



3 1761 09702776 7

UNIV. OF  
TORONTO  
LIBRARY.



Digitized by the Internet Archive  
in 2014

<https://archive.org/details/labible11reus>









*Bible Française*

# LA BIBLE

---

TRADUCTION NOUVELLE

AVEC

INTRODUCTIONS ET COMMENTAIRES

PAR

EDOUARD REUSS

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

---

*vol. II*

( NOUVEAU TESTAMENT — DEUXIÈME PARTIE )

HISTOIRE APOSTOLIQUE

(ACTES DES APOTRES)

---

PARIS  
LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER

33, RUE DE SEINE, 33

1876

Tous droits réservés

Bible  
French  
R

Bible. French  
" La Bible...

# HISTOIRE APOSTOLIQUE

(ACTES DES APOTRES)

PAR

EDOUARD REUSS

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE STRASBOURG



PARIS  
LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER  
33, RUE DE SEINE, 33  
1876

Tous droits réservés

22647

**ACTES DES APOTRES**





## INTRODUCTION

---

### I.

Le livre qui porte le nom des *Actes des Apôtres* est proprement la continuation, ou, si l'on veut, la seconde partie de l'ouvrage qui occupe la troisième place parmi nos évangiles. La double dédicace, qui adresse les deux parties à un même personnage, d'ailleurs inconnu, du nom de Théophile, suffirait à elle seule pour établir cette connexité, que d'autres arguments non moins concluants viennent confirmer. L'auteur lui-même déclare, en commençant, qu'il a composé un premier récit sur ce que Jésus a fait et enseigné, et, en reprenant ce récit tout juste au point où il s'est arrêté, il donne à entendre que ce n'est pas précisément un nouvel ouvrage qu'il entreprend. Du reste, le style, le choix de certaines tournures et expressions favorites, trahit une même plume, partout où le rédacteur se maintient dans une certaine indépendance de ses sources. Or, nous avons vu que le troisième évangile est en grande partie rédigé sur des compositions plus anciennes du même genre, dont le style a pu déteindre, dans une certaine mesure, sur celui de la nouvelle composition. Nous ne devons donc pas nous attendre à une égalité absolue de la forme de la narration, dans toutes les parties de l'ouvrage; toujours est-il que nous pouvons la constater dans les morceaux

où les éléments recueillis de côté et d'autre sont soudés ensemble par la rédaction de l'historien, ou bien encore dans les pages qui retracent des scènes non encore mises par écrit antérieurement. Mais nous n'entendons pas dire que les ressemblances se circonscrivent dans ces limites plus étroites.

En tout cas, le titre spécial et traditionnel des *Actes des Apôtres* n'a pas été donné par l'auteur même au livre dont nous allons nous occuper. C'est l'un des derniers ouvrages de la littérature apostolique dont il soit fait mention dans les écrits chrétiens postérieurs; on n'en trouve guère de trace chez les Pères qui ont précédé les grands écrivains de la fin du second siècle, et ceux-ci le désignent déjà par le nom qui lui est resté. Cette mention tardive ne doit pas cependant faire soupçonner une origine comparativement beaucoup plus récente. L'ouvrage avait un caractère privé, et l'on comprend que les événements qu'il raconte n'avaient pas pour l'Église une importance égale à celle de l'histoire de Jésus-Christ lui-même. Cela est si vrai, que deux siècles plus tard encore, Chrysostome pouvait se plaindre que beaucoup de ses contemporains en ignoraient jusqu'à l'existence.

Malgré ce qui vient d'être dit de l'étroit rapport qui rattache les Actes au troisième évangile, il y a lieu de se demander si, en commençant son travail sur l'histoire évangélique, l'auteur s'est déjà proposé de la continuer comme il l'a fait ici? Il nous semble que la préface de l'évangile ne décide pas cette question d'une manière péremptoire, bien qu'on puisse dire que l'apparence n'est pas favorable à une réponse affirmative. En effet, en promettant à Théophile de suivre la tradition des témoins oculaires, il paraît n'avoir eu en vue que l'histoire et l'enseignement de Jésus, d'autant plus qu'il caractérise cet ensemble de faits comme les choses au sujet desquelles son ami a dû déjà recevoir une instruction préalable. Or, l'histoire apostolique n'a pu être l'objet d'une instruction élémentaire dans l'Église dès ces temps-là. Mais tant qu'il n'est pas prouvé que l'auteur de ces deux livres a dû être un contemporain des apôtres mêmes, ses témoins oculaires pourraient bien aussi être ses garants et ses sources pour les faits et gestes de Pierre et de Paul, et ceux-ci seraient compris dès lors au nombre des souvenirs dont une génération subséquente se préoccupait avec une légitime curiosité.

Quelle que soit la solution qu'on veuille donner à cette question, d'ailleurs peu importante, une chose nous semble certaine, c'est qu'il a dû s'écouler quelque temps entre la rédaction du premier et du second livre. Voici sur quoi nous fondons cette assertion. Nous avons constaté que l'auteur, en écrivant le dernier chapitre de son évangile, a rapporté toutes les apparitions de Jésus, dont il parle, au jour même de la résurrection. C'est le soir du dimanche (d'après notre manière de parler) que le Seigneur donne les dernières instructions à ses disciples, qu'il les conduit vers Béthanie, les bénit, et se sépare d'eux. Le mode de cette séparation n'est pas autrement décrit dans le texte authentique, les éditions critiques ayant dû biffer la phrase : *et il fut enlevé au ciel*. Nous autres, qui avons l'habitude de nous représenter cette histoire telle qu'elle s'est formée par la combinaison de tous les textes, nous avons de la peine à nous faire à l'idée d'une ascension aussi rapprochée de la résurrection, ou plutôt à l'idée qu'un successeur de Matthieu et de Jean ait pu se rendre compte des événements d'après cette conception. Mais il ne sait rien non plus d'un voyage des disciples en Galilée, entre la Pâque et la Pentecôte, puisque, tout au contraire, il leur fait enjoindre de ne pas quitter Jérusalem, tandis que Matthieu et Marc leur font donner l'ordre contraire. Et notre auteur n'est pas le seul à se représenter les faits de cette manière. La même combinaison se produit encore dans l'épître dite de Barnabas, écrite au plus tôt à la fin du siècle<sup>1</sup>. Or, comme le livre des Actes débute par un récit plus circonstancié d'une véritable ascension, et réserve en même temps et explicitement une quarantaine de jours pour les relations du ressuscité avec ses disciples, il est évident que l'auteur n'a dû connaître ces détails, n'importe la source où il aura pu les puiser, que depuis que son premier livre avait été terminé et publié. Cette remarque paraîtra sans doute de nature à appuyer la présomption que la rédaction du second n'entrait pas dans le premier plan de l'historien.

<sup>1</sup> Chap. XV. L'auteur dit : Nous célébrons le huitième jour auquel Jésus est ressuscité, apparu et monté au ciel.

## II.

Jetons un coup d'œil rapide sur le *contenu* du livre des Actes. Rien de plus simple, de moins artificiel que la marche de la narration. C'est à Jérusalem, dans un cercle très-étroit au début, que l'Église se constitue. L'intervention visible et miraculeuse du ciel lui donne d'abord les forces dont elle a besoin pour avoir conscience d'elle-même et pour déployer son activité au dehors; dans les premiers temps, la faveur populaire contrebalance le mauvais vouloir des classes privilégiées. L'harmonie la plus absolue dans les convictions, un dévouement qui ne recule devant aucun sacrifice, cimentent l'union fraternelle d'un nombre croissant de personnes dont la morale portait l'empreinte de la sévérité légale, et dont le dogme se résumait en une espérance (chap. I-V). Cependant l'horizon s'étend, et le nombre amène les premières divergences. Ce sont des intérêts matériels qui provoquent les premiers symptômes de désaccord. Les intérêts spirituels, le développement des idées, vont en produire d'autres et de plus graves. L'attention de quelques-uns se porte sur le vrai rapport entre l'Évangile et la Loi. Les germes déposés dans les esprits par l'enseignement de Jésus, et qui avaient sommeillé quelque temps, commencent à pousser. Une prédication novatrice excite la contradiction dans la synagogue, qui jusque-là ne s'était pas montrée trop hostile. A la contradiction succède l'animosité populaire. Le sang du premier martyr coule, et le fanatisme n'en est pas satisfait. La persécution s'organise (chap. VI, VII). Mais la persécution n'affermir pas seulement le courage de la communauté, elle devient aussi, dans les mains de la Providence, le moyen de lui faire connaître la force d'expansion de l'idée dont elle est dépositaire, et dont elle ignorait encore la portée. La bonne nouvelle franchit les limites restreintes de son berceau; comme un grain jeté au hasard, elle prend racine et fructifie dans le vaste champ du monde païen, dont le sol vierge paraît bientôt mieux préparé pour la recevoir que ne l'était même celui qu'avaient autrefois défriché les prophètes et que cultivaient depuis longtemps les pharisiens. Pour l'œuvre nouvelle, il fallait des hommes nouveaux : ils arrivent à leur heure; parmi eux, celui dont les mains portaient encore

les traces du sang d'Étienne, et auquel il était réservé d'ouvrir les yeux à ses aînés, quand les écailles furent tombées des siens (chap. VIII-XII). Sans rien perdre de l'énergie de l'espérance, les nouveaux apôtres comprennent qu'ils ne doivent pas se borner à en attendre la réalisation, mais y travailler eux-mêmes. Ils organisent la mission et se mettent à jalonner la route de l'avenir (chap. XIII, XIV). Le succès qui les pousse en avant, malgré les périls et les déboires, ne désarme pas la méfiance qui, de la métropole où l'on se sent débordé, les suit d'un œil attentif et jaloux. Pour écarter de funestes malentendus, on se réunit à Jérusalem, on s'entend, on s'arrange. Il ne s'agit pas encore là de principes et de théologie; aussi bien n'était-il pas trop difficile de trouver la formule de l'accommodement. Christ sera le chef de l'Église, sans que les nationalités aient besoin de se confondre, ou de sacrifier, soit leurs droits, soit leurs devoirs (chap. XV). Dès lors l'histoire quitte le terrain sur lequel elle a débuté, elle n'y revient que pour nous faire entrevoir, dans le tableau pathétique des conquêtes et des revers de son plus grand héros, la rupture définitive du judaïsme et du christianisme. Du reste, c'est à lui qu'elle s'attache exclusivement, l'accompagnant dans ses stations successives de l'Asie, de la Macédonie, de la Grèce et de Rome, et tout en paraissant rétrécir de plus en plus l'horizon du lecteur, qui vers la fin n'a plus sous les yeux qu'un frêle bâtiment battu par la tempête, elle le conduit dans la capitale du monde, et, s'arrêtant tout-à-coup sans finir, elle semble l'inviter à pressentir que c'est là que se régleront les destinées de l'Église (chap. XVI-XXVIII).

Voilà, en peu de mots, le résumé du livre des Actes. L'auteur a-t-il envisagé l'histoire du point de vue auquel nous venons de nous placer, sous l'impression qu'elle a faite sur nous, et a-t-il arrangé son récit en conséquence? Ou n'est-il qu'un naïf narrateur, uniquement préoccupé du soin de recueillir ses matériaux, de les mettre en ordre et de conserver de grands souvenirs? Ou bien encore veut-il faire servir l'exposition des faits à la revendication de quelque principe? Son ouvrage est-il l'expression d'une tendance particulière et lui-même l'avocat d'un parti? Poursuit-il un but spécial, qu'il s'agirait de découvrir, soit dans le choix des faits, soit dans la couleur qu'il leur donne? Toutes ces questions ont été posées par la science de nos jours. Avant de



les aborder plus directement, nous désirerions faire quelques autres observations encore sur le contenu matériel de l'ouvrage.

En jugeant celui-ci d'après le titre que la tradition lui a imposé, on est arrivé à trouver ce titre assez mal choisi, comme promettant beaucoup plus que le livre ne donne. De fait, *les apôtres* n'y figurent guère que pour mémoire (I, 13). Autrement ils ne paraissent pas sur la scène, pour la plupart. Jean assiste un jour, en simple spectateur, à un miracle opéré par Pierre (III, 1 suiv.); son frère est seulement nommé à l'occasion de sa mort (XII, 2). Pierre seul est en évidence et joue un rôle distingué dans quelques-uns des premiers chapitres, pour disparaître ensuite complètement. Encore la part qu'il prend à l'établissement de l'Église, toute considérable qu'elle est, n'est-elle pas trop exactement qualifiée par ce terme d'*actes*, alors qu'il s'agit essentiellement de discours, en partie apologétiques, et que ce n'est que très-timidement et presque à contre-cœur qu'il se hasarde dans la carrière de l'apostolat proprement dit (chap. X, comp. I, 8). Les hommes actifs, les vrais pionniers de l'Évangile, sont des personnages placés au second rang, d'après la conception vulgaire, et nullement les Douze : un Étienne, un Philippe, un Barnabas, puis des individus tellement obscurs, que leur nom même n'est pas mentionné (chap. VIII, 4; XI, 19 etc.), et surtout ce Paul qui les éclipse tous. Et même parmi ceux qui *persistent et attendent*, nous en rencontrons un qui ne paraît pas avoir occupé une place inférieure à celle des Apôtres privilégiés (I, 22 suiv.), c'est Jacques, le frère du Seigneur. En face de ces faits incontestables, on a trouvé le titre du livre un peu prétentieux. Ce jugement est-il bien équitable? Ne serait-il pas trop précipité? Ne se fonderait-il pas, en dernière analyse, sur ce préjugé issu de la légende, qui nous représente les douze Apôtres comme se partageant le monde et se hâtant d'aller porter l'Évangile aux quatre coins de l'horizon, depuis les bords du Gange jusqu'au cap Finistère? Mais si nous sommes autorisés à traiter de fable tout ce que les siècles suivants nous disent à ce sujet, l'extrême sobriété du récit de notre auteur ne serait-elle pas plutôt un argument à faire valoir en faveur de son livre? Sans doute, il doit y avoir eu, même sur ce théâtre si restreint, bien des scènes intéressantes, bien d'émouvantes péripéties, qui sont perdues pour la postérité, l'histoire ne les ayant pas enregistrées dans ses annales; mais comment prouver qu'en fait



d'*actes* importants pour la marche générale des choses et des idées, une biographie plus détaillée des Douze aurait pu recueillir une moisson beaucoup plus riche, surtout pour la période dans laquelle celle-ci se renferme? Du reste, il ne s'agit pas ici de disculper un écrivain qui n'est pour rien dans le choix du titre que porte son ouvrage, et dont nous n'avons pas encore examiné le véritable but. Mais ceux-là même, qui plus tard ont introduit cette désignation, ne pouvaient-ils pas le faire en bonne conscience? Le livre contenait ce que de leur temps on savait encore des Apôtres, le reste était effacé de la mémoire des hommes, ou bien n'était pas encore inventé. A notre avis, nous le répétons, ceci est une recommandation pour le livre que nous allons étudier. Car, comme la légende s'est formée assez rapidement, et que dès le milieu du second siècle elle avait commencé à dominer les souvenirs positifs du premier, on pourrait peut-être inférer de la portée même de ce titre des *Actes des Apôtres*, que ceux qui le proposèrent n'étaient pas encore dans le cas de constater la pauvreté apparente du récit par la comparaison avec la tradition légendaire, pauvreté qui frappa bientôt l'attention des chrétiens et qui ne fut pas la dernière cause de l'origine de cette riche littérature apocryphe destinée à combler les lacunes de l'histoire.

Cependant on est aussi allé trop loin dans la direction opposée, en décorant ce livre du titre d'Histoire de l'Église chrétienne au siècle apostolique, ou plutôt en interprétant dans ce sens le titre usité. Il y a sans doute du vrai dans cette interprétation, et nous serions bien ingrats si nous voulions ici marchander l'importance de ce travail, à défaut duquel nous serions dans l'impossibilité de nous former une idée tant soit peu claire de la manière dont se sont produits les deux faits les plus considérables de cette première période, l'évangélisation du monde païen, et la séparation de l'Église et de la Synagogue. Si le livre des Actes nous manquait, nous n'aurions plus guère de critère sûr pour apprécier à leur juste valeur les innombrables traditions légendaires sur le siècle apostolique, qui ne tardèrent pas à circuler dans les églises; les épîtres de Paul mêmes, ces précieux documents de l'histoire authentique, sans rien perdre de leur valeur intrinsèque, nous offriraient non moins d'énigmes que d'utiles renseignements. Notamment à l'égard du développement graduel des idées et des institutions, nous n'aurions que des notions fausses ou incomplètes, parce que nous dépendrions entièrement des théories, qui sont

sans doute un élément très-important de l'histoire, mais qui ne la constituent pas à elles toutes seules. On n'a qu'à voir la conception tout idéale des débuts de l'Église, telle qu'elle a prévalu dès l'abord dans les écoles sorties de la Réforme (où pourtant on connaissait les Actes!), pour se convaincre de la justesse de notre observation. A ce point de vue, nous ne voulons donc pas nous récrier contre ce nom d'une première ébauche de l'histoire de l'Église, qu'on a donné à cet ouvrage, indispensable même à ceux qui font le plus de réserves au sujet de certains détails. Mais personne ne soutiendra plus aujourd'hui que nous avons là une histoire complète. Si nous accordons volontiers que notre livre a épuisé les souvenirs authentiques relatifs aux (douze) Apôtres, nous insisterons aussi sur les nombreuses lacunes qu'il présente dès qu'on désire sortir de ce cercle étroit. Qu'on nous permette d'établir cela par un petit nombre d'exemples choisis presque au hasard. Longtemps avant la destruction de Jérusalem, il y avait une communauté chrétienne à Rome; Paul a dû la trouver assez importante pour lui adresser la plus longue de ses épîtres et pour vouloir se créer là un nouveau centre d'activité. Quelle a pu être l'origine de cette communauté, dont la fable seule attribue la fondation à Pierre? Quelle tendance avait son christianisme? Les Actes n'en disent rien; l'auteur ne paraît pas avoir entrevu l'immense intérêt qui devait, même déjà de son temps, s'attacher à cette localité, et ce qu'il nous dit de Rome (chap. XXVIII), loin de nous orienter, ne fait que dérouter la sagacité de l'historien moderne. On a toujours fait honneur au rédacteur de ses récits variés et pittoresques relatifs aux voyages de Paul, et certes, nous ne voulons pas amoindrir le mérite de ces pages. Mais quand on lit les épîtres du grand apôtre, on s'aperçoit aussitôt de l'insuffisance de la partie de l'ouvrage qui s'occupe de lui. Nous laissons ici de côté les incertitudes qui subsistent quand on veut déterminer ce qui tient aux origines des épîtres aux Thessaloniens, aux voyages réitérés de Paul à Corinthe, au nombre des épîtres adressées à l'Église de cette ville, aux questions chronologiques que soulèvent les textes de l'épître aux Galates; encore moins ferons-nous valoir les faits résultant des épîtres contestées de nos jours par un certain nombre de critiques, par exemple la mission de Crète, les voyages de Tite et de Timothée, les relations de l'apôtre avec l'intérieur de l'Asie proconsulaire (Col. II, 1, etc.), le procès de Rome (2 Tim. IV, 16),

et autres. Arrêtons-nous à ce qu'il y a de plus exempt de doute : combien d'événements, que nous ignorons aujourd'hui, ne nous sont-ils pas révélés par des passages comme 2 Cor. XI, 23 suiv., par des allusions comme celles de Rom. XV, 19; XVI, 3 suiv. Gal. II, 11 suiv.? Sans compter que nous ne mentionnons ici que des faits matériels, des voyages, des aventures, des œuvres apostoliques, et que l'énumération serait bien plus riche, et aurait une portée bien plus grande, si nous voulions insister dès à présent sur le peu d'attention que le narrateur consacre aux faits d'un autre genre, infiniment plus importants pour l'Église et son histoire, et constituant la physionomie spirituelle, l'esprit même de celle-ci. Les mêmes observations s'appliquent à ce qui ne rentre pas directement dans la sphère paulinienne. Les chapitres II et III de l'Apocalypse, positivement écrits avant l'an 70, nous mettent en présence d'un mouvement prodigieux d'hommes et de tendances sur un théâtre à peine entrevu ailleurs. Nous pourrions encore faire valoir les notices à tirer de la première épître de Pierre (chap. I, 1, et V, 13), s'il était nécessaire de multiplier les preuves, ou si la critique moderne n'avait point enlevé à ce dernier témoignage une partie de sa force probante.

### III.

Cet état des choses étant dûment constaté, avant d'en déduire un reproche d'incurie contre notre auteur, peut-être même un arrêt de condamnation contre son ouvrage, il sera juste de demander et d'examiner si la narration des faits a bien été son *but* unique ou principal. Dans son évangile (nous l'avons suffisamment reconnu), il a certainement voulu être aussi complet que possible ; il le dit dans sa préface, et une scrupuleuse analyse comparative nous a démontré qu'il a fait de son mieux pour remplir son programme. Mais faut-il pour cela appliquer la même mesure aux Actes, qui entrent en matière sans rien promettre de pareil? Réservons provisoirement encore la question des moyens, que nous nous proposons de traiter à part, et voyons si ce livre est de nature à rendre probable la supposition que son rédacteur se serait avant tout mis en quête de matériaux nombreux. L'opinion traditionnelle, qui en fait un compagnon de voyage de l'apôtre Paul, est absolument incompatible avec ce point de vue,

qu'elle doit être la première à repousser. Mais la critique même, laquelle est arrivée à cet égard à des conclusions différentes, s'y arrêtera tout aussi peu, car à quelque époque qu'elle veuille placer la composition de l'ouvrage, elle doit reconnaître qu'il n'aurait pas dû être trop difficile à un historien diligent et sympathique d'obtenir des informations plus complètes. Le but de l'écrivain doit donc avoir été un autre<sup>1</sup>.

La grande question qui agitait la primitive Église, surtout avant la destruction du temple de Jérusalem, et plus tard encore jusqu'à l'apparition envahissante de la philosophie gnostique, c'était celle du rapport de l'Évangile et de la Loi. Tout le monde connaît la manière dont Paul se rendit compte de ce rapport; elle nous est familière, parce que la conception de cet apôtre est devenue l'une des prémisses de la théologie protestante. Mais avant même que la question se présentât aux esprits sous cette forme abstraite, elle surgit d'une manière objective et pratique, par l'affiliation accidentelle et spontanée, à la communauté des croyants, de quelques hommes d'origine païenne et non circoncis. Les recevrait-on comme frères, et à quelles conditions? Voilà ce qu'on se demandait, et sur quoi les opinions se divisaient dès l'abord et très-énergiquement. La controverse se prolongea, s'envenima même. Le bon sens, l'esprit évangélique, les faits qui parlaient plus haut que les préjugés, finirent par lui donner une solution pacifique, sans qu'on fût arrivé à discuter les principes mêmes, que des hommes plus exercés dans la science de la religion auraient fait valoir d'abord. On comprit qu'il fallait laisser agir l'esprit de Dieu, que l'Église était construite sur une base assez large pour donner place à des membres venus des deux côtés opposés; mais tout en repoussant, en faveur de ceux du dehors, un exclusivisme pharisaïque, on n'entendit pas relâcher les liens qui engageaient la piété nationale. Si l'on suit attentivement le récit des Actes, on s'aperçoit bientôt que tout l'intérêt dramatique de l'histoire se rattache à ce double courant des idées et que la sympathie de l'historien est acquise au compromis indiqué.

<sup>1</sup> Nous nous sommes déjà expliqué sur cette question dans l'*Histoire de la théologie apostolique*, 3<sup>e</sup> éd., t. II, 329 suiv. — Nous ne nous arrêterons pas ici à réfuter les diverses opinions émises ailleurs pour répondre à la question qui nous occupe en ce moment.



Comme pour ses contemporains la controverse, selon l'usage de tous les temps, se résumait déjà en noms propres, ce sont aussi beaucoup plus les personnes que les faits ou les théories qui se présentent ici sur le devant du tableau. De fait, l'auteur ne s'occupe guère que de Pierre et de Paul. Jacques et Étienne même, auxquels l'histoire assigne pourtant une place assez distinguée, sont positivement rejetés sur le second plan et dans l'ombre à côté des deux illustres chefs. Entre ceux-ci il s'établit, d'un bout à l'autre, un parallélisme tellement marqué, que nous ne pouvons nous défendre de l'idée qu'il a été dans la pensée de l'auteur et qu'il n'est point simplement l'effet d'une appréciation subjective du lecteur. Pierre était sans doute le premier disciple de Jésus (Luc V, 10), mais la vocation de Paul n'est pas moins immédiate et formelle. La mission spéciale de celui-ci auprès des gentils, mission qui offusquait les croyants d'origine juive, est affirmée à plusieurs reprises par des déclarations d'un ordre exceptionnel<sup>1</sup>; mais Pierre a dû recevoir une communication pareille dans un but analogue<sup>2</sup>. Ils opèrent tous les deux des miracles, absolument semblables pour la forme, le but et les moyens<sup>3</sup>; à tous égards, ils sont placés sur la même ligne, qu'il s'agisse de la faveur du ciel ou de celle du monde<sup>4</sup>. Cette égalité est tellement frappante, qu'il est impossible de supposer que l'auteur ne s'en soit aperçu tout le premier, en d'autres termes, qu'il n'ait pas voulu la faire ressortir. Or, nous ne sachions pas que dans la primitive Église on ait jamais contesté à Pierre la position éminente qu'il occupait à la tête des Douze; tandis que nous savons très-bien que beaucoup de chrétiens refusaient à Paul l'autorité qu'il pouvait justement revendiquer en vue de ses travaux. Il en résulte pour nous une sérieuse présomption en faveur de l'hypothèse que l'ouvrage des Actes était destiné à corriger un préjugé injuste et à mettre en relief les titres de l'apôtre des gentils. Cette présomption se change en certitude,

<sup>1</sup> Actes XVI, 9; XVIII, 9; XXII, 17; XXIII, 11.

<sup>2</sup> Chap. X, 10.

<sup>3</sup> Comp. chap. III, 2 suiv., avec XIV, 8 suiv.; chap. IX, 36 suiv., avec XX, 9; chap. V, 1 suiv., avec XIII, 9; chap. V, 15, avec XIX, 12; chap. V, 16, VIII, 7, avec XVI, 18, XIX, 12; chap. VIII, 18 suiv., avec XIII, 6 suiv., XIX, 13 suiv.

<sup>4</sup> Chap. X, 26, comp. XIV, 11; chap. XII, 7 suiv., comp. XVI, 26; chap. X, 44, comp. XIX, 6; chap. II, 43. V, 11, comp. XIX, 17.

quand on arrive à constater que le récit de l'auteur s'applique à signaler surtout dans la conduite de Paul ce qui devait le recommander aux observateurs rigides de la loi, et à glisser sur ce qui, d'un autre côté, avait éveillé leurs soupçons ou déterminé leurs sentiments de répulsion à son égard. Nous y voyons relevées avec soin les preuves d'attachement aux rites mosaïques, qui ne devaient pas être trop rares dans la vie d'un homme dont la maxime était d'être Juif avec les Juifs<sup>1</sup>, tandis que ses grands axiomes théologiques, qui nous sont si bien connus par ses épîtres, y sont voilés au point que l'apôtre paraît manquer du courage nécessaire de les professer dans un moment décisif<sup>2</sup>, et qu'ailleurs il affecte même de se déclarer pharisien<sup>3</sup>. Nous n'entendons pas dire que l'historien ait sciemment altéré les faits; notre commentaire fera voir que l'ensemble de son exposé nous offre des traces non équivoques du contraire, et nous donne des renseignements très-nets sur la position des partis; nous sommes surtout convaincu qu'en insistant sur les rapports fraternels entre Paul et les apôtres de Jérusalem, l'auteur est dans le vrai. Il n'en est pas moins positif que le portrait du théologien auquel nous devons les Épîtres est décoloré à certains égards, et que jamais, avec ce livre pour source unique, nous n'arriverions à nous faire de son œuvre l'idée qui se dessine dans les pages immortelles adressées aux Galates, aux Corinthiens et aux Romains.

De tous ces faits nous déduisons la conclusion que le but de l'auteur des Actes n'a pas été de raconter une simple histoire, mais en même temps de présenter cette histoire comme plaidant hautement en faveur des tendances d'union et de conciliation, en face desquelles s'agitaient alors les théories extrêmes, diamétralement opposées: l'une, d'origine plus récente, et bientôt aussi plus dangereuse, qui était hostile à tout ce qui tenait à la loi mosaïque, ne se fait guère encore remarquer dans le cadre du récit; l'autre, plus ancienne, et commençant déjà à perdre du terrain, qui ne voyait le salut que dans la stricte observation de cette même loi, y occupe une place tellement large, qu'il faut bien admettre que l'auteur a dû y voir l'élément dominant, la force motrice des

<sup>1</sup> Chap. XIII, 3; XIV, 23; XVI, 3; XVIII, 18, 21; XX, 16; XXI, 24.

<sup>2</sup> Chap. XXI, 21 suiv.

<sup>3</sup> Chap. XXIII, 6; XXIV, 14; XXVI, 4 suiv.



événements. Que si l'on devait se croire autorisé à ne point reconnaître, dans le choix et l'exposé des faits, l'intention directe et consciente de rattacher le pragmatisme de l'histoire à cet élément (et nous ne pensons pas qu'il y ait lieu de se prononcer à cet égard d'une manière trop absolue), il faudrait du moins accorder que l'auteur n'a compris celle-ci qu'à ce point de vue, et il restera toujours vrai qu'il n'a pas su ou voulu s'élever à la hauteur des principes dont la discussion aurait donné aux faits mêmes une autre physionomie. Personne ne niera que Paul aurait écrit cette histoire dans un autre esprit, sans avoir besoin d'en changer la matière. Il aurait tranché les questions et n'aurait pas représenté le compromis comme le suprême but à atteindre. Ici son évangile, pour autant qu'il est formulé, est plus souvent mis dans la bouche de Pierre que dans la sienne propre <sup>1</sup>.

## IV.

A la question relative au but de l'historien se rattache de très-près celle concernant ses moyens, ou ses *sources*. Cette question nous semble bien plus difficile à résoudre que la précédente ; en tout cas elle est encore fort controversée. Autrefois, sans doute, elle paraissait on ne peut plus simple et facile. L'auteur, s'introduisant lui-même en quelques endroits comme témoin des événements qu'il raconte et parlant à la première personne, se faisait reconnaître comme une personne de l'entourage habituel de Paul et était censé écrire ses mémoires. A ce point de vue, les lacunes qu'on pouvait remarquer par ci, par là, dans son récit, s'expliquaient tout aussi naturellement que la richesse des détails dans certaines autres parties. Quant à la période écoulée avant l'entrée de Paul en scène, et aux faits antérieurs en tout cas à la participation du narrateur, faits d'ailleurs comparativement peu nombreux, il suffisait de se rappeler que l'apôtre avait fait à différentes reprises un séjour à Jérusalem, qu'il avait été retenu prisonnier à Césarée pendant deux ans, et qu'il n'avait jamais été seul et isolé dans ces occasions : ses amis et compagnons devaient donc trouver moyen

<sup>1</sup> Chap. X, 34 ; XIII, 38 ; XV, 10.

de connaître, s'ils le voulaient, les débuts de l'histoire de l'Église, ses contours généraux, ses détails les plus saillants, et ce serait même chose par trop singulière, qu'aucun d'eux n'eût manifesté une si légitime curiosité.

Pour apprécier à sa juste valeur cette manière de se rendre compte du fondement du livre des Actes, il conviendra de considérer à part chacune des deux parties principales dont il se compose, et d'examiner séparément l'hypothèse qui s'y rapporte, relativement aux sources : les informations traditionnelles concernant les origines de l'Église, et les mémoires du compagnon de voyage de l'apôtre Paul.

Quant à la première partie, nous avouons franchement que l'opinion d'après laquelle le rédacteur aurait mis à profit des renseignements recueillis de côté et d'autre, des souvenirs déjà un peu incohérents, qu'il aurait ensuite soudés ensemble par des formules de transition ou de très-courts résumés<sup>1</sup>, que cette opinion, disons-nous, nous paraît beaucoup plus plausible que celle qui fait travailler l'auteur sur des documents écrits, qu'il n'aurait eu qu'à copier. Ainsi on a parlé d'Actes de Pierre, de Barnabas, d'Étienne, qui auraient existé très-anciennement déjà et à l'égard desquels un simple procédé de compilation aurait pu amplement suffire. La méthode suivie par l'auteur dans la rédaction de son Évangile semblait autoriser cette supposition et devoir la faire préférer à toute autre. Cependant elle ne nous paraît pas acceptable. Quelle singulière littérature, que ces petites compositions historiques ! Si le compilateur y a pris tout ce qu'il y avait d'important (et l'on veut même qu'il les ait insérées intégralement !), il faut convenir qu'elles étaient bien peu riches pour des compositions contemporaines ; elles se réduiront pour ainsi dire à la dimension de feuilles volantes. S'il n'en a fait que de courts extraits, cela prouverait une fois de plus qu'il poursuivait un tout autre but que celui de la pure narration des détails, et dans la même mesure disparaîtra la nécessité d'avoir recours à des documents de ce genre, pour apprendre les quelques traits caractéristiques qu'il importait de mettre en relief et qui pouvaient être généralement connus. Mais il y a plus. Ces prétendus extraits d'écrits anciens et contemporains ne portent

<sup>1</sup> Chap. II, 43 suiv. ; IV, 32 suiv. ; V, 42 suiv. ; VI, 7 — VIII, 4 suiv. ; VIII, 25 ; IX, 31 suiv. ; XI, 19 ; XII, 24.

point, tant s'en faut, dans leur exposé des faits, le cachet de l'immédiateté du témoignage oculaire. Ainsi la scène de la Pentecôte est racontée de manière qu'on voit tout de suite que le narrateur n'a eu qu'une idée confuse des faits qu'il veut reproduire. Dans l'histoire d'Ananias et de Saphira, sans insister sur le nombre des miracles que renferme le récit d'un événement d'une si mince portée, on cherche vainement à se former, avec les seuls termes du texte, une conception nette de l'idée que l'auteur a pu se faire de ce qu'il appelle la communauté des biens dans la primitive Église. Dans l'affaire d'Étienne, si importante pour les destinées générales de celle-ci, ce sur quoi nous sommes le moins bien renseignés, c'est précisément la chose essentielle, la prédication de ce disciple; sans compter que ce qui est dit d'abord sur la contestation au sujet du « service journalier des veuves », sur l'antagonisme des « Hellenistes et des Hébreux », sur l'institution du diaconat, est absolument insuffisant pour nous faire connaître la composition, les usages et l'organisation de la communauté de Jérusalem, et semble être écrit à distance. Des notes comme celle qui termine l'histoire du diacre Philippe (VIII, 39), sont-elles l'expression du témoignage oculaire? Enfin, si nous avons là des compositions écrites à proximité des faits, serions-nous, comme nous le sommes, dans l'impossibilité absolue de reconstruire la chronologie des événements et d'établir le synchronisme général de l'histoire?

On a surtout allégué les discours, si nombreux dans notre livre, comme étant des documents anciens et authentiques que l'auteur aurait trouvés à sa disposition et dont il aurait fait le principal ornement de son livre. Nous nous permettons d'être d'un avis tout différent, à l'égard de tous ces discours, même de ceux de la seconde partie. Non que nous prétendions les considérer comme de purs exercices de rhétorique, tels qu'il s'en rencontre tant dans les historiens grecs et latins; mais la forme dans laquelle ils nous sont parvenus est bien certainement l'œuvre du rédacteur du livre des Actes. Le plus long de ces discours n'aurait pas duré cinq minutes, ce qui n'aurait presque jamais suffi pour initier un auditoire peu préparé à des idées plus ou moins nouvelles, et ce qui n'était d'ailleurs guère dans les habitudes des prédicateurs (II, 40; XX, 7). Ce sont donc des résumés, des ébauches; et nous reconnaissons volontiers que plusieurs d'entre eux paraissent répondre on ne peut mieux à la situation donnée

et exprimer le caractère d'une individualité marquée<sup>1</sup> ; d'autres ne contiennent du moins rien qui heurte en face les faits qu'ils sont destinés à vivifier et peuvent également se fonder sur des indications traditionnelles<sup>2</sup>. Ailleurs, à la vérité, ce ne sont guère que des lieux communs, mais comme tels même, ils ne paraissent pas précisément s'écarter de la nature des circonstances<sup>3</sup> ; et ce n'est qu'exceptionnellement que l'exégèse et la critique ne sauraient y voir que des produits de la réflexion subjective d'un narrateur moins bien inspiré<sup>4</sup>. Nous insisterons surtout sur ce que nous avons longuement développé ailleurs<sup>5</sup>, savoir que la couleur théologique de ces discours est tellement effacée, qu'on a toutes les peines du monde à y recueillir quelques phrases éparses qui rappellent la prédication de Paul, ce qu'il aime à appeler son évangile, et qu'il n'y a rien, absolument rien, qui puisse nous faire connaître l'évolution progressive de la pensée chrétienne au sein de la primitive Église.

Ces dernières remarques, auxquelles nous nous sommes laissé entraîner prématurément, peuvent déjà servir à faire préjuger en partie quelle est l'opinion que nous nous sommes faite relativement aux sources que le rédacteur a pu mettre à profit dans la seconde partie de son ouvrage. En effet, en tant qu'il s'agit des idées et du point de vue théologique, ce n'est pas dans l'intimité de l'apôtre Paul qu'il a dû former ses convictions, ce n'est pas de l'esprit du théologien qui a hardiment et hautement proclamé la déchéance de la loi, qu'il était pénétré en prenant la plume, ce n'est pas la lecture des Épîtres qui a précédé et facilité la composition des Actes. Sur ce point, la science est arrivée à des résultats désormais incontestables. Mais ce n'est là qu'un côté de la question. Le fait que l'auteur ne s'est pas approprié la théologie de Paul dans toute sa rigueur, et n'a pas écrit l'histoire à ce point de vue essentiellement théorique, ne prouve pas le moins du monde qu'il n'a pas eu de rapports personnels avec cet apôtre, et qu'il faudra se mettre en quête d'autres sources que ses souvenirs personnels, pour la partie du récit qui nous occupe

<sup>1</sup> Chap. VII ; XVII, 22 suiv. ; XX, 18 suiv. ; XXVI, 2 suiv.

<sup>2</sup> Chap. II, 14 suiv. ; XIII, 16 suiv. ; XV.

<sup>3</sup> Chap. III, 12 suiv. ; IV, 8 suiv., 24 suiv. ; X, 34 suiv.

<sup>4</sup> Chap. I, 16 ss. ; V, 34 suiv.

<sup>5</sup> *Hist. de la théol. chrét. au siècle ap.*, II, 599 ss. ; 3<sup>e</sup> éd., II, 335 ss.



en ce moment. Il convient donc d'examiner aussi les faits matériels, qui forment la substance même de la narration, pour tâcher de découvrir la base et l'origine de celle-ci.

Or, il se présente ici un fait de la plus haute importance pour la solution du problème, et qui de tout temps a déterminé le jugement de la critique. Une portion notable du récit est rédigée de manière que l'auteur parle à la première personne du pluriel : il se fait donc connaître comme étant de la société de l'apôtre des gentils, et présent sur les lieux. Ce qu'il y a de curieux, c'est que cette première personne apparaît et disparaît alternativement, au beau milieu des phrases et des événements, sans autre indice ou remarque, qui serait de nature à nous expliquer cette circonstance énigmatique. Ce *Nous* se montre d'abord à Troade, au moment où Paul s'apprête à passer pour la première fois en Europe ; il accompagne l'apôtre à Philippes (XVI, 10-17), où l'on en perd tout à coup la trace. Ce n'est que quelques années plus tard, également en Macédoine, peut-être dans cette même ville de Philippes, qu'il reparait inopinément (XX, 5) et se met du voyage de Jérusalem (XX, 5-15 ; XXI, 1-18). Pendant le séjour dans cette ville, dans les scènes de l'arrestation de Paul, de son procès, de sa captivité à Césarée, la narration devient tellement objective, que l'on ne s'étonne pas trop de ne plus rencontrer ce *Nous*. Cependant nous devinons aisément qu'il n'est pas loin, puisqu'il est encore du voyage de Rome ; il s'embarque avec le prisonnier, il partage les périls du trajet, il essuie le naufrage, il arrive à la capitale, pour s'éclipser là définitivement, avant la fin du livre (XXVII, 1 - XXVIII, 16). On comprend que très-anciennement déjà, et jusqu'à nos jours, on ait vu là une preuve irrécusable de ce que l'ouvrage a dû être écrit par un ami et compagnon de Paul. L'absence de la première personne dans certaines circonstances ou localités ne pouvait en aucune façon être invoquée contre cette supposition, puisque l'apôtre n'avait pas toujours et partout les mêmes amis auprès de lui. D'un autre côté, l'opinion traditionnelle pouvait se prévaloir avec raison de la grande uniformité du style dans l'ouvrage tout entier, phénomène dont nous avons parlé plus haut, et qui semblait démontrer de prime abord l'identité du rédacteur des Actes et de ce compagnon de voyage qui paraissait sur la scène de temps à autre. Seulement on pouvait encore réserver la question de savoir si les mémoires de voyage avaient

été écrits antérieurement déjà, comme une espèce de journal, et mis à profit plus tard, quand il s'agissait de la composition de l'ouvrage complet, ou bien si l'auteur de celui-ci a simplement reproduit dans l'occasion ses souvenirs non encore rédigés auparavant. Enfin, on trouvait une dernière confirmation de cette manière de voir dans le fait que le récit est interrompu tout à coup, et de manière à étonner le lecteur désappointé : c'était une preuve de ce que l'auteur avait achevé son travail et déposé la plume tout juste à l'époque où il s'arrête.

Nous ne méconnaissions nullement la valeur de tous ces arguments ; nous ajouterons même qu'en tout état de cause les scènes racontées à la première personne sont des modèles de netteté et de vivacité, et surtout aussi d'exactitude chronologique, et trahissent partout le témoin oculaire. Mais nous ne saurions non plus amoindrir la portée de certaines réserves faites par la critique moderne, qui a cru pouvoir distinguer l'auteur du livre des Actes, de l'ami de Paul, auteur des mémoires de voyage, de manière à compter ces mémoires parmi les sources exploitées par le premier. En laissant de côté une série d'objections qui ne sont guère de nature à trancher la question, nous ne pouvons nous empêcher de relever surtout la suivante. Les morceaux dans lesquels apparaît le pronom de la première personne (*Nous*), se rapportent à peu près exclusivement à des détails de voyage, surtout de voyages maritimes. On est naturellement amené à les considérer comme autant de fragments d'un véritable journal, dont l'auteur ne se serait occupé que des faits matériels dont il aurait été témoin. On n'entrevoit nulle part une participation personnelle du narrateur à ce qui appartient à une sphère plus élevée. On dirait un récit tout profane ; les quelques miracles même, qu'on y rencontre accidentellement<sup>1</sup>, ne se refusent pas tous à une explication naturelle. L'absence d'éléments théologiques ou ecclésiastiques dans ces fragments est d'autant plus sensible, que toutes les fois que ces éléments reviennent dans le cours de la narration sous la plume du rédacteur<sup>2</sup>, le *Nous* disparaît, et en même temps disparaissent la précision et la netteté de l'exposition, pour faire place au résumé, aux généralités, à un genre de récit, enfin, qui est

<sup>1</sup> Chap. XVI, 16 ss. ; XX, 7 ss. ; XVII, 22 ss. ; XXVIII, 3 ss.

<sup>2</sup> Chap. XVI, 18 ss. ; XX, 17 ss. ; XXI, 49 ; XXVIII, 17 ss.



aujourd'hui insuffisant pour l'intelligence complète des faits. Prenons pour exemple la dernière page du livre. Il s'agit de l'arrivée de Paul à Rome. L'historien-journaliste qui parle à la première personne, a soin d'enregistrer chaque petite étape<sup>1</sup>; il inscrit exactement le nombre des jours pendant lesquels on s'est arrêté à chaque endroit; il n'oublie pas de dire où et comment on y rencontra des chrétiens: puis, la caravane étant arrivée à Rome, plus de détails de journal, plus de lucidité dans la narration, plus de *Nous*; plus même de chrétiens, plus d'église, rien sur les rapports de celle-ci et de la synagogue: rien, en un mot, qu'une conversation entre Paul et quelques Juifs, qui disent assez vaguement avoir entendu parler de la nouvelle secte; c'est une scène, pour tout dire, qui nous fait l'impression d'une espèce de programme, destiné à constater la rupture définitive entre l'Évangile et le judaïsme, mais non d'un fait spécial, coordonné à tous les autres, et compris, à ce titre, dans les souvenirs précis du journaliste.

On comprendrait encore qu'en rédigeant les Actes, un ancien compagnon de voyage de Paul ait intercalé, dans un journal écrit primitivement dans un autre but, des éléments négligés autrefois, et que ceux-ci, mis par écrit après un laps de temps plus ou moins long, n'aient pas la même fraîcheur de coloris, et ne présentent pas la même richesse de détails que les notes prises immédiatement sur le fait. Mais on a de la peine à se persuader que, même pour les époques où l'auteur n'a pas été dans la société de l'apôtre, il n'ait pas pu ou voulu recueillir, de la bouche de celui-ci, des renseignements tant soit peu plus complets que ceux qu'il nous donne<sup>2</sup>, et que, pour les autres époques, à l'égard desquelles il est censé avoir recours à ses propres souvenirs, sa mémoire l'ait si mal servi, ou qu'il ait si négligemment mis à profit les matériaux qu'elle pouvait lui fournir. En tout cas, nous devons le répéter ici, si le livre entier était dû à la plume d'un compagnon de Paul, il faudrait convenir que l'esprit de celui-ci n'a point déteint sur l'ouvrage de son ami ou disciple, et ce n'est certes pas de ce côté-là que se justifie l'opinion traditionnelle.

<sup>1</sup> Chap. XXVIII, 11 ss.

<sup>2</sup> Voyez par ex. chap. XVIII, 18-23; XIX, 1 ss. (passage qui paraît même être en contradiction avec le précédent relativement au succès de la prédication de l'Évangile à Éphèse); XIX, 8-10; XX, 1-3.

La non-identité du rédacteur de notre livre des Actes et de l'auteur du journal de voyage, dont il nous a été conservé des extraits, paraît donc pouvoir être soutenue avec quelques chances de succès, ou du moins quelque apparence de plausibilité ; et nous ne croyons pas qu'elle puisse être écartée, comme une hypothèse toute gratuite et même inutile, par une simple fin de non-recevoir. Cependant, quelle que soit la valeur de cette hypothèse, elle ne coupe pas court à toutes les difficultés. Elle se heurte toujours et principalement contre ce fait, que le pronom *nous* apparaît de temps à autre subitement et sans avertissement préalable, pour disparaître bientôt de même, sans autre formule de transition, de sorte que tous nos devanciers, jusqu'au siècle passé (comme aujourd'hui encore les lecteurs moins attentifs), ont pu se persuader aisément qu'il pourrait être remplacé partout. Comment s'expliquer ce fait, si l'on veut distinguer deux écrivains, dont l'un aurait exploité le travail d'un prédécesseur ? Disons-nous que le dernier venu ne s'est pas même donné la peine de changer une rédaction étrangère, qu'il a si servilement, si machinalement fait ses extraits, qu'il a même copié un pronom, lequel était pourtant déplacé sous sa plume, et ne pouvait qu'induire en erreur des lecteurs placés à distance ? Ou bien disons-nous plutôt que le rédacteur a laissé subsister le pronom *nous* de propos délibéré, pour faire passer tout son ouvrage pour le travail d'un témoin oculaire ? Si la première de ces deux explications semble être écartée d'avance par l'uniformité du style dans la partie du livre dont il s'agit, la seconde implique un soupçon que rien ne justifie, et est en même temps insuffisante, en ce sens qu'elle suggère à tout homme non prévenu la réflexion que le rédacteur, s'il avait eu l'intention de s'assurer, par de pareils moyens, une autorité d'emprunt, y aurait sans doute insisté davantage et aurait pu trouver l'occasion d'introduire plus fréquemment les preuves trompeuses de sa présence personnelle. Il faudra bien convenir que le problème n'est pas encore définitivement résolu, et peut-être s'arrêtera-t-on volontiers, pour le moment encore, à ce simple expédient, de dire que l'auteur, écrivant en premier lieu pour son ami Théophile, a pu se mettre en scène lui-même, dans l'occasion, sans autre préambule, sûr d'être compris et de ne donner lieu à aucun malentendu. Mais cette manière de se tirer d'embarras, on l'accordera, ne répond pas à toutes les objections soulevées par la

critique ; et si celle-ci, n'ayant à sa disposition que des moyens incomplets et purement négatifs, n'arrivera probablement jamais à tirer au clair une question littéraire aussi difficile qu'intéressante, elle pourra toujours se retrancher derrière les considérations que nous soumettrons à nos lecteurs à la fin du § VI.

La seule chose bien positive, c'est que les Épîtres de Paul ne sont point à compter parmi les sources du livre des Actes. L'auteur de celui-ci, ou bien ne les a pas étudiées, en composant son ouvrage, ou bien même ne les avait jamais lues.

## V.

Une question spéciale, qui se rattache jusqu'à un certain point à celle des sources du livre des Actes, concerne la *conclusion* abrupte de cet ouvrage : *Cependant Paul demeura deux ans entiers dans un appartement qu'il avait loué à ses frais, et où il pouvait recevoir tous ceux qui venaient le voir, en prêchant le royaume de Dieu et en enseignant ce qui concernait le Seigneur Jésus-Christ. en toute liberté et sans être gêné.*

Nous appelons cette conclusion abrupte, non pas seulement dans le sens de la rhétorique, mais surtout au point de vue psychologique ; nous voulons dire que le lecteur ne saurait en être satisfait. Il voudrait savoir quelles ont été les destinées ultérieures de l'Apôtre, et notre génération surtout, plus encore que celles qui l'ont précédée, se trouve singulièrement désappointée par un silence qui ouvre la porte si large aux hypothèses, comme autrefois aux légendes. Jadis, et en partie naguère encore, on s'expliquait cette manière de l'auteur de prendre congé de ses lecteurs, par une supposition bien simple et en apparence complètement suffisante. L'auteur aurait écrit tout juste à la fin des deux années dont il parle, et par conséquent la fin de la captivité de Paul, quelle qu'elle ait été, lui était provisoirement tout aussi inconnue qu'elle nous l'est aujourd'hui à défaut d'autres sources. Mais cette explication ne suffit plus maintenant. Non seulement il sera facile de prouver que la composition des Actes ne remonte pas à une époque aussi ancienne, antérieure à la persécution de Néron, mais le texte même que nous venons de transcrire paraît exclure cette combinaison. En effet, ce texte dit : Paul *demeura*..... et non pas : il *demeure*, ou encore : il *est demeuré* ; en d'autres termes, l'auteur prend

son point de vue, non pas dans cette période de deux ans, mais à un moment postérieur; il donne à entendre qu'elle est révolue, et que d'autres faits, n'importe lesquels, ont remplacé depuis ceux qui caractérisaient ce laps de temps. Il y a plus : dans les chapitres précédents, on a pu et dû d'autant plus s'intéresser au procès de Paul, que l'auteur lui consacre un quart entier de son ouvrage, et que nulle part ailleurs il n'entre dans tant de détails à la fois émouvants et dramatiques; et voilà que nous n'apprenons rien, mais pas le moindre petit mot, sur les péripéties ultérieures de ce procès, ni sur son issue, bien que plus d'une fois il ait été fait d'avance allusion à son second stade<sup>1</sup>. Or, il est impossible d'admettre qu'un accusé politique ait été retenu prisonnier à Rome pendant deux ans, sans qu'aucune forme de procédure ne soit intervenue, si ce n'est pour décider du sort de l'inculpé, du moins pour orienter les autorités. Il y avait donc toujours quelque chose de plus à dire, lors même qu'on voudrait s'arrêter à la date que la tradition veut bien assigner à la composition de l'ouvrage.

Par les mêmes motifs ou d'autres analogues, nous ne saurions accepter certaines explications qui ont été proposées plus récemment. On a dit, par exemple, que l'auteur s'arrête brusquement à l'arrivée de Paul à Rome, parce que Théophile, pour l'instruction duquel l'ouvrage fut composé, savait le reste en sa qualité d'habitant de cette ville. Mais si le narrateur n'avait réellement eu en vue qu'un but aussi restreint, nous ne voyons pas pourquoi il se serait donné la peine d'écrire; il pouvait raconter son histoire de vive voix à une personne dont on le suppose si rapproché. On a dit encore, que des considérations politiques lui imposaient une certaine discrétion, et qu'il a pu craindre de se compromettre en parlant explicitement de l'issue du procès. Mais quelque chatouilleuse qu'on veuille supposer la censure romaine, la simple mention du fait de l'exécution d'un homme condamné par un tribunal ne devait pas lui paraître plus choquante que tout ce que le livre contient d'éloges au sujet de ses actes antérieurs, lesquels, après tout, formaient la base de son procès. On a dit que la source à laquelle notre historien puisait sa relation de la vie de Paul s'arrêtait tout juste ici, et qu'il ne savait rien de plus. Mais dès qu'on doit

<sup>1</sup> Chap. XXIII, 41; XXVII, 24. Comp. 2 Tim. IV, 16, 17.



reconnaître que son travail de rédaction ne se bornait pas à une simple transcription de documents plus anciens, on doit admettre aussi que les moyens d'information n'ont pas pu lui manquer pour en remplir les lacunes et pour compléter un récit dont lui-même, tout le premier, aurait senti l'imperfection. On a enfin hasardé la conjecture qu'il aurait existé une continuation de l'ouvrage, aujourd'hui perdue. Le fait est, que cette conjecture, qui ne peut se prévaloir du moindre indice positif ou même indirect dans la littérature ecclésiastique, équivaut à l'aveu qu'on ne sait trouver aucune explication plausible de cette énigme.

Dans cet état des choses il ne reste que deux manières, plus ou moins acceptables, de sortir d'embarras. Ou bien l'on se contentera de dire que l'auteur s'était proposé de continuer son récit, et qu'il en a été empêché par quelque circonstance imprévue, peut-être par sa mort; ou bien il faudra se décider à voir dans sa brusque conclusion une nouvelle preuve, et non la moins éclatante, de ce que dans la composition de son livre il avait eu en vue, non pas autant l'exposé des faits matériels eux-mêmes, que celui des enseignements ou des conséquences morales qu'on devait en tirer. En effet, la dernière page de son récit, tout en laissant le lecteur dans une ignorance complète au sujet de la situation de la communauté chrétienne de Rome, au point que les personnes mêmes qu'il introduit sur la scène ont l'air de déclarer qu'elles n'en savent rien, contient le manifeste le plus explicite et le plus positif relativement à la rupture, désormais consommée, entre le judaïsme et le christianisme. Il est impossible de méconnaître que ce dénouement est bien celui de l'histoire du siècle apostolique elle-même, et ce ne serait certes pas faire injure à l'historien, que de penser qu'il a tenu à faire ressortir, en le prenant de plus haut, l'esprit des événements qu'il avait à raconter, au lieu de s'arrêter à tous les détails. Aussi cette explication est-elle chaudement recommandée aujourd'hui par tous ceux qui considèrent les Actes avant tout comme un ouvrage de tendance, on pourrait presque dire comme un ouvrage de parti. Cependant elle ne nous semble pas de nature à couper court à toute hésitation. Elle ne rend pas plus compte que les autres, de l'emploi du passé défini; elle semble directement contredite par le soin que l'auteur met à consigner, dans les pages immédiatement précédentes, tant de petits détails, très-intéressants sans doute, mais parfaitement inutiles en vue

d'une conception pragmatique de l'ensemble; enfin elle prétend faire, d'un narrateur généralement naïf et simple, et que nous ne voyons nulle part, dans le cours de son livre, s'élever au-dessus du niveau de son entourage, un philosophe planant sur les hauteurs de l'histoire et sachant en dégager l'esprit, comme si, avec le coup d'œil du génie, il embrassait déjà une série de siècles.

## VI.

Les Actes sont un ouvrage anonyme, ainsi que le troisième évangile, dont ils sont la continuation. La tradition nomme l'auteur, et nous nous sommes provisoirement prévalu de son autorité pour éviter les circonlocutions. Cependant cette tradition, d'ailleurs unanime, n'est constatée que depuis le dernier tiers du second siècle; antérieurement aucun écrivain ne prononce le nom de Luc, et la critique doit examiner jusqu'à quel point ces éléments de conviction peuvent nous suffire.

Nous avons vu, dans un précédent paragraphe, que la question n'est plus aussi simple aujourd'hui qu'elle l'était pour nos devanciers, la critique prétendant faire une distinction entre le rédacteur du double ouvrage que nous avons sous les yeux, et l'auteur des mémoires de voyages, dont ce rédacteur a pu profiter pour son travail. Nous n'avons pas besoin de rentrer dans cette discussion: il suffira de constater que tout le monde reconnaît dans l'auteur des mémoires un ami et compagnon de voyage de Paul, de sorte que, lors même que la tradition se serait trompée en identifiant deux personnages qu'il fallait distinguer, et dont l'un pourrait avoir écrit à une époque plus ou moins postérieure à l'autre, ce sera toujours dans l'entourage de l'apôtre des gentils que nous avons à chercher le témoin et garant d'une notable partie des faits relatés. Pour ceux qui ne font point cette distinction des personnes, ce résultat est acquis pour tout l'ensemble de l'ouvrage.

Or, nous connaissons un grand nombre de disciples qui ont été en relation plus ou moins constante avec Paul, surtout aussi comme associés à ses travaux apostoliques, et à première vue il semble assez difficile de démêler dans le nombre celui auquel doit revenir l'honneur de la composition des mémoires, étant donnée provisoirement la nécessité de vérifier l'assertion tradi-



tionnelle. Mais à y regarder de plus près, le cercle se restreint beaucoup. Sans craindre de nous tromper, nous pouvons affirmer que l'auteur des mémoires (et par conséquent, dans l'hypothèse de l'identité, l'auteur des Actes) ne se trouvera pas parmi les personnes nominativement désignées dans ce livre. Un écrivain qui s'introduit lui-même dans son récit comme participant aux événements qu'il raconte, en se servant du pronom de la première personne, ne se désignera pas en même temps à la troisième et au moyen d'un nom propre. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à prendre l'hypothèse de quelques modernes, qui ont voulu attribuer la rédaction des mémoires de voyage à Timothée, et à la mettre en regard du passage chap. XX, 4, 5, où il est dit : « De Macédonie en Asie, Paul était accompagné d'Aristarque, de Gaïus, de Timothée, de Tychique, de Trophime... ceux-ci prirent les devants et *nous* attendirent à Troade, tandis que *nous* ne quittâmes Philippe qu'après Pâques, pour les rejoindre » etc. Il est évident que le narrateur qui parle ici de ce qu'il a fait lui-même, se distingue des individus qu'il désigne nominativement.

Il conviendra donc de chercher en dehors des Actes, c'est-à-dire dans les Épîtres, le nom de l'inconnu que nous désirons découvrir. Sans doute, il serait possible qu'il ne s'y trouvât pas ; car personne ne voudra affirmer que les Épîtres doivent contenir tous les renseignements personnels qui se rattachaient à la sphère de Paul, et dans l'occasion nous y voyons même apparaître des anonymes (2 Cor. VIII, 18, 22. Phil. IV, 3). Cependant la vraisemblance est pour la supposition contraire. Or, les Épîtres nous offrent surtout deux noms, sur lesquels notre attention devra se porter de préférence : Tite et Luc. On a songé à Tite, en faisant valoir, en sa faveur, certains arguments assez spécieux. Mais cette argumentation se heurte contre une difficulté insurmontable ; c'est que Tite a joué un rôle très-important aux conférences de Jérusalem (Gal. II, 1 suiv.), et que dans le récit des Actes relatif à ces conférences (chap. XV), non seulement Tite ne paraît pas sur la scène, ni directement, ni indirectement, mais qu'il n'y a pas même de place, pour lui et ce qui le concernait, dans le cadre des faits, tels que notre historien les présente. Il en résulte que, à moins d'accuser l'auteur d'avoir altéré les faits, il faut abandonner cette hypothèse. Reste donc Luc. Le peu que nous savons de lui (il n'est nommé que dans trois passages des Épîtres), s'accorde bien avec les données des extraits des

Mémoires insérés dans les Actes, notamment ces deux circonstances, qu'il se trouvait à Césarée avec Paul, pendant la captivité de celui-ci, antérieurement au voyage de Rome (Col. IV, 14. Philém. 24), et ensuite à Rome, aussitôt après l'arrivée de l'apôtre, à un moment où celui-ci se plaignait de son isolement (2 Tim. IV, 11). Or, l'auteur des Mémoires était de ce voyage de Rome (Actes XXVII, 1 suiv.). D'après cela, on peut dire que, si la tradition devait ne pas se fonder sur des données positives, mais n'être qu'une combinaison savante, celle-ci serait bien l'une des hypothèses les plus plausibles qu'on ait faites au sujet des nombreux problèmes que l'histoire de la littérature apostolique soumet à la sagacité des critiques. Nous devons ajouter cependant, que l'authenticité des Épîtres que nous venons de citer, a été contestée et qu'il faudra d'abord l'établir à son tour, pour en faire valoir le témoignage.

Le nom de Luc doit être d'origine latine. Sa forme grecque *Loukas* se compose de trois éléments : le fond latin, conservé dans la forme française, doit être considéré comme une abréviation d'un nom plus long (Lucianus, Lucilius, etc.) ; puis il y a la terminaison aramaïque *û*, et la terminaison grecque *s*. Cette manie de tronquer les noms étrangers et de leur donner une désinence orientale, laquelle à son tour s'accommodait au grec, était très-répandue à cette époque, et l'on en trouve de nombreux exemples dans le Nouveau Testament<sup>1</sup>. D'après l'un des passages cités, il a été médecin ; la légende en a fait un peintre d'Antioche. En rapprochant ensemble les deux passages Col. IV, 11 et 14, on a cru pouvoir établir qu'il était d'origine païenne. Voilà tout ce qu'on peut dire sur son compte.

Quant à l'époque de la composition de tout l'ouvrage, c'est-à-dire de l'Évangile et des Actes (les Mémoires de voyage pouvant être plus anciens), il a déjà été démontré<sup>2</sup> qu'il faut aller au-delà de la destruction de Jérusalem, laquelle est positivement antérieure à la rédaction de l'Évangile. Et nous croyons avoir prouvé que le second livre n'a pas suivi immédiatement le premier. Mais

<sup>1</sup> Noms d'origine latine : Silas (Sylvanus), Amplias, Rom. XVI, 8 (Ampliatius), Iunias, Rom. XVI, 7 (Iunianus) ; grecs : Démas, Col. IV, 14, etc. (Démétrius), Épaphras, Col. I, 7, etc. (Épaphroditus), Hermas, Rom. XVI, 14 (Hermogenes), Olympas, Rom. XVI, 14 (Olympiodorus), Zénas, Tite III, 13 (Zénodotus), Apollon (Apollonius), etc.

<sup>2</sup> *Histoire évangélique*, Introduction, page 90 suiv.

c'est là tout ce qu'on peut établir avec certitude ; en voulant aller plus loin, on s'engage dans le dédale des appréciations purement conjecturales et subjectives. Ceux qui prétendent pouvoir descendre jusqu'au règne de Trajan, ne se placent pas sur un terrain plus solide que ceux qui tiennent à ne pas dépasser l'année 80. Le texte ne fournit de données suffisantes ni pour l'une ni pour l'autre de ces opinions. Ce qui est relatif à la constitution de l'Église, ne nous force pas de songer au second siècle (I, 17 suiv. ; VIII, 14 suiv. ; XV, 28 ; XX, 17, 28). Mais l'image de Paul, comme nous l'avons montré plus haut, est déjà tellement décolorée, et les origines de l'Église se dessinent en général d'une manière si vague, qu'il ne sera pas hors de propos de se représenter le narrateur séparé des événements par un laps de temps assez considérable.

## VII.

Nous terminerons par deux mots sur la *valeur* historique du livre des Actes. A plusieurs reprises déjà, nous avons été amené à effleurer cette question, en parlant du contenu de l'ouvrage et des sources que l'auteur a pu mettre à profit. Nous avons dû signaler des lacunes nombreuses dans son récit ; nous avons fait entrevoir qu'il poursuivait un but spécial en choisissant et en exposant les faits, et que l'objectivité matérielle n'était pas son unique préoccupation ; nous avons prouvé que le portrait de l'apôtre Paul, d'ailleurs le plus en évidence dans l'ensemble du tableau, est singulièrement effacé et en partie rendu méconnaissable, si tant est qu'on veuille le mettre en regard de celui que nous présentent les Épîtres. Nous pourrions ajouter que la relation des Actes est absolument insuffisante pour établir une chronologie tant soit peu certaine de l'histoire apostolique, tous les efforts des modernes à cet égard n'ayant abouti qu'à des combinaisons hypothétiques et hasardées ; que le silence, sans doute involontaire, de l'historien nous fait perdre toutes les traces de l'œuvre de Jésus en Galilée, dont cependant les évangiles font le principal théâtre de son activité réformatrice, et qui, d'après une tradition non suspecte (Matth. XXVIII, 7, 10, 16. Marc XVI, 7), n'a point dû être privé de celle de ses disciples ; enfin, que notre commentaire fera voir, relativement à plusieurs

faits d'une certaine importance, comme la glossolalie, les scènes de la Pentecôte, la communauté des biens, l'organisation de l'Église primitive et ses rapports avec la synagogue, la position des partis dans le sein du judaïsme, etc., que le narrateur n'a pas été à même de se procurer des renseignements suffisants et assez positifs pour pouvoir nous donner à son tour un exposé net et lucide de tous ces faits, mais qu'au contraire son récit est devenu la source d'une série de méprises traditionnelles, et de conceptions plus ou moins incomplètes ou suspectes. Aussi bien la critique moderne a-t-elle formulé sur le compte de cet ouvrage un jugement de plus en plus défavorable, et notamment toutes les différences, réelles ou apparentes, explicites ou partielles, qu'on croyait remarquer entre sa relation et celle de Paul, sont devenues de nos jours autant de chefs d'accusation contre le livre des Actes. Il n'est guère besoin d'ajouter que les miracles racontés par l'auteur ne figurent pas au dernier rang de ces causes de suspicion, surtout en tant qu'il s'agit d'effets magiques attribués à des ombres ou à des vêtements, ou de ces miracles de punition si étranges par eux-mêmes, et si complètement étrangers à l'histoire évangélique.

Bien que nous ne voulions pas entreprendre de nier la réalité des imperfections signalées, nous croyons pourtant que le jugement qu'elles ont provoqué est peu équitable, et qu'on les a exagérées comme à plaisir pour justifier cette transition un peu brusque de l'ancienne appréciation louangeuse, dominée par les théories théologiques et scripturaires, à l'appréciation littéraire et critique de nos jours, qui tenait à constater son entière indépendance. Qu'il nous soit permis de présenter ici quelques considérations rapidement esquissées, qui, nous osons l'espérer, contre-balanceront jusqu'à un certain degré les reproches en question.

Tout d'abord, il nous semble injuste de demander à un narrateur du premier siècle d'employer, à l'égard des matériaux à rassembler, les procédés de recherche, de triage, d'examen, que nous sommes en droit d'exiger d'un historien du dix-neuvième. A ce prix, les plus illustres classiques n'échapperont guère à un arrêt de condamnation. Pour cela, il manquait aux écrivains de cette époque non-seulement le goût et l'exemple de cette érudition patiente et circonspecte, sans laquelle nous ne concevons plus le véritable historien, mais les moyens mêmes d'y arriver.



s'ils avaient pu la croire indispensable. Nous devons être très-heureux et très-reconnaissants, quand nous sommes à même de constater chez eux la bonne foi et la sincérité. Si de cette manière nous n'apprenons pas toujours exactement comment les choses se sont passées, du moins nous saurons comment l'opinion publique se les est représentées. Or, à cet égard, notre auteur n'a pas à craindre la comparaison avec ses contemporains. Ajoutons que là où il s'agit essentiellement de croyances, nous avons un intérêt majeur à connaître cette opinion. Il est vrai que notre historien est chrétien, et chrétien convaincu, par conséquent homme de parti, si l'on veut l'appeler ainsi. Mais à ce titre nous le sommes aussi, et nous reconnaissons que ce qu'il dit des adversaires du christianisme, le témoignage des siècles suivants le confirme de la manière la plus explicite. Ensuite son récit n'a qu'à gagner à être comparé à ce dédale de fables qui commencent bientôt après à se répandre dans la société chrétienne, et qui finirent par s'implanter si profondément dans l'imagination populaire, que la plupart d'entre elles sont encore aujourd'hui acceptées par la naïve crédulité des masses, ou par celle moins excusable de leurs conducteurs.

Quant à la chronologie, il y a lieu de rappeler qu'à défaut de documents officiels, qui n'existaient pas pour l'Église apostolique, et de journaux, que l'antiquité ne connaissait pas du tout, les auteurs des premiers siècles n'avaient aucun moyen sûr de l'établir, même approximativement. Les souvenirs personnels, auxquels on aurait pu en appeler, ne se trouvaient que très-exceptionnellement à la disposition des écrivains, et du nôtre en particulier. Et comme les intérêts de l'Église se circonscrivaient dans une sphère très-étroite, et ne se rattachaient guère aux événements dont avaient à s'occuper les historiens de l'empire, ce n'est que dans des cas très-rares que nous pouvons aujourd'hui trouver des points de repère au moyen du synchronisme de l'histoire politique. Des erreurs matérielles même, à l'égard de la succession chronologique des faits (chap. V, 36, 37), sont donc très-excusable, et n'affectent pas le fond du récit; et l'absence de précision, relativement à ce point particulier, tout en nous créant des embarras, est la chose la plus naturelle du monde.

Pour ce qui est du fond même de l'histoire apostolique, ce qui doit nous frapper le plus, c'est la sobriété de l'auteur en fait de détails. A y regarder de près, il ne nous donne que quelques



scènes éparses pour toute la période antérieure à l'avènement de Paul. On est autorisé à en conclure qu'il ne subissait point encore l'influence de cette productivité malsaine qui envahit bientôt l'Église et à l'ascendant de laquelle les meilleurs auteurs des siècles suivants n'ont pas su se soustraire. Et s'il est permis de supposer que les scènes en question ont pu se colorer d'une manière un peu idéale en passant par le prisme de la tradition, elles ne trahissent pas cependant une incompatibilité absolue avec ce que la situation générale nous ferait attendre d'avance. Tout au contraire, il est facile de découvrir, sans que l'auteur les signale directement, des traits qui portent au plus haut point le cachet de la vérité historique, bien qu'à première vue ils aient de quoi nous surprendre. A titre d'exemple, nous citerons la place assignée dans les Actes aux Pharisiens et aux Sadducéens. Par les Évangiles, nous sommes conduits à mettre les deux partis sur la même ligne, en tant qu'il s'agit de leurs sentiments à l'égard du christianisme. Or ici, les premiers nous sont représentés comme favorables dans l'origine au mouvement chrétien, si bien qu'un bon nombre d'entre eux s'affilient à la communauté, tandis que la polémique incisive de Jésus devait sembler les en éloigner plus que qui que ce soit. Les Sadducéens seuls apparaissent comme les adversaires acharnés de la nouvelle secte. C'est que les discours du Seigneur les jugent, les uns et les autres, au point de vue religieux et moral, et ne se préoccupent point de leur position respective comme partis politiques, laquelle finit par amener chez eux une appréciation différente de faits qui leur laissaient entrevoir, à tort sans doute, des complications redoutées par les uns, désirées par les autres. L'auteur des Actes, sans se rendre un compte bien exact de cette divergence, et tout en croyant pouvoir la ramener à une simple question de théorie philosophique ou théologique (XXVI, 8), nous a fourni les moyens de constater comme un fait ce qu'une étude approfondie de l'histoire nous devait faire pressentir comme une probabilité.

D'un autre côté, cette présence des Pharisiens au sein de la communauté, à laquelle nos conceptions traditionnelles s'attendaient si peu, jette aussi un jour nouveau sur les tendances générales de la primitive Église, sur ses convictions, ses pratiques pieuses, ses espérances; et nous nous apercevons facilement qu'à tous ces égards notre auteur nous fournit les

éléments d'un tableau passablement différent de celui que naguère encore l'historiographie protestante aimait à en retracer. Car c'est bien aussi au moyen des textes des Actes, et non pas seulement de ceux de Paul, que la critique moderne est parvenue à découvrir le véritable état des choses, et à expliquer l'origine et la nature des luttes intérieures qui vinrent bientôt troubler l'harmonie de l'Église naissante. C'est la juxtaposition immédiate, dans le sein de cette Église, du judaïsme et de l'Évangile, qui hâte la manifestation de l'antagonisme naturel, de l'incompatibilité même des deux principes, et les données de l'historien, à cet égard, sont d'autant plus précieuses, qu'il ne paraît pas avoir bien nettement saisi la signification intime des faits dont il ne relate que les symptômes accidentels (chap. VI, X, XI, XV, etc.), et qu'il ne poursuit nullement le but de raconter, d'une manière pragmatique, les premières phases d'un conflit au milieu duquel il se trouvait encore placé lui-même et qui, à vrai dire, n'est pas encore arrivé à son terme à l'heure qu'il est.

Dans l'histoire de Paul, malgré les nombreuses lacunes que nous avons signalées, les points où les Actes se rencontrent avec les Épîtres, et où leurs récits se trouvent confirmés par le témoignage de celles-ci, sont plus nombreux encore<sup>1</sup>, et cet accord est d'autant plus significatif, qu'il ne porte nulle part le cachet de la dépendance, et que dans certains cas on ne le retrouve pas à la surface même du récit. Si à l'égard de quelques faits spéciaux, la critique a rencontré des difficultés pour le rétablir, ou si elle est même disposée à abandonner cette tâche comme irréalisable<sup>1</sup>, en revanche celle-ci est bien facile relativement à des choses très-essentielles. Ainsi l'apôtre parle de sa conversion en des termes<sup>3</sup> qui écartent du récit de l'auteur des Actes le soupçon de s'être laissé imposer une légende d'origine

<sup>1</sup> Voyez par exemple sur le pharisaïsme de Paul, Actes XXII, 3; XXIII, 6; XXVI, 5. Phil. III, 5; sur son fanatisme persécuteur, Actes VIII, 3; IX, 1, etc. 1 Cor. XV, 9. Gal. I, 23; sur sa mission spéciale, Actes IX, 15; XXII, 21, etc. Rom. I, 5; XI, 13. Gal. I, 16; sur ses premières prédications, Actes et Gal., l. c. Comp. encore chap. XIII, 50; XIV, 1, 19, avec 2 Tim. III, 11; chap. IX, 23, avec 2 Cor. XI, 32; chap. XV, 30, avec Gal. II, 11; chap. XVI, 19, avec 1 Thess. II, 2; chap. XVIII, 3; XX, 34, avec 1 Thess. II, 9; 2 Thess. III, 8; 1 Cor. IV, 12; IX, 12.

<sup>2</sup> Par exemple en ce qui concerne la conférence de Jérusalem.

<sup>3</sup> 1 Cor. IX, 1; XV, 8. Gal. I, 16.

suspecte. Il en est de même de ce que celui-ci dit des visions de Paul<sup>1</sup>. Quelle que soit l'idée que la science théologique ou psychologique de nos jours puisse ou veuille se faire de ces événements et d'autres pareils, toujours est-il qu'à leur sujet l'accord entre le héros de l'histoire et son biographe met à couvert la responsabilité de celui-ci, tous les deux se plaçant au même point de vue. Quand les Actes, dans l'exposé des voyages de Paul, le conduisent presque partout d'abord, et pour ainsi dire de préférence, dans les synagogues des Juifs, et en seconde ligne seulement dans un milieu étranger, ce fait, en apparence en contradiction avec sa mission auprès des peuples païens, sur laquelle il aime à mettre l'accent quand il vient à parler de ses travaux, est amplement confirmé par la théorie même qu'il s'est faite sur la destination de l'Évangile. C'est au Juif d'abord<sup>2</sup>, mais non moins au païen, que s'adresse la nouvelle révélation, et il ne fait que suivre la direction providentielle en allant offrir en premier lieu à ses frères et coreligionnaires la parole du salut qui leur était promise d'avance. Son devoir à l'égard d'un cercle moins restreint ne commencera que lorsque l'accomplissement du premier lui aura été rendu impossible. Du reste, à défaut du principe théorique, les conditions matérielles de la prédication apostolique recommandaient et nécessitaient un pareil procédé : la synagogue seule offrait aux missionnaires, avec la chaire et l'auditoire, les moyens de se faire comprendre<sup>3</sup>, et en même temps l'occasion d'entrer en relation avec la partie saine de la société grecque<sup>4</sup>.

Ainsi, de tout ce qui a été dit dans cette introduction, nous croyons pouvoir inférer que la valeur de notre livre, considéré comme source de l'histoire, n'est pas aussi petite qu'il a plu à plusieurs auteurs contemporains de le prétendre. Nous nous réservons d'ailleurs de corroborer notre jugement par l'analyse des détails dans le cours du commentaire, partout où l'occasion s'en présentera.

<sup>1</sup> Chap. XXII, 17, etc. Comp. 2 Cor. XII, 1.

<sup>2</sup> Rom. I, 16 ; IX, 4 suiv.

<sup>3</sup> Actes XVII, 22 ; XXVI, 24.

<sup>4</sup> Actes XIII, 43 ; XVII, 4, etc.

## ACTES DES APOTRES.

---

J'ai compris dans mon premier récit, ô Théophile, tout ce que Jésus avait autrefois fait et enseigné, jusqu'au jour où il fut enlevé au ciel, après avoir donné ses ordres, par le saint esprit, aux apôtres qu'il avait choisis.

I, 1, 2. Ces deux versets forment dans l'original une espèce de préface incomplète. La construction de la phrase aurait dû amener cette autre : *maintenant j'en vais commencer un second*, etc. La mention des ordres donnés et de l'ascension, de ces deux faits qui rentraient dans le cadre du premier livre, mais sur lesquels l'auteur a de nouveaux renseignements à communiquer, l'engage dans une digression qui lui fait perdre de vue la rédaction commencée. Cette imperfection de la forme du discours a dû être effacée en partie dans la traduction.

Les *ordres* dont il est question ici, sont les dernières injonctions adressées aux disciples, telles que nous les lisons dans l'évangile, chap. XXIV, 47 ss., et de nouveau dans les lignes qui vont suivre. En ajoutant que ces ordres leur furent donnés *par le saint esprit*, Luc n'a pas voulu, sans doute, insister sur le fait que Jésus lui-même était inspiré, mais il a voulu dire que le don de l'esprit accompagnait l'appel fait aux apôtres, de manière qu'ils pussent le comprendre et qu'ils se sentissent la volonté



d'y répondre. Cette explication, positivement appuyée par Jean XX, 22, peut encore se fonder sur Luc XXIV, 45. La contradiction apparente dans laquelle elle se trouve avec Luc XXIV, 49 et Actes I, 5, disparaîtra facilement dès qu'on aura clairement reconnu ce que notre auteur et son récit entendent par la communication du saint esprit, que le préjugé seul, contrairement à toute saine exégèse, a pu déclarer unique et exclusive. (*Histoire de la théol. chrét.*, etc., II, 339 s., 3<sup>e</sup> éd.)

<sup>3</sup> Car après sa passion, il se présenta vivant devant eux, par des manifestations nombreuses, en leur apparaissant pendant quarante jours et leur parlant de ce qui concernait le royaume de Dieu ; et en mangeant avec eux, il leur enjoignit de ne pas quitter Jérusalem, mais d'attendre ce que le Père avait promis, « ce dont vous m'avez entendu parler : car Jean baptisait d'eau, mais vous, vous serez baptisés d'esprit saint, dans peu de jours. » <sup>6</sup> Eux cependant, en l'accompagnant, l'interrogeaient en disant : « Seigneur, est-ce à présent que tu vas rétablir la royauté pour Israël ? » Mais il leur répondit : « Il ne vous appartient pas de connaître les temps ou les moments que le Père a fixés de sa propre autorité ; mais vous recevrez de la force, quand le saint esprit viendra sur vous, et vous serez mes témoins à Jérusalem et dans toute la Judée et la Samarie et jusqu'aux extrémités de la terre. »

I, 3-8. Ce morceau reprend et résume l'histoire des apparitions de Jésus ressuscité. Deux traits surtout, complètement effacés dans les traductions ordinaires, nous font voir que l'auteur maintient sa première narration jusque dans les détails. Les instructions qu'il reproduit ont été données à une occasion où Jésus avait *mangé* avec ses disciples, et son dernier entretien avec eux a eu lieu sur le chemin de la montagne des oliviers où ils l'avaient *accompagné* (Luc XXIV, 43, 50). La seule différence entre les deux rédactions porte sur la chronologie ; car tandis que dans le premier livre toutes les apparitions sont concentrées sur le jour même de la résurrection, il est fait mention ici d'un laps de temps bien plus long. Du reste, ces apparitions sont introduites comme des *preuves* du fait de la résurrection.

Les dernières instructions de Jésus concernent : 1<sup>o</sup> le séjour provisoire des disciples à Jérusalem pour y attendre les événements ; 2<sup>o</sup> la promesse réitérée du saint esprit ; 3<sup>o</sup> la venue du royaume de Dieu ; enfin 4<sup>o</sup> la mission apostolique. Deux de ces



points méritent d'être spécialement relevés d'après notre texte. La promesse du saint esprit est reproduite dans une formule bien connue et attribuée autrefois à Jean-Baptiste (Matth. III, 11. Marc I, 8. Luc III, 16. Jean I, 33), mais que la prédication chrétienne devait s'approprier à son tour, parce qu'elle définit on ne peut mieux la différence essentielle des deux ordres de choses, de l'Évangile et de la Loi, et qu'elle sert ici à rattacher le baptême de la Pentecôte à celui du Jourdain, l'inauguration de l'Église aux débuts de la bonne nouvelle. Le discours sur le royaume rencontrait encore, comme autrefois, dans l'esprit des disciples, le préjugé national et les préoccupations politiques. Jésus, selon sa méthode souverainement sage et bien connue par les récits évangéliques, ne combat pas directement ce préjugé. Il se borne à ouvrir à ses apôtres la perspective du devoir ; c'était la meilleure garantie contre les égarements d'un enthousiasme fantastique et superstitieux. L'histoire du siècle apostolique nous fait connaître la transformation lente et graduelle des espérances caressées par les premiers chrétiens, et qui, tout en cessant d'être dirigées vers les choses politiques, s'attachaient longtemps à l'idée d'un règne messianique prochain et terrestre, avant de se spiritualiser et de se dégager de leur cadre primitif. Mais ce qu'il y a ici de plus remarquable et de moins remarqué par la science théologique, c'est que Jésus, en refusant à ses disciples, pour le moment et pour toujours, le *savoir* qu'ils avaient réclamé, leur promet, comme compensation, une *force* jusque-là inconnue. Le don du saint esprit n'est donc pas essentiellement une illumination de l'intelligence, un gage d'infailibilité théorique, mais une élévation de la volonté, un principe et un moyen d'action. Cette interprétation sera confirmée par de nombreux passages de notre livre.

<sup>9</sup> Et quand il eut dit cela, il fut élevé devant leurs regards, et un nuage vint le dérober à leurs yeux. Et comme ils regardaient vers le ciel pendant qu'il s'éloignait, voilà que deux hommes se présentèrent à eux en habits blancs et leur dirent : « Hommes Galiléens, pourquoi restez-vous là en regardant vers le ciel ? Ce Jésus qui vient d'être enlevé au ciel du milieu de vous, reviendra de la même manière dont vous l'avez vu s'en aller vers le ciel. »

I, 9-11. Le fait de l'ascension est décrit ici de la manière dont l'Église l'a toujours conçu depuis, et dont la peinture l'a repré-

senté. Jésus est *élevé*, soulevé de terre, enveloppé d'un nuage, et ce nuage doit être monté vers le ciel, puisque le texte dit deux fois que les disciples l'y suivirent des yeux. Dans la pensée du narrateur, les deux hommes en habits blancs ne peuvent être que des anges, et leur discours, bien qu'il ne se prononce pas d'une manière tout à fait explicite, en promettant le retour visible du Christ, semble confirmer l'attente universelle de la première génération des chrétiens, qui espéraient en être témoins avant de mourir (Matth. XVI, 28). Toujours est-il qu'en mettant cette promesse, et elle seule, dans la bouche des anges, la tradition apostolique atteste l'importance prépondérante qu'elle y attachait.

Notre passage est le seul du Nouveau Testament qui entre dans quelques détails relativement à l'ascension du Seigneur. Les autres textes qu'on a pu comparer ici (1 Tim. III, 16. Éph. IV, 8. 1 Pierre III, 22. Jean VI, 62, et les endroits où il est parlé de Jésus assis à la droite de Dieu), ou bien restent dans les généralités, ou bien même se prêtent à une interprétation spirituelle. Aussi n'est-ce pas sur le fait de l'ascension, considéré au point de vue idéal, qu'une discussion peut s'élever au nom de l'exégèse : car s'il est vrai que Jésus est ressuscité, il s'ensuit que de manière ou d'autre il a dû quitter cette terre ; autrement ses apparitions auraient continué. L'ascension est la dernière de ces apparitions, c'est positivement le sens de Marc XVI, 19 ; et quant à Paul, on peut demander s'il distingue l'ascension de la résurrection ? Mais à côté de cela, il y a la question matérielle. Avec quel corps Jésus est-il monté au ciel ? Autrefois on s'arrêtait généralement à l'idée que c'était son corps naturel d'homme, et la théologie du seizième siècle a même fait de cette manière de voir un dogme très-important. De nos jours, on a compris qu'elle se trouve en contradiction avec le passage 1 Cor. XV, 35 ss., 50 ; et l'on a cherché divers moyens de concilier la théorie spiritualiste de l'apôtre et les relations réalistes des évangiles. On a eu recours à l'hypothèse de ce qu'on appelait la glorification du corps de Christ, c'est-à-dire d'une transformation en une substance moins grossière, transformation conçue tantôt comme graduelle et progressive depuis le moment de la résurrection, tantôt comme subite, au moment de l'ascension, de façon que le nuage aurait été la dépouille appartenant à la sphère terrestre. Tout cela peut être fort ingénieux, mais cela prouve surtout ce

que la science et l'histoire gagnent en négligeant l'idée, pour spéculer sur la forme dans laquelle elle s'exprime.

<sup>12</sup>Après cela, ils retournèrent à Jérusalem, de la montagne dite du bois des oliviers, laquelle est tout près de Jérusalem à la distance d'un chemin de sabbat. Et quand ils furent rentrés, ils montèrent à la salle supérieure où ils avaient l'habitude de rester. C'étaient Pierre et Jean, et Jacques et André, Philippe et Thomas, Barthélemy et Matthieu, Jacques d'Alphée et Simon le zélateur, et Judas de Jacques. Tous ils s'y appliquaient assidûment à la prière, unis de cœur entre eux, avec les femmes, et Marie, la mère de Jésus, et les frères de celui-ci.

I, 12-14. L'ascension eut lieu, d'après le premier livre aussi (XXIV, 50), sur la montagne des oliviers, à l'est de la ville, dans le voisinage de Béthanie sur le versant oriental de la hauteur. Un *chemin de sabbat* (environ un kilomètre) est la distance que la règle traditionnelle du pharisaïsme permettait de parcourir un jour férié, une course plus longue étant considérée comme une violation de la loi qui interdit le travail pour ces jours-là.

Les (onze) disciples sont nommés ici pour la dernière fois dans l'histoire, à l'exception des trois placés en tête de la liste. Tous les autres disparaissent de la scène, sans que rien ne nous autorise à croire qu'ils aient quitté Jérusalem (II, 1 ; IV, 23 ; V, 12, 18, 42 ; VI, 2 ; VIII, 1, 13 ; IX, 27 ; XI, 1 ; XV, 2, 4, 6, 22). Les femmes dont il est question, doivent avant tout être celles des apôtres, ceux-ci vivant dès lors à Jérusalem où chacun pouvait avoir sa demeure particulière, tandis que, pour leurs réunions communes, ils avaient à leur disposition ce que l'on a coutume d'appeler *une chambre haute*, c'est-à-dire l'étage supérieur d'une maison, appartenant sans doute à quelqu'un de la communauté. Les frères de Jésus sont ici positivement distingués des douze apôtres, ce qui tranchera la question si controversée des deux Jacques (voyez au chap. XV). Pour les noms propres, nous renvoyons à l'histoire évangélique (Matth. X).

<sup>15</sup>En ces jours-là, Pierre se leva au milieu des frères (il y avait une foule réunie au nombre d'environ cent vingt personnes) et dit : « Mes frères, il a bien fallu qu'elle fût accomplie, cette parole de l'Écriture que le Saint-Esprit a prédite par la bouche de David au sujet de Judas qui s'est fait le guide de ceux qui arrêterent Jésus.

Car il était compté parmi nous et avait reçu sa part de ce ministère. <sup>18</sup> Or, il acheta un champ avec le salaire de son crime, et étant tombé d'une hauteur, il creva par le milieu du corps et toutes ses entrailles en sortirent, et ce fait fut connu de tous les habitants de Jérusalem, si bien que ce champ fut appelé dans leur langue Akeldama, ce qui veut dire : champ du sang. <sup>20</sup> Car il est écrit dans le livre des psaumes : Que sa demeure devienne un désert et qu'il n'y ait point d'habitant ! et : Qu'un autre obtienne sa charge ! Il faut donc que l'un de ceux qui nous ont accompagnés pendant tout le temps que le Seigneur Jésus a conversé avec nous, depuis le baptême de Jean jusqu'au jour où il a été enlevé d'auprès de nous, devienne avec nous témoin de sa résurrection. » <sup>23</sup> Et ils en présentèrent deux, Joseph dit Barsabbas, lequel était surnommé Just, et Matthias, et ils prièrent en ces termes : « Toi, Seigneur, qui sondes les cœurs de tous les hommes, fais nous connaître celui d'entre ces deux que tu as élu pour qu'il occupe le poste de ce ministère et de cette mission, que Judas a quitté pour aller de son côté ! » Et ils jetèrent le sort sur eux, et le sort tomba sur Matthias, qui fut associé par cette nomination aux onze apôtres.

I, 15-26. Jésus ayant choisi ses disciples intimes au nombre de douze, pour un but qui restait encore à atteindre, il était naturel que les onze demeurés fidèles aient cru qu'il était nécessaire de tenir ce nombre au complet. Pierre en fait la proposition formelle et amène ainsi l'élection de Matthias. Tout cela est bien simple, cependant le récit offre une série de difficultés.

Pierre motive sa proposition par deux faits : la trahison et la mort de Judas, et les prophéties qui doivent se rapporter à lui et à son remplacement.

Quant au premier fait, Pierre, après avoir rappelé l'apostolat et la trahison de son ancien condisciple, raconte ce que celui-ci fit de l'argent que les prêtres lui avaient donné et de quelle manière il mourut ; puis il cite deux passages prophétiques, dont l'un est mis en rapport avec la fin de Judas et l'autre avec son remplacement. Nous disons que tout cela est mis dans la bouche de Pierre et ne saurait être considéré en partie (v. 18, 19) comme une parenthèse explicative intercalée par le narrateur ; car si Pierre n'avait pas parlé de la mort de Judas, la citation du psaume ne serait pas motivée. Or, voici les difficultés :

1° Ce que Pierre dit sur le compte de Judas est en contradiction avec ce que nous lisons au chap. XXVII de Matthieu.



D'après ce dernier, Judas se repentit immédiatement et rendit l'argent, et les prêtres l'employèrent à acheter un champ dont on fit un cimetière ; le nom du champ vient de ce que l'argent avait été donné pour un crime. D'après Pierre (ou Luc), il n'est pas question d'un repentir de Judas ; celui-ci ne rend point l'argent, il achète lui-même un champ, ce champ est sa propriété, comme le passage du psaume le suppose nécessairement, et le nom du champ vient de ce que Judas y périt. La mort de Judas, d'après Matthieu, est un suicide par pendaison ; d'après Pierre (ou Luc), elle est causée par un accident, par une chute. Tous les efforts qu'on a faits pour concilier ces deux récits n'ont abouti qu'à violenter les textes, en sacrifiant l'un à l'autre, ou plutôt tous les deux à des combinaisons arbitraires. Il n'y a qu'une seule explication possible : c'est qu'à l'époque où furent rédigés nos livres historiques du Nouveau Testament, il existait diverses traditions sur la mort de Judas et sur l'origine du nom d'Akeldama, donné à un champ qui, de manière ou d'autre, était en connexion avec l'histoire ou la personne du traître. Il y a même à dire que les deux traditions que nous avons devant nous n'étaient point les seules qui circulaient dans l'ancienne Église, et sans attacher la moindre importance aux légendes propagées par Papias, Oecuménius, Théophylacte et d'autres auteurs, nous devons les signaler comme des preuves, et de l'incertitude des détails et de l'activité des imaginations. Ensuite il ne sera pas hors de propos de constater que les deux versions canoniques invoquent, l'une comme l'autre, des témoignages prophétiques en leur faveur. Pierre (ou Luc) trouve dans le 69<sup>e</sup> Psaume que Judas a été propriétaire du champ, tandis que Matthieu trouve dans un prophète que ce champ a été acheté par les prêtres après sa mort seulement. Il sera difficile de décider si la tradition a déterminé l'interprétation de ces textes scripturaires, ou si l'exégèse plus ou moins hypothétique a exercé une influence sur la forme de la tradition.

2<sup>o</sup> Pour la forme du discours, il y a cette difficulté, que le langage prêté à Pierre ne cadre pas bien avec la situation : « Ce fait fut connu, ce champ fut nommé, dans leur langue.... » Mais l'événement avait eu lieu quelques jours auparavant ; la langue des habitants de Jérusalem était la même que celle dans laquelle Pierre parlait ; et si tout le monde savait ces choses, pourquoi



enfin l'apôtre les raconte-t-il à des auditeurs qui les savaient comme lui? La réponse à tout cela est bien facile: Le discours de Pierre est librement rédigé au point de vue d'un historien écrivant à une grande distance des faits et dont la langue était tout autre.

3° Les deux citations (Ps. LXIX, 26 et CIX, 8) pourraient donner lieu à bien des réserves. Le contexte ne permet pas de les appliquer à Judas, et l'original hébreu, dans la première du moins, diffère essentiellement de la forme et du sens du verset allégué. Mais ce n'est pas le cas de nous arrêter à cette difficulté de détail. Les principes de l'exégèse en usage au siècle apostolique permettaient des applications de ce genre (*Hist. de la théol. apost.*, 3<sup>e</sup> éd., Livre IV, ch. 2), et l'embarras ne commence que là où la théologie prétend les imposer comme des lois à la science moderne.

Nous arrivons à un point plus important et en même temps parfaitement conforme à la situation. Pierre indique les qualités nécessaires à un apôtre. Il doit avoir été *témoin* de tout ce qui s'était passé avec Jésus, *depuis le baptême de Jean* jusqu'au jour de l'ascension; car la base de l'enseignement apostolique était et devait être tout historique. Et cette histoire commençait au baptême de Jean (Marc I, 1); ce qui a pu précéder ne se trouve donc pas compris dans le cadre des faits à enseigner ou à regarder comme la base de la foi chrétienne. Pierre ne parle pas de qualités morales, celles-ci étant si naturellement nécessaires, qu'elles n'avaient pas besoin d'être mentionnées à part; nous oserons dire qu'elles étaient si bien communes à tous les assistants, qu'à ce titre seul aucun d'eux n'aurait été exclu de l'apostolat. Enfin, pour ce qui est des qualités théologiques, personne ne pouvait songer à en exiger de spéciales, Jésus lui-même n'en ayant pas tenu compte dans ses choix.

L'élection se fait par le tirage au sort, fréquemment employé par les anciens Israélites. L'esprit chrétien n'a pas persisté dans cette voie; il y a de la superstition à s'en tenir au hasard, quand il y a de meilleurs moyens de discernement.

La phrase: *Judas est allé de son côté*, est un euphémisme pour parler sans amertume de sa funeste séparation d'avec ses collègues. Elle n'insiste pas nécessairement sur le fait de sa mort, encore moins y est-il question de l'enfer.

<sup>1</sup> Quand le jour de la Pentecôte fut arrivé, ils se trouvaient tous réunis au même lieu d'un commun accord. Et soudain il vint du ciel un bruit semblable à celui d'un vent violent, et il remplit tout l'appartement où ils étaient assis; et il leur apparut comme des langues de feu divisées et il s'en posa sur chacun d'eux. Et ils furent tous remplis de saint esprit et commencèrent à parler en d'autres langues, selon que l'esprit leur donnait de s'exprimer.

II, 1-4. L'événement raconté dans le présent chapitre est généralement désigné dans l'histoire et par les exégètes par le nom de *l'effusion du Saint-Esprit*, et la théologie enseigne qu'à cette occasion les douze apôtres ont reçu miraculeusement une illumination qui les mettait désormais en possession d'une intelligence parfaite de l'Évangile et à l'abri de toute erreur. Une étude consciencieuse du récit nous conduira à modifier à plus d'un égard cette conception traditionnelle.

Et tout d'abord, nous constaterons que d'après le récit de Luc, il s'agit d'une effusion du Saint-Esprit, de la plus solennelle, de la plus éclatante, si l'on veut, mais ni de la première, ni de la dernière. Ensuite notre texte dit très-clairement (comp. v. 15; VI, 3; VIII, 17; XI, 15, etc.), que les Douze n'étaient pas les seuls à y participer. Il est impossible d'admettre que l'auteur, en disant que *tous* les disciples étaient réunis, ait songé à un nombre si considérablement inférieur à celui qu'il avait indiqué à la page précédente. Au contraire, il est plus que probable qu'à l'occasion de la fête il était venu à Jérusalem beaucoup de personnes de la Galilée qui antérieurement déjà s'étaient attachées à Jésus, et qui n'auront pas manqué de rechercher ses principaux disciples, leurs anciennes connaissances.

Quoi qu'il en soit de cette dernière circonstance, *tous* les disciples de Jésus étaient réunis ce jour-là, dès la matinée (v. 15), en un *même lieu*. Quel était ce lieu? Beaucoup de commentateurs ont pensé que ce devait être l'une des salles comprises dans l'enceinte sacrée à l'entour du temple; en effet, l'arrivée d'une foule aussi considérable, au moment même où le phénomène se produisait, sans qu'elle se trompe de direction, la possibilité de lui faire trouver la place nécessaire pour voir et pour entendre, toutes les circonstances enfin paraissent plus faciles à expliquer dans cette supposition. Tout de même il y a à objecter que Luc, en se servant du terme d'*appartement*, de *maison* (car on peut

traduire des deux manières), paraît avoir songé à un local ordinaire et privé, celui-là même qu'il avait eu en vue plus haut (I, 15). Il est vrai qu'alors il est plus difficile de comprendre comment la foule reconnaît le foyer du phénomène, pour y accourir de toutes parts, et comment elle s'y met en rapport avec des hommes qui à eux seuls remplissaient déjà la salle où ils se trouvaient. Mais cette difficulté s'efface en présence d'autres plus grandes encore.

Quant à l'événement lui-même, auquel ce récit est consacré, ce qui frappe d'abord l'attention du lecteur, ce sont les phénomènes extérieurs, et visibles qui l'accompagnent, ou bien même qui le constituent, au gré d'une appréciation superficielle. Pour s'en rendre compte, on a naturellement été tenté, même en dehors de l'école rationaliste, de recourir aux enseignements de la physique ; on a parlé d'orage et de tremblement de terre, et les phénomènes de l'électricité ont joué un grand rôle dans les explications données depuis cent ans des faits consignés ici. Mais la forme du récit ne justifie pas de pareilles explications : un orage n'éclate pas sur une seule maison, de manière à y faire accourir les curieux, à moins que la foudre n'y produise des effets visibles au loin ; un tremblement de terre disperse la foule et ne l'assemble pas, et les lueurs électriques n'ont pas assez de durée ou de consistance pour permettre une description pareille à celle qui nous est donnée. Celle-ci, en tout cas, veut relater un miracle, un fait qui sort absolument du cercle de l'expérience ordinaire, et s'il y est question de vent et de feu, c'est, comme le texte a soin de le marquer, par simple analogie, et dans un tout autre but que celui de ramener l'événement aux lois de la nature. Heureusement ce but est la chose essentielle, et la forme de la narration, quelle que soit l'idée qu'on s'en fasse, sert à merveille à le faire ressortir.

L'auteur veut raconter une effusion extraordinaire, abondante, du saint esprit ; cette communication, importante au plus haut point pour l'histoire de l'Église, est constatée immédiatement par ses effets les plus prochains. Or, partout dans le langage biblique, et par une espèce de nécessité étymologique, l'action de l'esprit est représentée par le *souffle*, ou symbolisée par le *vent*, par ce qu'il y a de plus mystérieux, de plus insaisissable (Jean III, 8) dans la vie de la nature ; l'intensité de cette action sera donc comparable à la force du phénomène physique ; et le *vent violent*

se prête tout aussi bien à exprimer ici l'énergie de l'agitation psychique qui s'empare des disciples, que le calme, produit par une inspiration destinée à tranquilliser l'effervescence de la passion humaine, est bien dépeint ailleurs (1 Rois XIX, 12) par la faible et douce brise du soir. D'un autre côté, l'esprit divin participe à la nature du *feu* (Matth. III, 11. Rom. XII, 11. 2 Tim. I, 6. 1 Thess. V, 19, etc.), par la chaleur qu'il communique à l'homme, tant relativement à l'intensité de ses sentiments qu'il élève jusqu'à l'enthousiasme, qu'à l'égard de l'énergie de la volonté, dont il multiplie les forces. Ces deux idées sont, dans notre texte, la chose essentielle; la forme est un élément très-secondaire, et le besoin d'en discuter la valeur ne se fait guère sentir que là où l'expérience intime n'a jamais familiarisé l'interprète avec le fait lui-même.

De même la description particulière du phénomène igné, d'après laquelle il aurait présenté une analogie avec des *langues*, anticipe sur celle de la première manifestation de l'esprit dans les personnes qui en étaient remplies. Ici encore, la forme apparente du phénomène extérieur correspond avec la nature réelle du phénomène psychique, sur lequel nous allons revenir. Partout ainsi nous avons devant nous l'idée qui se revêt des formes les plus appropriées à son essence et qui aident les intelligences moins exercées à saisir des faits dont la connaissance adéquate ne s'acquiert que par l'expérience personnelle.

Mais l'élément essentiel dont l'exégèse doit s'occuper ici, ce n'est pas cette forme miraculeuse de la communication du Saint-Esprit, mais ce dernier fait en lui-même. Que s'est-il passé avec les disciples? quel effet ont-ils ressenti de l'événement de ce jour? Nous avons déjà constaté qu'il n'est pas question des Douze exclusivement; nous ajouterons que ce n'est pas la seule fois que l'histoire ou la théologie du Nouveau Testament parlent du Saint-Esprit donné aux hommes; nous sommes donc sûrs d'avance que les lumières ne nous manqueront pas du côté des textes, pour nous orienter dans le récit spécial que nous étudions en ce moment.

Et d'abord, pour ce qui est de la modalité de cette communication, le Nouveau Testament nous la représente sous deux points de vue: 1° comme quelque chose de constant, de permanent. En théorie, les chrétiens *ont* l'esprit saint; car sans cet esprit, personne n'est véritablement chrétien. C'est ce point de vue idéal



qui prédomine par exemple dans les épîtres de Paul ; 2<sup>o</sup> comme un fait qui doit se répéter, dans des occasions particulières, pour des buts spéciaux. Les forces doivent se renouveler pour produire les effets qui leur sont demandés. Ce point de vue pratique et expérimental est celui du livre des Actes.

Quant au fond, la communication du Saint-Esprit est toujours le moyen par lequel Dieu se met en rapport avec l'homme ; par elle, ce dernier reçoit quelque chose qu'il ne possédait pas auparavant et qu'il ne peut se donner lui-même ; il est mis à même d'atteindre un but, d'accomplir des actes qui auraient été au-dessus de ses forces et hors de sa portée, sans cette intervention. Ces faits peuvent être constatés dans toutes les sphères de la vie spirituelle de l'homme ; mais c'est surtout à l'égard des tendances morales (repentir, foi, sanctification), et de l'activité évangélique (courage, fermeté, apostolat), que la puissance de l'esprit divin se fait sentir, d'après les données des écrits du Nouveau Testament. Dans notre livre des Actes, c'est surtout ce dernier point qui est le plus fréquemment signalé et qui constitue ce qu'on pourrait appeler le domaine particulier du Saint-Esprit, d'après la narration de l'auteur. L'illumination de l'intelligence, laquelle, abandonnée à elle-même, resterait dans le doute et l'obscurité à l'égard des choses les plus essentielles, est certainement aussi comprise dans la notion que nous analysons (Jean XVI, 13 ss.), mais nos textes apostoliques y reviennent bien rarement, en comparaison des deux autres éléments, tandis que la théologie de l'Église a fini par en tenir compte presque exclusivement. Il en est résulté qu'elle a creusé un abîme entre les apôtres, considérés comme jouissant d'un privilège personnel absolu, et les autres chrétiens, déshérités ainsi de ce que Jésus et ses disciples avaient signalé comme le caractère distinctif de tous les vrais croyants. Le philosophe païen avait pu dire : *nunquam fuit vir bonus sine afflatu aliquo divino* ; le rationalisme scolastique a banni l'idée de l'inspiration du cercle des réalités actuelles ; et c'est tout au plus l'exaltation malade des faux prophètes qui se *dit* et se *croit* inspirée, tandis que dans le principe tous les chrétiens se *sentaient* inspirés, et que l'Église risque de perdre la trace de son idéal, si elle ne parvient pas à s'élever de nouveau à ce point de vue.

Les disciples qui formaient le noyau de la première communauté chrétienne, réunis le jour de la Pentecôte, au nombre de plus de cent, *sentirent* donc subitement la présence et l'action de l'Esprit



de Dieu, et cette manifestation intérieure pouvait être précédée et accompagnée de phénomènes extérieurs, qui auraient contribué à provoquer le mouvement extraordinaire qui nous est décrit dans notre texte, mais qui, en tout cas, ne nous intéressent qu'autant qu'ils sont l'interprétation symbolique de ce mouvement. Voyons maintenant comment cette inspiration se manifesta.

<sup>5</sup> Or, il y avait à Jérusalem des Juifs qui y séjournèrent, des hommes pieux de toutes les nations sous le ciel; et lorsque ce bruit se fit entendre, la foule accourut et fut toute stupéfaite, parce que chacun les entendait parler dans son propre idiome. Ils étaient hors d'eux d'étonnement et disaient: «Tous ces hommes que voici, qui parlent, ne sont-ils donc pas des Galiléens? Comment donc les entendons-nous parler chacun dans son idiome maternel? <sup>9</sup> Parthes et Mèdes et Élamites, et habitants de la Mésopotamie, de la Judée et de la Cappadoce, du Pont et de l'Asie, de la Phrygie et de la Pamphylie, de l'Égypte et des contrées de la Lybie cyrénaïque, et Romains actuellement présents ici, tant Juifs que prosélytes, Crétois et Arabes, nous les entendons parler dans nos langues des grandes choses que Dieu a faites!» Et tous étaient hors d'eux, ne sachant que penser, et se disaient les uns aux autres: «Qu'est-ce que cela va devenir?» Mais d'autres s'en moquèrent, en disant qu'ils étaient pris de vin.

II, 5-13. La première impression qu'on reçoit de la lecture de ce morceau, est que les disciples ont tout à coup commencé à parler dans toutes les langues du monde alors connu. C'est ainsi que l'immense majorité des théologiens, depuis Origène jusqu'à nos jours, s'est représenté le fait; et il faut convenir que le récit de Luc semble exiger une pareille interprétation. En effet, à quoi bon cette longue nomenclature de pays et de peuples, depuis les Parthes jusqu'aux Romains, et depuis le Pont jusqu'à la Lybie, si ce n'est pour faire bien ressortir la diversité des langues et leur grand nombre? Il y a plus: les disciples qui parlent sont expressément opposés, en vue de leur idiome galiléen, aux auditeurs dont la *langue maternelle* est une autre. Enfin, il ne faut pas perdre de vue que l'étonnement de la foule, d'après le texte, est motivé uniquement par ce phénomène des langues, de sorte que, si ce dernier n'avait pas eu quelque chose de miraculeux, on ne saurait s'expliquer les démonstrations des assistants. Tous ces arguments sont faciles à vérifier et élevés au-dessus de toute contestation

au point de vue d'une étude grammaticale du texte. On peut ajouter qu'ils ont pu recevoir un surcroît de force par cette réflexion très-ancienne déjà et très-répondue, savoir que les apôtres ont reçu le *don des langues*, c'est-à-dire le privilège miraculeux de parler des langues étrangères qu'ils n'avaient jamais apprises, pour accomplir plus facilement leur mission, qui les mettait en contact direct avec toutes sortes de peuples plus ou moins éloignés de leur horizon géographique primitif.

Nous accordons tout cela, et pourtant il nous reste de graves doutes au sujet de cette interprétation traditionnelle. Déjà l'explication que nous venons de citer en dernier lieu est très-sujette à caution; car les voyages des apôtres chez des peuples lointains ne sont que des légendes, et une tradition ecclésiastique bien plus ancienne parle d'interprètes qu'ils auraient eus avec eux, même dans leurs courses moins longues. Les Actes mêmes (chap. XIV) racontent une scène qui semble permettre la supposition que les apôtres pouvaient ignorer un idiome national et se servir utilement de la langue plus universellement parlée, comme on le ferait aujourd'hui du français, de l'anglais, de l'arabe, dans des contrées où ces langues ne sont pas indigènes. Mais laissons de côté ces considérations historiques et tenons-nous-en à notre texte.

Or, en étudiant ce texte plus attentivement, on découvre d'abord une série de circonstances dont on a bien de la peine à se rendre compte, et qui restent obscures et inexplicables, même pour le lecteur qui n'est point prévenu contre le miracle des langues. Nous ne voulons pas relever la difficulté, plus apparente que réelle, qui s'attache à la première ligne du récit, et que nous avons même en partie effacée dans la traduction. A vrai dire, le v. 5 pourrait être compris de manière que Luc aurait dit : les disciples assemblés étaient eux-mêmes des Juifs de toutes les nations. Mais outre qu'il est peu probable que Jésus ait eu des adhérents d'origine étrangère, il est évident qu'en parlant d'hommes pieux de toutes les nations, alors présents à Jérusalem, l'auteur veut introduire ceux-là même qu'il énumère plus loin; il anticipe sur la suite de son récit.

Nous ne reviendrons pas non plus sur la question du lieu de la scène; nous avons déjà dit qu'il est fort difficile de se représenter des milliers de personnes, accourues de tous côtés et pouvant voir et entendre ce qui se passe dans une chambre, laquelle

(d'après chap. I, 13) n'a pas été au rez-de-chaussée de la maison. Nous laissons tout cela comme ne se rapportant pas au fait principal que nous examinons en ce moment. Ce dernier présente des éléments suffisants pour autoriser les réserves que nous avons faites.

Ainsi les hommes qui accourent au bruit des phénomènes mentionnés au commencement du récit, s'écrient en arrivant : *Tous ces hommes ne sont-ils donc pas des Galiléens?* Comment des étrangers, venus de si loin, savent-ils cela? Qui le leur a dit? Les Galiléens portaient-ils un costume particulier? La maison était-elle connue en ville, cinquante jours après la mort de Jésus, comme celle des Galiléens? Puis ils disent : *Nous entendons...* et ils font l'énumération de quinze pays ou peuples, pour constater que ces Galiléens parlent en quinze langues différentes. Mais cela supposerait que chacun des étrangers a parlé au nom de tous; que chacun, dans ce tumulte, a eu connaissance de la présence simultanée de quinze nationalités différentes; que chacun, tout en entendant parler sa langue maternelle, reconnaissait en même temps, et distinctement, les quatorze autres langues; mais toutes ces suppositions sont inadmissibles; autrement, de deux choses l'une, ou bien les assistants, après avoir écouté quelque temps, auraient dû se concerter (texte reçu du v. 7), se communiquer leurs observations et les formuler ensuite, comme il est dit ici (et pour de pareils incidents, il n'y a pas de place dans le récit), ou bien la possibilité de distinguer les quinze idiomes existait aussi pour les assistants et alors le miracle disparaît. En tout cas, la *forme* de la narration est donc inexacte; aucun individu n'ayant pu dire : nous les entendons parler dans *nos* langues. Un autre élément d'obscurité se trouve dans la même phrase, quoiqu'il soit un peu moins apparent : Nous *les* entendons... Comment les disciples parlaient-ils? Tous à la fois, ou chacun à son tour? Dans le premier cas, comment distinguait-on ce qui se disait, soit quant au fond, soit quant à l'idiome? Dans le second cas, comment s'expliquer que quelques assistants parlent d'un état d'ivresse? Il y a plus : *chacun* LES aurait entendus parler en quinze langues? donc chaque disciple aurait parlé dans toutes ces langues? Cela est si bien le sens prochain des phrases du narrateur, que les Pères ont pu en tirer la conséquence que le miracle s'était produit non dans la bouche des orateurs, mais dans les oreilles des auditeurs, ces derniers

entendant ce qu'ils comprenaient, tandis que les disciples parlaient leur langage ordinaire. Mais positivement Luc ne veut pas dire cela.

Tout ce que nous venons de dire n'a pas été écrit dans l'intention de contester le fait en lui-même, mais bien la justesse de la manière dont il est généralement compris. Encore ne nous sommes-nous occupé jusqu'ici que de relever les obscurités du récit pour amener la conviction que ce récit ne vient pas d'un témoin oculaire, puisque, même sans marchander les éléments matériels de la narration, on n'arrive point à comprendre une seule des paroles mises dans la bouche des spectateurs. Mais poursuivons, et examinons maintenant aussi le fond, pour voir si l'événement de la Pentecôte s'est signalé réellement par ce qu'on appelle vulgairement le don des langues.

Le don des langues, au dire de la théorie traditionnelle, a été accordé aux apôtres pour évangéliser les hommes de toutes les nations. Nous avons déjà dit qu'à ce point de vue, le miracle, tel qu'on le conçoit, aurait sa raison d'être. Mais c'est précisément cette raison d'être qui fait défaut ici. Car 1° les disciples parlent en *langues*, AVANT l'arrivée d'un seul étranger (v. 4). Auraient-ils eu besoin de s'exercer préalablement? ou savaient-ils d'avance quels étrangers allaient arriver? Il résulte de cette première observation, que le phénomène de la Pentecôte est en réalité indépendant de la présence d'hommes étrangers. 2° Trois mille hommes se font baptiser après un discours de Pierre. Pierre aurait-il parlé successivement en quinze langues? Le texte n'en dit rien. Les trois mille auraient-ils entendu miraculeusement quinze langues, tandis que Pierre ne parlait que la sienne seule? Mais alors les phrases d'étonnement auraient été bien mieux à leur place après le discours d'un orateur unique, qu'en présence d'une foule de personnes qui parlaient et chez lesquelles une pluralité d'idiomes n'était pas absolument merveilleuse. Pierre a parlé dans sa langue habituelle et il a été compris par toute l'assistance. Il résulte de cette seconde observation que le don des langues était parfaitement superflu ce jour-là, car dans les trois mille il peut bien y avoir eu des représentants des quinze nationalités. 3° Cela nous conduit directement à dire que les prétendues quinze langues n'existent que dans l'imagination des lecteurs, ou dans une tradition mal renseignée. Car les hommes présents sont tous des Juifs, soit



indigènes, soit pèlerins, donc ils savent et parlent tous l'un des deux idiomes usités alors dans le monde judaïque. Or, ces idiomes, c'est d'un côté le grec, et un dialecte sémitique de l'autre, en un mot, des langues qu'on entendait à Jérusalem tout le long de l'année. Pierre, dans son discours, d'un bout à l'autre, les traite comme Juifs ; l'idée ne lui vient pas même qu'il puisse avoir d'autres auditeurs. 4° Enfin, en admettant même que les disciples aient parlé en langues étrangères, de manière que chaque auditeur trouvât à comprendre, par l'organe de l'un d'entre eux, de quoi il s'agissait, comment pouvait-on s'expliquer cela par un état supposé d'ivresse ? Comment un discours intelligible pouvait-il produire un pareil effet sur des gens qui disent : *nous les entendons parler nos langues ?*

De tout cela il résulte que la *glossolie* du jour de la Pentecôte a été tout autre chose que ce que la tradition en a fait, et que le récit que nous avons devant nous se compose de deux éléments qu'il faut savoir distinguer. Il y a le fond historique, que l'on démêlera sans peine en s'aidant de la description du phénomène telle qu'elle est donnée, d'une manière absolument suffisante, par l'apôtre Paul, dans la première épître aux Corinthiens (chap. XIV), et il y a les méprises de la tradition, par suite desquelles la conception que représente notre texte renferme non-seulement un bon nombre de points obscurs, mais même des contradictions. La principale cause de cet amalgame gênant et de ces méprises, doit être cherchée dans le nom, assez singulier du reste, qu'on donna dans la primitive Église à un phénomène psychologique, qui paraît s'être produit assez fréquemment. Ce nom fit prendre le change à ceux qui ne connaissaient le phénomène que par ouï dire, et a pu les amener à se faire de la chose une idée qui n'avait qu'une analogie très-éloignée avec le fait, mais qui pourtant n'en a pas effacé complètement la véritable nature.

Nous disons qu'il s'agit ici d'un phénomène psychologique et non d'un miracle mécanique tel que le conçoit l'opinion vulgaire. Nous pourrions, pour le prouver, analyser dès à présent les textes de St-Paul relatifs à ce même sujet et démontrer notre assertion de la manière la plus irréfragable par l'invocation d'un aussi puissant témoignage. Mais comme, de nos jours, les commentateurs reconnaissent tous qu'à Corinthe on n'a pas parlé en langues étrangères, et qu'ils se retranchent derrière l'assertion toute gratuite que l'événement de la Pentecôte a été autre chose



que ce qui s'est passé à Corinthe, nous nous bornerons à signaler, dans le récit même de Luc, les éléments propres à prouver que cette assertion est erronée et sans fondement. Nous pourrions même administrer une preuve toute mathématique en faveur de notre manière de voir. Deux fois encore le livre des Actes (chap. X et chap. XIX) parle du phénomène de la glossolalie, et dans les deux cas, l'identité du fait avec celui de Corinthe est de la dernière évidence. Or, dans l'un de ces cas, l'auteur fait dire à Pierre que la communication du Saint-Esprit a produit précisément le *même* effet que sur les disciples lors de la Pentecôte. Mais, quand deux grandeurs sont toutes les deux égales à une troisième, elles sont égales entre elles. Cela est élémentaire.

Dans notre passage, Pierre, pour défendre ses collègues et amis contre le reproche malveillant qu'on leur fait parce qu'ils *parlent en langues*, ne dit pas un mot de langues étrangères, rien qui, de loin ou de près, rappellerait l'opinion aujourd'hui vulgaire. Il dit : *ils prophétisent* ; il leur est arrivé ce que Joël a prédit. Or, qu'est-ce que Joël a prédit ? Il a dit que le don de la prophétie, réservé autrefois à quelques individus privilégiés, serait accordé, dans les derniers jours, au peuple entier. Qu'est-ce que c'est que le don de la prophétie ? Est-ce de parler en langues étrangères ? Où voyons-nous dans l'Ancien Testament que jamais un prophète ait parlé autrement que dans la langue de son peuple ? C'est le don de parler par l'inspiration directe de Dieu et de son esprit. La chose essentielle n'est ni le langage, ni telle forme que ce soit du discours, prose, vers, vision, songe, allégorie, ou autre, c'est l'inspiration. Ces hommes, dit Pierre, sont inspirés, saisis par l'esprit de Dieu, élevés au-dessus de la sphère ordinaire et naturelle de leurs pensées et de leurs sentiments ; de simples gens du peuple, ils sont tout à coup devenus prophètes, de manière à parler, comme il appartient aux prophètes, *des grandes choses* que Dieu a faites. Le saint esprit, que ce soit à l'occasion d'un phénomène extérieur dont la véritable nature nous échappe, ou autrement, a transformé ces obscurs Galiléens en organes de Dieu, pour rendre témoignage des faits qui se sont passés sous leurs yeux, ainsi que des espérances qui s'y rattachent pour eux et pour le monde entier, et dont l'accomplissement s'annonce comme prochain, par cette manifestation même. Pour un peuple qui depuis cinq siècles n'avait plus vu de prophètes, qui avait hésité au sujet de Jean-Baptiste et rejeté Jésus, pour un peuple auquel

ce dernier d'ailleurs avait toujours parlé un langage simple, doux, familier, généralement intelligible, pour ce peuple, disons-nous, le phénomène d'un nombre comparativement assez grand d'hommes qui à cet égard sortaient de la ligne commune, devait avoir quelque chose d'étrange, et produire des impressions très-diverses, selon les dispositions des divers auditeurs. Car l'Ancien Testament nous fait voir clairement que la prophétie se signalait d'habitude, non pas seulement par la nature de ce qu'elle enseignait, mais encore par les formes sous lesquelles elle se produisait, l'homme inspiré, *possédé* par l'esprit, manifestant souvent ses expériences intérieures, son agitation, son enthousiasme, tous ses mouvements psychiques, enfin, par des symptômes correspondants dans la voix, dans les gestes, dans la suite de ses pensées, dans la facilité plus ou moins grande avec laquelle il en rendait compte. L'inspiration, considérée comme phénomène visible, se compose toujours de l'action combinée de deux principes : du principe divin qui s'empare de l'homme, qui le pénètre, le transporte, l'agite, et du principe humain qui reçoit ces impressions. Or, le rapport qui s'établit entre ces deux éléments est très-varié, et l'esprit de l'homme peut conserver ou perdre, dans une proportion très-diverse, sa propre action dans son contact avec l'esprit de Dieu. L'échelle qu'il peut parcourir est très-étendue, depuis le travail indépendant sur les idées communiquées d'en haut, élaborées par la méditation et reproduites sous forme d'enseignement suivi, jusqu'à la perte complète de la conscience de soi-même, jusqu'à l'extase, jusqu'à l'impossibilité de rendre compte, en paroles cohérentes, du sentiment qu'on éprouve. Tout cela nous est signalé par Paul dans son épître aux Corinthiens, tout cela est illustré par de nombreux exemples de l'histoire biblique et de l'histoire ecclésiastique. Les récits de l'Ancien Testament<sup>1</sup>, ceux du Nouveau, l'histoire de nombreuses sectes chrétiennes anciennes et modernes, contemporaines même, sont des instances à produire en faveur de notre explication. Notre texte même en contient une des plus frappantes. On ne fera pas de difficulté d'admettre que Pierre, ce jour-là, n'était pas moins inspiré que tel autre disciple présent ; eh bien, son inspiration à lui, lui dicte un discours clair, sensé, suivi, composé de faits historiques, d'arguments empruntés à l'exégèse, ayant son

<sup>1</sup> Voyez l'introduction aux prophètes, page 23 suiv.

exorde, sa thèse, sa confirmation, sa péroraison. Et au début il dit : CEUX-CI *ne sont pas ivres*... il se distingue donc de *ceux-ci*, c'est-à-dire de ceux qui ont parlé en *langués*, de ceux dont on a pu se moquer ; il parle donc autrement qu'eux ; l'inspiration s'est manifestée chez eux tout autrement que chez lui. Eux aussi, ils ont parlé des grandes choses de Dieu, mais de manière à pouvoir passer pour ivres. Eh oui, dans le bon sens du mot, ils l'étaient ; transportés, exaltés, hors d'eux ; le feu de l'esprit les agitait ; ils parlaient, mais ce n'étaient pas des discours ; ils étaient pressés de rendre compte de leurs sentiments, mais chacun se trouvait pour ainsi dire en face de lui-même et de Dieu, nul ne se préoccupait du voisin. Nous devons nous résigner à ne jamais savoir au juste dans quelle mesure et sous quelle forme un fait matériel a provoqué ce mouvement : le fait psychique est on ne peut plus clair. Les disciples saluaient (comp, IV, 31) le moment où le Seigneur paraissait vouloir intervenir visiblement, pour confirmer, pour réaliser ses promesses ; et des exclamations, des cris de joie, des formules d'actions de grâces, des hymnes peut-être, manifestaient dans un concert, discordant dans la forme si l'on veut, mais révélant l'accord profond des âmes, tout ce qui s'agitait là de souvenirs et d'espérances. Et cela, comme le texte le dit avec raison, se faisait avant l'arrivée de la foule, laquelle n'a plus vu que la fin de cette scène, qui n'a pas pu durer longtemps, la présence même du public ayant dû contribuer à calmer l'agitation et ayant surtout nécessité une exposition nette et intelligible de tout ce qu'il s'agissait de faire connaître à Israël.

La seule chose que nous n'ayons pas expliquée par ce qui vient d'être dit, c'est l'origine de cette singulière formule, qui a donné lieu à l'erreur traditionnelle : *parler en langués*. Pour cela, nous renvoyons nos lecteurs à l'épître aux Corinthiens.

On a voulu aller plus loin et ne voir dans tout ce récit que l'exposé *symbolique* du fait de la naissance de l'Église sous l'influence de l'esprit de Dieu, et non un événement réel et positif, plus ou moins imparfaitement compris par la génération qui n'en avait pas été témoin. Mais enfin, il faut bien que les disciples aient commencé une fois à sortir de leur cercle étroit, et que leur activité ait pris des proportions rapidement croissantes, puisque à peu d'années de là, nous nous trouvons en présence de si nombreuses communautés chrétiennes. Or, cette force d'expansion,

qui certes n'existait pas au premier jour, où nous les voyons dans une attitude passivement expectative (I, 6), a dû leur venir par quelque impulsion extraordinaire, dont la nature ou la forme peuvent rester pour nous une énigme, mais que nous n'avons pas le droit de reléguer pour cela dans le domaine de la pure mythologie.

<sup>14</sup> Cependant Pierre, se présentant avec les onze, éleva la voix et leur adressa ce discours : « Hommes de Juda, et vous tous qui séjournez à Jérusalem ! Sachez bien ceci et prêtez l'oreille à mes paroles : ces hommes ne sont point ivres comme vous le supposez, car c'est la troisième heure du jour ; mais c'est ici ce dont a parlé le prophète quand il dit : <sup>17</sup> Il arrivera dans les derniers jours, dit Dieu, que je répandrai de mon esprit sur tous les mortels, et vos fils et vos filles prophétiseront, et vos jeunes gens verront des visions et vos vieillards auront des songes ; oui, sur mes serviteurs et sur mes servantes je répandrai de mon esprit en ces jours-là, et ils prophétiseront. Et je ferai voir des prodiges au ciel en haut, et des signes sur la terre en bas, du sang et du feu et des bouffées de fumée ; le soleil se changera en ténèbres et la lune en sang, à l'approche du grand et glorieux jour du Seigneur. Et quiconque invoquera le nom du Seigneur sera sauvé !

II, 14-21. L'effusion de l'esprit venait de se manifester par des effets communs à un grand nombre de disciples ; elle se signale de nouveau et sous une autre forme par le premier discours apostolique, la première prédication de l'Évangile adressée à un public jusqu'ici sans rapport avec les disciples de Jésus. Pierre, qui antérieurement déjà s'était placé à la tête de ses collègues par une plus grande énergie de caractère, inaugure ici sa mission.

Son discours est de nature à nous faire connaître à fond le cercle d'idées dans lesquelles se résumaient les croyances et l'enseignement de la primitive Église. Nous en avons ici devant nous l'exorde, qui nous indique très-nettement le point de vue auquel nous devons nous placer pour bien comprendre la nature et la portée de cette théologie simple et populaire, qui suffisait alors aux besoins des masses et qui exerçait sur elles une si puissante attraction.

Après avoir écarté en deux mots l'injurieux soupçon qui avait été exprimé par quelques assistants, par la considération qu'il était absurde de parler d'ivresse dans les premières heures de la



matinée, Pierre cite tout au long un texte du prophète Joël (III, 1-5) qui doit servir à expliquer les faits étonnants dont on venait d'être témoin, et à motiver les exhortations que l'orateur compte y rattacher. Joël parle des temps messianiques et les caractérise, non pas, comme cela se voit ailleurs, par la perspective d'une gloire politique ou d'un bonheur matériel, mais par celle d'une effusion du saint esprit tellement abondante, que le peuple entier, les hommes de tout âge et de toute condition y auront part, qu'Israël sera un peuple de prophètes, et que le privilège de quelques rares individus choisis par le Très-Haut deviendra l'apanage de la nation entière. Les *visions* et les *songes* ne sont ici que des formes spéciales de la révélation et ceux qui les ont, sont par ce fait même assimilés aux prophètes inspirés par une voie plus immédiate. (En disant : *mes serviteurs*, etc., la rédaction de Luc affaiblit le sens de l'original, qui dit : *les esclaves mêmes*.) Cette prédiction du prophète se réalise donc enfin en ce jour et par conséquent les avertissements qui s'y trouvent joints s'appliquent nécessairement au moment actuel.

Or, cette prédiction, et c'est la chose essentielle, se rapporte aux *derniers jours*. Cela résulte de tout l'ensemble du texte de Joël ; cela se voit surtout par la circonstance, que celui de notre livre le dit en toutes lettres, bien que le mot même ne se trouve ni dans l'original, ni dans la version grecque ; cela résulte encore de la description des phénomènes terribles de la nature, éclipses et autres, qui sont toujours et partout (Ésaïe XIII, 10, 11. Éz. XXXII, 7, 8, etc., etc.) les signaux de l'approche de la fin. Mais c'est précisément à ce terme suprême que l'invitation adressée aux hommes, d'*invoker le nom du Seigneur*, devient pressante. C'est le moment fatal qui décidera irrévocablement du sort d'un chacun. Or, dans la bouche de Pierre, invoquer le nom du Seigneur, ne peut signifier autre chose que reconnaître le Christ ; et le *salut* offert comme prix de cette invocation, doit être compris dans le sens évangélique. C'est donc par cette phrase finale du texte cité que l'apôtre arrive naturellement à la partie principale de son discours. Par tout cela nous voyons, à ne pouvoir nous y tromper, que la base de la prédication apostolique primitive, telle qu'elle se dessine dans la présente relation, est avant tout l'idée eschatologique, c'est-à-dire la croyance à la fin prochaine de l'ordre de choses actuel, croyance fondée sur la conviction que le Messie promis s'est déjà manifesté



dans la personne de Jésus de Nazareth, qui ne saurait tarder à se révéler de nouveau pour fonder son royaume ; l'effusion du saint esprit est considérée comme un symptôme évident de l'accomplissement qui se prépare ; et l'exhortation est amenée par la certitude qu'il n'y a plus de temps à perdre.

« <sup>22</sup> Hommes d'Israël, écoutez ces paroles ! Jésus de Nazareth, un homme légitimé auprès de vous, de la part de Dieu, par des miracles, des prodiges et des signes que Dieu a opérés par lui au milieu de vous, comme vous le savez vous-mêmes, vous l'avez livré selon le conseil et la volonté prédéterminée de Dieu, et vous l'avez fait mourir en le crucifiant par la main des infidèles. Mais Dieu l'a ressuscité en rompant les liens de la mort, puisqu'il n'était pas possible qu'il fût retenu par elle. <sup>25</sup> Car David dit de lui : « Je voyais le Seigneur devant moi en tout temps, car il est à ma droite pour que je ne sois pas ébranlé : c'est pourquoi mon cœur s'est réjoui et ma langue a fait éclater mon allégresse ; aussi mon corps se reposera-t-il en espérance. Car tu ne laisseras pas mon âme à l'enfer et tu ne permettras pas que ton Saint voie la pourriture. Tu m'as fait connaître les voies de la vie, tu me rempliras de joie en ta présence. » <sup>29</sup> Mes frères, permettez que je vous parle librement au sujet du patriarche David, pour dire qu'il est mort et enterré et que son sépulcre se trouve parmi nous. C'est donc comme prophète, et sachant que Dieu lui avait juré par serment de faire asseoir sur son trône quelqu'un de sa race, qu'il a, dans cette prévision, parlé de la résurrection du Christ ; car c'est lui qui n'a pas été dans l'enfer, et dont le corps n'a pas vu la pourriture. <sup>32</sup> C'est ce Jésus que Dieu a ressuscité, ce dont nous sommes tous témoins. Or, élevé par la droite de Dieu et ayant reçu de la part du père l'esprit saint promis, il l'a répandu, comme vous le voyez et l'entendez. Car ce n'est pas David qui est monté au ciel, et il dit lui-même : Le Seigneur a dit à mon Seigneur : assieds-toi à ma droite jusqu'à ce que je te donne tes ennemis pour marche-pied ! Ainsi toute la maison d'Israël doit reconnaître pour sûr que Dieu l'a fait Seigneur et Christ, ce Jésus que vous avez crucifié. »

II, 22-36. Ramené à sa plus simple expression, ce discours doit établir que Jésus de Nazareth, crucifié naguère par les Juifs, est le Christ promis. Il se rattache ainsi très-bien à l'exorde qui affirmait, par l'application d'un texte scripturaire, que les temps messianiques, les *derniers jours*, étaient enfin venus. C'est encore principalement par l'argumentation exégétique que l'orateur

arrive à prouver sa thèse. Voici d'ailleurs une analyse plus détaillée de ce morceau :

Pierre commence par rappeler la vie et la mort de Jésus, non sans insinuer que les nombreuses preuves de sa mission divine auraient dû produire dans l'esprit du peuple une tout autre disposition à son égard que celle qui amena sa fin tragique ; cependant il glisse sur les reproches qu'il pouvait formuler au sujet de cette dernière, et cela d'autant plus facilement que ses auditeurs actuels étaient personnellement hors de cause dans cette affaire. Il insiste davantage sur ce que la mort du crucifié rentrait dans les vues de la Providence, et ne s'était point accomplie sans sa volonté. Car non-seulement elle avait été prédite, mais elle amena aussi une démonstration nouvelle, et bien autrement éclatante que toutes celles qui l'avaient précédée, de la dignité de celui qui avait été rejeté par son peuple. La résurrection de Jésus est ainsi posée comme la pierre angulaire, et de la prédication évangélique elle-même, et en particulier de la preuve à administrer relativement à ses titres. (Elle est introduite par une phrase assez étrange, et que nous n'avons pas rendue mot à mot en disant : *rompre les liens de la mort* ; elle signifie proprement : rompre, ou délier les *douleurs* de la mort. La première version est calquée sur l'hébreu, la seconde appartient à la Bible grecque, dont les auteurs se sont trompés sur la valeur du terme usité dans l'Ancien Testament. Si Pierre doit être censé avoir parlé en hébreu, les *douleurs* appartiennent à la rédaction de l'auteur helléniste.)

La résurrection de Jésus était d'ailleurs (comme sa mort) une nécessité, un fait qui ne pouvait pas ne pas avoir lieu, *parce que* il était prédit. En effet, l'orateur cite un passage du Psaume XVI (8-11) où le poète introduit un personnage qui déclare être sûr de ne pas rester dans le séjour des morts, et de ne pas voir son corps livré à la décomposition. Ce personnage (ainsi raisonne l'apôtre) ne peut pas être David lui-même ; car quelque respect qu'on doive professer pour ce patriarche, il faut pourtant avouer qu'il est mort et qu'il n'est pas revenu de son tombeau aujourd'hui encore existant à Jérusalem. Donc il parle d'un autre, ou plutôt il fait parler un autre. Cet autre, c'est celui-là même que Dieu avait juré de mettre un jour sur le trône d'Israël, le rejeton le plus glorieux des Isaïdes, le roi de l'avenir, le Christ enfin. En sa qualité de prophète, le roi David s'efface donc ici quant à sa

propre personne et sert d'organe à Dieu, qui veut révéler ainsi d'avance au monde les faits principaux de la manifestation future du Messie. La promesse de Dieu, à laquelle il est fait allusion ici, nous rappelle l'interprétation alors usitée de passages comme 2 Sam. VII, 12 ss. Ps. LXXXIX, 4 s.; CXXXII, 11, etc. (Le texte de la citation a été ici allongé par les copistes, qui ont intercalé ces mots : Dieu lui avait juré de *susciter le Messie* dans sa postérité et de l'asseoir, etc.)

Un second passage (Ps. CX, 1) est allégué pour achever de démontrer que David n'a pas entendu parler de lui-même. Car le personnage qu'il dit avoir été placé à la droite de Dieu, et qu'il appelle son Seigneur, ce ne peut être lui-même. Au contraire, tout concourt à nous y faire reconnaître le ressuscité de Golgotha, dont la présence au ciel est encore constatée par l'effusion du saint esprit dont il est le dispensateur depuis qu'il a été exalté et glorifié.

Nous ne passerons pas outre, sans avoir fait deux remarques d'une portée plus générale, mais assez importantes pour l'appréciation de ce morceau. D'abord nous tenons à constater qu'il suffit à lui seul pour prouver que la théorie du double sens, tant prônée par les Pères et par les anciens théologiens calvinistes, est étrangère à l'exégèse des apôtres. Si ces derniers avaient statué le sens dit littéral ou historique des passages qu'ils citent, à côté du sens messianique qu'ils invoquent, leur argumentation aurait été bien faible, voire sans aucune force probante. Le raisonnement de Pierre, au contraire, se fonde sur l'inadmissibilité du sens historique : David, dit-il, *ne peut pas* avoir parlé de lui-même (comp. XIII, 34 ss.). En effet, s'il en était autrement, s'il s'agissait pour le psalmiste de n'importe quel fait personnel ou contemporain, sauf à *permettre* l'application de son texte à un événement futur et messianique, le nerf de l'argumentation serait coupé, et l'application resterait arbitraire. La théorie du double sens est un mauvais expédient caressé aujourd'hui encore par ceux qui veulent sauvegarder l'exégèse des apôtres, sans pouvoir aussi contester le bon droit de celle de la science. Quant à cette dernière, nous renvoyons nos lecteurs, ici comme partout, à notre commentaire sur l'Ancien Testament.

Notre seconde remarque porte sur ce qui est dit ici sur la personne de Christ. La christologie, représentée par les discours insérés dans ce livre, est encore extrêmement simple et populaire.

Jésus de Nazareth est un *homme*, auquel Dieu a donné le pouvoir de faire des miracles, pour le *légitimer*, l'accréditer auprès des Juifs. Dieu l'a ressuscité après sa mort, l'a élevé *par sa droite*, c'est-à-dire par sa puissance, et lui a *donné* l'esprit promis aux croyants, pour qu'il le répandît sur eux. Par tous ces actes, Dieu a *fait* Seigneur et Christ *ce Jésus* que les Juifs ont crucifié. Il n'y a pas encore de trace dans tout ceci de la conception métaphysique du dogme relatif à la personne du Sauveur. Il n'en est que plus certain que la présente rédaction, quoique faite vers la fin du siècle, repose sur des données, peut-être sur des pièces écrites, de la plus haute antiquité, ou, si l'on veut, prouve que le dogme a mis du temps à se former.

<sup>37</sup> Ayant entendu cela, ils en eurent le cœur vivement touché et dirent à Pierre et aux autres apôtres : « Frères, que devons-nous faire ? » Et Pierre leur répondit : « Convertissez-vous, et que chacun de vous se fasse baptiser au nom de Jésus-Christ, pour la rémission des péchés, et vous recevrez le don du saint esprit. Car c'est à vous que s'adresse la promesse, et à vos enfants, et à tous ceux au loin que le Seigneur notre Dieu appellera. » <sup>40</sup> Il les conjura encore par beaucoup d'autres paroles et les exhortait en disant : « Sauvez-vous du milieu de cette génération perverse ! » Et eux, ayant accueilli sa prédication, se firent baptiser, et environ trois mille âmes se rallièrent en ce jour-là.

II, 37-41. Le récit des événements de la Pentecôte se termine par la mention du résultat immédiat produit par le discours de Pierre. Ce dernier n'ayant fait qu'exposer les vérités historiques et théologiques qui formaient le fond de l'Évangile, les auditeurs, touchés de ces vérités, demandent naturellement ce qu'ils auront à faire pour en obtenir le bénéfice ; en d'autres termes, la perspective du royaume de Dieu étant présentée comme si proche, ils veulent connaître les conditions de l'entrée qu'ils désirent ne pas manquer. La réponse de Pierre complète donc le cycle des idées que devait parcourir la prédication apostolique. Il leur parle de la repentance et de la foi, éléments constitutifs de tout enseignement évangélique (Marc I, 15. *Hist. de la théol. ap.*, l. II, ch. 1) ; le baptême d'eau est le symbole de la repentance et la rémission des péchés en est le fruit ; le baptême d'esprit est la conséquence de la foi et le gage du droit de cité dans le



royaume. Pierre a pu, à cette occasion, entrer dans de plus amples détails relativement à ces diverses notions, peu familières sans doute à la majorité de ses auditeurs. Cependant il ne faut pas se représenter cet enseignement comme le résumé d'un travail théologique que personne n'avait encore songé à faire ; c'était plutôt le sentiment religieux naïf, et se suffisant à lui-même, qui a dû inspirer l'orateur ; et c'est aussi la raison pourquoi l'exégèse n'a pas du tout besoin d'entrer ici dans une discussion approfondie de toutes ces notions. Il suffit de rappeler que le royaume de Dieu, déjà d'après les discours des anciens prophètes, devait se former à la suite de la séparation des hommes pieux et fidèles d'avec une génération perverse et rebelle. Le baptême était le rite qui accompagnait et sanctionnait la profession de foi faite dans ce but, et cette profession pouvait être plus nette et plus précise, aujourd'hui que le royaume ne se présentait plus dans un lointain nébuleux, mais à proximité et avec la personne clairement reconnue de celui qui devait l'inaugurer. Ce qu'il y avait là de nouveau, de spécifiquement évangélique, c'était, outre la personne même du Christ, la promesse d'une communication immédiate du saint esprit à tous les croyants, promesse désormais positive, parce qu'elle avait commencé à être réalisée (comp. *Hist. de la théol. ap.*, 3<sup>e</sup> éd., t. 1, p. 333 ss.). Cette promesse, dit Pierre, faite autrefois vaguement par les prophètes et jamais encore accomplie, c'est à vous, à la génération présente, qu'elle s'adresse ; et ce ne sont pas seulement les personnes réunies aujourd'hui qu'elle regarde, ceux qui en ont déjà ressenti les effets ; ce sont tous les Israélites, héritiers de l'alliance, qu'ils soient près ou loin, pourvu qu'ils écoutent l'appel que Dieu leur adresse. Si ces appelés *de loin* devaient être des païens, il faudrait dire que c'est le rédacteur qui les y a mis, et non l'apôtre (chap. X).

Le nombre considérable de personnes qui demandent le baptême n'a rien d'impossible, quand on songe que Pierre n'a fait qu'annoncer la proximité d'un fait que tout Israël attendait, la réalisation d'une espérance partagée par une nation entière.

<sup>42</sup> Cependant ils étaient assidus à l'enseignement des apôtres et dans la communion des repas et des prières. Et la population entière était frappée d'étonnement, et il se faisait beaucoup de signes et de prodiges par les apôtres. Et tous les croyants se réunissaient dans



un même lieu et avaient tout en commun; et ils vendaient leurs propriétés et leurs biens et les partageaient entre tous, selon que quelqu'un était dans le besoin. <sup>46</sup> Et chaque jour ils étaient assidus au temple, d'un commun accord, et prenaient de même leurs repas à la maison, se nourrissant avec une joie pure et cordiale, louant Dieu et jouissant de la faveur publique; et le Seigneur amenait chaque jour à l'Église ceux qui étaient sauvés.

II, 42-47. Ce morceau est un de ces résumés généraux que l'auteur de notre livre a coutume de mettre après le récit des événements principaux qu'il expose d'une manière plus détaillée. Ici il s'agissait de peindre l'état de la communauté de Jérusalem dans les premières semaines ou dans les premiers mois qui suivirent la Pentecôte. Déjà au v. 42 il n'est plus question des trois mille qui venaient de recevoir le baptême; la plupart d'entre ces derniers avaient été des pèlerins étrangers (v. 9 et ss.) et ne restèrent point à Jérusalem. Ils n'auraient d'ailleurs pas trouvé de place dans un *seul et même lieu* (v. 44).

Les traits caractéristiques du présent tableau sont les suivants : 1<sup>o</sup> La communauté avait ses réunions régulières, dans lesquelles les apôtres *enseignaient*, soit en reproduisant le souvenir des faits dont ils avaient été les témoins, soit en recueillant dans les textes de l'Écriture les preuves de la portée de ces mêmes faits. Un pareil enseignement, naturel et nécessaire à tout égard, l'était surtout, parce que le baptême se donnait à qui le demandait et après une déclaration très-sommaire. 2<sup>o</sup> Ces réunions étaient à la fois des réunions de *prières* et de *repas*, et à ces deux égards il y avait *communio* (v. 42) entre les croyants. Nous disons *repas* et non *sainte-cène*, parce que la phrase hébraïque employée deux fois dans le texte a la signification générale et vulgaire. La Cène, le rite sacré, se célébrait habituellement à l'issue du repas, comme cela s'était fait lors de l'institution. Le texte, tel qu'il se lit dans les bonnes éditions modernes au v. 42, fait voir que Luc ne veut pas parler de quatre choses assidûment faites par les chrétiens, mais de deux : ils s'attachaient à suivre l'enseignement des apôtres et vivaient en communion fraternelle entre eux, et cette communion se manifestait tant dans les repas communs ou *agapes*, comme on les nomma bientôt, que dans les prières communes. 3<sup>o</sup> Tous assistaient régulièrement aux exercices religieux du *temple*, s'y rendant d'un commun accord aux heures

de prières, et ne songeant pas le moins du monde à s'en séparer. 4° Ils avaient tous leurs *biens* en commun et pourvoyaient ainsi aux besoins des indigents. Pour ce fait spécial, nous prions nos lecteurs de recourir à la note sur le chap. IV, v. 31 ss.

Par toutes ces habitudes, les chrétiens étaient donc des modèles de piété et de charité; ils jouissaient de la faveur publique; les prosélytes leur arrivaient en grand nombre; et l'opinion qui ne tarda pas à se former à leur égard, devint bientôt le principal appui d'une puissance miraculeuse qu'ils commencèrent à exercer sur les esprits d'abord, sur les corps ensuite.

La phrase finale : *Dieu leur amenait ceux qui étaient sauvés*, reflète déjà la conception théologique, de laquelle sortit le dogme de la prédestination, bien qu'elle ne soit encore que très-légalement accusée.

<sup>4</sup> Or Pierre et Jean montaient ensemble au temple vers l'heure de la prière du soir. Et il y avait là un homme, paralytique depuis sa naissance, qui s'y faisait porter et qu'on déposait chaque jour près de la porte du temple appelée la belle, pour qu'il demandât l'aumône à ceux qui entraient au temple. Celui-ci, ayant vu Pierre et Jean qui allaient entrer au temple, s'adressa à eux pour recevoir une aumône; et Pierre, ayant jeté les yeux sur lui, ainsi que Jean, lui dit : « Regarde-nous ! » L'autre les fixa, en s'attendant à recevoir d'eux quelque chose. <sup>6</sup> Mais Pierre lui dit : « De l'argent et de l'or, je n'en ai point; ce que j'ai, je te le donne : au nom de Jésus-Christ de Nazareth, va marcher ! » Et l'ayant pris par la main droite, il le souleva, et aussitôt ses chevilles et ses pieds se trouvèrent fortifiés, et il se leva en sursaut et marcha et entra avec eux au temple, se promenant et sautant en louant Dieu. <sup>9</sup> Et tout le peuple le vit se promenant et louant Dieu, et comme on le reconnaissait pour celui-là même qui avait eu coutume de s'asseoir à la belle porte du temple, pour demander l'aumône, on fut rempli d'étonnement et de surprise au sujet de ce qui lui était arrivé.

III, 1-10. Après avoir raconté la manière solennelle et miraculeuse dont l'Église fut fondée et inaugurée, et après avoir esquissé en quelques mots l'état prospère de la première communauté de Jérusalem, l'auteur va nous faire connaître la seconde phase de cette histoire, en racontant le premier conflit engagé entre l'Église et le pouvoir officiel. Car c'est bien là l'élément principal de son récit, qui n'a pas pour but de nous donner

simplement un exemple de ces miracles que les apôtres ont dû faire en grand nombre (II, 43). Sans doute, le miracle qui va être raconté devient l'occasion de l'enquête et de la persécution; mais c'est bien cette dernière qui déterminera le développement ultérieur, la direction particulière que prendra l'Église et dont l'historien avait à s'occuper de préférence. Il est à remarquer qu'aucune divergence de doctrine, aucun enseignement hostile à la loi et à la synagogue, ne provoque encore l'attention et les soupçons des autorités juives; il s'agit seulement d'un nom ou d'un personnage que la prédication apostolique préconisait, tandis qu'un arrêt du Sanhédrin l'avait frappé de proscription. La thèse que Jésus de Nazareth était le Christ, est encore la seule qui divise les apôtres et les docteurs juifs, la seule formule qui résume et épuise les croyances spécifiquement chrétiennes.

Le *temple* dont il est question ici, n'est pas l'édifice sacré lui-même, le sanctuaire (*naos*), dont l'entrée était réservée aux prêtres exclusivement; il s'agit des cours qui l'entouraient, avec les portiques, salles et auditoires mis à la disposition du public, l'enceinte sacrée (*hieron*). C'est là que le peuple se rendait, soit pour assister aux cérémonies du culte, soit pour y faire sa dévotion privée. Trois fois par jour, à la 3<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> heure, c'est-à-dire au milieu de la matinée, à midi, et vers trois heures du soir, d'après notre manière de compter, les Juifs pieux récitaient leurs prières, d'après les prescriptions traditionnelles, et ceux qui le pouvaient se rendaient à cet effet au lieu saint. Le présent récit nous montre donc encore les disciples se soumettant scrupuleusement aux ordonnances religieuses de leur nation.

Pierre et Jean y allaient *ensemble*. C'est ainsi qu'il faut traduire les premiers mots du texte (comp. I, 15), et non pas : *vers le même temps*. Luc, qui venait de clore son récit précédent par des généralités, n'a pas pu vouloir y rattacher celui-ci chronologiquement. En français, sans doute, une indication de temps arrondirait convenablement la phrase. Mais il ne faudrait pas mettre : *Un jour*... car le verbe est à l'imparfait et doit exprimer une habitude.

La porte près de laquelle se trouvait le mendiant, est appelée *la belle*, selon la traduction généralement adoptée. Toutefois le sens du mot est douteux, les Grecs possédant un terme bien plus usité pour exprimer la notion de la beauté. On a bien essayé d'autres explications, mais à défaut de renseignements positifs,

la désignation, qui pourrait bien avoir eu une origine de circonstance, restera pour nous un nom propre. De même, la situation topographique de cette porte nous est inconnue.

Pierre dit au mendiant : *Regarde-nous !* non pour voir si cet homme était réellement infirme ou s'il exploitait impudemment la commisération des passants, mais pour le préparer à recevoir avec attention le bienfait qu'il lui destinait et pour lui faire écouter le nom de son Sauveur. *Va marcher !* texte vulgaire : *lève-toi et marche ! Au nom de Jésus-Christ*, par sa puissance et volonté ; car il ne s'agit pas d'un effet magique produit par le nom solennellement prononcé (XIX, 13), mais de l'action d'une personnalité, agissant avec conscience et liberté et déléguant sa propre puissance, en vue de la foi (III, 16), à ceux qu'elle a choisis comme ses organes.

<sup>11</sup> Or, comme il s'attachait à Pierre et à Jean, c'est vers eux que le peuple étonné accourut de toutes parts, au portique dit de Salomon. Pierre, voyant cela, s'adressa au peuple en ces termes : Israélites, pourquoi vous étonnez-vous au sujet de cet homme ? ou pourquoi est-ce sur nous que vous portez vos regards, comme si c'était par notre propre puissance ou piété que nous aurions fait qu'il pût marcher ? Le Dieu d'Abraam, d'Isaac et de Jacob, le Dieu de nos pères, a glorifié son serviteur Jésus que vous, vous avez livré et renié à la face de Pilate, quand celui-ci voulut l'absoudre. <sup>14</sup> Mais vous, vous avez renié le Saint et le Juste, et vous avez demandé qu'on vous accordât la grâce d'un meurtrier, et vous avez fait tuer l'auteur de la vie, que Dieu a ressuscité des morts, ce dont nous sommes témoins. C'est en vue de la foi en son nom que son nom a fortifié cet homme que vous voyez et que vous connaissez, et la foi qui agit par lui a donné cette santé parfaite en présence de vous tous. <sup>17</sup> Or, mes frères, je sais bien que vous avez agi par ignorance, de même que vos magistrats. Mais Dieu a ainsi accompli ce qu'il avait annoncé d'avance par la bouche de tous ses prophètes, savoir que son oint devait souffrir. Repentez-vous donc et convertissez-vous, afin que vos péchés soient effacés, pour que les temps du repos puissent venir de la part du Seigneur, et qu'il envoie le Christ qui vous a été destiné d'avance, Jésus, lui que le ciel doit recevoir, jusqu'au temps du rétablissement de toutes choses, dont Dieu a parlé jadis par la bouche de ses saints prophètes. <sup>22</sup> Moïse d'abord a dit : « Le Seigneur votre Dieu vous suscitera, d'entre vos frères, un prophète pareil à moi : écoutez-le dans tout ce qu'il vous dira ; et toute âme qui n'écouterà pas ce prophète-là, sera exter-



minée du milieu du peuple.» Et généralement les prophètes, depuis Samuel et ses successeurs, tous tant qu'ils ont parlé, ont aussi annoncé ces temps-là. Vous êtes les fils des prophètes et de l'alliance que Dieu a faite avec vos pères, en disant à Abraam : «Et en ton rejeton seront bénies toutes les familles de la terre!» C'est à vous les premiers que Dieu, en suscitant son serviteur, l'a envoyé pour vous bénir, en ce que chacun se détourne de ses vices.

III, 11-26. Le peuple avait naturellement fixé d'abord son attention sur le mendiant, dont tout le monde connaissait l'infirmité et dont la guérison devait paraître chose extraordinaire. On le suivait d'un regard de curiosité et de surprise ; or, il s'attachait d'une manière ostensible à la personne des deux apôtres, les accompagnant au portique de Salomon (voyez Jean X, 23), où ils allaient faire leur prière, et leur témoignant, par la voix et les gestes, sa vive reconnaissance. C'est donc vers eux que la foule devait accourir, et Pierre aussitôt saisit cette occasion favorable pour l'évangéliser.

Il débute en détournant l'attention de son auditoire des personnes présentes pour la reporter sur Jésus, qui est le véritable sujet de son discours. Les apôtres, bien qu'ils aient réellement opéré le miracle, n'en réclament pas la gloire pour eux-mêmes. Si l'opinion vulgaire attribuait à la sainteté des prophètes le privilège dont ils jouissaient à cet égard, d'après les récits des Écritures, le disciple de Christ sait que sa sainteté n'est jamais telle, qu'elle puisse lui valoir des prérogatives refusées au commun des mortels. Le don des miracles (1 Cor. XII, 10) n'est pas le prix d'un mérite, mais un effet de la grâce, et l'honneur en revient à celui qui seul possède la puissance sur toutes choses.

A cet exorde se joint l'exposition de quelques idées religieuses, fort simples encore, qui constituaient dans le principe toute la théologie apostolique, mais qui ne se présentent pas ici comme le résumé d'un système logiquement disposé. La guérison du paralytique est donc tout d'abord et exclusivement attribuée à Jésus ; cela se trouve déjà dans le v. 13, où la phrase : Dieu a *glorifié* Jésus, se complète naturellement par cette autre sous-entendue : en lui donnant la puissance dont vous voyez les effets ; mais cela est aussi exprimé en termes formels v. 16, où *son nom* signifie sa personne et son action personnelle. Or, qui est ce Jésus ? quelles

sont ses qualités et attributions? Il est d'abord appelé le *Serviteur de Dieu*, d'une manière générale, en sa qualité de *prophète* (v. 22), tous les prophètes étant les serviteurs de Dieu et les organes de sa volonté ; mais il est appelé ainsi plus spécialement en vue des prophéties contenues dans la seconde partie du livre d'Ésaïe, où le terme en question, interprété dans le sens messianique, constituait une espèce de nom propre, de qualification officielle du Christ attendu. (Les anciens interprètes ont mis ici à tort le *Fils* au lieu du *Serviteur* : le langage du Nouveau Testament distingue nettement les deux termes, comp. IV, 25.) Jésus est de plus le *Saint* et le *Juste*, auquel Pilate même n'a pas trouvé de faute. Cependant ce caractère est revendiqué ici, moins dans un but théologique, que pour faire ressortir ce qu'il y avait d'odieux dans sa condamnation, et pour réveiller la conscience du peuple. C'est dans le même sens qu'il est appelé l'*auteur* (litt. : le guide) *de la vie*, celui qui en montre le chemin et qui la procure à ceux qui le suivent. (L'idée de la royauté, exprimée dans les traductions ordinaires, n'y est pas contenue.) Ces deux dernières qualifications font antithèse à celle de *meurtrier*, qui revient à l'homme préféré par les Juifs, et sont plus particulièrement d'une portée évangélique, tandis que celles de *serviteur* et de *prophète* n'élèvent pas Jésus au-dessus de la sphère des hommes de Dieu de l'Ancien Testament (comp. v. 22, *pareil à moi*).

Dans ces divers titres de Jésus sont contenues en germe les principales notions de la doctrine du salut, celle de la sainteté et de la justice réalisées d'abord dans sa personne, et celle de la vie à obtenir par lui. Ces notions n'attendent plus que le travail de la réflexion théologique pour prendre tous les développements dont elles sont susceptibles. Mais il s'y joint une dernière qui n'est pas la moins importante et qui à elle seule formera bientôt le point de départ du mouvement de séparation entre la théologie de l'Église et celle de la Synagogue (Act. XVII, 3 ; XXVI, 23). Ce Jésus est mort par vos mains, dit Pierre ; vous l'avez *renié* devant le tribunal d'un juge païen, en présence duquel vous auriez dû reconnaître hautement ses titres (erreur fatale et criminelle, que l'apôtre veut bien excuser par l'*ignorance*, le manque d'intelligence à l'égard de la volonté de Dieu) : mais cette mort, malgré cela, n'était pas un accident ordinaire, quoique déplorable ; elle rentrait dans les vues de Dieu, dont vous avez *ainsi*

(v. 18) accompli le dessein, sans le savoir vous-mêmes ; l'oint de Dieu, le Christ promis, *devait souffrir* ; il n'aurait pas subi la mort, si cela n'avait pas été dans les décrets de Dieu.

Voilà ce que Pierre affirme sur le compte de Jésus de Nazareth, pour lequel il demande la foi de ses auditeurs. Mais il n'affirme pas seulement, il veut aussi prouver. Sa première preuve est le fait de la résurrection, appuyé sur le témoignage oculaire des disciples (v. 15) ; la seconde est tirée des Écritures. Tout l'Ancien Testament (v. 18, 24) est une prophétie concernant les temps à venir, dont le Christ est le commencement et la fin. Plusieurs textes sont cités à titre d'exemples, mais dès la première ligne du discours, le rapport intime entre l'ancienne et la nouvelle alliance ressort implicitement de ce que celui qui a glorifié Jésus est appelé le *Dieu d'Abraam*, l'orateur voulant signaler par ce moyen la continuité des révélations et la connexité de toutes les phases de l'histoire théocratique.

Les citations des passages Deut. XVIII, 15, et Genèse XII, 3 ; XXII, 18, sont faites librement et de mémoire et s'accordent beaucoup plus avec la version grecque qu'avec le texte hébreu. Nous avons employé le terme de *rejeton* (au lieu de *postérité*), par la simple raison que l'interprétation messianique, suivie par l'apôtre, réclame l'idée d'individualité (Gal. III, 16). Ensuite il est clair que le mot *susciter* ne se rapporte pas ici à la résurrection. Enfin, pour ce qui est de *Samuel*, le rédacteur probablement n'a pas voulu parler de prédictions messianiques de ce prophète, qui n'existent pas, mais de celles qu'on a trouvées dans les livres qui portent son nom.

A cet enseignement primitif se joint l'exhortation pratique. Elle est rendue plus pressante par la raison que la génération actuelle a le privilège inappréciable d'être la *première* (v. 25, 26) qui voit l'accomplissement des prophéties. C'est à ce titre que les auditeurs et leurs concitoyens sont appelés les *enfants des prophètes et de l'alliance*, c'est-à-dire ceux que les promesses d'autrefois regardent plus directement, soit qu'on les oppose aux nations étrangères, soit qu'on les distingue des générations antérieures.

L'exhortation a pour objet le *repentir* et la *conversion* (v. 19). Dans les passages parallèles, il s'y joint régulièrement la foi. Cependant elle n'est pas oubliée ici tout à fait. On peut la trouver dans les paroles empruntées au Deutéronome (v. 22 s.), mais plus clairement encore elle est recommandée par ce qui est dit de

la guérison du paralytique : c'est *en vue de la foi* en la personne de Jésus que cet homme a recouvré la santé. Car il s'agit ici, non de la foi de cet individu qui ne connaissait pas le Seigneur, mais de celle de l'apôtre qui avait opéré le miracle. C'est cette foi, qui *agit*, c'est-à-dire qui produit son effet, non pas immédiatement d'homme à homme, mais *par lui*, par l'intervention du Christ, objet de la foi, c'est elle, est-il dit, qui fait ces grandes choses : elle devait donc apparaître aux auditeurs comme une qualité désirable avant toute autre, et la conversion est indiquée comme le chemin qui y conduit.

Un dernier élément du discours, c'est la promesse évangélique qu'il renferme. Elle porte sur deux faits. D'abord la conversion fait obtenir le pardon des péchés, lesquels sont pour ainsi dire *effacés*, comme l'est une dette inscrite sur le livre d'un créancier, quand elle est payée ou remise. A moins d'obtenir ce pardon, le pécheur est retranché du nombre de ceux qui participeront à la vie bienheureuse du royaume de Dieu (v. 23). Le second fait, c'est précisément la fondation de ce royaume, l'avènement des temps messianiques (v. 19-21). Ces derniers sont nommés des *temps de repos*, litt. : de *rafraîchissement*, selon une image fréquemment employée dans l'Ancien Testament, où l'ombre, la fraîcheur de l'air, offrent des figures très-naturelles pour toutes sortes de jouissances. Les chaleurs brûlantes de cette vie pleine d'épreuves feront place au doux repos de la béatitude future promise aux fidèles. Il y a encore les *temps du rétablissement*, ou de la restauration, en tant qu'alors enfin doit s'établir l'état normal, tel qu'il est supposé avoir existé au moment où Jéhova fit son alliance avec Israël, état d'obéissance, de piété, de sainteté. L'histoire réelle, sans doute, ne l'avait guère connu ; mais le tableau idéal en était tracé dans la loi et dans les prophètes, et les regrets universels d'une nation depuis longtemps en deuil aimaient à en décorer son berceau et surtout aussi l'époque glorieuse de David.

Ces temps viendront, dès que (v. 19) la conversion demandée aura eu lieu. La naïve confiance des premiers chrétiens pouvait encore espérer qu'elle se ferait d'une manière rapide et générale. Ils n'avaient pas encore de mesure pour calculer les distances qui les séparaient du but et pour apprécier la force de résistance qu'il fallait vaincre d'abord. Si ces temps heureux tardaient à venir, c'est que la longanimité de Dieu prolongeait les délais



accordés aux pécheurs ; il appartenait à ceux-ci de hâter le glorieux dénouement. Ce moment arrivé, Dieu renverra son Christ sur la terre (v. 20), ce même Jésus qui y avait déjà séjourné pour remplir sa mission de prophète. Aujourd'hui *il a été reçu au ciel*, et il *doit* y rester (d'après les desseins de Dieu, révélés *jadis*, et dès les plus anciens temps), jusqu'au jour choisi pour l'accomplissement.

Ainsi analysé, le présent discours reproduit les éléments habituels de la prédication apostolique primitive : la personne du Messie, comme fait historique et comme objet d'une espérance, et les conditions de l'accomplissement de cette dernière.

<sup>1</sup> Pendant qu'ils parlaient au peuple, le chef de la garde du temple survint tout à coup avec ses prêtres, ainsi que les Sadducéens, qui étaient vexés de ce qu'ils enseignaient au peuple, et lui prêchaient la résurrection des morts en parlant de Jésus. Et ils mirent les mains sur eux et les jetèrent en prison jusqu'au lendemain ; car c'était déjà le soir. Cependant beaucoup de ceux qui avaient entendu le discours crurent, et le nombre de ces hommes arriva à cinq mille environ.

IV, 1-4. L'auditoire de Pierre allant toujours en grossissant, la garde lévitique, sous la conduite de son chef, qui y voyait un attroupement contraire au bon ordre et qui ne voulait pas souffrir une prédication en plein air à une heure indue, survint pour disperser la foule. Quelques Sadducéens, qui avaient par hasard entendu le discours de l'apôtre, en avaient conçu du dépit et s'étaient senti la vocation de veiller à l'ordre public en faisant arrêter les orateurs par les lévites de service. Ce qui les vexait, ce n'était pas, sans doute, la doctrine de la résurrection en elle-même, quoiqu'elle ne fût pas de leur goût (car elle était généralement enseignée dans les synagogues et formait une partie intégrante de la foi du peuple) ; c'était d'entendre dire que cette résurrection n'était déjà plus une pure théorie, ou une espérance, mais un fait accompli dans la personne de Jésus. Nous voyons ici pour la première fois les Sadducéens susciter une persécution aux disciples de Jésus ; le même fait se reproduira plus loin d'une manière de plus en plus caractéristique, et les rapports différents dans lesquels l'Église se trouvera placée à l'égard de ce puissant parti, et de celui des Pharisiens, ses adversaires, serviront à nous faire mieux comprendre la marche

de son développement religieux. — Comme il était trop tard pour mettre tout de suite en présence des juges compétents les personnes arrêtées, on les déposa provisoirement en lieu sûr.

Le sens du dernier verset n'est pas bien clair. Luc peut avoir voulu dire que Pierre avait converti 5000 hommes ce jour-là. Nous avons exprimé un autre sens : avec les nouveaux convertis, le nombre total des croyants se trouvait avoir atteint le chiffre indiqué.

<sup>5</sup> Le lendemain il se tint une assemblée de leurs magistrats, anciens et docteurs, à Jérusalem, avec le grand-prêtre Annas et Caïaphas, et Jean et Alexandre, et tous ceux qui appartenaient aux grandes familles sacerdotales. Et les ayant fait placer au milieu, ils leur posèrent cette question : « En vertu de quel pouvoir, ou en quel nom avez-vous fait cela ? » Alors Pierre, ayant été rempli d'esprit saint, leur dit :

IV, 5-8. L'auteur veut parler d'une réunion solennelle du Sanhédrin ou de la cour suprême, qui avait à connaître de toutes les affaires religieuses ou ecclésiastiques. Mais il en parle comme un étranger et populairement. Car, au lieu de *magistrats, anciens et docteurs*, il aurait dû dire : *prêtres, anciens et docteurs* ; le sanhédrin étant composé de représentants de trois ordres de citoyens, clergé, laïcs et légistes. Pour Annas et Caïaphas, nous nous en rapportons à ce qui a été dit dans l'histoire évangélique. La tradition s'est trompée en désignant Annas comme le grand-prêtre de cette époque. Cette dignité était alors encore occupée par son gendre Caïaphas. Les deux autres personnages ne sont pas autrement connus. Les membres ecclésiastiques de la cour étaient choisis dans les *familles* les plus distinguées ; peut-être veut-on parler des chefs des 24 classes de lévites.

La question posée aux apôtres concerne le miracle et non la prédication. Mais il va sans dire qu'en commençant par la question de fait, ce n'était pas pour en rester là. La prétendue puissance miraculeuse des apôtres et le nom officiellement proscrit de Jésus se liaient dans la cause. Nous n'avons d'ailleurs devant nous qu'une esquisse de tout ce qui a dû être dit dans cette circonstance.

Pierre est sommé de répondre solennellement de sa foi en Christ et de la mission qu'il a reçue. Aussi, conformément à la

promesse du Seigneur (Matth. X, 19, etc.), le Saint-Esprit vient lui inspirer les paroles de sa défense, qui devient par là même une nouvelle prédication évangélique. Ainsi encore une fois l'inspiration se répète au moment où elle devient nécessaire, et se caractérise comme essentiellement destinée à donner aux fidèles le courage et les moyens d'agir partout où l'intérêt de la cause de Dieu réclame leur coopération.

<sup>8</sup> Magistrats du peuple et anciens d'Israël ! Puisque nous sommes aujourd'hui interrogés au sujet d'un bienfait accordé à un homme malade, à savoir par quoi celui-ci a été guéri, sachez, vous tous, ainsi que tout le peuple d'Israël, que cela s'est fait au nom de ce Jésus de Nazareth que vous avez crucifié, mais que Dieu a ressuscité des morts ; c'est par lui que cet homme est là devant vous en bonne santé. <sup>11</sup> C'est lui qui est la pierre rejetée par vous, les architectes, mais devenue la pierre angulaire. Et le salut n'est en aucun autre ; car il n'y a point d'autre nom sous le ciel qui soit donné parmi les hommes, par lequel nous devons être sauvés.

IV, 8-12. Les premières paroles prononcées par Pierre expriment sa surprise de ce qu'on lui fait le procès à l'occasion de la guérison d'un malade, comme si un *bienfait* pareil constituait un délit. Mais, dit-il, *puisque* vous vous placez sur ce terrain, je vous dirai des choses qui nous feront changer de rôle (Marc XIII, 9). Du reste, si le discours, en relevant la question posée, commence d'une manière abstraite (*par quoi*, comment, par quel moyen ?), la réponse amenait tout de suite la personne de Jésus, et le *par quoi* se change naturellement en un *par lui*.

Tout le monde s'apercevra qu'ici encore nous n'avons devant nous que des réminiscences fragmentaires d'un discours qui aura été nécessairement plus étendu, s'il devait produire quelque effet et justifier les remarques faites par le narrateur aux v. 8 et 13. Nous voyons cependant que l'exposition de Pierre se rattache essentiellement à un texte scripturaire (Ps. CXVIII, 22), qui est aussi cité ailleurs (Matth. XXI, 42. 1 Pierre II, 7), et qui se prêtait parfaitement à servir de base à une prédication assez développée. Il pouvait suggérer l'antithèse de deux édifices construits sur des fondements différents, et l'application naturelle de cette idée au rapport entre l'ancienne et la nouvelle économie n'était positivement pas étrangère à l'esprit de Jésus quand il

rappelait ce mot du psaume. Ici cependant, il paraîtrait que Pierre s'est renfermé dans ce qui regardait la personne du Seigneur, son rejet par les Juifs et sa dignité messianique reconnue par ses disciples.

Le *salut* (v. 12), ainsi nommé d'une manière absolue, et dans un pareil contexte, c'est la participation au règne messianique, la jouissance de tous les avantages, tant spirituels qu'extérieurs, désignés plus haut (III, 19) par les termes de repos, rétablissement, pardon, sanctification, en un mot, le contraire de ce qui existe dans le monde tel qu'il est. Ce salut ne peut ni ne doit venir que par et avec celui que Dieu a désigné lui-même comme son Christ, en le ressuscitant des morts. Il n'y a point d'autre *nom*, c'est-à-dire point d'autre personne, de la main, parole ou puissance de laquelle nous ayons à espérer le salut. Car par ces mots : donné *parmi les hommes* (on traduit très-faussement : *aux* hommes), Jésus est mis en parallèle avec Moïse, les prophètes ou tel autre personnage historique dont le nom, pour les Juifs, pouvait avoir une autorité ou suggérer des espérances quelconques. Bien comprise, cette phrase, comme celle du psaume citée tout à l'heure, implique encore l'idée de la déchéance de l'ancienne économie, et il est intéressant de remarquer que les thèses les plus simples et en apparence les plus inoffensives de la prédication évangélique, exposées presque instinctivement par des hommes qui n'avaient guère réfléchi sur la portée scientifique ou providentielle de ce qui chez eux était le produit d'une naïve conviction, contenaient en germe et devaient amener nécessairement les conceptions et les théories qui bientôt creusèrent un abîme entre la Synagogue et l'Eglise, que Pierre et ses collègues ne songeaient pas le moins du monde à séparer.

<sup>13</sup> Quand ils virent l'assurance de Pierre et de Jean, qu'ils savaient être des hommes du peuple non lettrés, ils en furent tout étonnés. Ils les reconnaissaient bien pour avoir été avec Jésus, mais voyant là, placé à côté d'eux, l'homme qui avait été guéri, ils n'avaient rien à répliquer. Ils leur ordonnèrent donc de sortir de la salle des séances et se mirent à délibérer entre eux en disant : « Que devons-nous faire à ces gens ? Car, qu'il ait été opéré par eux un miracle généralement reconnu comme tel, c'est ce qui est chose positive pour tous les habitants de Jérusalem et nous ne pouvons le



nier. Mais pour que l'affaire ne se répande pas davantage dans le peuple, défendons-leur avec menaces de ne plus jamais parler à qui que ce soit au sujet de ce nom-là. »<sup>18</sup> Et les ayant rappelés, ils leur enjoignirent d'une manière absolue de ne plus parler ni enseigner au sujet du nom de Jésus. Mais Pierre et Jean reprirent et leur dirent : « Jugez vous-mêmes s'il est juste devant Dieu de vous écouter plus que Dieu ; car nous, nous ne pouvons pas ne pas dire ce que nous avons vu et entendu. »<sup>21</sup> Cependant ils les relâchèrent, après avoir réitéré leurs menaces, ne trouvant point de prétexte pour les punir, à cause du peuple ; tout le monde glorifiant Dieu au sujet de ce qui était arrivé. Car l'homme sur lequel avait été opéré le miracle de la guérison, était âgé de plus de quarante ans.

IV, 13-22. La simplicité de la cause, la faveur du peuple, le courage des accusés, l'évidence du miracle, la majesté de la vérité, peut-être aussi le souvenir de Jésus, qui pesait à quelques-uns d'entre eux et qui pouvait même être cher à d'autres, tout cela amena le dénouement tel que nous le raconte le texte.

Ils *savaient*, ils avaient constaté, soit par l'interrogatoire, soit par des renseignements venus d'autre part, que les accusés n'étaient pas des hommes *lettrés* ; ils étaient d'autant plus étonnés de leur entendre invoquer et expliquer les Écritures. Car dans la sphère judaïque les *lettres*, les études, c'était la connaissance et l'interprétation des textes sacrés, privilège de ceux qui avaient reçu une instruction régulière et prolongée sur les bancs de l'école.

Nous avons traduit le v. 16 de manière à lui donner une couleur effacée par nos prédécesseurs. Les juges ne veulent pas constater le fait du miracle, objectivement, mais l'opinion publique relativement à ce miracle. « Nous n'avons aucun moyen, disent-ils, de donner le démenti à cette opinion ; le fait est là. Pour nous, il ne prouve rien, sans doute. Mais le peuple en est émerveillé et ne permettra pas qu'on fasse quoi que ce soit à ceux qui en sont les auteurs (v. 21). Mais pour que l'affaire ne se répande pas. . . . » L'affaire, ce n'est pas le bruit du miracle même, qu'aucune puissance ne pouvait empêcher de se répandre, mais le mouvement religieux, la prédication novatrice que les accusés y rattachaient. La note sur l'âge de l'homme paralytique est introduite pour établir que le doute était tout aussi impossible en cette occasion qu'une supercherie.

<sup>23</sup> Quand ils eurent été relâchés, ils vinrent auprès des leurs et racontèrent tout ce que les chefs des prêtres et les anciens leur avaient dit ; et après l'avoir entendu, ceux-ci élevèrent unanimement la voix vers Dieu et dirent : « Seigneur, toi qui as fait le ciel et la terre et la mer, et tout ce qui s'y trouve ! Toi qui as dit par la bouche de David, ton serviteur : « Pourquoi les gentils se sont-ils irrités et les peuples ont-ils médité de vains projets ? Les rois du pays se sont élevés et les magistrats se sont rassemblés dans le même lieu contre le Seigneur et contre son Oint. » <sup>27</sup> Ils se sont rassemblés, en effet, dans cette ville, contre ton saint serviteur Jésus que tu as oint, Hérode et Ponce Pilate, avec les gentils et les peuples d'Israël, pour faire ce que ta main et ta volonté a d'avance décrété qu'il arrivât. Et à présent, Seigneur, aie l'œil ouvert sur leurs menaces et donne à tes serviteurs de prêcher ta parole avec assurance, quand tu étendras ta main pour opérer une guérison, des signes et des miracles par le nom de ton saint serviteur Jésus. » Et quand ils eurent prié, le lieu où ils étaient réunis fut ébranlé, et tous furent remplis du saint esprit.

IV, 23-31. Luc ne nous nomme pas les membres de cette réunion, en disant vaguement : *les leurs*. C'est chose très-arbitraire que d'affirmer qu'il entend parler des Douze exclusivement, comme si le saint esprit n'avait pu être donné qu'à eux seuls.

La prière des disciples, après une invocation générale (Ps. CXLVI, 6), exprime deux idées : la première, que la mort de Jésus est l'accomplissement d'une prophétie et en même temps la preuve de l'inimitié du monde ; la seconde, que le secours spirituel de Dieu doit être imploré par ceux qui sont, devant ce même monde, les témoins de Jésus. Elle cite d'abord les premiers versets du Psaume II, anonyme dans l'original, mais attribué ici à David, selon l'habitude populaire qui, alors comme aujourd'hui, nommait ce roi comme auteur de *tous* les psaumes. On remarquera que dans la traduction de ces versets, nous avons choisi les expressions de manière à en rendre l'application, telle que le texte la demande et la fait, plus simple et plus directe. Ainsi nous avons mis les verbes au prétérit ; nous avons dit les *gentils*, au lieu de : *les nations* (d'après le sens usuel du terme dans l'idiome hellénistique et l'exégèse traditionnelle des Juifs) ; les rois du *pays*, et non de la *terre* ; les *magistrats*, et non les *princes*. Les termes grecs, cités d'après la version alexandrine,

autorisant les deux manières de traduire, nous avons dû préférer celle qui justifiait le plus immédiatement le sens qu'on en tirait ; car il est de toute évidence qu'on veut dire : David a parlé d'Hérode, de Pilate, etc., et non pas : David a parlé de manière que l'on pourrait facilement appliquer ses paroles à Hérode, etc. De plus, nous avons explicitement dit : *dans le même lieu*, mots qui pouvaient paraître superflus après le verbe *rassembler*, l'exégèse des apôtres faisant voir qu'on attachait de l'importance à cet élément particulier, puisqu'on l'explique par ces mots : *dans cette ville*, mots que les copistes et les éditeurs ont très mal à propos omis dans le texte. Cette même exégèse fait voir qu'on tenait à distinguer les *nations* et les *peuples* du texte hébreu (où ces mots sont tout à fait synonymes), parce que les Juifs hellénistes employaient le premier pour les païens et le second pour les Israélites, et que ces deux races, ailleurs hostiles l'une à l'autre, s'étaient donné la main pour faire mourir le Christ. Cet accord tout exceptionnel n'était pas la circonstance la moins remarquable pour l'interprétation messianique. Le Psaume II est d'ailleurs fréquemment cité en ce sens dans le Nouveau Testament (Hébr. I, 5 ; V, 5. Actes XIII, 33. Apoc. II, 27 ; XII, 5 ; XIX, 15).

Dans la seconde partie de la prière, la pensée dominante que nous avons déjà signalée, est naturellement amenée par les faits qui venaient d'avoir lieu. Le texte exprime la certitude que Dieu continuera à faire des miracles ; les disciples ne les demandent pas, ils s'y attendent ; ce qu'ils demandent, c'est qu'ils aient le courage nécessaire pour profiter de ces circonstances, afin de remplir leur mission.

Le dernier verset est important, parce qu'il nous dit en termes clairs et formels que l'événement de la Pentecôte se répéta : tremblement miraculeux de l'édifice (manifestation physique de la présence de Dieu) et effusion du saint esprit (manifestation de son action sur les esprits). Personne n'est plus éloigné que Luc de la conception vulgaire, d'après laquelle la communication relatée plus haut aurait été la seule et unique de son genre.

<sup>31</sup> Et ils continuaient à prêcher la parole de Dieu avec assurance. Quant à la masse des fidèles, ils étaient unis de cœur et d'âme, et pas un d'eux ne regardait ce qu'il possédait comme lui appartenant en propre ; mais ils avaient tout en commun. Et les apôtres rendaient

témoignage de la résurrection du Seigneur Jésus avec une grande énergie, et une grande grâce leur fut accordée à tous. <sup>34</sup>Car il n'y avait aucun indigent parmi eux : tous ceux qui étaient possesseurs de terres ou de maisons, les vendaient et apportaient le prix de ce qu'ils avaient vendu et le déposaient aux pieds des apôtres ; puis cela se distribuait à chacun selon qu'il en avait besoin. Ainsi Joseph (que les apôtres surnommèrent Barnabas, ce qu'on peut traduire par le Prédicateur), lévite originaire de l'île de Chypre, se trouvant possesseur d'un champ, le vendit et apporta l'argent et le déposa aux pieds des apôtres.

IV, 31-37. Nous avons dû changer la coupe des versets, car en passant du passé défini à l'imparfait, l'auteur rentre dans les généralités qui lui servent partout de transition d'un incident à l'autre. Voici ce qu'il veut dire : Ayant puisé de nouvelles forces dans ce qu'ils venaient d'éprouver, les membres de la communauté *prêchaient* avec une assurance soutenue et croissante.

Notre texte revient encore une fois à ce qui avait été dit précédemment (II, 44) d'une communauté des biens parmi les premiers chrétiens, comme étant la preuve la plus éclatante de leur union fraternelle. Les données sont ici plus détaillées et plus positives et nous permettent mieux de reconnaître le véritable état des choses. Il ne s'agit pas de communisme dans le sens théorique, mais d'une large application du principe de la charité ; il s'agit, purement et simplement, d'une caisse commune, richement alimentée par des dons volontaires et si généreusement dotée, qu'elle suffisait à tous les besoins, au point de faire disparaître toute trace d'indigence individuelle. Voilà tout. Les dons étaient facultatifs et non obligatoires ; c'est ce qui résulte : 1° des paroles de Pierre, chap. V, 4 ; 2° de cette expression : personne ne *regardait* son bien comme lui appartenant en propre ; 3° de l'impossibilité de prendre à la lettre, et sur une grande échelle, ce qui est dit de la vente des maisons, dans une ville et à une époque où les locataires étaient bien moins nombreux que les propriétaires et où l'on n'avait pas précisément l'habitude de se loger dans des casernes ; enfin 4° de la circonstance très-significative qu'on cite ici un exemple isolé d'une vente pareille, laquelle n'aurait pu être signalée à part, si elle avait été l'effet d'une règle, d'un statut. Ainsi, nous aurons à considérer les faits mentionnés ici comme des preuves d'un dévouement d'autant



plus digne d'admiration, que ceux qui les donnaient n'appartenaient probablement pas à la classe la plus aisée. Et c'est aussi le seul côté de la chose que nous voulons relever ici comme un exemple à suivre. Car, à un autre point de vue, la prudence pourrait faire ses réserves à l'égard de ces ventes dictées par l'enthousiasme de la charité. Celui-ci pouvait en partie être inspiré par la croyance à la proximité du royaume de Dieu, ou de ce qu'on appelle vulgairement la fin du monde ; en tout cas, il sacrifiait l'avenir au présent. Jésus, en recommandant la charité, n'aura pas voulu proscrire l'agriculture, ou composer son église exclusivement de prolétaires, comme si la condition de ceux-ci favorisait mieux que toute autre la pratique des vertus. Et nous voyons quel fut l'effet assez prochain de cette aliénation de capitaux, suivie d'une consommation immédiate de leur valeur. A quelques années de là, les apôtres en sont réduits à mendier à l'étranger pour leur église de Jérusalem (Gal. II, 10), et Paul organise partout des souscriptions à cet effet (1 Cor. XVI, 1. 2 Cor. VIII-IX).

Le v. 33 a besoin d'une explication spéciale. Quand l'auteur parle du *témoignage rendu* à l'égard de la résurrection de Jésus, il veut certainement résumer par un seul mot toute l'activité des apôtres. Leur prédication se basait sur le fait de cette résurrection, et y rattachait tout ce qu'ils avaient à dire. Nous en avons vu des exemples plus haut. Aussi voit-on par de nombreux passages des divers écrits du Nouveau Testament que la prédication chrétienne est simplement appelée le *témoignage* ; cela s'explique par la nature de son objet principal, et sa méthode primitive. L'auteur ajoute qu'une *grande grâce* leur fut accordée à tous, à tous les membres de l'Église. Il ne s'agit pas ici (comme II, 47) de la faveur populaire, mais de la grâce divine ; car, dit-il, la communauté se trouvait dans un état matériellement prospère et avait ainsi une preuve irrécusable de cette grâce.

Barnabas joue un rôle très-distingué dans l'histoire apostolique et s'y trouve beaucoup plus en évidence que la plupart des Douze. Le nom sous lequel il fut dès lors connu dans l'Église, est expliqué par Luc de manière à autoriser la traduction que nous en proposons. En hébreu, le terme de *filz* sert à marquer les attributs d'un sujet, surtout des qualités morales. Le *filz de la prédication* serait ainsi celui auquel on reconnaît un don particulier pour la parole, pour le discours public, peut-être même la qualité

de prophète, l'étymologie permettant ce rapprochement avec le *Nabî* ou prophète des anciens Israélites.

<sup>4</sup> Mais un homme nommé Ananias, de concert avec sa femme Saphira, vendit une propriété et ayant mis de côté une partie du prix, au sù de sa femme, vint en apporter une autre partie pour la déposer aux pieds des apôtres. Mais Pierre lui dit : « Ananias, pourquoi Satan a-t-il rempli ton cœur pour que tu mentisses au saint esprit et que tu misses de côté une partie du prix de ta terre? Ton bien gardé, ne te restait-il pas à toi, et vendu, la valeur n'était-elle pas à ta disposition? Comment se fait-il qu'un pareil dessein ait pu être conçu par toi? Ce n'est pas à des hommes que tu as menti, mais à Dieu!» <sup>6</sup> Ananias, en entendant ces paroles, tomba et expira, et une grande frayeur saisit tous les auditeurs. Cependant les plus jeunes se levèrent et l'enveloppèrent, et l'ayant emporté, ils l'enterrèrent. <sup>7</sup> Il s'était passé un intervalle d'environ trois heures quand entra sa femme, qui ignorait ce qui était arrivé. Pierre l'interpella : « Dis-moi, est-ce pour ce prix que vous avez vendu votre terre? » Et elle dit : « Oui, pour ce prix-là ! » Et Pierre lui dit : « Comment, vous vous êtes concertés pour mettre l'esprit du Seigneur à l'épreuve? Voici, les pas de ceux qui ont enterré ton mari s'approchent de cette porte ; ils vont t'emporter à ton tour ! » <sup>10</sup> Aussitôt elle tomba à ses pieds et expira, et les jeunes gens, en rentrant, la trouvèrent morte et l'ayant emportée, ils l'enterrèrent auprès de son mari. Alors une grande frayeur saisit toute la communauté et tous ceux qui apprirent ces choses.

V, 1-11. Ce récit se rattache directement à ce qui vient d'être raconté au sujet de la vente *volontaire* des biens particuliers au profit de la communauté. Après l'exemple louable de Barnabas, l'auteur en signale un autre d'un caractère tout opposé. Ananias et sa femme feignirent un dévouement pareil, non pas uniquement, sans doute, par hypocrisie et pour recueillir des éloges non mérités (car un don quelconque aurait été accepté avec reconnaissance), mais pour vivre aux dépens de la caisse commune, sous prétexte d'avoir donné toute leur fortune. Personne ne les ayant forcés à vendre, personne ne leur ayant demandé le produit de la vente (v. 4), cet acte, ainsi calculé et compris, constituait non pas seulement un mensonge, mais une escroquerie. Si nous ne nous le représentons pas de cette manière, Pierre, au lieu

d'être dans son droit, aurait eu la singulière prétention de dire à Ananias : Nous voulons tout ou rien ; nous ne nous contentons pas de si peu, d'un don partiel.

Quant à la catastrophe tragique qui résulta de cette tentative d'escroquerie, il faut bien se défendre de toute velléité de l'expliquer par des causes prétendues naturelles, telles que coups d'apoplexie, congestions cérébrales, enterrement précipité de gens simplement tombés en défaillance, et autres, inventées par quelques commentateurs pour disculper l'apôtre, que d'autres accusaient d'un excès de sévérité, voire même de meurtre. L'accusation est sans fondement, la défense est ridicule ; l'une et l'autre restent en dehors de la conception du texte. L'auteur veut positivement raconter un événement miraculeux. C'est d'abord un miracle que Pierre sache qu'Ananias a voulu tromper la communauté ; autrement Luc aurait dit comment il l'avait appris. C'est un miracle que la mort subite de cet homme, les gens de son espèce n'ayant pas d'ordinaire le tempérament si délicat qu'un mot les renverse ; c'est un miracle que Pierre puisse prédire la mort instantanée de Saphira. Mais il y a plus : cette prédiction, suivie d'effet, prouve surabondamment que Pierre avait conscience de ses pouvoirs extraordinaires et voulait cette mort ; elle prouve par analogie que la mort du mari avait été également l'effet de sa volonté. Voilà ce que l'auteur veut attribuer à Pierre, non certes pour le blâmer, mais pour le glorifier. La frayeur des assistants est une preuve de plus, et pour le miracle et pour l'appréciation qui doit en être faite. Autrement, au lieu de hâter l'enterrement des coupables, on aurait tâché de leur faire recouvrer les sens, et la frayeur, sainte et salutaire, aurait fait place au doute et aux murmures. C'est que l'apôtre, ainsi que la communauté, et l'auteur après eux, jugent que l'acte criminel, le premier qui ait scoullé l'Église, est digne de la peine la plus sévère. L'Église devait se composer de saints, comme l'Israël idéal des prophètes, auquel le royaume de Dieu était offert en perspective. A moins de renoncer à toutes ses espérances, ou d'en reléguer la réalisation dans un avenir lointain, il fallait veiller avec anxiété sur tout écart, sur toute souillure qui pouvait compromettre les titres de la société, à peine naissante, des élus. On en était encore au début, on pouvait encore croire que cette pureté idéale et strictement théocratique serait chose à atteindre et à maintenir. L'Église était encore assez petite, ses

membres assez fervents, ses espérances assez naïves, ses croyances assez simples, pour qu'un pareil état dût paraître ne pas dépasser les limites du possible. Avec le temps, l'accroissement du nombre, l'inégalité des dispositions religieuses, la divergence des opinions, la diversité des conditions sociales et des relations avec le monde, on vit ces ressorts se détendre, cette discipline, si sévère autrefois, se relâcher. A la place de ces paroles qui produisent la mort, si elles ne la dictent, nous verrons tomber de la bouche des apôtres des paroles d'exhortation et de réprimande, selon les besoins, et l'excommunication temporaire, d'ailleurs rarement prononcée, devenir le dernier et le plus terrible des châtimens.

Nous avons essayé d'expliquer et de justifier ce récit, en nous mettant au point de vue du narrateur et de l'Église dont il est l'organe. Nous devons cependant rappeler encore que les *miracles de punition*, de plus en plus fréquents dans l'histoire ecclésiastique, authentique ou légendaire, sont absolument étrangers à celle de Jésus, et que cette différence, appréciée d'avance par le Seigneur lui-même (Luc IX, 55), n'est pas le moins significatif des traits qui séparent l'une de l'autre.

En fait d'observations de détail, nous avons à dire que le *saint esprit* est ici comme partout l'esprit de Dieu (v. 4), qui dirige, pénètre et vivifie l'Église. Pierre veut dire que le péché d'Ananias n'est pas un simple acte de fraude dans une affaire civile, mais un crime théocratique appelant la vengeance de la majesté divine, outragée directement. — Les *plus jeunes* membres présents s'en vont pour s'acquitter du devoir d'emporter le mort ; il n'existait pas de porteurs attitrés ; encore moins le texte veut-il parler ici d'une institution particulière à l'Église. Les enterremens se faisaient très-promptement chez les Juifs et en général dans les climats qui hâtent la décomposition des cadavres. Mais ici, la hâte plus grande encore s'explique d'un côté par les sentimens que la nature même de l'événement avait éveillés dans l'assemblée, de l'autre, par la suppression de ce que nous appelons les derniers honneurs, deuil, toilette du mort, cortège, etc. On se borne à *envelopper* le corps, d'un manteau, d'un drap, en guise de linceul. Les cercueils n'étaient pas en usage. — En disant à Saphira : *pour ce prix*, Pierre a dû nommer la somme indiquée par Ananias, ou bien la montrer du doigt ; il ne faut pas traduire : *pour si peu*.



<sup>12</sup> Cependant il se faisait, par la main des apôtres, des prodiges et des miracles en grand nombre parmi le peuple. Ils avaient coutume de se trouver d'un commun accord dans le portique de Salomon et aucun des autres n'osait leur chercher querelle; au contraire, le peuple les tenait en grande estime, et de plus en plus des croyants venaient s'attacher au Seigneur, des masses d'hommes et de femmes. <sup>15</sup> C'était au point qu'on portait les malades dans les rues et qu'on les y déposait sur des couchettes ou des grabats, afin que Pierre venant à passer, son ombre au moins couvrit quelqu'un d'eux. La foule accourait même des endroits à l'entour de Jérusalem, amenant des malades et des gens tourmentés par des esprits impurs, lesquels étaient tous guéris.

V, 12-16. Nouveau résumé de transition, destiné à peindre le succès croissant des apôtres. Leur prédication, appuyée par des guérisons miraculeuses de plus en plus fréquentes, était accueillie avec faveur; la foi de Jésus se propageait, et *les autres*, c'est-à-dire ceux qui restaient en dehors du mouvement, les indifférents ou les adversaires, n'osaient déjà plus entrer dans une discussion polémique avec les disciples. C'est là le véritable sens d'une phrase ordinairement traduite ou plutôt décolorée par ces mots: ils n'osaient se *joindre* à eux. Déjà les apôtres avaient choisi le portique de Salomon comme lieu de réunion ordinaire, où la foule les trouvait, et la première guérison miraculeuse en avait amené un nombre croissant. Jusque-là, cette relation ne présente rien d'impossible. On conçoit la foi des gens du peuple en la puissance presque magique de Pierre, et quoique le texte ne dise pas explicitement que l'*ombre* de ce dernier ait réellement opéré des miracles, il n'y a rien qui nous empêche de l'admettre, dans ce sens, bien entendu, que la foi des malades y eut la part principale, et que l'on ne s'enquière pas trop méticuleusement de la persistance de la guérison. Des choses pareilles se sont vues plus près de nous. Et quant à ce que l'auteur dit que *tous* ont été guéris, nous aurons toujours à y voir la conception que le second âge s'est faite de la personne des premiers apôtres.

<sup>17</sup> Cependant le grand-prêtre et tous ceux qui étaient de son côté (c'était le parti des Sadducéens), se mirent en mouvement, pleins de fanatisme, et ayant fait arrêter les apôtres, ils les jetèrent dans la prison publique. Mais un ange du Seigneur, ayant ouvert pendant la nuit les portes de la prison, les en fit sortir et leur dit: «Allez

vous présenter au temple et prêchez au peuple toutes ces paroles de vie. » Obéissant à cet ordre, ils entrèrent de grand matin au temple et reprirent leur enseignement.

V, 17-21. Le *parti* (et non la *secte* ; voyez *Hist. de la théol. chrét. au siècle ap.*, Livre I, chap. 5) des Sadducéens redoublait d'animosité contre les adhérents de Jésus, à mesure que celui des Pharisiens leur montrait des dispositions plus favorables. On a fait observer que le grand-prêtre Caïaphas n'est signalé nulle part ailleurs comme ayant été Sadducéen. Mais d'abord, il n'est pas établi qu'il soit ici question de Caïaphas, puisque nous ne connaissons pas exactement l'époque du fait rapporté. Puis, on peut admettre qu'il ait été en fonctions et dire que sa position le mettait dans la dépendance du parti sadducéen (ou conservateur), lequel, en le dénonçant à l'autorité romaine comme favorisant un mouvement national et suspect, aurait facilement amené sa destitution.

L'ange libérateur restera un ange, et ne deviendra ni un rêve, ni un tremblement de terre, ni un agent secret des chrétiens, aussi longtemps que l'exégèse voudra remplir son devoir de fidélité envers les intentions des auteurs qu'elle explique. Si Luc avait voulu parler d'un événement ordinaire, il l'aurait dit en termes clairs et formels. Il est vrai que Pierre n'invoque pas le miracle à l'appui de sa défense ; mais comme nous n'avons de cette défense que les quelques mots dans lesquels on la résume, cette objection a peu d'importance. Libre à la théologie de traduire des faits de ce genre en idées (voyez nos observations sur le chap. XII) ; l'exégèse s'en tient strictement à la signification que les mots ont dû avoir pour celui qui les a écrits.

Par cette phrase : *ces paroles de vie* (ou plus littéralement : *les paroles de cette vie*), l'auteur désigne l'évangile comme étant une doctrine de salut. Car en tant qu'il se résumait dans les espérances relatives au royaume messianique, il prêchait et promettait la *vie*, dans un sens spécial, il est vrai, mais sur lequel il ne pouvait y avoir encore de malentendu parmi les disciples.

<sup>24</sup> Or, le grand-prêtre et ses partisans ayant convoqué le Sanhédrin et tout le Sénat des Israélites, envoyèrent à la prison pour les faire amener. Mais les sergents, en y arrivant, ne les trouvèrent plus dans leur cellule ; ils revinrent donc faire leur rapport en disant : Nous avons bien trouvé la prison fermée en toute sûreté et les

gardes placées aux portes, mais ayant ouvert, nous n'avons trouvé personne dedans. <sup>24</sup> Quand le pontife et le préfet du temple et les chefs des prêtres eurent entendu ce rapport, ils furent dans la perplexité à son égard, ne sachant comment tout cela tournerait. Cependant il survint quelqu'un qui leur dit : « Voilà que les hommes, que vous avez fait mettre en prison, sont au temple à prêcher au peuple ! » <sup>26</sup> Alors le préfet partit avec les sergents et les amena, mais sans user de violence, car ils avaient peur d'être lapidés par le peuple. Les ayant amenés, ils les introduisirent en présence du Sanhédrin, et le grand-prêtre les interrogea en disant : « Ne vous avions-nous pas défendu formellement de faire de l'enseignement relatif à ce nom-là, et voilà que vous avez rempli Jérusalem de votre doctrine et que vous voulez faire retomber sur nous le sang de cet homme ! » <sup>29</sup> Mais Pierre et les apôtres répondirent : « Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. Le Dieu de nos pères a ressuscité Jésus que vous avez fait mourir en le suspendant à la croix. C'est lui que Dieu a élevé de sa droite comme chef et sauveur, afin d'offrir à Israël la repentance et le pardon des péchés. Et nous, nous sommes ses témoins pour ces choses, ainsi que le saint esprit que Dieu donne à ceux qui lui obéissent. » Quand ils entendirent cela, ils frémirent de rage et allaient entrer en délibération à l'effet de les faire mourir.

V, 21-33. Le *sénat*, nommé à côté du Sanhédrin, doit être, d'après l'opinion la plus répandue, le corps municipal de Jérusalem convoqué exprès pour donner plus de solennité à l'arrêt qu'on préparait. Cela est peu probable, car plus on réunissait de monde, plus on donnait d'influence à l'opinion publique que les Sadducéens avaient contre eux. Le mot employé par l'auteur paraît plutôt provenir d'une amplification rhétorique et faire double emploi avec l'autre, moins connu des lecteurs grecs.

On remarquera ces réticences qui suppriment partout le nom de Jésus dans les paroles prononcées par les personnages officiels (*ce nom, cet homme*). Elles seraient très-caractéristiques, et trahiraient chez les juges une secrète antipathie, s'il n'était pas plus simple de supposer que l'auteur emploie de pareilles tournures par voie d'abréviation. Voici du reste le sens de leur réprimande : Jésus, disent-ils, est mort par arrêt de justice ; son sang a été versé au nom de la loi, il ne peut ni ne doit être redemandé à personne ; sa mort n'est pas l'effet d'un crime, mais vous, vous persistez à la présenter sous ce faux jour ; vous amutez le peuple contre les autorités.

Pierre ne répond pas directement à ce reproche ; il se contente de se défendre en invoquant la mission qu'il tient de Dieu, et de résumer sa prédication en deux thèses : 1° Le crucifié est le sauveur d'Israël, si toutefois Israël veut accepter le salut de sa main en se convertissant. Dieu l'a élevé *de sa droite* (non pas : à sa droite), par sa puissante volonté, lui a décerné cette dignité suprême de *chef*, de conducteur vers la vie (III, 15. Hébr. II, 10). Ce dernier terme, dans ce contexte, est absolument synonyme de *sauveur*. Le terme grec ne signifie jamais un *roi*, bien que l'idée de la royauté se présente assez naturellement, du moment que le *conducteur* est appelé en même temps le Christ, l'oint du Seigneur. 2° Quand nous parlons de ces choses, dit Pierre en second lieu, nous ne parlons pas de nous-mêmes ; c'est le saint esprit de Dieu qui parle par notre bouche et qui confirme, à nous-mêmes d'abord, aux autres ensuite, la vérité que nous proclamons. Mais ce saint esprit n'est donné qu'à ceux qui obéissent à Dieu ; il s'ensuit que ceux qui ne l'ont pas ou qui refusent de l'écouter, sont rebelles à Dieu même. La défense se change ainsi en accusation et provoque dans l'assemblée un mouvement tel, que la majorité allait adopter une mesure violente, sans l'incident qui va être raconté.

<sup>34</sup> Cependant un certain Pharisien, membre du Sanhédrin, nommé Gamaliel, un légiste estimé de tout le peuple, se leva et demanda qu'on fit sortir ces hommes un instant, et puis leur dit : « Hommes d'Israël, prenez garde à ce que vous allez faire à l'égard de ces hommes-là ! Car, avant ce temps-ci, il s'est levé ce Theudas, qui prétendait aussi être quelque chose et auquel se rallia un nombre d'environ quatre cents hommes : il fut tué, et tous ceux qui s'étaient laissé gagner par lui furent mis en déroute et réduits à rien. <sup>37</sup> Après lui, à l'époque du recensement, Judas, le Galiléen, se leva aussi et poussa le peuple à l'insurrection : lui aussi périt, et tous ceux qui s'étaient laissé gagner par lui furent dispersés. Aussi, quant à présent, je vous dis : Désistez-vous de la poursuite de ces hommes-là et laissez-les aller ; car si cette entreprise ou cette œuvre est d'origine humaine, elle se détruira d'elle-même ; si, au contraire, elle vient de Dieu, vous ne pourrez la détruire, et vous risquez de vous trouver avoir combattu contre Dieu même. » <sup>50</sup> Ils se rendirent à son avis et ayant fait rappeler les apôtres, ils leur firent donner la bastonnade, et les relâchèrent après leur avoir enjoint de ne pas prêcher au sujet du nom de Jésus. Ceux-ci se retirèrent de la présence du Sanhédrin, joyeux d'avoir eu l'honneur d'être



maltraités pour la cause de Dieu. Et tous les jours, soit au temple, soit à la maison, ils ne cessaient d'enseigner et d'annoncer le Christ Jésus.

V, 34-42. Gamaliel est nommé plus loin (XXII, 3) comme le maître à l'école duquel Paul s'est formé aux études rabbiniques. Il est bien possible que ce soit le même que celui qui est nommé dans le Talmud comme l'un des docteurs les plus illustres de ce siècle, petit-fils du célèbre Hillel. La tradition, qui cependant ne s'accorderait pas avec notre texte, veut qu'il ait été président du Sanhédrin et rapporte sa mort à l'an 88. Si ces données étaient constatées, on devrait plutôt en conclure qu'il s'agit ici d'un personnage différent. Quoi qu'il en soit, ce qui nous importe davantage, c'est de connaître le motif de son avis. Les anciens pensaient qu'il était lui-même secrètement attaché au christianisme ; les modernes se sont du moins généralement accordés à exalter sa sagesse et sa piété, qui ont dû lui dicter une parole devenue fameuse et souvent répétée dans des circonstances analogues. Quand on songe que la vie des apôtres était en péril, on comprend que cette parole a dû recevoir, de la part des chrétiens, et dès le principe, l'interprétation la plus favorable à la réputation de celui qui l'avait prononcée. Considérée en elle-même et indépendamment de la situation du moment, elle comporte sans aucun doute cette interprétation, et peut donc aujourd'hui encore être reproduite comme un axiome. Autre chose est de savoir si, au point de vue historique, et en présence des exigences de la position, voire même des faits, nous sommes autorisés à voir dans Gamaliel le sage à demi chrétien, ou plutôt le philosophe affectant une neutralité inconnue à son siècle, en face d'une question religieuse où, par devoir, il avait à prendre un parti très-net. Pour notre part, nous n'osons croire qu'un rôle pareil aurait été chose naturelle ou même possible. Il y a plus, les éloges qu'on décerne à ce Pharisien sont bien sujets à caution, parce qu'ils glorifient l'hésitation et l'indifférence, et mettent la réserve philosophique au-dessus de la franche adhésion à une croyance religieuse décidée. Comme d'ailleurs les apôtres ne sont pas renvoyés purement et simplement, sous le bénéfice du principe qu'on met si bénévolement dans la bouche de Gamaliel, mais qu'ils reçoivent la bastonnade et l'injonction péremptoire de se taire désormais, il est évident que cet orateur (s'il est vrai que

le Sanhédrin ait suivi son avis) n'a pas voulu proclamer et faire prévaloir nos principes modernes de tolérance et de liberté religieuse. En bon Pharisien, il a sauvé les apôtres auxquels les Sadducéens voulaient ôter la vie ; le mouvement chrétien (messianique) était vu de mauvais œil par ces derniers, comme tout ce qui pouvait troubler le repos public et l'état des choses établi, tandis qu'il était favorisé par les Pharisiens, en partie par sympathie religieuse, à cause de l'attachement exemplaire des chrétiens aux lois et aux espérances nationales, en partie aussi par intérêt politique, parce qu'on y voyait un élément de régénération dans ce sens-là (IV, 1 ss. ; V, 17 s.).

S'il pouvait rester un doute à cet égard, les motifs allégués par Gamaliel suffiraient pour le faire disparaître. Toute son argumentation consiste à assimiler l'affaire des apôtres à certains mouvements insurrectionnels, dont la génération actuelle avait gardé le souvenir ou qu'elle avait vus elle-même. Pierre est mis sur la même ligne que Theudas et Judas le Galiléen, deux démagogues qui avaient excité des soulèvements, en s'appuyant sur le fanatisme à la fois religieux et politique des masses. Évidemment celui qui a pu faire un pareil rapprochement n'était pas chrétien et envisageait le cas actuel d'un point de vue absolument faux. Son mobile secret n'en était que plus certainement une sympathie personnelle. Le Pharisien Gamaliel, partisan par conviction de toute tendance anti-romaine, ou du moins étranger à tout sentiment contraire à une pareille tendance, dit donc à ses collègues du parti opposé : Dans l'affaire de Theudas et de Judas, le Sanhédrin a-t-il pris des mesures de rigueur ? Non, il a laissé faire et la chose s'est arrangée d'elle-même. Hé bien ! Laissez faire maintenant aussi ! Quand il s'agit de choses qui prétendent se faire au nom de Dieu, il appartient à Dieu de déclarer si cette prétention est fondée ou non. Ce raisonnement devait être accueilli par une assemblée composée en majorité de théologiens. On se contente donc d'une peine correctionnelle pour le délit de désobéissance à un règlement de police, et la question politique et théocratique est écartée.

Les exemples cités dans le discours qui est mis dans la bouche de Gamaliel présentent une double difficulté chronologique. Nous savons par l'historien Josèphe (Antiqq. XVIII, 1 ; XX, 5. Guerre des Juifs, II, 8, 17), que Judas de Gaulon, dit le Galiléen, leva l'étendard de la révolte l'an 6 de l'ère chrétienne, à l'époque où,

après la destitution d'Archélaüs, l'empereur Auguste réduisit la Judée en province romaine et ordonna le premier recensement qui devait servir de base à l'administration financière du pays (Luc II, 2). L'insurrection fut longue et sanglante, et le parti de Judas, les *exaltados* de ces temps-là, ou, comme on les nommait aussi, les zélateurs, ne purent être exterminés complètement. Ils se constituèrent comme l'extrême gauche des Phariséens et reparurent plus d'une fois sous les armes pendant tout le cours du siècle et notamment dans la guerre contre Vespasien et Tite. Theudas fut un faux prophète, qui appela les Juifs à la liberté du temps du procureur Cuspius Fadus (Jos., Antiqq. XX, 8), mais dont l'entreprise fut immédiatement étouffée par ce magistrat. Or, ce dernier événement, qui n'a eu lieu qu'après l'an 44, est placé à tort, d'après notre texte, avant l'insurrection de Judas; et il semble même impossible que Gamaliel en ait parlé à cette occasion, si tant est que Luc suive l'ordre chronologique dans son récit. Car Theudas ne parut qu'après la mort du roi Agrippa, racontée seulement au chap. XII de notre livre. Pour faire disparaître cette double difficulté, les exégètes ont admis qu'il y a eu un autre Theudas inconnu à Josèphe et antérieur à Judas, également vaincu bientôt. Ceux qui penseraient que cette hypothèse n'est autre chose qu'un expédient arbitraire, admettront facilement que l'analogie des faits, jointe à une connaissance moins exacte de leur succession chronologique, a amené ici une méprise de la part de celui qui a rédigé le discours sur des données traditionnelles.

Dans les dernières lignes du texte, nous avons mis : *maltraités pour la cause de Dieu*, phrase différente de celle qu'expriment toutes nos traductions. Dans le grec (texte corrigé), il y a simplement : *pour le nom*. Les copistes, qui ne comprenaient pas cette expression, y ajoutèrent le pronom (pour *son* nom), en le rapportant à Jésus, nommé dans le verset précédent. Cependant, en hébreu rabbinique, *le nom*, sans autre addition, est un terme très-usité pour désigner Dieu, dont on évitait de prononcer le nom propre. Plus loin, le texte nous fait voir que les chrétiens tenaient régulièrement des assemblées privées, *dans leurs maisons*, sans songer pour cela à se retirer des assemblées publiques dans la synagogue, et sans négliger les occasions où ils pouvaient se trouver en présence de la foule qui fréquentait le temple à des heures déterminées.

<sup>1</sup> En ce temps-là, le nombre des disciples augmentant toujours, il s'éleva des plaintes de la part des Hellénistes contre les Hébreux, parce que leurs veuves étaient négligées dans la distribution journalière. Alors les Douze, ayant convoqué la masse des disciples, leur dirent : Il ne nous convient pas d'abandonner la prédication pour le service des tables. Tâchez donc, frères, de trouver parmi vous sept hommes pleins d'esprit et de sagesse et jouissant d'une bonne réputation, que nous proposerons à ce service, tandis que nous-mêmes, nous nous occuperons exclusivement de la prière et du ministère de la parole. <sup>5</sup> Cette proposition plut à toute l'assemblée et ils choisirent Étienne, homme plein de foi et de saint esprit, et Philippe, et Prochorus, et Nicanor, et Timon, et Parmenas, et Nicolas, un prosélyte d'Antioche, qu'ils présentèrent aux apôtres, lesquels, après avoir prié, leur imposèrent les mains. Et la parole de Dieu se répandait de plus en plus, et le nombre des disciples croissait beaucoup à Jérusalem, et entre autres une foule de prêtres se laissèrent gagner à la foi.

VI, 1-7. L'incident raconté ici, quoique d'une importance secondaire en lui-même, sert à l'historien de transition à une nouvelle phase du développement de l'Église. Il amène sur la scène un disciple non encore nommé dans cette histoire, lequel, le premier de tous, comprit la différence radicale entre l'esprit de la synagogue et celui de la communauté chrétienne, entre la Loi et l'Évangile, et qui, en proclamant hautement ses convictions fondées sur les enseignements les plus positifs de Jésus, occasionna la rupture entre les disciples et les Pharisiens, et en même temps la première scission entre les disciples eux-mêmes.

La société chrétienne renfermait déjà dans son sein deux éléments de même origine, mais devenus tant soit peu étrangers l'un à l'autre par le concours de plusieurs circonstances : les *Hellénistes* et les *Hébreux*, c'est-à-dire des Juifs, parlant les uns l'idiome national, les autres un dialecte grec plus ou moins façonné au gré du génie des langues sémitiques. Ces derniers étaient en général moins imbus des préjugés nationaux, plus accessibles aux idées nouvelles, et mieux préparés à découvrir dans l'enseignement évangélique ce qui en constituait la nature propre et supérieure. Nous avons développé ailleurs (*Histoire de la théologie chrét. au siècle ap.*, L. I, chap. 7) la manière dont cette intéressante portion du peuple juif avait été conduite par la force des choses, et providentiellement sans doute, à des conceptions



plus dégagées et plus pures. Ici, il n'est encore question d'eux que pour une raison toute matérielle. Par suite de cet esprit de communauté et de charité fraternelle, qui nous a été signalé à diverses reprises, un grand nombre de personnes, et plus particulièrement les veuves et les orphelins, étaient entretenues à frais communs ; mais dans la distribution des secours, il pouvait s'être glissé des irrégularités, par suite des préférences de famille ou d'origine, peut-être aussi par la simple raison que les *Hébreux*, c'est-à-dire les indigènes, se connaissaient mieux et se retrouvaient plus facilement dans la vaste ville, que les *Hellénistes*, à la fois plus clair-semés et formant une population moins homogène. Quoi qu'il en soit, ces derniers se plaignaient de ce que les personnes chargées de ce service y procédaient avec une certaine partialité, de sorte qu'eux, c'est-à-dire les familles juives établies depuis moins longtemps à Jérusalem et parlant encore l'idiome de leurs provinces, n'arrivaient pas à participer aux secours dans la proportion qu'ils croyaient pouvoir réclamer. Les apôtres, qui jusque-là avaient présidé à une administration d'abord bien simple, trouvèrent la besogne désormais trop grande, et saisirent cette occasion pour s'en décharger tout à fait, dans l'intérêt de la chose et de leurs devoirs plus importants. Ils font élire des *diacres*, ministres des tables, comme ils sont appelés ici, en se réservant pour eux-mêmes le ministère de la parole. Nous n'apprenons pas s'il s'agit là d'une institution absolument nouvelle, ou bien si, à côté de certains fonctionnaires déjà existants, mais agissant en sous-ordre, on organisa un corps plus indépendant, ou enfin si, à côté de diacres hébreux, on élut un nombre proportionnel de diacres hellénistes. Tous les noms donnés par le texte étant grecs, cette dernière opinion a quelque apparence de vérité. Cependant les paroles mises dans la bouche des apôtres paraissent indiquer une mesure nouvelle ; les noms grecs se trouvaient aussi en Palestine, et le corps des diacres fut choisi sans doute de manière à donner satisfaction à tous les intérêts. L'élection se fait par le suffrage universel ; tous les membres de la communauté étant également placés sous l'influence du saint esprit, il n'était pas nécessaire d'aviser à un autre mode de nomination, comme cela se fit plus tard, quand les croyances relatives à l'action du saint esprit se furent modifiées. Parmi les élus, il n'y en a que deux que l'histoire nous fait connaître comme des hommes importants et placés bientôt dans une position plus

distinguée que celle d'un modeste ministère de charité. Ce sont Étienne et Philippe. Les autres ne sont plus nommés que dans des légendes sans autorité, ou dans des traditions purement arbitraires (voyez les notes sur Apoc. II, 6, 15). Le dernier, Nicolas, n'était pas Juif de naissance ; cependant on doit croire qu'il avait reçu la circoncision, parce que autrement les chrétiens de son temps, loin de l'élever à un poste d'honneur, ne l'auraient pas même reçu dans le sein de la communauté. L'imposition des mains est un rite religieux d'installation et de bénédiction (chap. XIII, 3), et non un moyen de communiquer le saint esprit à des personnes qui sont censées l'avoir (v. 3, 5).

<sup>8</sup> Cependant Étienne, plein de grâce et de puissance, faisait des prodiges et de grands miracles parmi le peuple. Mais quelques-uns de ceux de la synagogue dite des Affranchis, et des Cyrénéens et des Alexandrins, et de ceux de la Cilicie et de l'Asie, se levèrent pour disputer contre Étienne, sans pouvoir résister à la sagesse et à l'esprit avec lequel il parlait. <sup>11</sup> Alors ils subornèrent des gens qui disaient : « Nous l'avons entendu, tenant des discours blasphématoires contre Moïse et contre Dieu ; » et ils soulevèrent ainsi le peuple et les anciens et les scribes, et se présentant subitement, ils l'enlevèrent et l'emmenèrent devant le Sanhédrin, puis ils produisirent de faux témoins, qui dirent : « Cet homme ne cesse de tenir des discours contre le lieu saint et contre la loi. <sup>14</sup> Car nous l'avons entendu dire que Jésus, ce Nazaréen-là, détruira ce lieu et changera les institutions que Moïse nous a données. » Et en fixant leurs regards sur lui, tous ceux qui siégeaient au Sanhédrin virent sa face semblable à la face d'un ange.

VI, 8-15. Étienne, le plus distingué de ces diacres, ne se bornait pas à l'exercice de ses nouvelles fonctions. Il prêchait l'évangile à son tour et recherchait même, à ce qu'il paraît, une sphère d'activité jusqu'alors négligée par les apôtres. Ces derniers avaient bien souvent harangué la foule qu'ils rencontraient dans les cours et les portiques du temple, mais ils ne paraissent pas avoir songé encore à propager la foi hors de la ville, ni à monter dans les chaires des synagogues. Étienne fréquentait ces dernières, surtout celles où l'on faisait le service en grec, et de ce que nous venons de lire, on peut déduire sans trop de peine qu'il y faisait des prédications. Il existait à Jérusalem un grand nombre de synagogues pour la célébration

régulière du culte; la tradition talmudique les porte à 480, ce qui, en supposant des salles généralement peu spacieuses, ne serait pas hors de proportion avec le chiffre probable des habitants. Parmi ces synagogues, il y en avait qui servaient de lieu de réunion aux Juifs étrangers, soit pèlerins de passage, soit établis à domicile fixe, mais ayant désappris l'hébreu par suite d'un séjour prolongé de leurs familles dans les provinces éloignées de l'empire. C'est ainsi qu'il est parlé ici de Juifs de la Lybie cyrénaïque, de l'Égypte, où la seule ville d'Alexandrie doit avoir renfermé à cette époque plus de cent mille Israélites, de la Cilicie, parmi lesquels nous nous permettrons de signaler tout de suite le jeune Paul, comme l'un des plus chauds adversaires d'Étienne, enfin de l'Asie proconsulaire, dont Éphèse était la capitale. Nous pouvons comparer cet état des choses à ce qui se voit aujourd'hui encore dans les grandes villes, capitales ou centres du commerce international, où les diverses nationalités ont leurs églises ou paroisses particulières. Parmi les autres corporations, on signale celle des *Libertini*, c'est-à-dire des familles issues d'anciens esclaves romains *affranchis*, dont le nombre a dû être très-grand, depuis les guerres de Pompée, Philon disant avoir trouvé à Rome tout un quartier peuplé de Juifs d'une pareille origine et fidèles à leur religion, et Tacite racontant (Ann. II, 58, comp. Suétone, Tib. 36) que Tibère en reléguait un jour 4000 en Sardaigne, à cause même de leur culte non autorisé. Il se peut très-bien, quoique nous ne le sachions pas autrement, que des Juifs de cette catégorie aient fondé pour eux et leurs familles une synagogue particulière à Jérusalem.

L'auteur n'entre pas dans des détails au sujet de la prédication d'Étienne; il se borne à dire qu'il rencontra de l'opposition, et que cette opposition aboutit à une dénonciation officielle, appuyée par une émeute populaire. Il ajoute, ou du moins il insinue, que l'accusation était mensongère, et produite par des témoins subornés. Tout cela peut être accepté comme vrai, mais cela ne suffit pas du tout pour nous faire comprendre l'événement. Comment nous expliquer cette émeute, cette fureur fanatique, cet assassinat, quand nous lisons tout à l'heure que les apôtres ne cessaient d'être l'objet de la faveur populaire, qu'on recherchait jusqu'à leur ombre, qu'on les protégeait contre la malveillance de quelques ennemis isolés, au point que l'autorité même est obligée de les ménager malgré elle? De deux choses l'une, ou

bien ces dernières assertions sont singulièrement exagérées, ou bien le narrateur glisse ici sur la chose principale, soit qu'il n'en entrevoie pas la portée, soit qu'il ait un intérêt quelconque à la voiler. Pour notre part, nous admettons volontiers l'exactitude de tous les faits racontés, mais nous n'en constatons que plus sûrement la nécessité de supposer que la prédication d'Étienne contenait une nouveauté inouïe jusqu'alors et par laquelle elle se distinguait essentiellement de celle des apôtres. Or, nous n'avons pas besoin d'aller bien loin pour trouver la confirmation de ce fait. L'accusation le dit formellement : Étienne prêchait la déchéance du temple et de la loi ! Il prêchait ce que Jésus déjà avait dit plus ou moins ouvertement, et en bien des occasions, à qui voulait l'entendre, mais ce que ses disciples avaient moins bien compris que ses adversaires (Marc XIV, 58. Matth. XXVI, 61. Jean II, 19, comp. avec nos v. 13 et 14). Les témoins avaient bien dit la vérité, mais ils furent tout de même de faux témoins, parce qu'ils présentaient l'évangile d'Étienne sous un faux jour. Ce que celui-ci avait dit n'était assurément pas un blasphème, ni une provocation révolutionnaire. La phrase même qu'il doit avoir employée : *Jésus détruira*, nous fait voir clairement qu'il se mettait à un point de vue spirituel, qu'il parlait d'un nouvel ordre de choses qui viendrait remplacer l'ancien, et dans lequel les formes religieuses actuelles n'auraient plus de valeur. La suite du récit prouvera surabondamment qu'en tout ceci Étienne a été le précurseur de Paul, le premier disciple qui se soit réellement affranchi des liens de la légalité dans l'appréciation de l'œuvre de Jésus. Il disputait avec les Juifs sur sa conception messianique, non sur la messianité de Jésus de Nazareth, comme nous l'avons vu faire aux autres dans les chapitres précédents. Jusque-là on avait simplement *ajouté* un nom propre à des conceptions déjà reçues ; lui, le premier, *substituait* au judaïsme ancien un nouveau système religieux. A ce titre, il devait avoir les Pharisiens contre lui, ces mêmes Pharisiens qui étaient si favorables à Pierre et à ses collègues ; et, par cette même raison, il devait succomber immédiatement, comme Jésus aussi avait succombé par les efforts réunis des deux partis hostiles.

Malgré la fureur sanguinaire de la populace et les sentiments bien connus de ses juges, Étienne se présente dans l'assemblée, la face radieuse et sereine, et ses ennemis mêmes sont frappés de son calme et de la majesté empreinte sur son visage. C'est qu'il



sentait la grandeur de la tâche qui lui était imposée, et l'esprit de Dieu, qui le rassurait sur l'avenir de la cause qu'il représentait, se plaisait à lui imprimer extérieurement aussi le cachet de son invincibilité.

<sup>1</sup> Le grand-prêtre lui dit : « Est-ce qu'il en est ainsi ? » Et il répondit : « Mes frères et mes pères, écoutez-moi ! Le Dieu de gloire apparut à notre père Abraam, lorsqu'il était encore en Mésopotamie, avant qu'il allât s'établir à Harran, et lui dit : Quitte ton pays et ta parenté et viens ici, dans le pays que je te montrerai. <sup>4</sup> Alors il sortit du pays des Chaldéens et s'établit à Harran. De là, après la mort de son père, il le fit passer dans ce pays-ci, que vous habitez maintenant ; et il ne lui donna là aucune propriété, pas même de quoi y mettre le pied, mais il promit de le lui donner en possession, à lui et à sa race, bien qu'il n'eût pas encore d'enfant. Mais Dieu parlait dans ce sens que sa race demeurerait dans un pays étranger et qu'on l'asservirait et la maltraiterait pendant quatre cents ans : mais le peuple auquel ils seront asservis, c'est moi, dit Dieu, qui le jugerai. Et après cela, ils partiront et m'adoreront dans ce lieu-ci. <sup>8</sup> Puis il lui donna l'alliance de la circoncision, et ainsi il engendra Isaac et le circoncit le huitième jour, et Isaac en fit de même à l'égard de Jacob, et Jacob à l'égard des douze patriarches. Les patriarches, jaloux de Joseph, le livrèrent en Égypte, mais Dieu était avec lui et le délivra de toutes ses tribulations et lui fit trouver grâce et lui donna de la sagesse devant Pharaon, le roi d'Égypte, qui l'établit comme chef sur l'Égypte et sur toute sa maison. <sup>11</sup> Et il survint une disette dans tout le pays d'Égypte et de Canaan, et une grande détresse, et nos pères ne trouvaient point de vivres. Alors Jacob ayant appris qu'il y avait du blé en Égypte, y envoya nos pères une première fois, et la seconde fois Joseph se fit reconnaître par ses frères et la nationalité de Joseph fut révélée à Pharaon. <sup>14</sup> Alors Joseph envoya pour faire appeler son père Jacob et toute sa famille, au nombre de soixante-quinze âmes. Et Jacob s'y rendit et y mourut, lui, ainsi que nos pères, et ils furent transportés à Sichem et déposés dans le sépulcre qu'Abraam avait acheté à prix d'argent de la part des fils d'Emmor, fils de Sichem. <sup>17</sup> Et lorsqu'arriva le temps de la promesse que Dieu avait solennellement faite à Abraam, le peuple s'accrut et se multiplia en Égypte, jusqu'à ce qu'il s'élevât un autre roi, qui n'avait point connu Joseph. Celui-ci imagina des ruses contre notre race et maltraita nos pères, au point de leur faire exposer leurs enfants, pour qu'ils ne restassent pas en vie. <sup>20</sup> C'est à cette époque que naquit Moïse ; il était d'une beauté divine et fut élevé pendant trois

mois dans la maison de son père. Et quand il eut été exposé, la fille de Pharaon l'enleva et le fit élever comme son propre fils. Et Moïse fut instruit dans toute la sagesse des Égyptiens, et il était puissant en paroles et en œuvres. Or, quand il eut accompli sa quarantième année, il lui vint l'idée de visiter ses frères, les enfants d'Israël. Et ayant vu quelqu'un à qui l'on faisait du tort, il prit son parti et vengea celui qui était maltraité en frappant l'Égyptien. <sup>25</sup> Il croyait que ses frères comprendraient que c'était par ses mains que Dieu voulait les sauver; mais ils ne le comprirent point. Et le lendemain, il se présenta devant eux, au moment où ils se querelaient et il voulait les réconcilier en disant : Mes frères, pourquoi vous faites-vous tort les uns aux autres? Mais celui qui avait fait tort à son prochain le repoussa en disant : Qui est-ce qui t'a établi chef et juge sur nous? Veux-tu me tuer aussi comme tu as tué hier cet Égyptien? Moïse, à ce mot, prit la fuite, et vint habiter comme étranger le pays de Madian, où il engendra deux fils. <sup>30</sup> Et après quarante ans accomplis, un ange lui apparut au désert du mont Sinaï, dans la flamme d'un buisson en feu. Et Moïse, en le voyant, fut étonné de cette apparition, et comme il s'approchait pour l'examiner, la voix du Seigneur se fit entendre : Je suis le Dieu de tes pères, le Dieu d'Abraam, d'Isaac et de Jacob. Et Moïse, tout tremblant, n'osa pas y regarder de plus près. Alors le Seigneur lui dit : Ote la chaussure de tes pieds, car le lieu où tu es placé est un sol sacré. J'ai vu la misère de mon peuple en Égypte et j'ai entendu ses gémissements, et je suis descendu pour les délivrer. Et maintenant viens que je t'envoie en Égypte. <sup>35</sup> C'est ce même Moïse, qu'ils avaient renié en disant : Qui est-ce qui t'a établi chef et juge? que Dieu envoya comme chef et rédempteur par l'intermédiaire de l'ange qui lui était apparu dans le buisson. C'est lui qui les fit sortir d'Égypte, en opérant des prodiges et des miracles dans ce pays, et dans la mer rouge, et dans le désert pendant quarante ans. C'est ce même Moïse qui a dit aux enfants d'Israël : Dieu vous suscitera, d'entre vos frères, un prophète pareil à moi. C'est lui qui se trouvait au milieu de la communauté au désert, avec l'ange qui lui parlait sur la montagne de Sinaï et avec nos pères; qui reçut des oracles vivants pour nous les transmettre, et à qui nos pères refusèrent d'obéir, qu'ils repoussèrent pour tourner leurs cœurs vers l'Égypte, et en disant à Aaron : Fais-nous des dieux qui nous conduisent; car ce Moïse, qui nous a fait sortir du pays d'Égypte, nous ne savons ce qu'il est devenu. <sup>41</sup> Et en ces jours-là, ils firent un veau et offrirent un sacrifice à cette idole et firent une joyeuse fête pour ce qu'ils avaient fabriqué de leurs mains. Alors Dieu les repoussa et les abandonna au culte de l'armée du ciel, comme cela est écrit dans le livre des prophètes : « M'avez-

vous offert des victimes et des sacrifices au désert, pendant quarante ans, maison d'Israël, lorsque vous portiez le tabernacle de Moloch, et l'étoile du dieu Rephan, les figures que vous aviez faites pour vous prosterner devant elles ? Mais je vous ferai déporter au-delà de Babylone ! » Nos pères avaient le tabernacle du témoignage au désert, comme l'avait ordonné celui qui avait dit à Moïse de le faire d'après le modèle qu'il avait vu ; puis nos pères, qui l'avaient reçu à leur tour, l'introduisirent avec Josué, lors de la soumission des peuples que Dieu chassa devant nos pères, jusqu'aux jours de David, qui était aimé de Dieu et qui désirait arranger une demeure pour le Dieu de Jacob. <sup>47</sup> Et ce fut Salomon qui lui bâtit une maison. Mais le Très-Haut n'habite pas dans ce qui est fait de main d'homme, selon cette parole du prophète : « Le ciel est mon trône, la terre est mon marche-pied ; quelle maison m'édifierez-vous, ou quel sera mon lieu de repos ? N'est-ce pas ma main qui a fait tout cela ? » <sup>51</sup> Hommes au col raidé, incirconcis du cœur et des oreilles ! Toujours vous vous opposez au saint esprit ; de même que vos pères, vous aussi ! Quel est le prophète que vos pères n'ont pas persécuté ? Ils ont tué ceux qui annonçaient d'avance la venue du Juste dont vous êtes devenus les meurtriers après l'avoir trahi, vous qui avez reçu la loi d'après le commandement des anges, et qui ne l'avez pas observée ! »

VII, 1-53. Le contenu de ce discours (le plus long de tous ceux qui sont insérés dans le livre des Actes, c'est-à-dire celui dont la tradition a conservé le plus de détails ou que la rédaction de l'historien a le moins contracté par forme de résumé), est de nature à provoquer plus d'une question préalable et générale. Et tout d'abord, on a de la peine à se rendre compte du rapport qu'il peut y avoir eu entre l'accusation produite contre Étienne, et un récit si détaillé, et en apparence si prolixe et si oiseux, de l'ancienne histoire des Juifs, de faits si généralement connus, et qui, après tout, sont ici simplement rappelés sans le moindre essai d'interprétation théologique qui les ferait servir à la défense de l'accusé. La difficulté, ou, selon quelques-uns, l'impossibilité de comprendre la portée d'un pareil discours, a même quelquefois disposé la critique à douter de son authenticité. Nous pensons, au contraire, que rien ne plaide plus éloquemment pour cette dernière, que cette difficulté même ; car on peut hardiment affirmer qu'un rédacteur tout à fait indépendant de la tradition et n'ayant, pour composer cette apologie, d'autre donnée que la

situation indiquée et surtout le principal chef d'accusation, ne serait guère arrivé à se renfermer dans un cercle d'idées qui semble si étrangement éloigné des faits et intérêts de la cause. Il faut donc admettre que le résumé qui nous est donné se fonde sur une communication ancienne et authentique, ce qui n'implique ni une rédaction écrite, préparée d'avance par Étienne lui-même, ni une reproduction sténographique faite séance tenante par un auditeur chrétien. Ces deux hypothèses, d'ailleurs inutiles, méconnaissent l'esprit et les habitudes de cette époque. En les écartant, nous réclamons la permission de ne pas avoir à nous astreindre à signaler l'à-propos de chaque fait de détail signalé dans le texte, mais de nous borner à retrouver les idées principales qui doivent avoir guidé l'orateur.

Tout d'abord il est clair qu'Étienne s'efface lui-même et ne s'arrête pas à faire son apologie personnelle, soit en donnant des explications sur ses principes ou sa méthode, soit en réfutant les interprétations fausses et malveillantes par lesquelles on avait pu dénaturer sa pensée. Il s'en tient à la chose même et reproduit, sans doute, la substance même de son enseignement, quant à sa partie historique et préparatoire. Ainsi il prouve d'abord, par tout l'ensemble de son discours, qu'il ne refuse nullement de reconnaître les révélations divines qui faisaient la base de la foi nationale. Il en récapitule toute la série depuis Abraham jusqu'à Moïse ; il en relève particulièrement l'évolution progressive, par laquelle, d'individuelles, de locales, de restreintes qu'elles étaient d'abord, elles devinrent nationales, et s'appliquèrent à des sphères de plus en plus élevées. En même temps, il fait ressortir le principe que le culte du vrai Dieu est indépendant d'une forme localement déterminée, que le sanctuaire pouvait suivre les adorateurs, que Jéhova pouvait aimer David sans exiger de lui la construction d'un temple. Enfin il insiste sur la perspective messianique déjà ouverte par Moïse même et qui se combinait facilement avec les déclarations des prophètes, relatives à un culte en esprit et en vérité. D'un autre côté, et d'un bout à l'autre du discours, avec une énergie croissante, il châtie les tendances oppositionnelles du peuple, sa résistance permanente et opiniâtre aux volontés de Dieu. Depuis le jour où les patriarches vendirent leur frère, en Égypte, où les Israélites renièrent Moïse s'offrant pour les délivrer, au désert, où ils adorèrent le veau d'or et les divinités sidérales, dans le



pays de Canaan, où ils persécutèrent les prophètes, partout et toujours Jéhova les trouva sourds à ses appels, rebelles à ses commandements. La mort de Jésus n'est qu'un chaînon de plus dans cette longue série d'actes de révolte, qui commence au pied du Sinaï où pourtant les anges se présentèrent en personne pour donner de l'autorité aux paroles du prophète.

Ces idées sont un peu effacées ou du moins décolorées par une rédaction qui ne tenait pas à les faire ressortir, mais qui n'en prouve que mieux qu'elle ne les a pas introduites arbitrairement. On n'a pas même besoin (comme cela a été proposé quelquefois) de supposer que le discours est incomplet, dans ce sens qu'il aurait été interrompu par le tumulte (v. 54), de sorte que, si nous en avions la fin telle que l'orateur voulait l'y ajouter, nous en comprendrions mieux la pensée fondamentale et la disposition. Ce qui nous arrête surtout, la forme essentiellement narrative qui est étrangère à nos goûts rhétoriques, c'est précisément ce qui est l'élément le plus conforme aux habitudes et aux méthodes de ces temps et de cette sphère. Des résumés de l'histoire sainte (d'Abraham à Josué, avec la mention du temple de Salomon) sont on ne peut plus fréquents dans l'Ancien Testament (Ps. LXXVIII, CV, CVI, CXXXV, CXXXVI. Ézéch. XX. Néh. IX. Judith V. Sir. XLIV-L), et dans notre livre même, nous en aurons un second exemple (chap. XIII).

Une autre circonstance qui a beaucoup préoccupé les commentateurs, c'est le fait que le récit mis dans la bouche d'Étienne diffère très-souvent de celui des textes historiques de l'Ancien Testament. Ainsi v. 2, il est question d'une apparition de Dieu ordonnant à Abraham d'aller à Harran. Mais la Genèse (XII, 1), citée ici, parle d'un ordre donné à Abraham de quitter Harran, pour aller en Canaan. Vers. 4, il est dit qu'Abraham quitta Harran après la mort de son père; mais cela est en désaccord avec la chronologie de la Genèse (XI, 26, 32; XII, 4), d'après laquelle Tarah vécut encore 60 ans après le départ de son fils. D'après le v. 16, tous les patriarches seraient enterrés à Sichem dans un sépulcre acheté par Abraham. Mais le sépulcre acheté par Abraham (Gen. XXIII) ne se trouve pas à Sichem; et Jacob, qui a fait réellement cette acquisition (Gen. XXXIII, 18), n'y est pas enterré (Gen. XLIX, 30; L, 13). On a mis ces divergences tantôt sur le compte de l'improvisation d'Étienne (ce qui nous ramènerait indirectement à l'hypothèse de la rédaction sténo-

graphiée), tantôt sur des erreurs de mémoire de l'auditeur, source de la tradition (ce qui n'aurait pas empêché le rédacteur de les éviter); mais ces expédients sont superflus, et en même temps ils n'expliquent pas une série d'autres faits qu'il nous reste à mentionner. Ainsi le nombre de 75 personnes, venues avec Jacob en Égypte, n'est pas le même que celui indiqué par le texte hébreu (Gen. XLVI, 27); la beauté et l'érudition de Moïse ne sont point signalées ainsi dans l'original, qui ne parle même pas du tout de cette dernière; son éloquence n'est guère exaltée dans l'Exode (IV, 10), qui se tait absolument sur ses hauts faits. Son âge (40 ans lors de sa fuite, encore 40 ans lors de sa vocation) n'est marqué nulle part dans les relations du Pentateuque; les livres mosaïques représentent Jéhova comme ayant été personnellement présent et en rapport avec Moïse, dans le buisson ardent, sur le Sinaï et pendant le trajet du désert, tandis qu'ici on lui substitue partout des anges; enfin, l'Ancien Testament ne sait rien de ce que les prophètes, tous, tant qu'ils étaient, auraient été tués par les Israélites. Tous ces détails, notamment en ce qu'ils complètent ou *illustrent* le texte officiel, et en ce qu'ils en effacent les éléments anthropomorphistiques, appartiennent à la forme traditionnelle de l'histoire. Plusieurs de ces changements peuvent déjà être constatés par la traduction des Septante, d'autres se retrouvent dans Philon, ou dans la littérature rabbinique. Ils ne sont donc dûs, ni à une erreur d'Étienne, ni à une méprise du rédacteur; ils représentent la forme populaire de l'histoire, telle qu'elle se transmettait alors dans les écoles. Les livres du Nouveau Testament contiennent beaucoup d'exemples de ce fait (Matth. I, 5. Jaq. V, 17. 2 Pierre II, 15; III, 10. Jud. 9. Gal. III, 19. 2 Tim. III, 8. Hébr. II, 2; XI, 21, 24, 27, 37, etc.), et la tradition chrétienne en a largement usé de même à l'égard de l'histoire évangélique, surtout depuis qu'elle a été fixée par les peintres.

Pour le fond même, ce n'est guère le cas d'ajouter d'autres explications encore, les faits étant généralement connus. Ce ne sont que les dernières lignes qui demandent quelques éclaircissements. Étienne allègue un passage d'Amos (V, 25 s.), pour établir que déjà au désert, à une époque où Jéhova était pour ainsi dire constamment au milieu de la communauté, celle-ci se livrait au culte des divinités païennes. Ce fait, confirmé par plusieurs passages d'Ézéchiël, n'est point mentionné dans les livres

mosaïques (comp. l'*Introduction aux prophètes*, p. 6 suiv.). Les divinités en question étaient ce qu'on appelait l'*armée céleste*, c'est-à-dire les astres, plus particulièrement les planètes, parmi lesquelles on signale ici Moloch (le soleil) et Rephan (Saturne). Ce dernier nom, diversement orthographié dans les éditions, est égyptien, et remplace dans la bible grecque le nom hébreu correspondant Kiyoun. Ces divinités étaient représentées ordinairement par des figures symboliques, quelquefois par de simples pierres coniques ou des aérolithes ; on les transportait dans des caisses et on les plaçait sous des tentes. Ce culte idolâtre est représenté ici comme une juste punition d'une première désobéissance, de l'adoration du veau d'or. Amos menaçait ses contemporains d'une déportation à Damas, capitale du puissant royaume de Syrie, avec lequel on était alors fréquemment en guerre. Notre texte y substitue le nom plus connu de *Babylone*, pour rappeler en même temps la plus fameuse catastrophe de l'ancienne histoire. — Le *tabernacle* mosaïque ou sanctuaire portatif des anciens Israélites, est toujours appelé dans la bible grecque le tabernacle du *témoignage*, bien que l'étymologie semble devoir faire préférer un autre terme. Ce sanctuaire avait dû être construit (Exod. XXV, 40, comp. Hébr. VIII, 5) d'après un modèle que Moïse aurait vu sur le Sinaï. Pour comprendre ce qui est dit de l'introduction de ce tabernacle dans le pays de Canaan, il suffit de se rappeler que la génération qui accomplit la conquête sous Josué, n'était plus celle qui était sortie d'Égypte avec Moïse. — La seconde citation est tirée d'Ésaïe LXVI, 1, 2. — La péroraison véhémement qui termine le discours est formulée au moyen d'expressions empruntées également au style des prophètes ; le *col raide*, et le *cœur non circoncis*, sont des métaphores qui transportent au moral des qualités purement physiques, soit des animaux, soit des hommes. La tournure est déjà un peu hardie, quand elle étend l'image aux *oreilles*, pour désigner l'esprit de désobéissance. — La phrase rendue par : *d'après le commandement des anges*, pourrait bien aussi signifier : *promulguée par les anges*. En tout cas, elle doit représenter la loi comme ayant été donnée sous la sanction la plus auguste, et son rejet comme d'autant plus criminel.

<sup>54</sup> Quand ils entendirent cela, ils en eurent la rage au cœur et ils grincèrent des dents contre lui. Mais lui, plein d'esprit saint, et le regard fixé au ciel, vit la majesté divine et Jésus placé à la

droite de Dieu. Et il dit : « Ah ! je vois le ciel ouvert et le fils de l'homme placé à la droite de Dieu ! » <sup>57</sup> Alors ils poussèrent de grands cris en se bouchant les oreilles ; et ils se jetèrent tous ensemble sur lui, le traînèrent hors de la ville et le lapidèrent. Et les témoins déposèrent leurs manteaux aux pieds d'un jeune homme nommé Saul. Et ils lapidèrent Étienne, qui priait et disait : « Seigneur Jésus, reçois mon esprit ! » Puis, s'étant mis à genoux, il s'écria à haute voix : « Seigneur, ne leur demande pas compte de ce péché ! » Et après ces mots, il expira. <sup>1</sup> Saul avait approuvé ce meurtre.

VII, 54 - VIII, 1. On comprend que le discours d'Étienne, loin de faire sur un auditoire si mal disposé l'impression d'une apologie victorieuse, dut produire tout juste l'effet contraire, effet que l'orateur, nous en sommes convaincu, ne songeait pas à écarter. Aussi, la scène qui nous est décrite ici n'est-elle plus une scène de tribunal ; il ne s'agit pas d'un arrêt peut-être inique, mais toujours entouré des formes solennelles de la justice ; les juges cèdent la place à la populace, s'ils ne lui donnent pas l'exemple, et la passion du fanatisme se charge d'exécuter une sentence que celle des magistrats n'a pas même le temps de formuler. Le supplice se fait dans les formes reconnues par l'émeute, et sans qu'on songeât à en demander l'autorisation au représentant du gouvernement, seul dépositaire légal du droit de vie et de mort. La rapidité tumultueuse des événements se reflète dans le récit même qui nous les retrace. On ne voit pas où finit la participation des membres du Sanhédrin, et où commence celle de la cohue des auditeurs.

Au milieu de ce sauvage vacarme, Étienne reste serein et comme transporté dans un autre monde. Son regard se lève vers le ciel, son œil se repaît de la gloire du Dieu révélateur et de son Christ, et une exclamation, qui est un accent de victoire et d'espérance, domine un instant le bruit de la salle. Tout cela est aussi naturel que sublime ; le même fait, préalablement introduit par le récit de l'auteur d'une manière trop objective, trop froidement prosaïque, y perd quelque chose de sa grandeur. Il n'y manquait plus que la sottise curieuse des théologiens, qui n'ont pas bien compris pourquoi ici Jésus est *debout*, tandis qu'ailleurs il est *assis* à la droite de Dieu. Convaincu que le rédacteur n'a pas songé à cette question, nous avons effacé ce qui en fournissait le prétexte, autant que le texte le permettait. C'est d'ailleurs la



seule fois que le nom de *fils de l'homme* est donné à Jésus par un autre que par lui-même.

On sait que les témoins dont la déposition avait amené une condamnation capitale, étaient tenus de jeter les premières pierres (Deut. XVII, 7). Ici, pour s'acquitter de cette obligation, ils se débarrassent de leurs manteaux, à l'effet d'avoir les bras libres. Ces manteaux sont jetés à la place où se tenait, nous ne dirons pas la personne qui présidait à l'exécution (car il n'y avait là rien d'officiel), mais celui qui, sans doute, avait été pour beaucoup dans toute cette triste affaire, et que nous apprendrons bientôt à connaître davantage.

<sup>1</sup> Il y eut à cette époque une grande persécution contre l'église de Jérusalem, et tous furent dispersés dans les campagnes de la Judée et de la Samarie, à l'exception des apôtres. Cependant quelques hommes pieux donnèrent la sépulture à Étienne, et lui rendirent les derniers honneurs avec éclat. Mais Saul ravageait l'église, en allant de maison en maison pour en arracher hommes et femmes, et les faire mettre en prison.

VIII, 1-3. La dispersion des chrétiens de Jérusalem ne peut avoir été que partielle, puisque dans ce chapitre même et plus loin, nous voyons l'église de cette ville parfaitement établie et aussi nombreuse que jamais. Le texte semble lui-même faire une restriction de ce genre, en exceptant les apôtres. Or, si ces derniers restèrent dans la ville, ce ne pouvait être par la raison qu'eux seuls en avaient le courage, car ce courage ne les aurait pas protégés contre les persécuteurs, et la police, qui devait les connaître, n'aurait pu manquer de s'assurer des chefs tout d'abord. Il y a évidemment là une circonstance à moitié voilée par la narration : la persécution ne s'attaquait pas à tous les chrétiens indistinctement, mais à ceux qui, avec Étienne, faisaient mine de vouloir se séparer de la Synagogue et se soustraire à la Loi. Les apôtres, tout le monde le savait, n'étaient pas de ce nombre, et la majorité était de leur avis. Il faut surtout relever ici ce qui est dit des derniers honneurs rendus à Étienne. Cet homme, victime du fanatisme religieux et mort comme un criminel, trouva des amis qui osèrent publiquement porter son deuil. Ces amis courageux n'étaient pas les apôtres ; c'étaient des *hommes pieux*, c'est-à-dire des païens ralliés, des prosélytes non circoncis, qui, d'après cela, ont dû, dès avant cette époque, et sans doute

par suite des prédications d'Étienne, se trouver dans un certain rapport avec l'Évangile, sans avoir encore pu obtenir accès dans la communauté. Tout cela nous laisse entrevoir qu'il s'agit ici des symptômes d'une première transformation de l'Église, transformation qui, comme toutes les phases analogues de l'histoire, est à la fois un progrès et une occasion de schisme. Les apôtres restent à Jérusalem, à l'ombre du temple ; les hellénistes persécutés vont porter la paroles de Dieu aux Samaritains et aux païens. La Providence poursuivait son œuvre en la confiant à d'autres mains.

<sup>4</sup> Cependant ceux qui avaient été dispersés allèrent annoncer l'Évangile de côté et d'autre. Philippe aussi, qui s'était rendu dans une ville de la Samarie, y prêcha le Christ, et la population tout entière prêtait une oreille attentive à ce que Philippe disait, lorsqu'elle l'entendit et qu'elle vit les miracles qu'il faisait. Car de beaucoup de gens possédés il sortait des esprits impurs, en poussant de grands cris, et beaucoup de paralytiques et de perclus furent guéris, et il y eut une grande joie dans cette ville.

VIII, 4-8. L'évangéliste, dont il est question ici, n'était pas l'apôtre de ce nom, mais l'un des sept diacres nommés au chap. VI, comp. XXI, 8, et nous ne nous tromperons pas en le regardant comme un ami d'Étienne et comme le continuateur de l'œuvre de son collègue, au gré duquel les barrières élevées par l'esprit judaïque entre les diverses nationalités devaient tomber devant l'Évangile. La foi en la bonne nouvelle de la venue du Christ attendu produisait ici les mêmes effets miraculeux qu'on avait constatés ailleurs.

<sup>9</sup> Or, il y avait antérieurement déjà dans cette ville un homme du nom de Simon, magicien de profession, lequel en imposait au peuple de Samarie en se faisant passer pour un grand personnage. Tous, petits et grands, lui prêtaient l'oreille en disant : c'est lui qui est la grande puissance de Dieu, comme ils l'appelaient. Ils lui prêtaient l'oreille, parce qu'il leur en avait imposé longtemps par ses sorcelleries.

<sup>12</sup> Cependant, quand ils eurent été amenés à la foi par Philippe, qui leur annonçait l'Évangile du royaume de Dieu et de la personne de Jésus-Christ, ils se firent baptiser, hommes et femmes. Simon lui-même devint croyant aussi, et après avoir reçu le baptême, il s'attacha à Philippe et voyait avec étonnement les signes et les miracles qui se faisaient.

VIII, 9-13. Simon, le magicien, joue un grand rôle dans les traditions de l'ancienne Église. Il est le héros de plus d'un roman théologique du second et du troisième siècle, et est généralement représenté comme l'adversaire acharné de Pierre et le patriarche de toutes les hérésies philosophiques (du gnosticisme). Le texte que nous avons devant nous, examiné sans préjugé, nous donne de lui une tout autre idée. Luc, en l'appelant un *magicien de profession*, le met évidemment au nombre de ces aventuriers si communs dans ces temps-là, qui exploitaient la crédulité publique par des prétentions à la science occulte, comme astrologues, exorcistes, devins, nécromanciens, interprètes de songes et sorciers de toute espèce. Nous en rencontrerons d'autres encore dans le présent livre ; la littérature profane de cette époque les mentionne plus fréquemment encore.

La phrase mise par l'auteur dans la bouche du peuple samaritain : « *c'est lui qui est la grande puissance de Dieu,* » a fourvoyé les exégètes anciens, qui croyaient que Simon lui-même s'était ainsi nommé ; ce qui entraînait la conséquence qu'on lui attribuait un système gnostique, dans lequel il se serait réservé à lui-même le rôle d'une puissance divine, d'un *éon*. Mais le récit de Luc dit assez clairement que le peuple fit de Simon plus qu'il ne prétendait être. Il en imposait à la foule par ses sorcelleries, et elle le regardait comme une manifestation personnelle d'une force divine, comme une espèce de dieu incarné. Quand on songe à la confusion des idées qui régnait dans ce siècle de superstition et de syncrétisme religieux, une pareille opinion n'a rien d'étonnant, et Simon se sera bien gardé de la contredire. D'ailleurs le texte authentique, en insérant un mot que nous avons cru pouvoir rendre par cette parenthèse : « *comme ils l'appelaient,* » coupe court à toute méprise. Du moins, nous ne saurions croire que le texte doit signifier : Le peuple disait que Simon était ce qu'on appelle la grande puissance ; comme si ç'avait été là une notion vulgaire.

Ce Simon *devint croyant*, c'est-à-dire que, voyant quelqu'un dont la puissance miraculeuse surpassait la sienne, il s'attacha à lui, acceptant le baptême comme une espèce d'initiation, et espérant obtenir les moyens de perfectionner sa science ou d'apprendre quelques secrets. Comp. Marc IX, 38. Act. XIX, 13. Dans ce sens, sa conversion était sincère.

<sup>14</sup> Cependant les apôtres qui étaient à Jérusalem, ayant appris que les Samaritains avaient accueilli la parole de Dieu, leur envoyèrent Pierre et Jean, lesquels, s'y étant rendus, prièrent pour qu'ils reçussent le saint esprit (car il n'était point encore descendu sur aucun d'eux; ils avaient seulement été baptisés au nom du Seigneur Jésus). Puis ils leur imposèrent les mains et ils reçurent le saint esprit.

VIII, 14-17. Les apôtres de Jérusalem (les Douze) n'avaient été pour rien dans l'évangélisation de la Samarie. L'idée d'entrer en communion avec les schismatiques ne leur était pas venue; ils *apprennent* donc, comme une chose inattendue et en tout cas étrangère à leur mission actuelle, que ces mêmes schismatiques avaient *accueilli* la parole de Dieu, que d'autres leur avaient apportée. Deux d'entre eux vont s'assurer du fait, et ceux-ci, loin de trouver à y redire (c'est là ce que Luc veut constater), s'associent à l'œuvre commencée et *prient Dieu* qu'il veuille bien l'achever. Car, dit le texte, les Samaritains n'avaient point encore reçu le saint esprit. A la suite de cette prière et sous l'imposition des mains, ils le reçoivent et Simon (v. 18) le *voit*.

Il est évident, d'après cela, que la communication du saint esprit est représentée ici comme un fait qui produit des effets immédiatement visibles, saisissables même par des profanes. Il ne s'agit donc pas d'une illumination de l'intelligence, ni d'une sanctification de la volonté, mais d'une manifestation extérieure et exceptionnelle. Or, la comparaison des passages II, 4; X, 45; XIX, 6, qui sont ici très-explicites, nous fait voir que l'auteur veut parler du phénomène de la glossolalie, qui se manifesta pour la première fois dans cette localité après la prédication de Pierre et de Jean. Ce n'est pas que ceux-ci aient donné un enseignement supérieur à celui de Philippe, ou que leur dignité prééminente ait davantage engagé la grâce de Dieu (bien que cette dernière explication ne soit pas exclue par le texte); mais leur présence a pu provoquer un mouvement plus intense, des transports plus énergiques et, par suite, des phénomènes psychiques analogues à ceux qu'on avait déjà observés ailleurs. La chose essentielle pour le narrateur, c'est que, par cette démonstration d'un genre si nouveau et si émouvant, Dieu *ratifiait* visiblement le baptême des Samaritains, et que les apôtres eux-mêmes constatèrent définitivement que l'Évangile pouvait et devait être prêché à la dissidence aussi. La suite du



récit fait voir d'ailleurs que *tous* les Samaritains n'avaient pas reçu l'esprit dans le sens indiqué, en d'autres termes, que le phénomène de la glossolalie ne s'était produit que dans un certain nombre d'individus, comme lors de la Pentecôte, ce qui ne peut que confirmer notre explication.

<sup>18</sup> Or Simon, ayant vu que l'esprit se donnait par l'imposition des mains des apôtres, leur apporta de l'argent en disant : « Donnez-moi ce pouvoir, à moi aussi, afin que celui auquel j'imposerai les mains reçoive le saint esprit. » Mais Pierre lui dit : « Que ton argent périsse avec toi, puisque tu crois que le don de Dieu s'achète à prix comptant ! Tu n'as aucune part à ce qui se traite ici, car ton cœur n'est point droit devant Dieu. Repens-toi donc de cette mauvaise pensée-là, et prie le Seigneur de vouloir bien te pardonner l'intention de ton cœur ; car je vois que tu es comme empoisonné et enchaîné par la méchanceté. » <sup>24</sup> Alors Simon reprit et dit : Priez vous-mêmes le Seigneur pour moi, afin qu'il ne m'arrive rien de ce que vous avez dit. Après avoir ainsi protesté et prêché la parole du Seigneur, ils retournèrent à Jérusalem, en annonçant l'Évangile dans beaucoup de villages des Samaritains.

VIII, 18-25. Simon *voyant* les effets produits par les apôtres, effets qui évidemment ne se renfermaient pas dans la sphère spirituelle, et s'imaginant que ces nouveaux venus possédaient des secrets inconnus à Philippe, en demanda la communication, et offrit de l'acheter à prix d'argent, naturellement pour se créer une nouvelle industrie. Il ne voyait donc là qu'un effet magique, et l'élément religieux, tant de la prédication que de l'expérience personnelle, lui était resté absolument étranger. (Cet acte de Simon a donné le nom à la Simonie, c'est-à-dire au trafic des choses ecclésiastiques.) Il est à remarquer que Simon ne demande pas l'esprit pour lui-même, et comme il nous est impossible d'admettre qu'il l'ait déjà eu, il en résulte, comme nous venons de le faire pressentir, qu'il fallait des dispositions particulières et individuelles pour éprouver l'*inspiration* à un degré si intense et *visible*.

Pierre reconnaît sans peine qu'il n'a pas affaire à un chrétien. Car cet homme ne montrait pas seulement une grossière ignorance dans les choses religieuses, mais il voulait faire servir ce qu'il y avait de plus sacré à des fins malhonnêtes, à satisfaire sa vile cupidité. Il est *empoisonné*, littéralement : il y a en lui un

*fiel amer*, ce qui, dans le style biblique, est l'image du poison. Cependant Pierre ne le condamne pas d'une manière absolue, il lui laisse la perspective de l'amendement et du pardon, et si le récit de Luc ne nous dit pas quels furent les rapports ultérieurs de Simon avec l'Église, il ne paraît pas du moins que l'hostilité ouverte, l'antagonisme permanent dont parlent des auteurs plus récents, soit parvenue à la connaissance de notre historien.

L'incident se termine par la mention expresse d'une évangélisation directe de la Samarie par les chefs de l'Église. Cette œuvre est ainsi désormais légitimée.

<sup>26</sup> Cependant un ange du Seigneur parla à Philippe et dit : Va-t'en et dirige-toi vers le sud sur la route qui descend de Jérusalem à Gaza. (C'est une solitude.) Et s'étant mis en route, il rencontra un Éthiopien, un eunuque, officier de Candacé, reine des Éthiopiens, et ministre de son trésor ; lequel était venu en pèlerinage à Jérusalem et s'en retournait maintenant assis sur son char et lisant le prophète Ésaïe. <sup>29</sup> Or, l'esprit dit à Philippe : Va rejoindre ce char ! Philippe se hâta de s'approcher et ayant entendu comme il lisait le prophète Ésaïe, il lui dit : Comprends-tu aussi ce que tu lis ? L'autre répondit : Comment le pourrais-je, à moins que quelqu'un ne me guide ? Et il invita Philippe à monter et à s'asseoir à côté de lui. <sup>32</sup> Or, voici quelle était la teneur du texte qu'il lisait : « Comme une brebis il a été conduit à la boucherie, et comme un agneau muet devant celui qui le tond, ainsi il n'ouvre pas sa bouche. Dans son humiliation, son arrêt fut levé ; mais sa génération, qui est-ce qui la racontera ? car sa vie est ôtée de la terre. » <sup>34</sup> Et l'eunuque reprit et dit à Philippe : Je t'en prie, de qui le prophète dit-il cela ? est-ce de lui-même ou de quelqu'un d'autre ? Alors Philippe prit la parole, et commençant par ce texte-là, lui exposa l'évangile relatif à Jésus. <sup>36</sup> Et comme, en continuant leur route, ils arrivèrent à un cours d'eau, l'eunuque dit : Voici de l'eau ; qu'est-ce qui m'empêche de recevoir le baptême ? <sup>38</sup> Et ayant fait arrêter le char, ils descendirent tous les deux dans l'eau, Philippe et l'eunuque, et il le baptisa. Mais lorsqu'ils furent remontés de l'eau, l'esprit du Seigneur enleva Philippe, et l'eunuque ne le vit plus. Car il continuait son chemin tout réjoui et Philippe se trouva être à Azot, et de là il passa outre en évangélisant toutes les villes, jusqu'à ce qu'il arrivât à Césarée.

VIII, 26-40. La liaison du récit qu'on vient de lire avec celui qui précède, suffirait à elle seule pour nous y faire reconnaître

un fait analogue, nous voulons dire une conversion faite en dehors de la sphère judaïque. Mais le soin que l'auteur met à y signaler une intervention plus directe de la Providence (l'ange qui envoie Philippe dans une contrée déserte sans but apparent, l'esprit qui lui désigne l'objet de sa mission, et surtout aussi le dénouement final) ne nous permet plus de douter qu'il s'agit ici d'une nouvelle extension donnée à l'action de l'évangile, d'une nouvelle barrière rompue et franchie désormais. Évidemment cet Éthiopien ne peut pas avoir été un simple Juif, car alors sa conversion n'aurait été importante qu'en tant qu'elle aurait porté la semence de l'évangile dans un pays lointain ; mais Luc ne dit pas un mot pour relever une pareille conséquence. Nous admettons donc qu'il s'agit ici d'un *prosélyte de la porte*, comme on disait alors, c'est-à-dire d'un homme né païen, non circoncis, mais qui, abandonnant le culte des faux dieux, avait cherché et trouvé dans l'adoration du Dieu d'Israël une satisfaction plus entière pour ses besoins religieux. Il était venu pour cela à Jérusalem, avait trouvé à y acheter un des volumes dont se composait la collection des Écritures sacrées et allait rentrer dans sa patrie, quand Philippe vint le rejoindre. Cet homme fut donc le premier individu non circoncis qui reçut le baptême ; et encore une fois, ce ne fut point l'un des Douze, mais un ami d'Étienne qui le lui donna. Il fallait une manifestation plus éclatante encore pour que Pierre se décidât à en faire autant (chap. X).

Cet homme était attaché à la cour d'une reine d'Éthiopie, d'un pays situé au-delà de l'Égypte, vers le Nil supérieur, aujourd'hui l'Abyssinie (Habesch), alors florissant par le commerce et l'industrie. Ce pays était gouverné par des reines qui portaient le titre de Candacé. La population était de race sémitique et parlait un idiome voisin de l'ancien arabe, mais elle était païenne. Ce sont les Koushites fréquemment nommés dans l'Ancien Testament. Peut-être la circonstance que l'officier éthiopien était eunuque doit-elle être plus spécialement relevée ici. La loi mosaïque (Deut. XXIII, 1) excluait les eunuques de la communauté d'Israël ; la prédication évangélique ne fait aucune distinction de ce genre ; par ce fait seul, l'acte de Philippe peut apparaître comme une nouvelle protestation contre les restrictions observées jusque-là dans la sphère de l'activité apostolique (comp. Sap. III, 14).

Le passage que Philippe est prié d'expliquer est tiré d'Ésaïe LIII (v. 7, 8). Le texte grec que nous avons devant nous ne correspond pas exactement à l'original hébreu et il est même assez difficile de dire quel sens les traducteurs ont pu attacher à chacune de leurs phrases. Cependant il est clair que le 53<sup>e</sup> chapitre d'Ésaïe était dès lors interprété par les chrétiens comme une prophétie relative à la mort du Christ souffrant innocemment et patiemment. C'est à ces deux idées que se rattache la double image de l'agneau. Les dernières lignes de la citation resteront toujours obscures, car en traduisant (comme cela se fait ordinairement) : *son arrêt fut consommé; qui est-ce qui dira toute la perversité de ses contemporains?* etc., on introduit dans le texte des choses qui n'y sont pas. Il faudra donc s'en tenir à la pensée générale qui n'est pas douteuse, et réserver à l'étude de l'original la détermination du sens des détails. C'est donc à ce passage que Philippe rattache tout l'évangile, tout ce qu'il avait à dire sur la personne et l'œuvre de Christ. Voilà donc la *mort* de Christ prise comme point de départ, comme base de l'enseignement évangélique. Dans aucun des discours précédemment mentionnés dans ce livre, il n'en avait été question à ce point de vue. On prêchait Jésus le ressuscité, c'est-à-dire le Christ rejeté par les hommes, mais glorifié par Dieu, on parlait de sa future parousie. Maintenant on ne se contente plus d'expliquer qu'il ait *pu* mourir, parce que Dieu permettait que les Juifs le rejetassent, mais on insiste sur ce qu'il a *dû* mourir pour le salut des hommes. On n'a qu'à comparer Matth. VIII, 17 et 1 Pierre II, 24, deux passages où le même verset d'Ésaïe est expliqué d'après les deux points de vue opposés. Il ne faut pas oublier que cet enseignement relatif à la signification de la mort de Christ est lié de la manière la plus intime aux tendances anti-légales et anti-judaïques, qui nous ont été signalées dans la prédication d'Étienne. (Voyez l'*Hist. de la théol. apost.*, t. I, p. 339 ss.)

Nous avons omis dans la traduction le v. 37 du texte reçu : *Et Philippe dit : Si tu crois de tout ton cœur, cela peut se faire. Et il répondit : Je crois que Jésus-Christ est le fils de Dieu.* Cette phrase manque dans les meilleurs témoins. Elle a été ajoutée sans doute pour remplir une prétendue lacune. On a pensé que l'Éthiopien avait dû faire une profession de foi en règle, pour être admis au baptême. La formule consignée dans



ce texte fait du terme de Christ une partie intégrante du nom de Jésus. A l'époque de Philippe, on disait : *Je crois que Jésus est le Christ, le fils de Dieu* ; comp. Matth. XVI, 16. Act. II, 36 ; III, 20 (texte corrigé) ; IX, 20, 22, etc.

La fin du récit contient un fait positivement miraculeux. Philippe disparut subitement, et se trouva tout à coup dans un autre endroit, d'où il continua sa route dans la direction opposée à celle que suivait l'étranger. Cette disparition se fit donc, dans la pensée du narrateur, par un enlèvement, et quelque disposés que nous puissions être à n'y voir qu'une séparation subite, le texte est trop clair pour nous permettre de supprimer un miracle dont nous n'entrevoions pas le but. Le nouveau converti continue son chemin *réjoui* de sa rencontre (et réjouissant les amis de l'évangile par le fait de la conquête d'un principe plus conforme à son esprit), et l'apôtre se tourne vers un nouveau champ à exploiter, sans regarder en arrière (Luc IX, 62).

<sup>1</sup> Cependant Saul, toujours plein de rage contre les disciples du Seigneur et ne respirant que le carnage, s'était adressé au grand-prêtre à l'effet d'obtenir des lettres pour les synagogues de Damas, afin que s'il y trouvait des personnes appartenant à cette secte, tant hommes que femmes, il pût les faire arrêter et conduire à Jérusalem.

IX, 1, 2. Après l'épisode relatif aux travaux apostoliques du diacre Philippe, et aux progrès de l'évangile amenés par la persécution même, le récit de l'auteur revient à cette dernière et fait connaître une nouvelle conquête, et la plus importante de toutes, qu'elle prépara vers le même temps, par l'intervention directe de la Providence.

L'autorité suprême du Sanhédrin de Jérusalem en matière ecclésiastique était reconnue partout dans le monde judaïque, même au-delà des limites de la Palestine. Cependant les occasions où elle aurait eu à s'exercer directement étaient bien rares et les synagogues avaient de fait une existence indépendante. Une centralisation bureaucratique était chose inconnue dans cette sphère. Il s'agit donc ici d'une mission extraordinaire et de lettres de créance qui donnaient à Saul des pleins-pouvoirs exceptionnels, et qui enlevaient, pour ce cas particulier, à la police locale son action souveraine. C'est du moins ce que le texte nous doit faire supposer.

L'existence de *disciples* à Damas pouvait être simplement supposée par la police de Jérusalem ; la suite de cette histoire la constate d'une manière positive. Il est difficile de dire comment ils s'y trouvèrent. Ce pouvaient être des personnes chassées de Jérusalem par la récente persécution, ou bien plutôt des Juifs résidant à Damas déjà antérieurement, et mis en contact avec l'église et l'évangile à l'occasion de leurs pèlerinages. Les deux explications sont favorisées par le v. 13.

Ce que nous traduisons par *secte*, signifie proprement le *chemin*, terme employé déjà dans l'Ancien Testament pour toute manière de vivre, usage ou règle, dépendant plus ou moins de la libre volonté de l'homme. L'expression dans le sens indiqué se rencontrera plus d'une fois encore dans ce livre.

<sup>3</sup> Pendant ce voyage, quand il était déjà près de Damas, tout à coup une lumière venue du ciel éclata autour de lui, et tombant à terre, il entendit une voix qui lui disait : Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu ? Et il dit : Qui es-tu, Seigneur ? Et celui-ci répondit : Je suis Jésus que tu persécutes. Mais lève-toi et rends-toi dans la ville et il te sera dit ce que tu dois faire. <sup>7</sup> Cependant ses compagnons de voyage restaient là tout ébahis ; ils entendaient bien la voix, mais ne voyaient personne. Saul se releva de terre, mais quand il ouvrit les yeux, il ne vit rien ; on dut le prendre par la main pour le conduire à Damas, et il resta trois jours sans voir, et sans boire ni manger.

IX, 3-9. Ce morceau célèbre ne donnera lieu qu'à un petit nombre d'observations de détail. Tout l'intérêt se concentre sur le fait en lui-même. Les éditions vulgaires ont un texte un peu plus complet, c'est-à-dire chargé d'interpolations que la critique moderne a biffées. Le sens n'en est pas affecté au fond. Elles sont d'ailleurs empruntées en partie aux textes parallèles. La seule variante à laquelle on pourrait attacher de l'importance est celle du v. 8, où nous lisons : *il ne vit rien*, ce qui est pleinement justifié par la suite du récit ; car Luc veut dire qu'il avait perdu l'usage de la vue. Le texte vulgaire porte : *il ne vit personne* (une seule lettre de plus dans le grec), ce qu'on entend comme si l'auteur voulait dire : *Jésus avait disparu*, bien qu'il n'ait pas dit non plus qu'il était *apparu*. Mais cela peut signifier simplement que Saul ne voyait plus même les personnes qui l'accompagnaient.

Le même fait est rapporté deux fois encore dans le livre des Actes (chap. XXII et XXVI), où le récit est mis dans la bouche même de Paul. Les trois récits s'accordent pleinement et à l'égard de toutes les circonstances essentielles, sauf quelques détails de rédaction. Les seuls éléments, qui peuvent être relevés comme offrant des variantes, sont les suivants : 1° l'événement eut lieu en plein midi ; 2° la voix s'exprima en hébreu ; 3° elle prononça quelques paroles de plus que celles qui sont rapportées ici. Toutes ces variantes sont des additions qui ne changent rien à la nature du fait. On peut ranger dans la même catégorie : 4° que les compagnons de Saul tombèrent aussi à terre, d'après l'autre relation. La seule contradiction réelle que ces divers textes paraissent offrir est celle-ci : chap. IX il est dit : *les compagnons entendirent la voix, mais ne virent personne* ; chap. XXII nous lisons : *ils virent la lumière, mais n'entendirent point la voix de celui qui me parlait*. Il y a un moyen bien simple de faire accorder ces deux relations ; on n'a qu'à dire : ils virent une *lumière*, mais non une *personne* ; ils entendirent des *sons* (un bruit), mais non des *paroles*. La scène racontée par Jean (XII, 29) semble favoriser cette manière de voir. Là aussi il s'agit d'une *voix* qui, pour la foule, est un bruit, un tonnerre, pour Jésus, une parole articulée et intelligible.

Tous les détails de ce récit, de quelque manière qu'on les envisage, ramènent toujours la question capitale, celle de savoir quelle idée nous devons nous faire du fait en lui-même. La science moderne s'est montrée très-disposée à l'expliquer de manière que l'élément surnaturel en disparaisse. On est enclin à supposer à Paul des doutes et des scrupules qui lui seraient venus depuis plus ou moins longtemps au sujet de la justice de ses procédés ; la constance de ses victimes, la noblesse de son propre caractère, les discussions mêmes qu'il aurait soutenues contre Étienne, et dans lesquelles il aurait pu, plus d'une fois, constater secrètement la faiblesse de ses propres arguments et la puissance de ceux de son adversaire, tout cela aurait ébranlé ses convictions et préparé au fond de son âme une réaction qu'il se serait obstiné à étouffer, en persistant, par esprit de parti, par fausse honte, par ambition, dans la voie qu'il avait suivie d'abord. Cependant, avec le temps, loin de son entourage ordinaire et des clameurs de son parti, dans le silence et l'isolement d'un long voyage, cet autre courant d'idées aurait insensiblement

gagné du terrain, se serait imposé à son esprit d'une manière de plus en plus irrésistible, de sorte qu'il ne fallait plus qu'une circonstance particulière, en elle-même peut-être de bien peu d'importance, pour lui assurer une victoire décisive. Surpris par un orage, au moment où le combat intérieur était arrivé à une crise, un coup de foudre éclatant à côté de lui et manquant de le tuer, le jeune Pharisien y aurait reconnu un avertissement du ciel, et selon la trempe énergique de son caractère, aurait suivi depuis ce jour la nouvelle impulsion avec la même ardeur, avec plus d'ardeur encore, qu'il n'en avait mis naguère à servir une cause pour laquelle il s'était passionné sans avoir trop réfléchi à ses motifs.

A première vue, cette explication paraît se recommander par sa simplicité. L'histoire fournit d'autres exemples de conversions semblables, et s'il n'y avait à lui opposer que la forme du récit que nous venons de lire, elle aurait de grandes chances d'être goûtée de préférence. Elle se heurte cependant contre un fait dont on aurait bien tort de ne pas tenir compte. C'est le témoignage de Saul lui-même, qui revient à plusieurs reprises, et d'une manière plus ou moins directe, à parler de sa conversion dans un sens qui suppose la réalité des éléments essentiels de la présente narration. Non-seulement il déclare formellement avoir *vu* Jésus en personne, après tous les apôtres, et de la même manière qu'eux (1 Cor. IX, 1 ; XV, 8 ; comp. Gal. I, 1, 15), mais ce qui est bien plus important, il représente toujours sa conversion comme arrivée subitement, sans stade préparatoire, et par l'action directe, puissante, exclusive de Dieu. Lui qui connaissait si bien le cœur humain, qui avait si bien contracté l'habitude de scruter le sien propre, il ne trouvait, ni dans ses souvenirs, ni dans ses méditations postérieures, rien qui ressemblât à ce travail subjectif de lente transformation dont nous avons parlé plus haut et qui, à vrai dire, est le pivot de l'interprétation dite naturelle ; au contraire, tout son système théologique est basé sur le fait de la nécessité de l'intervention immédiate de la grâce divine, sans laquelle aucun mortel ne se dégagerait des liens de la chair et du monde qui l'éloignent du salut (comp. Gal. I, 16. Éph. III, 8).

Et c'est ce dernier élément que la discussion théologique ne doit jamais perdre de vue. La question du miracle, considéré comme un fait extérieur et matériel, peut être d'une importance secondaire ; la chose essentielle, c'est que nous ne perdions pas



de vue le grand principe évangélique d'un contact direct de l'esprit de Dieu avec celui de l'homme, contact qui échappe à l'analyse du raisonnement. Qu'il s'agisse ici d'un coup de foudre ou d'une apparition de Jésus, c'est un seul individu, entre plusieurs placés dans des conditions extérieures identiques, qui en est affecté dans un sens qui décidera du reste de sa vie et de manière que ce jour marquera dans l'histoire de l'humanité tout entière. Pourquoi le météore ne produit-il pas le même effet sur tous? Pourquoi l'apparition n'est-elle visible qu'à un seul? Une seule et même réponse suffira pour les deux questions : La Providence choisit les instruments de sa volonté et il appartient à l'homme de reconnaître sa main dans ces choix et dans leurs effets ; c'est une peine bien superflue qu'on se donne, en s'arrêtant à discuter les moyens qu'elle emploie à ses fins, comme s'il s'agissait de calculer l'action d'un ressort mécanique. Ceux qui ont le bonheur de savoir découvrir dans leur propre vie intérieure les traces de ce contact direct de l'esprit de Dieu avec leur développement spirituel, leurs tendances et leurs succès, n'éprouveront guère le besoin de marchander les détails de notre récit. Le mysticisme évangélique, en révélant au sens chrétien un monde de miracles incessants, lui épargne la peine de se préoccuper du petit nombre de ceux qu'analysent contradictoirement le rationalisme critique et le rationalisme orthodoxe.

<sup>10</sup> Or, il y avait à Damas un disciple nommé Ananias, à qui le Seigneur dit dans une vision : Ananias ! Et il répondit : Me voici, Seigneur ! Et le Seigneur lui dit : Va te rendre à la rue dite droite, et cherche là, dans la maison de Judas, un nommé Saul de Tarse. Tu le trouveras en prières, car il a vu un homme du nom d'Ananias, entrant chez lui et lui imposant la main pour lui faire recouvrer la vue. <sup>13</sup> Ananias répondit : Seigneur, j'ai entendu bien des gens qui racontaient combien de mal cet homme a fait à tes fidèles à Jérusalem, et comment il vient ici avec des pleins-pouvoirs de la part des principaux prêtres, pour faire arrêter tous ceux qui invoquent ton nom. Mais le Seigneur lui dit : Va toujours, car cet homme est pour moi un instrument que j'ai choisi pour porter mon nom devant les païens, les rois et les enfants d'Israël ; et moi je lui ferai connaître tout ce qu'il aura à souffrir pour mon nom. <sup>17</sup> Et Ananias s'en alla et entra dans cette maison, et lui ayant imposé les mains, il dit : Saul, mon frère, le Seigneur m'a envoyé, ce Jésus qui t'est apparu sur le chemin par lequel tu es venu, afin que tu recouvres

la vue et que tu sois rempli de saint esprit. Et aussitôt il tomba de ses yeux comme des écailles ; il recouvra la vue, se leva et se fit baptiser, et ayant pris de la nourriture, il reprit ses forces.

IX, 10-19. Cette partie du récit constate toute une série de miracles auxquels on fait ordinairement moins attention, parce que tout l'intérêt de l'histoire s'attache à ce qui précède. Saul conduit à Damas dans la maison d'un nommé Judas, y reste pendant trois jours dans un état de cécité et de complète prostration. Une nouvelle vision lui fait connaître le nom et la personne de celui auquel il doit se confier pour consommer l'œuvre de sa transformation. En même temps, une vision analogue avertit ce même personnage de la présence de Saul, lui indique son logement, et lui enjoint de l'aller guérir. Ananias, qui d'abord éprouve une certaine crainte quant au résultat de cette entrevue, opère le miracle de la guérison et baptise le futur apôtre des gentils. Ainsi, d'un bout à l'autre, l'entrée de Saul dans sa nouvelle position porte le caractère d'une dispensation providentielle des plus fortement accusées. Il y a plus : l'intervention du disciple de Damas ne regarde guère que la guérison physique et le rite extérieur de l'initiation ; une instruction chrétienne, une préparation spirituelle du nouveau converti à son futur ministère n'est pas mentionnée ; elle est plutôt exclue par la narration. Dieu qui a *choisi son instrument*, lui donne aussi son esprit et se réserve de lui *faire connaître* ce qu'il aura à *souffrir*, à plus forte raison ce qu'il aura à prêcher. C'est bien là le sens intime de ce tableau résumé en deux mots par l'apôtre lui-même, Gal. I, 16.

Pour la forme dialoguée du récit de la vision, comp. I Sam. III. Elle tend à faire ressortir ce fait, qu'une volonté supérieure a seule pu engager Ananias à faire une démarche qui devait lui paraître périlleuse. Les persécutions de Jérusalem étaient connues à Damas par des chrétiens fugitifs ; on savait la part que Saul y avait prise ; la nouvelle de ses projets sur Damas l'avait précédé dans cette ville ; personne ne pouvait s'attendre à une révolution aussi complète dans ses dispositions, et venir au devant de lui, c'était, selon toutes les apparences, se livrer sans nécessité à un ennemi auquel on pouvait espérer de se dérober en restant dans l'obscurité. Il ne faut pas d'ailleurs s'arrêter à quelques lacunes que présente le récit. Ainsi les paroles adressées par Ananias à

Saul contiennent des éléments que la narration précédente avait passés sous silence.

En passant, relevons encore quelques expressions particulières du texte. Pour la première fois, les chrétiens sont ici désignés par un terme qu'on traduit communément par *Saints*. La signification propre de ce dernier mot dans notre langue est telle qu'il impliquerait, de la part de ceux qui se l'appliquent, une prétention qui très-certainement n'était pas dans leur pensée. Aussi l'étymologie recommande-t-elle une interprétation différente. Au lieu de *saints*, il faut dire *consacrés*, c'est-à-dire, réglant la vie entièrement sur les besoins et les devoirs du service de Dieu, en renonçant aux motifs et aux tendances d'un monde profane. Cela se dit aussi des choses réservées à l'usage de Dieu. — Paul est appelé un *instrument choisi*, d'autres aiment mieux dire un *vase*; le terme grec comporte les deux traductions et la destination de l'apôtre, de *porter* le nom de Christ au loin, paraît favoriser la figure d'un vase. Cependant l'autre expression est plus conforme à notre manière de parler. — L'imposition des mains n'est pas moins efficace ici, où elle se fait par le ministère d'un simple disciple, qu'ailleurs où ce sont les apôtres qui la donnent; et l'esprit reçu par Paul est, ici comme ailleurs dans ce livre, la force spirituelle de reconnaître sa nouvelle mission et le courage moral de l'accomplir immédiatement.

<sup>19</sup> Il resta quelque temps avec les disciples de Damas et se mit aussitôt à prêcher Jésus dans les synagogues, savoir que lui était le fils de Dieu. Tous ceux qui l'entendaient étaient dans l'étonnement et disaient : N'est-ce pas là celui qui a persécuté à Jérusalem ceux qui invoquaient ce nom-là, et qui est venu ici dans le but de les faire arrêter pour les emmener devant les chefs des prêtres? <sup>22</sup> Cependant Paul se montrait de plus en plus puissant à confondre les Juifs qui habitaient Damas, en leur démontrant que c'était là le Christ. Mais après un certain laps de temps, les Juifs se concertèrent à l'effet de lui ôter la vie. Ce complot vint à la connaissance de Saul. On gardait les portes jour et nuit pour parvenir à lui ôter la vie. Mais les disciples le prirent une nuit et le firent descendre au moyen d'un panier par-dessus le mur.

IX, 19-25. Les épîtres de Paul fournissent quelques détails sur les faits qu'on vient de lire. Le passage 2 Cor. XI, 32, en nommant le prince auquel appartenait alors la ville de Damas, nous permet

de fixer la date même de l'événement, qui se placera aux premières années du règne de l'empereur Caïus. Cependant cela ne détermine pas l'époque précise de la conversion de l'apôtre, Luc énonçant l'intervalle écoulé entre celle-ci et sa fuite de Damas par des phrases très-vagues (*quelque temps, un certain laps de temps*), tandis que Paul (Gal. I, 17 s.) parle d'une absence qu'il aurait faite pour se rendre dans l'Arabie, d'un nouveau séjour à Damas, et de trois années qui se seraient écoulées (depuis quand ?) jusqu'à son retour à Jérusalem. Il est difficile de dire si la fuite de Damas, effectuée comme cela est raconté v. 25, se place avant le voyage d'Arabie, ou immédiatement avant celui de Jérusalem. Dans les deux cas, on a de la peine à retrouver les *trois* années, et Luc ne paraît pas avoir connu tous les détails mentionnés par Paul.

La prédication de Paul, d'après les renseignements donnés par notre texte, est identiquement la même que celle des autres apôtres, *Jésus est le Christ*, le Messie attendu. Le terme de *filis de Dieu*, qui ne se retrouve pas ailleurs sous la plume de l'auteur de ce livre, n'en dit pas davantage ici (v. 22), bien que l'expression soit déjà d'une nuance plus chrétienne que celles usitées dans la théologie judaïque. La démonstration de cette thèse se sera faite également comme nous l'avons vue dans les premiers chapitres.

Saul ayant eu connaissance du complot qui menaçait sa vie, a dû se tenir caché pendant quelque temps, de sorte qu'on gardait les portes pour ne pas le laisser échapper. Son domicile était inconnu à ses ennemis; ses amis le firent passer dans une maison adossée au mur d'enceinte et c'est par une fenêtre de cette maison qu'il put gagner le large (2 Cor. XI, 33; comp. Jos. II, 15).

<sup>26</sup> Arrivé à Jérusalem, il essaya de se mettre en rapport avec les disciples, mais tout le monde le craignait et personne ne voulait croire qu'il était un disciple. Cependant Barnabas le prit avec lui et le conduisit auprès des apôtres, en leur racontant comment il avait vu le Seigneur sur son chemin, et que celui-ci lui avait parlé, et comment à Damas il avait franchement prêché au nom de Jésus.

<sup>28</sup> Dès lors, il conversait avec eux à Jérusalem, prêchant franchement au nom du Seigneur. Il avait aussi des entretiens et des discussions avec les Hellénistes; mais ceux-ci voulaient lui ôter la vie. Quand les frères apprirent cela, ils le conduisirent à Césarée et le firent partir pour Tarse.



IX, 26-30. Ce récit fait voir plus clairement encore que, dans la pensée de Luc, le séjour de Paul à Damas n'a pas duré trop longtemps. S'il n'a fallu que quelques jours pour avertir les chrétiens de Damas des mesures de rigueur qui se préparaient contre eux, il est difficile de comprendre que ceux de Jérusalem soient restés trois ans à ne rien savoir des prédications du nouveau converti. Il faudrait admettre que le séjour en Arabie, passé sous silence dans les Actes, a occupé à lui seul la presque totalité de ces trois années ; mais cela ne prouverait que plus directement que notre auteur suit une tradition indépendante du récit de Paul lui-même et qu'il n'a pas connu les épîtres. Il y a plus. Barnabas aurait introduit Paul auprès *des* apôtres, Paul aurait *conversé* avec *eux* plus ou moins longtemps, en s'appliquant même à la prédication et à la controverse ; tandis que Paul affirme (Gal. I, 18 ss.) être allé à Jérusalem dans le seul but de faire la connaissance de Pierre, n'avoir vu aucun autre des Douze, n'y être resté que quinze jours, et avoir été personnellement sans rapport avec les églises de la Judée, lesquelles auraient été tout heureuses d'apprendre sa conversion. Enfin, le retour dans sa ville natale paraît s'être effectué par la voie de terre, d'après Gal. I, 21, tandis qu'ici la mention de Césarée, port de mer, semble indiquer une autre route. De tout cela il résulte que la narration présente ne repose pas directement sur des communications venues de Paul lui-même. Les contours généraux de l'histoire restent les mêmes des deux côtés ; il n'y a que certains détails qui changent de couleur. La circonstance que Barnabas (le lévite cyprïote) s'intéresse à Paul n'a rien d'extraordinaire ; il pouvait l'avoir connu antérieurement ; ils étaient presque compatriotes, et fréquentaient probablement autrefois la même synagogue.

<sup>31</sup> Cependant l'Église était en paix dans toute la Judée et la Galilée et la Samarie, s'édifiant et marchant dans la crainte du Seigneur, et elle croissait en nombre par l'assistance du saint esprit. Or, il arriva que Pierre, en allant visiter tous les fidèles, vint aussi chez ceux qui habitaient Lydda. <sup>32</sup> Là il trouva un homme du nom d'Énée, lequel était paralytique et restait depuis huit ans couché sur son grabat. Pierre lui dit : Énée, Jésus le Christ te guérit : lève-toi et fais ton lit toi-même ! Et aussitôt il se leva et tous les habitants de Lydda et du Saron le virent et se convertirent au Seigneur.

IX, 31-35. La persécution avait cessé pour le moment, peut-être en partie à cause de l'absence de celui qui paraît y avoir poussé le plus ardemment. Mais les effets heureux qu'elle avait produits ne cessèrent point pour cela. Notre texte nous apprend en quelques lignes que, tandis que les apôtres continuaient à rester à Jérusalem, l'évangile se répandait au loin dans toutes les parties du pays; des communautés se formaient partout, et prospéraient, non-seulement quant au nombre de leurs membres, mais encore à l'égard de leur développement religieux et moral. Incidemment nous apprenons qu'il y en avait en Galilée, ce qui n'a rien d'étonnant après les nombreuses relations de Jésus lui-même avec cette contrée; et dans le district voisin de la mer, à Césarée, Ioppé (Jaffa), Lydda, en général dans tout *le Saron*, c'est-à-dire dans la belle plaine située au sud de la chaîne du Carmel et au nord du pays des Philistins.

Ces communautés ont dû se former rapidement depuis les prédications de Philippe (VIII, 40). Pierre va les visiter, et dans ce voyage il trouve l'occasion de contribuer, pour sa part, et par d'éclatants miracles, à faire avancer l'œuvre de l'évangélisation, mais surtout de faire un grand pas lui-même dans l'intelligence de l'évangile et de sa propre mission.

Le texte ne nous dit pas si le paralytique était chrétien ou un individu quelconque que la Providence mit sur le chemin de l'apôtre. Cette dernière manière de voir peut se prévaloir d'un fait parallèle (III, 2), et du terme dont Luc se sert pour introduire cet *homme*; comp. v. 36, où l'expression est toute différente. En lui disant de faire son lit lui-même, Pierre l'invite à prouver sur les lieux que l'usage de ses membres lui a été rendu.

<sup>36</sup> A Ioppé, il y avait parmi les disciples une femme nommée Tabitha (ce qu'on peut traduire par Chevrette), laquelle faisait beaucoup de bonnes œuvres et d'aumônes. Or, il arriva, vers ce temps-là, qu'elle tomba malade et mourut. On la lava et on la déposa dans la salle de l'étage supérieur. Mais comme Lydda est dans le voisinage de Ioppé, les disciples ayant appris que Pierre s'y trouvait, envoyèrent deux hommes vers lui, pour le prier de vouloir bien se donner la peine de se rendre chez eux. <sup>39</sup> Pierre se mit en route et alla avec eux, et quand il fut arrivé, on le conduisit à la salle supérieure, et toutes les veuves en pleurs se pressèrent autour de lui, en lui montrant les habits et les vêtements que Tabitha avait faits pendant

qu'elle était avec elles. Cependant Pierre, ayant fait sortir tout le monde, s'agenouilla et fit une prière ; puis il s'approcha du corps et dit : Tabitha, lève-toi ! Et elle ouvrit les yeux et ayant aperçu Pierre, elle se redressa sur son lit. <sup>41</sup> Alors il lui tendit la main et la fit lever ; et ayant appelé les fidèles et les veuves, il la leur présenta vivante. Ce fait fut connu dans tout Ioppé, et beaucoup de personnes crurent au Seigneur. Lui-même demeura à Ioppé pendant un certain temps, chez un corroyeur nommé Simon.

IX, 36-43. La ville de Ioppé, en hébreu Iapho, aujourd'hui Jaffa, est un port de mer, assez important autrefois. — Le récit qu'on vient de lire a beaucoup d'analogie, même dans l'expression textuelle, avec celui de la guérison miraculeuse de la fille de Jaïrus (Marc V, 36 ss.). Cela est si vrai, qu'involontairement le commun des lecteurs se représente Tabitha aussi comme une jeune fille, bien que Luc n'en dise rien, et qu'il soit plus naturel de songer de préférence à une personne plus âgée, généralement connue par sa bienfaisance et universellement regrettée dans la communauté. Du reste, le narrateur semble insister sur la réalité de sa mort ; il dit que déjà on a fait sur elle les ablutions d'usage, qu'on l'a déposée dans une salle particulière, que les veuves sont réunies (non pas précisément pour la pleurer comme une amie ou une bienfaitrice, ce qui d'ailleurs n'est pas exclu, mais) pour remplir les devoirs d'usage dans les cas de deuil, tout cela doit nous faire comprendre que Tabitha était morte. Cependant la réputation de Pierre était telle, que les chrétiens de Ioppé s'adressent à lui dans l'espoir de lui voir opérer ici un miracle pareil à ceux qu'on savait avoir été faits par Jésus, et cet espoir ne les trompa point. Le miracle eut lieu et l'effet moral en fut très-sensible.

L'usage de donner aux enfants (et surtout aux filles) des noms d'animaux était fort ancien, parmi les Juifs et chez d'autres peuples. Nous rappelons ici Debora (abeille), Rachel (brebis), Iaël (chamois), etc. Tabitha est probablement une espèce particulière d'antilope ou de gazelle, animal dont les formes gracieuses et les yeux brillants ont été souvent chantés par les poètes. — Les habits montrés par les veuves ne sont pas nécessairement ceux que ces veuves portaient sur elles et qui leur auraient été donnés à titre d'aumône par la défunte. Car rien ne nous dit qu'il s'agit ici de veuves pauvres. On veut vanter son application

au travail, on étale les preuves matérielles d'une assiduité persévérante, qui ne s'est arrêtée que la veille de la mort, et qui était consacrée à des œuvres de charité.

<sup>4</sup> Il y avait à Césarée un homme nommé Cornélius, capitaine dans la cohorte dite italienne; il était pieux et craignait Dieu avec toute sa famille, faisait beaucoup d'aumônes au peuple et était assidu à la prière. Cet homme eut une vision, vers la neuvième heure du jour; il vit distinctement un ange de Dieu qui entra chez lui et lui disait: Cornélius! Comme il le regardait tout effrayé en disant: Qu'est-ce, Seigneur? il lui dit: Tes prières et tes aumônes sont montées en présence de Dieu comme une offrande de souvenir. <sup>5</sup> Or maintenant, envoie quelqu'un à Ioppé et fais-y chercher un certain Simon, surnommé Pierre; il loge comme hôte chez un certain Simon, corroyeur, dont la maison est près de la mer. Quand l'ange qui lui avait parlé fut parti, il appela deux de ses domestiques, et un soldat pieux de ceux qui étaient à son service particulier, leur raconta tout et les envoya à Ioppé.

X, 1-8. La conversion du centurion Cornélius est accompagnée d'une série d'incidents miraculeux, comme celles de l'officier éthiopien et de Saul. C'est que ce fait aussi, comme ceux que nous venons de mentionner, occupe une place très-importante dans l'histoire apostolique et marque un progrès notable dans le développement des idées et des institutions. Cornélius est le premier païen baptisé par un apôtre; il paraît même, d'après ce qui en est dit dans le récit ultérieur (v. 28, 34; XI, 1, 18; XV, 7), que cet homme n'était encore dans aucun rapport avec la Synagogue, pas même ce qu'on appelait un prosélyte de la porte, c'est-à-dire affilié non-circoncis. Au point de vue religieux, il avait cessé de partager les croyances populaires du paganisme; il professait ce qu'on pourrait appeler un monothéisme philosophique et documentait la sincérité de ses convictions par une vie exemplaire et des actes de charité, qui s'adressaient aussi au *peuple*, c'est-à-dire aux Juifs. Cet homme était donc dans des dispositions qui, selon l'expression naïve du texte (v. 4, 34), attiraient sur lui les regards bienveillants de Dieu; ses aumônes et ses prières étaient aux yeux du Très-Haut comme une *offrande de souvenir* (expression empruntée à la bible grecque), c'est-à-dire un acte en face duquel Dieu a égard à la personne qui l'accomplit,



et pour l'en récompenser, il lui ménage les moyens d'arriver à la communion avec le Sauveur. Ces moyens, ce n'est pas seulement un avis qui l'adresse à l'apôtre, mais surtout une instruction donnée à l'apôtre lui-même, pour que celui-ci comprenne et accepte la mission spéciale qu'il reçoit. Loin de marchander les éléments surnaturels de ce récit, nous en prenons acte, parce qu'ils nous font voir que, dans l'esprit du narrateur même, il n'en fallait pas moins pour engager Pierre dans cette voie nouvelle; qu'une révélation *subsidiare* était indispensable pour le convaincre qu'un païen pouvait recevoir le baptême, chose qu'il ignorait encore et que ses collègues ont de la peine à croire (XI, 1 ss.), enfin que l'événement de la Pentecôte, comme nous l'avons déjà dit, n'avait pas eu pour but et pour effet de donner l'infailibilité aux Douze, lesquels, au contraire, avaient encore à apprendre des vérités que les générations suivantes pouvaient considérer comme élémentaires.

Cornélius était capitaine de l'une des compagnies de la cohorte italienne, c'est-à-dire composée d'Italiens, laquelle faisait partie de la légion stationnée en Palestine et se recrutant, quant à ses autres cohortes, parmi la population indigène. Césarée était la résidence du Procureur romain, en d'autres termes, le chef-lieu politique de la province. — Comme les paroles mises dans la bouche de l'ange paraissaient être incomplètes, les copistes y ont ajouté la phrase: «Celui-ci te dira ce que tu as à faire.» C'est un emprunt fort superflu fait à l'histoire de Saul (IX, 6).

<sup>9</sup> Le lendemain, pendant qu'ils étaient en route et s'approchaient de la ville, Pierre montait au haut de la maison vers la sixième heure, pour faire sa prière. Il avait faim et demandait à manger; et pendant qu'on préparait le repas, il se trouva en extase et vit le ciel ouvert, et un objet qui en descendait, semblable à une grande toile, attachée par les quatre bouts et s'abaissant vers la terre, et dans laquelle se trouvaient toutes sortes de quadrupèdes, et de reptiles de la terre et d'oiseaux du ciel. <sup>13</sup> Et une voix lui dit: Lève-toi, Pierre, tue et mange! Mais Pierre dit: Nullement, Seigneur; car jamais je n'ai rien mangé de vil et d'impur. Et une voix se fit entendre une seconde fois et lui dit: Ce que Dieu a déclaré pur, tu ne dois pas le regarder comme vil. Cela arriva jusqu'à trois fois, et alors l'objet remonta vers le ciel.

X, 9-16. La distance de Césarée à Ioppé était d'environ trente milles romains ou dix lieues de France. En marchant pendant la soirée et de bon matin, les députés devaient arriver dans la journée. Ce fut à ce moment que, par un arrangement providentiel, Pierre reçut à son tour un avis qu'il ne comprend d'abord qu'imparfaitement, mais qui l'engagea pourtant à se rendre à une invitation dont il n'entrevoit pas tout de suite le but et l'issue.

Assis sur le toit plat de la maison, il a une vision qui se rattache à ses dispositions physiques du moment. Le Juif fidèle aux prescriptions de sa loi souffrait plutôt la faim que de toucher à une viande défendue. Pierre, sommé de satisfaire sa faim en prenant ce qui s'offrait tout d'abord à sa vue, refuse décidément, et la vision disparaît sans qu'il se fût intérieurement défait de son scrupule religieux. Mais il lui reste le souvenir d'une parole, à laquelle il résiste tant qu'il l'interprète littéralement, mais qui, plus tard, devient pour lui une révélation, dès qu'il apprend à y attacher un sens plus élevé. Comme nous savons que pour le Juif orthodoxe un païen non circoncis était un être vil, souillé, impur, avec lequel il ne devait avoir aucun rapport d'intimité, l'interprétation de cette vision allégorique est très-facile pour nous, et nous comprenons sans peine que l'apôtre devait être amené à reconnaître ce scrupule religieux comme un préjugé incompatible avec le principe de l'évangile. Mais nous comprenons aussi que Pierre, pour lequel cette forme allégorique elle-même, en tant qu'elle se heurtait contre un scrupule analogue, présentait plutôt des difficultés nouvelles qu'un enseignement clair et transparent, soit resté dans le doute et n'ait compris le sens de l'événement que par les faits ultérieurs. Il y a d'ailleurs dans la forme du récit une certaine imperfection, en ce que le texte dit à la lettre que la toile contenait *tous* les animaux, etc. Dans ce cas, Pierre n'aurait eu qu'à choisir un animal pur, tandis que la vision, évidemment, devait le mettre en demeure de manger ce qui était regardé comme défendu. L'intention de l'auteur était sans doute de ne parler que d'animaux auxquels on ne touchait pas. (Le mot grec que nous avons rendu par *vil*, signifie proprement ce qui est *profane*, c'est-à-dire d'usage commun, en opposition avec ce qui est consacré pour le culte. Cela ne répond donc pas exactement à l'idée de l'impureté lévitique.)

<sup>17</sup> Pendant que Pierre était dans l'incertitude sur ce que signifiait la vision qu'il venait d'avoir, voilà que les hommes envoyés par Cornélius, après avoir demandé la maison de Simon, se présentèrent à la porte et appelèrent pour s'informer si Simon surnommé Pierre logeait là comme hôte. Or, comme Pierre réfléchissait encore sur la vision, l'esprit lui dit : Voici des gens qui te cherchent ; lève-toi, descends, et va avec eux sans scrupule ; car c'est moi qui les ai envoyés. <sup>21</sup> Pierre descendit donc et dit à ces hommes : Me voici ! Je suis celui que vous cherchez. Quel est le motif de votre visite ? Et ils répondirent : Le capitaine Cornélius, homme probe et craignant Dieu, et auquel toute la population juive donne un bon témoignage, a reçu par un saint ange l'avis divin de te faire appeler dans sa maison, afin d'entendre tes paroles. Alors il les fit entrer et leur offrit l'hospitalité.

X, 17-23. La coïncidence de la vision de Pierre et de l'arrivée des députés est l'un des éléments les plus importants, dans la direction providentielle de cette affaire, que le récit veut faire ressortir ; et tous les détails visent à faire comprendre au lecteur que ce n'était pas une détermination spontanée qui conduisait l'apôtre à Césarée et qui lui faisait accorder le baptême à un païen, mais un acte d'obéissance toute passive envers un ordre de Dieu. Ce point de vue est la chose essentielle dans cette narration, et toute explication des faits qui tendrait à l'effacer en dénaturerait l'esprit.

Du reste, tout se passe conformément aux mœurs du pays. Les députés sont accueillis hospitalièrement ; on les fait rester et se reposer jusqu'au lendemain. L'hospitalité s'exerçait donc même à l'égard des païens ; seulement on ne la leur demandait pas et l'on ne s'asseyait pas à la même table avec eux. Quant au message qu'ils ont à communiquer, Pierre n'en apprend pas plus que nous ne savons encore nous-mêmes par ce qui précède. Cornélius a été simplement averti qu'un certain Simon-Pierre aurait à lui *dire des paroles*, et en vue d'une communication aussi vague, il fallait bien une impulsion de l'*Esprit* pour faire partir le disciple. Pour préciser le motif de leur maître, les députés se servent d'un terme employé en grec pour les oracles et combinent ainsi une formule d'origine païenne avec un fait (l'apparition d'un ange) dont la conception même était étrangère à cette sphère.

<sup>24</sup> Le lendemain, il se mit en route et partit avec eux, accompagné de quelques-uns des frères d'Ioppé. Le jour suivant, il arriva à Césarée. Cornélius, qui avait réuni ses parents et ses amis intimes, les attendait; et quand Pierre arriva, il alla au devant de lui et se jeta à ses pieds en se prosternant. Mais Pierre le releva et lui dit : Lève-toi ! Moi aussi, je suis un homme. Et se joignant à lui, il entra, et trouvant un grand nombre de personnes assemblées, il leur dit : Vous savez qu'il est interdit à un Juif par sa religion d'avoir des rapports personnels avec un homme d'une autre nation, ou d'entrer chez lui ; mais, quant à moi, Dieu m'a averti de ne regarder aucun homme comme profane ou impur. Aussi suis-je venu ici, quand je fus appelé, sans faire la moindre objection. Je demande donc par quel motif vous m'avez fait appeler. <sup>30</sup> Alors Cornélius dit : Il y a quatre jours, j'avais jeûné jusqu'à cette heure-ci, et à la neuvième heure j'étais à prier dans ma chambre, quand tout à coup un homme revêtu d'un habit éclatant se présenta devant moi et me dit : Cornélius, ta prière a été exaucée, et il a été fait mention de tes aumônes en présence de Dieu ; envoie donc à Ioppé et fais appeler Simon surnommé Pierre, lequel loge comme hôte dans la maison de Simon le corroyeur près de la mer : il viendra te parler. J'envoyai donc aussitôt vers toi et tu as eu la bonté de venir. Nous sommes donc tous réunis ici en présence de Dieu, pour écouter tout ce que Dieu t'aura chargé de nous dire.

X, 24-33. Le voyage de Pierre d'Ioppé à Césarée est encore réparti sur deux journées, de sorte que c'est le quatrième jour après la vision de Cornélius (v. 30), que l'apôtre arriva chez ce dernier. Il était accompagné de quelques chrétiens d'Ioppé, qu'il avait peut-être engagés lui-même à le suivre pour lui servir de témoins dans cette démarche insolite et compromettante (XI, 2 ss., 12). Cornélius va au-devant de lui jusqu'à la porte de sa maison et le reçoit comme un envoyé de Dieu, avec toutes les démonstrations du plus profond respect, avec des honneurs généralement réservés à la divinité et d'autant plus significatifs ici, que les Orientaux seuls avaient l'habitude de les prodiguer aussi à des hommes haut placés dans l'échelle sociale.

Pierre, surpris de se trouver au milieu d'une assemblée nombreuse de païens, commence par justifier sa présence, on pourrait dire, devant sa propre conscience, tout aussi bien qu'aux yeux de ces étrangers, qui devaient connaître les usages et les scrupules des Juifs. Car c'était un motif sacré, un scrupule religieux, qui interdisait à ces derniers des relations du genre de celle dans



laquelle Pierre se trouvait momentanément engagé. Il est vrai que cette aversion religieuse des Juifs pour le commerce familial avec les païens ne se fondait pas sur un texte précis et explicite de la loi écrite ; mais les usages introduits depuis longtemps d'après les principes de la théologie traditionnelle, enseignée dans les écoles et dans les synagogues, étaient considérés comme tout aussi sacrés que n'importe quelle prescription textuelle. L'apôtre constate donc qu'il ne déroge à cette règle que sur un avis spécial de Dieu. On voit que cette rencontre lui révèle, d'une manière définitive et indubitable, le vrai sens de l'avertissement figuré ou allégorique qui naguère encore lui paraissait si peu clair. Du reste, il ne sait pas encore pourquoi il a été appelé et demande à l'apprendre.

Si nous voulons nous en tenir à la lettre du texte, la réponse de Cornélius n'en apprend pas plus à Pierre qu'il n'en savait déjà par les messagers. Cependant il sera maintenant facile de se rendre compte du fond psychologique de toute cette histoire. Les prières de Cornélius doivent être considérées comme ayant eu pour objet de demander à Dieu une direction pour ses besoins intimes, ses aspirations religieuses. Depuis qu'il s'était éloigné des croyances de son peuple, sans entrer franchement et formellement en rapport avec celles des Juifs, sa religion devait avoir quelque chose de vague et d'incertain, qui était loin de le satisfaire et d'assurer son repos intérieur ; cependant il ne pouvait pas se décider à se faire juif ; il soupirait donc après une illumination d'en haut pour prendre un parti, et s'astreignait à des jeûnes, dans l'espoir que ce moyen ascétique le ferait arriver plus vite et plus sûrement à son but. Dieu *exauce* sa prière ; il l'exauce, parce que les actes de charité de l'homme le rendent digne des faveurs spéciales du souverain dispensateur de la grâce (*sont mentionnées en sa présence*, style de l'Ancien Testament) ; et pour le récompenser, il lui offre les moyens d'entrer dans la voie du salut ouverte par Jésus-Christ, et dans laquelle jusque-là aucun païen n'était encore entré. Son admission à la communauté des croyants, par conséquent aussi la communication préalable qui lui est faite dans ce but, est la conséquence de ses dispositions antérieures et des actes qui en étaient résultés. Il ne sait pas ce que Pierre aura à lui dire ; il n'a encore aucune connaissance de l'évangile ; mais il sait que cet homme lui donnera la direction qu'il avait vainement cherchée en lui-même ou ailleurs. Or Pierre, qui

était venu là sans trop savoir ce qu'on voulait de lui, n'avait pas besoin d'en entendre davantage pour formuler sa réponse; l'apôtre de Christ n'avait qu'une chose à dire, celle-là précisément qu'il avait proclamée dès son début (IV, 12; comp. II, 36 ss.; III, 19, 26, etc.).

<sup>34</sup> Alors Pierre prit la parole et dit : En vérité, je reconnais que Dieu ne fait point acception des personnes, mais que dans toute nation, quiconque le craint et pratique la justice, lui est agréable ! La parole qu'il a fait parvenir aux enfants d'Israël, en leur annonçant le salut par Jésus-Christ, lequel est le Seigneur de tous, vous la connaissez; cette parole qui, après avoir commencé en Galilée à la suite du baptême prêché par Jean, s'est répandue par toute la Judée, savoir Jésus de Nazareth, comment Dieu l'oignit d'esprit saint et de puissance, comment il parcourut le pays en faisant du bien et en guérissant tous ceux qui étaient dans la puissance du diable, parce que Dieu était avec lui (et nous avons été témoins de tout ce qu'il a fait dans le pays des Juifs et à Jérusalem), et comment ils le tuèrent en l'attachant à la croix. <sup>40</sup> Ce Jésus, Dieu l'a ressuscité le troisième jour, et a fait qu'il apparut, non pas à tout le peuple, mais aux témoins choisis d'avance par Dieu, à nous, qui avons mangé et bu avec lui, après qu'il fut ressuscité des morts. Et il nous a enjoint de prêcher au peuple, et d'attester que c'est lui qui a été désigné par Dieu comme le juge des vivants et des morts. C'est de lui que tous les prophètes rendent témoignage, que quiconque croit en lui obtiendra le pardon des péchés par son nom.

X, 34-43. L'exorde de ce discours, Pierre se l'adresse en quelque sorte à lui-même; c'est l'aveu franc et net de sa conviction maintenant acquise relativement à l'égalité des païens et des Juifs en face du salut offert en Jésus. Dieu ne refuse à personne l'accès du royaume de son Christ, de quelque nation qu'il soit; il ne *fait pas acception des personnes*, phrase hébraïque, pour dire : il ne juge pas les hommes sur des qualités purement extérieures et étrangères à la morale. Évidemment l'apôtre a reconnu dans la coïncidence de l'avis céleste donné à Cornélius, et de la vision qu'il a eue lui-même, une déclaration directe de Dieu au sujet de l'admissibilité des non-circoncis à la communauté des croyants, et par conséquent aussi aux espérances qui formaient l'apanage de ces derniers. Il ne sera pas nécessaire d'insister sur

ce que le sens de ce fameux mot ne saurait être qu'il suffit, pour être sauvé, de craindre Dieu et de pratiquer la justice, la forme de la croyance religieuse, ou du moins la communauté ecclésiastique, étant chose indifférente. Mais nous relevons ce fait, que Pierre reconnaît maintenant qu'on peut venir à Christ sans s'arrêter d'abord à Moïse.

Le discours lui-même est très-simple, pourvu qu'on se rende compte de la construction un peu embrouillée du texte. Notre traduction n'a pas eu besoin de la changer sensiblement pour en faire disparaître toute obscurité. Il porte successivement sur les points suivants : 1° Il commence par un résumé sommaire des faits relatifs à Jésus, depuis le baptême de Jean (comp. I, 21), jusqu'à sa mort. Ces faits sont supposés *connus*, même en dehors de la sphère restreinte des Juifs; ils ont eu tant de retentissement, que la renommée en a dû pénétrer jusque dans la population païenne. Ces faits sont d'ailleurs appelés une *parole*, soit parce que aujourd'hui ils sont l'objet d'une prédication, soit encore parce que dès le principe ils se présentaient comme la forme concrète d'un enseignement révélateur. Jésus, le Seigneur (et Messie) de *tous*, et non des Juifs seulement, est encore une fois (comp. III, 13) dépeint comme un envoyé de Dieu, chargé d'une mission spéciale auprès des hommes pour l'accomplissement de laquelle il reçut des dons extraordinaires, et prédésigné pour des privilèges plus grands encore à l'avenir. 2° A ces faits antérieurs et supposés connus, il s'en joint un dernier, le plus récent, peut-être encore inconnu à cette assemblée, en tout cas d'une importance telle qu'il doit être signalé à part : c'est la résurrection attestée par les témoins oculaires de ses apparitions, lesquelles elles-mêmes, quoique réservées à un petit nombre de personnes, étaient accompagnées de circonstances qui ne permettent aucun doute à l'égard de la réalité du fait. 3° Du fait de la résurrection, l'orateur passe à l'exposé du dogme, lequel se résume ici dans la notion du jugement présidé par le Christ Jésus, devant lequel apparaîtront un jour, pour rendre compte de leur vie et pour recevoir la récompense de leurs œuvres, tous ceux qui seront morts avant ce jour et tous ceux qui seront encore en vie quand il arrivera (1 Pierre IV, 5, 6). Enfin 4° une dernière phrase combine deux autres éléments indispensables de la prédication apostolique : les prédictions de l'Ancien Testament relatives au Messie, et servant, par leur accomplissement dans la personne de Jésus,

de preuves à l'appui de l'évangile annoncé en son nom, et les promesses attachées à la conversion et à la foi. Ce discours est donc encore, malgré la différence de la forme, une ébauche complète du cercle d'idées dans lequel nous avons vu se renfermer l'enseignement apostolique dans les chapitres précédents. La nouveauté, c'est qu'ici il s'adresse à un public étranger à la loi mosaïque, sans qu'il soit question de celle-ci; elle se trouve ainsi de fait écartée, ou du moins reléguée sur le second plan.

<sup>44</sup> Pendant que Pierre parlait encore, le saint esprit descendit sur tous ceux qui écoutaient son discours, et les fidèles de la circoncision qui étaient venus avec Pierre étaient tout étonnés de ce que le don du saint esprit était aussi répandu sur les païens. Car ils les entendirent parler en langues et glorifier Dieu. <sup>47</sup> Alors Pierre reprit : Peut-on défendre l'eau à ceux-ci, et leur refuser le baptême, à eux qui ont reçu le saint esprit aussi bien que nous? Et il ordonna qu'ils fussent baptisés au nom du Seigneur. Alors ils le prièrent d'y rester quelques jours.

X, 44-48. Ces quelques lignes présentent un haut intérêt, parce qu'elles décident irrévocablement plusieurs questions qui ont pu jusqu'ici paraître imparfaitement éclaircies. Il est d'abord évident que, d'après l'usage et les conceptions de ce temps-là, on entendait par la communication du saint esprit, non un mouvement intérieur, une direction de l'intelligence ou du sentiment, mais un phénomène extérieur et visible, ou plutôt qu'on aimait à constater le premier par le second. Ensuite nous voyons ici clairement, ce que nous avons déjà remarqué dans la scène de la Pentecôte, et entrevu dans ce qui s'est passé en Samarie (VIII, 17, 18), que le phénomène en question n'était autre que la glossolalie, ce qu'on appelle *le don des langues*. De plus, on peut s'assurer ici que ce don ne consistait pas à parler en langues étrangères non apprises (car dans la bouche de Cornélius, le latin et le grec étaient chose naturelle, et l'emploi de tout autre idiome aurait été sans motif et sans but), mais que c'était une *glorification de Dieu*, dans des accents ou paroles que nous appellerons l'éloquence de l'enthousiasme, la rhétorique du transport religieux momentané, qui n'a ni le temps ni le besoin d'aligner ses phrases, qui peut se contenter d'exclamations, mais qui donne à ces manifestations du sentiment un cachet de sincérité, d'énergie et de bonheur, que rien ne peut



remplacer. Enfin, ce qui est le plus important, nous apprenons de la bouche même de Pierre qu'entre cette nouvelle effusion du saint esprit et celle de la Pentecôte (comp. XI, 15), il n'y a absolument aucune différence, ni pour la forme, ni pour le fond. Pour cette famille de Césarée, comme pour les plus anciens disciples, l'esprit ainsi donné est le sceau de la grâce et de l'adoption (2 Cor. I, 22), le principe de la nouvelle vie, et pas du tout la source de l'infaillibilité doctrinale, dont il n'est question nulle part dans ce récit.

<sup>4</sup> Cependant les apôtres et les frères qui se trouvaient dans la Judée apprirent que les païens aussi avaient accepté la parole de Dieu. Or, quand Pierre revint à Jérusalem, ceux de la circoncision lui adressèrent des reproches, en disant : « Tu es entré chez des hommes non circoncis et tu as mangé avec eux ! » <sup>4</sup> Mais Pierre leur exposa la chose d'un bout à l'autre, en disant : « J'étais dans la ville d'Ioppé, et pendant que je priais, je me trouvai en extase et j'eus une vision : un objet, semblable à une grande toile attachée par les quatre bouts, descendait du ciel et vint jusqu'à moi ; et en le regardant pour l'examiner, j'y vis les quadrupèdes de la terre, et les bêtes sauvages et les reptiles et les oiseaux du ciel. Puis j'entendis aussi une voix qui me disait : Lève-toi, Pierre, tue et mange. Mais je dis : Nullement, Seigneur ! jamais rien de vil et d'impur n'est entré dans ma bouche. Et pour la seconde fois une voix du ciel répondit : Ce que Dieu a déclaré pur, tu ne dois pas le regarder comme vil. Cela arriva jusqu'à trois fois et puis tout fut retiré dans le ciel. <sup>11</sup> Et voilà que dans ce moment même, trois hommes envoyés de Césarée vers moi se présentèrent devant la maison où je restais ; et l'esprit me dit d'aller avec eux. Les six frères ici présents m'accompagnèrent et nous entrâmes dans la maison de cet homme. Il nous raconta comment il avait vu, dans sa chambre, l'ange placé devant lui et lui disant : Envoie à Ioppé et fais appeler Simon surnommé Pierre ; celui-ci te parlera de choses par lesquelles tu obtiendras le salut, toi et toute ta famille. <sup>15</sup> Au moment où je commençais à parler, le saint esprit descendit sur eux de la même manière que sur nous au commencement. Et je me souvins de ce mot du Seigneur, comme il disait : Jean baptisait d'eau, mais vous, vous serez baptisés d'esprit saint. Or, si Dieu leur a accordé le même don qu'à nous, pour avoir cru au Seigneur Jésus-Christ, qui étais-je donc, moi, pour oser m'opposer à Dieu ? » <sup>18</sup> Quand ils eurent entendu cela, ils se calmèrent et glorifiaient Dieu en disant : Ainsi donc Dieu a donné aux païens aussi la repentance pour le salut !

XI, 1-18. La reproduction du récit détaillé de la conversion du centurion païen s'explique par les usages du style populaire de l'antiquité. L'Ancien Testament offre de nombreux exemples de cette prolixité. Cela n'empêche pas que le rédacteur, pour ne pas allonger outre mesure une narration déjà connue de ses lecteurs, passe en quelques endroits sur des détails absolument nécessaires.

La scène en elle-même est d'ailleurs très-significative. Le bruit du baptême d'un païen se répandit en peu de temps dans toutes les communautés de la Palestine et y excita une surprise peu favorable à l'apôtre Pierre. Revenu à Jérusalem, il ne tarda pas à en faire l'expérience. *Ceux de la circoncision*, c'était tout le monde, ses collègues compris. Comme il n'y avait pas à Jérusalem un seul chrétien non circoncis, la phrase de Luc ne comporte aucune restriction, mais l'auteur, écrivant à une époque où les choses étaient changées, se sert d'une tournure familière à son temps. On accueillit donc Pierre avec des reproches, et chose remarquable, ces reproches ne se bornent pas au fait capital du baptême, et ne le relèvent pas même, mais s'arrêtent déjà au premier pas que l'apôtre a fait dans cette nouvelle direction : il est entré chez un païen et a accepté à dîner chez lui !!

Du reste, il n'y a que peu d'observations à faire sur le fond du récit. Nous ferons remarquer d'abord que Pierre a eu la précaution d'amener avec lui *six* personnes de Ioppé, ceux-là même qui l'avaient accompagné à Césarée ; c'étaient autant de témoins du fait de l'effusion de l'esprit, des témoins à décharge à produire en face des attaques qu'il prévoyait. Ensuite celui-ci dit : Au moment où je *commençais* à parler... Par là, le rédacteur représente le discours du chapitre précédent comme étant resté incomplet, et même très-incomplet, et nous devons supposer que l'apôtre, en s'adressant à la famille de Cornélius, s'était réservé de parler encore de la position particulière de ses auditeurs ; car le cycle des idées contenues dans les autres discours d'évangélisation était épuisé. En tout cas, cette indication doit faire d'autant plus ressortir l'autorité de la manifestation miraculeuse, intervenue indépendamment de l'intention ou de l'influence de l'orateur. Le récit finit par ce mot : *Ils se calmèrent*, et se montrèrent convaincus. Ces mots en disent beaucoup trop, si nous tenons compte de la suite de l'histoire. Il faut y mettre une

grande restriction. Ou bien Luc n'a ici en vue que les Douze, les masses se montrant toujours hostiles à l'admission des païens ; ou bien l'acquiescement né se rapporte qu'à ce cas spécial de la famille de Cornélius, et l'on n'entendait pas du tout en faire une règle commune.

<sup>19</sup> Cependant ceux qui avaient été dispersés par suite de la persécution survenue au sujet d'Étienne, traversèrent le pays jusqu'à la Phénicie, l'île de Chypre et Antioche, ne parlant de l'évangile à personne, si ce n'est à des Juifs. Mais il y avait parmi eux quelques hommes Cypriotes et Cyrénéens, qui, après leur arrivée à Antioche, parlèrent aussi aux Grecs, en leur annonçant l'évangile de Jésus-Christ. Et la main du Seigneur était avec eux et un grand nombre de croyants se convertirent au Seigneur. <sup>22</sup> Or, le bruit de ce qu'ils avaient fait parvint aux oreilles de l'église de Jérusalem, et l'on envoya Barnabas parcourir le pays jusqu'à Antioche. Celui-ci, étant arrivé et voyant la grâce de Dieu, s'en réjouit et les exhorta tous à rester fidèles au Seigneur, selon les résolutions de leur cœur. Car il était un homme de bien et plein d'esprit et de foi, et une foule de gens se joignirent au Seigneur. <sup>25</sup> Puis il se rendit à Tarse pour chercher Saul, et l'ayant trouvé, il l'amena à Antioche. Ils restèrent ainsi tous les deux ensemble dans cette église pendant une année entière et ils instruisirent une foule de gens. Ce fut aussi à Antioche que les disciples furent d'abord désignés par le nom de Chrétiens.

XI, 19-26. Ce morceau se rattache, tant au point de vue chronologique que dans l'esprit du narrateur, au récit des événements de Jérusalem, interrompu au chap. VIII, 3. Nous dirons donc que les faits racontés dans les premières lignes sont contemporains de ceux mentionnés dans les chapitres précédents, peut-être même antérieurs ; seulement il conviendra d'assigner aux incidents contenus dans la dernière partie du présent récit une date plus récente. Ainsi les premières conversions des païens pourraient bien avoir eu lieu à Antioche avant celle du centurion de Césarée.

La ville d'Antioche était à cette époque la plus importante de toute l'Asie romaine. Ancienne capitale de l'empire des Séleucides, elle était maintenant le siège de la préfecture de Syrie, et comme tel, l'un des trois grands centres de la civilisation gréco-romaine en Orient, moins brillante qu'Alexandrie par la culture des lettres, moins riche par son commerce que cette même ville

et Éphèse, mais les primant toutes les deux par son importance politique et militaire. Elle conserva cette position jusqu'à l'époque des conquêtes des Arabes et devint pour le christianisme l'un des foyers principaux d'où rayonnait la mission d'abord, plus tard la théologie. Au siècle apostolique, elle fut la métropole de toutes les églises fondées au milieu des populations païennes et recrutées parmi celles-ci, ce que notre livre (chap. XIII et suiv.) fait ressortir dans des contours très-nettement accusés.

Chose curieuse ! le fait capital dans notre texte, celui qui lui donne sa signification toute particulière, a été très-anciennement déjà voilé ou effacé, soit par inadvertance, soit même de propos délibéré. Nos bonnes éditions modernes constatent que l'auteur a écrit : quelques Cypriotes etc. annoncèrent l'évangile aux *Grecs*, et cette leçon est absolument réclamée par ce qui précède ; autrement il n'y aurait point d'antithèse avec la prédication des autres, qui s'adressaient exclusivement aux *Juifs*. Mais les anciennes éditions, au lieu des Grecs, nommaient ici les *Hellénistes*, c'est-à-dire des Juifs parlant le grec. Cette leçon est d'autant plus absurde, qu'à Antioche et dans les contrées environnantes on n'aura guère trouvé de Juifs parlant l'hébreu. La conversion des païens disparaît ainsi du récit et tout ce qui suit n'a plus de raison d'être. Car la mission de Barnabas doit s'expliquer par la surprise causée à Jérusalem par la nouvelle d'une conversion de païens en grand nombre (comp. ci-dessus v. 18) ; c'était là une nouveauté difficile à croire, et provoquant encore toutes sortes de scrupules. *On* (qui ? naturellement les chefs, les directeurs de l'église-mère) veut donc savoir à quoi s'en tenir au sujet de ce *bruit* ; on y envoie un homme sûr, un homme de confiance, et celui-ci, loin de partager les scrupules de ses collègues, non-seulement se réjouit des faits qu'il vient constater, mais se dévoue lui-même à cette œuvre nouvelle, y consacre son temps et ses forces, l'organise, et la consolide en lui assurant le concours de celui d'entre tous les contemporains qui, comme l'événement le prouva, était le plus à même de la faire avancer et de lui faire porter ses fruits. Mais cette différence des points de vue, hésitation à Jérusalem, soupçons et antipathie de la part de l'esprit pharisaïque, et franche acceptation à Antioche de la situation faite à l'évangile par la *main de Dieu*, cette différence se trahit surtout par quelques mots de l'auteur qu'on néglige trop ordinairement. Pourquoi ce dernier a-t-il donc



besoin de dire que Barnabas, qu'il a déjà plusieurs fois nommé, qui est connu de ses lecteurs, dont il a fait l'éloge, était un *homme de bien*, plein de saint esprit et de foi? Ce ne peut être là qu'une apologie plus ou moins nécessaire, à l'adresse de ceux qui voyaient dans tout ce mouvement une déviation du bon chemin, et dans la réception des non-circocis une déplorable erreur.

Le nom de Chrétiens, *Christiani*, qu'il soit d'origine latine ou grecque, a été incontestablement inventé par les habitants païens d'Antioche. Jamais à cette époque les membres de l'Église ne se nommèrent ainsi. Leurs noms, entre eux, c'étaient : les disciples, les frères, les croyants, les élus, les saints, les appelés, les sauvés. Mais il y a plus. Ce nom spécial ne peut leur avoir été donné que dans une sphère où ils s'étaient déjà visiblement séparés des Juifs. La seule présence de ce nom nous révèle donc un nouveau progrès de l'Église : composée ici en partie, si ce n'est en majorité, d'hommes non circocis, elle est de fait indépendante de la Synagogue, ou forcément séparée d'elle. Les Juifs n'auraient pas donné ce nom aux sectateurs de Jésus, car il leur revenait à eux-mêmes aussi, puisqu'ils partageaient les espérances messianiques. Eux ils disaient : les Galiléens, les Nazaréens. Dans la bouche des Romains, c'était le nom à donner à un parti reconnaissant un *certain* Christus pour chef. (*Autor nominis eius Christus*, Tacit., Ann. XV, 44.)

<sup>27</sup> Vers le même temps, il vint des prophètes de Jérusalem à Antioche. L'un d'entre eux, nommé Agabus, se leva inspiré et prédit qu'une grande famine viendrait sur toute la terre. Elle arriva en effet sous Claude. Alors les disciples, chacun selon ses moyens, destinèrent de quoi envoyer au secours des frères qui habitaient la Judée; ce qu'ils exécutèrent aussi en l'envoyant aux anciens par l'entremise de Barnabas et de Saul.

XI, 27-30. Il est souvent question de *prophètes* dans l'Église primitive. Par les épîtres (voyez surtout 1 Cor. XII-XIV), nous savons que ce nom désignait, comme dans l'Ancien Testament, des personnes qu'une inspiration particulière et momentanée mettait à même de parler dans les assemblées sans autre préparation préalable. La prédiction de l'avenir n'est pas un élément indispensable de leurs discours. Ici, il s'agit donc de certains

membres de l'église de Jérusalem, connus dans cette dernière par des antécédents du genre indiqué, et se rendant à Antioche sans doute pour édifier l'Église par leurs prédications. Ce doivent donc avoir été des hommes qui entraient dans les vues de Barnabas et de Saul, et qui venaient peut-être remplacer ces deux apôtres pendant leur absence.

L'un de ces prophètes, exceptionnellement et miraculeusement, prédit un événement tout extérieur et accidentel, une famine, que nous ne devons pas (à moins d'altérer le sens de la narration) considérer comme s'annonçant déjà par l'insuffisance de la récolte ou d'autres causes appréciables. Le fait de cette famine a pu servir de jalon pour la chronologie, en tant qu'on est autorisé à l'identifier avec celle marquée par Josèphe (*Antiqq.* XX, 2) à l'an 44 de notre ère, à la quatrième année du règne de l'empereur Claude. Seulement cette famine ne désola que la Palestine et non la terre entière, ce qui résulte d'ailleurs du fait même qui est raconté dans le texte, savoir des secours envoyés de la province *voisine*. Cette calamité devint une occasion pour les chrétiens de la Syrie de témoigner à leurs frères de la Judée une généreuse sympathie. Ils se cotisèrent, en *destinant* chacun une certaine somme à cette œuvre, et envoyèrent le produit de leur collecte à Jérusalem par deux de leurs chefs.

C'est à cette occasion que Luc, sans y attacher de l'importance, parle pour la première fois d'*anciens* dans l'église de la métropole. On voit par là que son livre n'a pas été composé pour faire connaître exactement les origines de toutes les institutions ecclésiastiques ; et nous avons le champ libre pour les conjectures à faire à l'égard de celle-ci. Rien n'empêche de penser que des fonctionnaires, pareils à ceux qui dirigeaient les synagogues, ont pu et dû être installés dans les églises chrétiennes, du moment que celles-ci se multipliaient et comprenaient un plus grand nombre de membres, tenant des réunions régulières. Il est évident que les apôtres, même dans le cas qu'ils seraient tous restés à Jérusalem, ne suffisaient pas à eux seuls pour ce service ; et que, hors de la métropole, ils ont dû, dès le principe, songer à partager leurs fonctions avec des délégués. D'autres cependant ont pensé que l'auteur, en parlant d'*anciens*, a tout simplement employé un terme d'origine plus récente, et que les *diacres* du chap. VI suffisaient à la besogne.

<sup>1</sup> Vers ce temps-là, le roi Hérode se mit à persécuter quelques-uns d'entre les membres de l'Église. Il commença par faire mourir par le glaive Jacques, le frère de Jean; et voyant que cela était agréable aux Juifs, il fit aussi arrêter Pierre. C'était pendant la semaine de Pâques.

XII, 1-3. Le roi Hérode dont il est question ici, ne doit pas être confondu avec celui dont il est parlé dans les Évangiles. Il était le neveu de celui-ci, petit-fils d'Hérode-le-grand et de Mariamne. Il s'appelait proprement Agrippa et avait passé sa jeunesse à Rome, où il avait été le compagnon de débauche du prince Caius (Caligula). Celui-ci étant parvenu au trône en l'an 37, lui donna la principauté de Batanée (l'ancien Bas'an de la Bible), devenue tout juste vacante par la mort de son autre oncle, le tétrarque Philippe. Deux ans plus tard, il fut aussi investi de la principauté de Galilée, lorsqu'un troisième oncle, le tétrarque Antipater (l'Hérode de l'histoire évangélique, le meurtrier de Jean-Baptiste), tomba en disgrâce et fut exilé en Gaule. Agrippa résidait à Rome, et y mangeait les revenus de ses deux principautés. Cependant, lorsque Claude succéda à Caius, le nouvel empereur, pour récompenser le prince juif des services qu'il lui avait rendus dans cette occasion, lui donna, avec le titre de roi, toutes les terres qu'avait possédées son grand-père, la Judée proprement dite, la Samarie et l'Idumée. Ceci se passait en 41. Dès lors, Agrippa alla s'établir en Palestine et y sut gagner l'affection des Juifs, lassés de leurs sous-préfets avides et hautains, par une sage et habile politique de conciliation. Mais il mourut subitement, après trois ans de règne, en 44, et depuis cette époque la Judée fut de nouveau administrée par des *procureurs* romains. Cet Agrippa laissa trois enfants, qui paraîtront tous sur la scène dans la suite de cette histoire : Agrippa II, et deux filles, Drusille, femme du procureur Félix, et Bérénice, devenue célèbre comme maîtresse de Vespasien et de Tite.

C'est à l'une des dernières années du règne d'Agrippa (on adopte communément l'an 44) qu'il faut fixer la mort de Jacques, fils de Zébédée. Le roi traitait probablement cette affaire au point de vue purement politique, d'après lequel il voyait dans la secte chrétienne un élément révolutionnaire.

Suivent les détails de l'incarcération de Pierre.

<sup>4</sup> Quant à celui-ci, il le fit saisir et mettre en prison, en le donnant à garder à quatre escouades de soldats, se proposant de lui faire son procès en public, après la fête. Pierre était donc gardé dans la prison, et il se faisait, de la part de l'Église, des prières ferventes, adressées à Dieu en sa faveur. <sup>6</sup> Or, lorsque Hérode voulut le faire comparaître, dans cette même nuit, Pierre dormait entre deux soldats, attaché avec deux chaînes, et des sentinelles, placées devant la porte, gardaient la prison. Voilà que tout à coup un ange du Seigneur apparut, et une lumière resplendit dans la cellule ; et frappant Pierre au côté, il le réveilla en disant : « Lève-toi vite ! » et les chaînes tombèrent de ses mains. Et l'ange lui dit : « Ceins-toi et chausse tes souliers ! » Et il le fit. Et il dit encore : « Jette ton manteau sur toi et suis-moi ! » Et il sortit et le suivit, sans savoir que ce que l'ange lui faisait faire était une réalité ; il croyait avoir une vision. <sup>10</sup> Cependant, ayant passé la première sentinelle et puis la seconde, ils parvinrent à la porte de fer qui conduisait à la ville. Celle-ci s'étant ouverte d'elle-même devant eux, ils sortirent et traversèrent une rue, et aussitôt l'ange le quitta et disparut. Et Pierre étant revenu à lui-même, dit : Maintenant je reconnais en vérité que le Seigneur a envoyé son ange pour m'arracher aux mains d'Hérode et à l'avidité impatience du peuple juif. <sup>12</sup> Et après avoir réfléchi, il alla à la maison de Marie, la mère de Jean dit Marc, où beaucoup de personnes étaient rassemblées en prières. Et quand il eut frappé à la porte, une servante, nommée Rhodé, y alla pour écouter, et ayant reconnu la voix de Pierre, au lieu d'ouvrir la porte, elle rentra en toute hâte, dans sa joie, pour annoncer que Pierre était devant la porte. Mais les autres lui dirent : « Tu es folle ! » Et comme elle soutenait avec force qu'il en était ainsi, ils disaient : « C'est son esprit ! » <sup>16</sup> Cependant Pierre continuait à frapper ; enfin ils ouvrirent et furent hors d'eux d'étonnement en le voyant. Mais il leur fit signe de la main de se taire et leur raconta comment le Seigneur l'avait fait sortir de la prison ; et il ajouta : « Allez annoncer cela à Jacques et aux frères ! » Puis il sortit et se rendit dans un autre endroit. <sup>18</sup> Cependant, quand le jour fut venu, la consternation ne fut pas peu grande parmi les soldats, qui ne savaient ce que Pierre pouvait être devenu. Mais Hérode, quand il voulut le faire chercher et qu'il ne le trouva point, ordonna de mettre les sentinelles à la question et les fit exécuter.

XII, 4-19. Ce récit peut donner lieu à une série d'observations archéologiques ; mais il ne saurait être question d'en discuter le fond pour le réduire à des proportions qui excluraient le miracle. Il ne contient aucun élément qui serait de nature à appuyer une



critique faite dans ce sens-là, soit qu'on voulût songer à une connivence des sentinelles et du geôlier, soit qu'on se laissât aller à la supposition que le roi lui-même se serait ravisé et aurait préféré étouffer l'affaire que de faire un nouvel éclat. Les détails racontés sont contraires à toutes ces hypothèses, et si l'on se décide à ne pas tenir compte du texte, il vaut mieux le négliger tout à fait que de le dénaturer préalablement.

Hérode n'avait pas de soldats romains à son service, mais les règlements militaires de ses troupes étaient naturellement calqués sur ceux des Romains. Ainsi la nuit était divisée en quatre veillées, de sorte que pour chaque poste à fournir on mettait quatre hommes de garde. Or, il fallait ici quatre factionnaires, deux dans la cellule, auxquels le prisonnier était attaché, et deux aux portes ; le poste entier se composait donc de seize hommes ou de quatre escouades. Ce mot d'*escouades*, d'origine romaine ou italienne, signifie précisément les quatre hommes nécessaires pour chaque poste pendant une nuit entière.

Notre texte nous offre aussi la première trace historique des assemblées nocturnes des chrétiens, dont il est si souvent question dans les premiers siècles. Elles paraissent avoir été dans le principe un effet de la peur et de la persécution, plus tard elles devinrent une habitude religieuse, et n'ont pas peu contribué à accréditer les préjugés populaires et les calomnies injurieuses répandues contre les fidèles. L'Église a fini par interdire elle-même ces réunions, quand elles furent devenues réellement la source de divers abus.

*Jean Marc*, nommé ici pour la première fois, est un disciple dont il sera parlé plus loin comme d'un compagnon de voyage de l'apôtre Paul, dans les épîtres duquel son nom est également mentionné à diverses reprises. C'est lui, sans aucun doute, auquel la tradition attribue la rédaction d'un de nos évangiles. Il paraît avoir été originaire de Jérusalem, où sa mère possédait l'une des maisons où les disciples se réunissaient. La scène qui se passe là, est décrite avec une vivacité de couleurs et une vérité psychologique qui paraissent être les reflets d'un souvenir très-positif. Cette servante qui, dans sa joie, oublie d'ouvrir la porte parce qu'elle a hâte d'annoncer l'heureuse nouvelle aux autres, atteste mieux que tout le reste le fait d'une délivrance inattendue et jugée impossible.

Une grande difficulté s'attache à la phrase que nous avons

rendue par ces mots : *C'est son esprit*. Ordinairement on traduit : *son ange*. Mais cela ne nous paraît pas donner un sens plausible. L'ange de Pierre, ce pourrait être à la rigueur son ange tutélaire, idée qui n'est pas étrangère à cette époque (Livre de Tobie ; Matth. XVIII, 10) ; mais il faut remarquer que la fille prétend avoir reconnu Pierre à la voix, et personne n'a jamais dit que les anges tutélaires imitent la voix de leurs clients. D'un autre côté, il est évident qu'on veut désigner quelque chose de supérieur à ce monde matériel, à notre mode d'existence, puisque ce ne peut être Pierre lui-même (d'après l'opinion des personnes présentes) et que c'est pourtant sa voix, quelque chose qui ne peut être que de lui. Au fond, ce n'est pas étonnant que le même mot soit employé pour l'ange et pour l'esprit (*le revenant*), ce dernier terme faisant chez nous également le double usage.

Pierre fait avertir *Jacques*. Ce Jacques, évidemment différent du frère de Jean (v. 2), doit donc dès lors avoir été placé à la tête de l'église de Jérusalem, comme nous le verrons plus nettement indiqué aux chap. XV et XXI, et dans l'épître aux Galates. C'est celui que le Nouveau Testament désigne par la qualification de frère du Seigneur. Si, après cela, l'auteur dit que Pierre alla *dans un autre endroit*, il est évident que c'était pour mieux échapper aux recherches de la police. Mais il est impossible de déterminer cet endroit. Ou bien Luc lui-même ne savait rien de précis à cet égard, ou bien il veut simplement dire qu'il ne resta pas dans la maison de Marie. Comme nous le trouverons encore plus tard à Jérusalem, il est peu probable que cette phrase si vague doive faire allusion à un voyage lointain. (Les commentateurs protestants ont songé à Antioche Gal. II, 11 ; des catholiques l'ont envoyé directement à Rome.)

<sup>19</sup> Ensuite il quitta la Judée et séjourna à Césarée. Il était alors exaspéré contre les Tyriens et les Sidoniens, et ceux-ci se présentèrent chez lui d'un commun accord, et ayant gagné Blastus, le chambellan du roi, ils sollicitaient un accommodement, parce que leur pays tirait sa subsistance de celui du roi. <sup>21</sup> Hérode donc, à un jour fixé, les harangua en audience solennelle, assis sur son trône et revêtu des habits royaux, et le peuple se mit à crier : « C'est un Dieu qui parle, et non un homme ! » A l'instant même, un ange du Seigneur le frappa, parce qu'il n'avait pas rendu la gloire à Dieu, et il expira rongé par les vers.

XII, 19-23. Luc relate incidemment la mort d'Agrippa, bien qu'elle ne fût pas dans une liaison directe avec l'histoire de l'Église. Mais sa relation, qui n'est pas précisément des plus claires et qui peut soulever quelques doutes, a été encore travestie par les traducteurs, qui lui font dire qu'Hérode s'apprêtait à faire la guerre aux Tyriens. Mais les Tyriens étaient les sujets de l'empereur, les sujets immédiats, et non des vassaux comme il l'était lui-même. Hérode aurait donc eu l'idée d'attaquer l'empire romain dans la personne des Tyriens. C'aurait été une pure folie, et en tout cas sa propre ruine. Mais Luc raconte tout autre chose. Entre les Tyriens et Hérode, il y avait eu des froissements d'intérêts quelconques, comme cela arrive entre voisins, et il leur gardait rancune (litt. : il leur faisait la guerre dans le cœur). Or, il avait les moyens de leur nuire ; il pouvait leur couper les vivres, en gênant la circulation ou la libre exportation des grains et d'autres denrées alimentaires qu'ils tiraient de la Palestine, et en frappant de droits d'entrée les provenances de leurs entrepôts. Pour un peuple de marchands, c'était là la guerre la plus redoutable. Ils tâchèrent donc de conjurer l'orage, de faire révoquer ces mesures fiscales ou de les prévenir, en gagnant l'un des officiers supérieurs du palais ; et par son entremise, ils se raccomodèrent avec le roi. Celui-ci leur donna à cette occasion, et selon les usages, une audience publique dans l'amphithéâtre, où l'on célébrait justement des jeux en l'honneur de l'empereur (Josèphe, Antiqq. XIX, 7). Dans cette audience, il fit une harangue où, sans doute, il prônait sa générosité, et le peuple, c'est-à-dire les habitants grecs et syriens (non pas les Juifs), l'acclamaient avec des formules comme elles étaient à l'ordre du jour depuis Alexandre, et dans lesquelles des surnoms divins étaient prodigués aux souverains. C'était la mode du temps et de l'empire.

Le reste du récit a une couleur traditionnelle. Il est dit qu'à l'instant même un ange frappa Hérode, de sorte qu'il expira rongé par les vers, et cette mort subite est représentée comme un châtement de Dieu infligé au roi pour avoir accepté des honneurs dus à la divinité seule. Josèphe aussi raconte qu'il fut frappé subitement de maladie pendant les jeux (il ne dit rien des Tyriens), et qu'il expira au bout de cinq jours. L'opinion commune était qu'il mourut empoisonné. La phrase, *être rongé par les vers*, paraît avoir été employée pour des maladies d'intestins (2 Macc. IX, 5 ss.).

<sup>24</sup> Cependant la parole de Dieu se répandait de plus en plus ; et Barnabas et Saul, après avoir accompli leur mission, s'en retournèrent de Jérusalem en emmenant avec eux Jean dit Marc. <sup>1</sup> Il y avait alors à Antioche, dans l'église qui s'y trouvait, en fait de prophètes et de docteurs, Barnabas et Siméon dit Niger, et Lucius de Cyrène, et Menahem, le frère de lait du tétrarque Hérode, et Saul. Or, un jour qu'ils célébraient le culte du Seigneur et qu'ils jeûnaient, le saint esprit leur dit : « Députez-moi Barnabas et Saul pour l'œuvre à laquelle je les ai appelés. » Alors, après avoir jeûné et prié, ils leur imposèrent les mains et les laissèrent partir.

XII, 24 - XIII, 3. C'est ici que commence la seconde partie du livre, en tant que l'on prend en considération la suite des événements extérieurs. C'est l'histoire des *missions* (nous entendons des missions organisées) dans les pays païens. Le centre de ce mouvement ne fut pas Jérusalem, mais Antioche.

Le récit commence très-méthodiquement par la nomenclature des directeurs de cette communauté, qui forment ainsi comme qui dirait un second corps d'apôtres. La première partie du livre avait également commencé par un pareil catalogue. La majorité des personnes ici nommées nous sont inconnues. Il est vrai que la légende identifie Siméon avec celui qui porta la croix de Jésus, et Lucius avec Saint-Luc. Mais de pareilles combinaisons sont purement arbitraires. Pour nous, Barnabas et Saul restent les héros de l'histoire, les premiers véritables *missionnaires*, dans le sens propre du mot, pionniers de l'Évangile dans un nouveau monde, dont le sol en friche encore se montra bientôt plus fécond que celui qui avait été labouré déjà par les prophètes de l'antiquité. Pour la distinction à faire entre les *prophètes* et les *docteurs*, nous renvoyons le lecteur au commentaire que Paul nous donne à ce sujet dans la première aux Corinthiens, chap. XIV. Du reste, la combinaison chronologique la plus naturelle sera de supposer que les deux députés d'Antioche, arrêtés plus ou moins longtemps dans leur voyage à travers la Judée, n'arrivèrent à Jérusalem qu'après les événements racontés dans le chapitre précédent, la mort de Jacques ayant eu lieu (XII, 1) vers l'époque de leur départ d'Antioche.

Le v. 2 a donné lieu à de singulières interprétations. L'exégèse catholique persiste à y trouver la messe. Le verbe que nous avons rendu par *célébrer le culte*, est employé dans la bible grecque pour le culte lévitique de l'autel. Mais il nous paraît très-



naturel de penser à une réunion ordinaire d'édification, où l'on priaît, chantait et prêchait, et pendant laquelle l'esprit saint, par la bouche de l'un des *prophètes*, peut-être de Barnabas lui-même, suggéra à la communauté l'idée *d'organiser une mission*. L'imposition des mains, dans cette circonstance, était un acte symbolique accompagnant la prière par laquelle on implorait la bénédiction de Dieu sur les missionnaires.

<sup>4</sup> Ainsi envoyés au dehors par le saint esprit, ils descendirent à Séleucie; de là, ils se rendirent par mer en Chypre, et arrivés à Salamine, ils annoncèrent la parole de Dieu dans les synagogues des Juifs. Ils avaient Jean pour assistant. Puis, ayant traversé toute l'île jusqu'à Paphos, ils rencontrèrent un certain magicien et faux prophète juif, nommé Barjésus, lequel se trouvait auprès du proconsul Sergius Paulus, qui était un homme sensé. Celui-ci ayant fait appeler Barnabas et Saul, demanda à entendre la parole de Dieu. <sup>8</sup> Mais Élymas (le magicien, car c'est ainsi que se traduit son nom) leur faisait opposition, en cherchant à détourner le proconsul de la foi. Alors Saul (nommé aussi Paul), rempli de saint esprit, le regarda en face et dit : « O toi, qui es tout plein de fraude et d'artifice, fils du diable, ennemi de toute justice, ne cesseras-tu pas de traverser les droites voies du Seigneur? Or, vois-tu, la main du Seigneur va t'atteindre, tu seras aveugle et pour un temps tu ne verras pas le soleil! » Aussitôt il se trouva enveloppé d'obscurité et de ténèbres, et marchant au hasard, il cherchait des guides. Alors le proconsul, voyant ce qui était arrivé, devint croyant, frappé d'étonnement au sujet de la doctrine du Seigneur.

XIII, 4-12. L'île de Chypre fut choisie pour devenir le premier champ à exploiter, parce que Barnabas (IV, 36) y avait des relations. Salamine était l'une des principales villes de l'île sur la côte orientale, Paphos était située à l'extrémité opposée. Séleucie était le port d'Antioche. Partout nous trouverons que les missionnaires débutent dans les synagogues, quand ils en rencontrent sur leur passage. C'était d'abord l'occasion la plus facile de prêcher, tout le monde ayant accès à la chaire; ensuite les Juifs étaient préparés à entendre parler du Christ; de plus, le salut messianique ayant été primitivement une promesse nationale, il y avait des motifs dogmatiques pour commencer par eux. Enfin, c'était dans les synagogues qu'on rencontrait ceux d'entre les païens qui accueillaient la prédication évangélique avec le plus

d'empressement, dès quelle leur offrait une foi religieuse indépendante du rite judaïque.

Les magiciens, astrologues, exorcistes et charlatans de toute espèce paraissent fréquemment sur la scène au siècle apostolique (*Hist. de la théol. apost.*, I, 368 ss., et ci-dessus VIII, 9 ss.). Celui qui est introduit ici est Juif, comme le fait voir son nom de *Barjésus* (fils de Josué); il se donne un titre arabe *Élîm* (savant, docteur, initié — c'est le mot même dont le pluriel *Oulémâ* est bien connu aujourd'hui encore comme désignant les théologiens musulmans), et s'était probablement insinué auprès du proconsul en faisant de l'astrologie, science alors fort en vogue chez les Romains. Le proconsul, cette faiblesse à part, était un *homme sensé*, en préférant après tout entendre l'enseignement des apôtres. Le magicien leur fait opposition, parce que les intérêts d'un charlatanisme qui spéculé sur la superstition sont toujours compromis lorsque des convictions religieuses saines et sérieuses parviennent à gagner du terrain.

Saul est ici désigné pour la première fois par son nom devenu historique. On en a pris texte pour dire que ce fut à cause de la conversion du proconsul qu'il changea de nom. Mais cette opinion, déjà émise par les Pères, n'est pas acceptable. Paul n'était pas homme à attacher une importance démesurée à la conversion d'un homme haut placé (1 Cor. I, 28), au point d'adopter son nom comme le faisaient les esclaves libérés. Luc d'ailleurs ne dit pas cela et introduit même le nom de Paul avant de mentionner la conversion du magistrat. On pourrait dire tout au plus que l'apôtre aura adopté le nouveau nom à cette époque, parce qu'il entra dans une sphère d'activité toute nouvelle aussi, qui devait le mettre journellement en contact avec une population étrangère au judaïsme. Mais il est encore plus vraisemblable qu'il le portait depuis longtemps, étant né et élevé dans une ville grecque de parents possédant le droit de citoyens romains. Voyez plutôt ces noms de Jean-Marc, Siméon-Niger, Joseph-Just, et autres pareils. Le fait que le rédacteur change ici d'usage à cet égard s'expliquera plus simplement par la différence de ses sources.

Le miracle opéré par Paul en cette occasion nous rappelle d'un côté, pour le fond, celui de Pierre, chap. V, 5, 10, de l'autre, pour la forme, ce qui lui était arrivé à lui-même sur le chemin de Damas.

<sup>13</sup> S'étant embarqués à Paphos, Paul et ses compagnons arrivèrent à Pergé en Pamphylie; là, Jean se sépara d'eux et retourna à Jérusalem. Mais eux, traversant le pays depuis Pergé, se rendirent à Antioche de Pisidie, et étant entrés dans la synagogue le jour du sabbat, ils y prirent place. Puis après la lecture de la loi et des prophètes, les chefs de la synagogue envoyèrent vers eux, en leur faisant dire : « Frères, si vous avez quelque parole d'exhortation à adresser au peuple, parlez ! » Alors Paul se leva, fit un signe de la main et dit :

XIII, 13-16. Les provinces nommées ici occupent le centre de la côte méridionale du continent de l'Asie mineure, en face de l'île de Chypre. Le motif du départ de Jean-Marc n'est pas indiqué, mais d'après XV, 38 il ne peut pas avoir été approuvé par Paul, quel qu'il ait été.

Le texte que nous avons devant nous fait voir clairement quelles facilités les missionnaires rencontraient, du moins pour leur début, dans les localités où se trouvaient des synagogues. A ce qui en a été dit tout à l'heure, il s'ajoute ici de nouveaux détails. Le culte comprenait entre autres une lecture de certaines portions de l'Écriture. A cet effet, les livres de la loi étaient divisés en un certain nombre de sections, calculées de manière qu'au bout d'un temps donné (d'abord trois ans, plus tard un an), toute la loi, d'un bout à l'autre, était lue à la communauté. A cette première lecture il se joignait, dès avant l'ère chrétienne, une autre qui comprenait des morceaux *choisis* (des péricopes) tirés des livres prophétiques, dans le nombre desquels on comprenait non-seulement les prophètes proprement dits, mais encore les livres de Josué, des Juges, de Samuel et des Rois (comp. Luc IV, 17, et *Hist. du Canon*, chap. I). C'est à cette lecture que se rattachaient sans doute, plus ou moins régulièrement, des prédications exégétiques ou pratiques. Nos missionnaires, peut-être par la place même qu'ils avaient choisie pour s'y asseoir, paraissant être des rabbins, des hommes lettrés, sont invités, au nom du corps des anciens, à prendre la parole, s'ils le désirent. C'était un acte de politesse de la part des chefs de la communauté. On peut admettre que les choses ont dû se passer, de la manière dont cela est raconté ici, dans bien d'autres occasions encore.

<sup>16</sup> « Hommes d'Israël, et vous qui craignez Dieu, écoutez ! Le Dieu de ce peuple a élu nos pères, et a élevé le peuple pendant son séjour à l'étranger, sur la terre d'Égypte, et les en a fait sortir avec son bras levé, et les a choyés et nourris dans le désert pendant environ quarante ans. Et après avoir exterminé sept peuples dans le pays de Canaan, il leur en a donné le territoire en propriété. <sup>20</sup> Et après cela, pendant environ quatre cent cinquante ans, il leur donna des juges jusqu'au prophète Samuel. Puis, comme ils demandèrent un roi, Dieu leur donna Saül, fils de Kis, un homme de la tribu de Benjamin, pour quarante ans. Et l'ayant mis de côté, il leur suscita pour roi David, auquel il a aussi rendu témoignage en disant : J'ai trouvé David, le fils de Jessé, un homme selon mon cœur, qui fera toutes mes volontés. C'est de sa race que Dieu, selon sa promesse, a amené à Israël un Sauveur, Jésus, après que Jean eut prêché d'avance, avant son avènement, le baptême de repentance à tout le peuple d'Israël. <sup>25</sup> Ce Jean, pendant qu'il accomplissait sa carrière, disait : Je ne suis pas celui pour lequel vous me prenez ; mais voyez, après moi il en vient un dont je ne suis pas digne de délier la chaussure. Mes frères, enfants de la race d'Abraam, et vous autres ici présents qui craignent Dieu, c'est à vous que cette parole de salut a été adressée. <sup>27</sup> Car les habitants de Jérusalem et leurs magistrats, l'ayant méconnu, ont accompli en même temps, en le condamnant, les paroles des prophètes qui sont lues chaque sabbat, et sans avoir trouvé aucun motif de le faire mourir, ils exigèrent de Pilate qu'il fût mis à mort ; puis, quand ils eurent achevé de faire tout ce qui était écrit à son sujet, ils le descendirent de la croix et le déposèrent dans un sépulchre. Mais Dieu le ressuscita des morts ; aussi apparut-il durant plusieurs jours à ceux qui étaient montés avec lui de la Galilée à Jérusalem, lesquels sont maintenant ses témoins auprès du peuple. <sup>32</sup> Et nous aussi, nous vous annonçons la bonne nouvelle concernant cette promesse faite à nos pères, savoir que Dieu l'a accomplie pour nous, leurs enfants, en suscitant Jésus, comme il est aussi écrit dans le premier psaume : Tu es mon fils ; c'est moi qui t'ai engendré aujourd'hui ! <sup>34</sup> Mais quant au fait qu'il l'a ressuscité des morts, de manière qu'il n'aura pas à retourner à la pourriture, voici ce qu'il dit : Je vous donnerai les grâces saintes assurées à David ! C'est pour cela qu'il dit dans un autre endroit : Tu ne permettras pas que ton Saint voie la pourriture ! Or, David, après avoir rendu des services à sa propre génération, est mort, selon la volonté de Dieu, et a été réuni à ses pères, et a vu la pourriture ; tandis que celui que Dieu a ressuscité n'a point vu la pourriture. <sup>38</sup> Sachez donc, mes frères, que c'est par lui que la rémission des péchés vous est offerte, et que c'est en



lui qu'est justifié quiconque croit, à l'égard de tout ce dont vous ne pouviez être justifiés par la loi de Moïse. Prenez donc garde qu'il ne vous arrive ce qui est dit dans les prophètes : « Regardez, contempteurs, admirez et disparaissez ! car je ferai une œuvre de votre temps, une œuvre à laquelle vous ne croiriez pas, si quelqu'un vous la racontait ! »

XIII, 16-41. Le discours mis ici dans la bouche de Paul (et adressé par lui non-seulement aux Juifs, mais encore aux prosélytes grecs présents à la synagogue) offre d'un côté une certaine analogie avec celui d'Étienne, en ce qu'il commence aussi par un résumé de l'histoire d'Israël, de l'autre, il se meut sur le même terrain que ceux de Pierre, dont il reproduit même l'argumentation. Cependant il y a aussi quelques éléments nouveaux que nous n'avons point encore trouvés auparavant. Nous allons nous occuper successivement de ces trois parties.

L'exorde historique est sans doute destiné à mettre en relief ce fait que de tout temps, et depuis l'origine de l'alliance de Jéhova avec Israël, ce peuple a toujours été l'objet de la sollicitude providentielle de son Dieu, qui l'a guidé, gouverné, dirigé, doté, soit directement, soit par l'intermédiaire des organes théocratiques choisis par lui. Ce point de vue aurait pu, à la vérité, être accusé d'une manière plus précise encore ; mais quand on songe que nous n'avons en tout cas ici qu'une esquisse sans doute décolorée, on reconnaîtra au contraire qu'elle permet encore assez bien d'apprécier la marche des idées. Du reste, ce résumé historique commençant à l'élection des patriarches (Abraham, etc.) s'arrête à David, parce que de là l'orateur veut passer directement à l'héritier de David, au Messie. Les détails historiques rappellent en partie les phrases mêmes du texte mosaïque (par ex. *le bras levé*, formule très-fréquente pour désigner la toute-puissance ; puis ce que nous avons rendu par *choyé et nourri*, litt. : porté sur les bras, comme ferait une nourrice, comp. Deut. I, 31, etc. La variante très-répondue dans les éditions : *il les supporta*, malgré leur indocilité, est exclue par la tendance de tout le passage, qui ne veut pas relever les actes du peuple) ; en partie ils reflètent la science traditionnelle. Ainsi les 450 ans des Juges, adoptés aussi par l'historien Josèphe, sont incompatibles avec la chronologie consignée dans I Rois VI, 1, et qui n'accorde à la période des Juges que

330 ans environ. De même, les 40 ans de Saül ne sont marqués nulle part dans l'Ancien Testament ; ils appartiennent également à la tradition de l'école, adoptée aussi par Josèphe.

Suit la partie principale du discours, celle qui doit introduire le Sauveur Jésus-Christ et son évangile. Il y est prélué par un éloge du roi David, mis dans la bouche de Dieu, parce qu'il est puisé dans l'Écriture, et formulé au moyen de la combinaison des textes du Ps. LXXXIX, 21, et de 1 Sam. XIII, 14. Il va sans dire que les prérogatives du fils de Jessé (*un homme selon mon cœur, qui fera toutes mes volontés*) sont mentionnées pour projeter leurs rayons sur le rejeton prédestiné de sa race. Puis vient un résumé de l'histoire évangélique, qui rappelle en deux mots la prédication de Jean-Baptiste et la mort et la résurrection de Jésus, résumé suffisant pour les lecteurs du livre des Actes, mais que nous devons supposer bien autrement développé pour l'instruction d'un auditoire qui l'entendait pour la première fois. — Il y a dans cette partie du discours une phrase (v. 26) qui a été diversement interprétée ; c'est celle où l'orateur présente à ses auditeurs la parole du salut comme *leur* étant adressée plus spécialement. D'après le contexte, on est conduit à admettre qu'ils sont ainsi opposés aux Juifs de Jérusalem, lesquels ont rejeté Jésus ; et nous obtenons ainsi l'idée, positivement exprimée ailleurs par Paul (Rom. IX ss.), que le salut arrive au monde païen, parce que la nation auquel il était promis d'abord le refuse (comp. v. 46). Cependant il nous reste des doutes au sujet de cette explication. D'un côté, il ne faut pas oublier que l'auditoire actuel de l'apôtre a dû être composé en majorité de Juifs ; de l'autre, il y aurait eu injustice de sa part à parler comme si à Jérusalem il n'existait pas de communauté chrétienne. Nous croyons donc que la phrase en question doit avoir un tout autre sens. Elle forme la transition de ce qui venait d'être dit sur les prophéties messianiques de l'Ancien Testament et sur la prédication de Jean-Baptiste, aux faits historiques relatifs à Jésus. Ainsi considérées, ces paroles donnent facilement le sens suivant : Ces promesses et prédictions se sont aujourd'hui accomplies, c'est la génération présente (II, 39), c'est vous, qui aurez à en recueillir le bénéfice. Notre interprétation nous semble confirmée par le v. 32.

Cette même partie du discours comprend encore une démonstration scripturaire ou exégétique, en partie identique

avec celle que nous avons déjà lue au deuxième chapitre. En effet, Paul invoque à son tour le passage du Ps. XVI, en affirmant, comme Pierre, qu'il est impossible de l'appliquer à David. Ce passage, parlant d'un ressuscité désormais exempt de la destinée commune des mortels, doit donc être rapporté au seul homme dans la personne duquel cette prédiction s'est réalisée. Mais l'orateur allègue encore deux autres passages d'une portée moins restreinte. Un autre psaume (II, 7) parle d'un Fils de Dieu, d'une manière générale<sup>1</sup>. Or, cette prédiction s'est réalisée en ce que Dieu a *suscité* Jésus, l'a fait naître et l'a présenté au monde ; le fait qu'il l'a *ressuscité*, fait prédit ailleurs, prouve qu'il était réellement le fils de Dieu et non un prophète ordinaire (Rom. I, 4), et que, par conséquent, le Fils nommé au Ps. II n'était autre que ce Jésus même. La liaison entre ces deux passages est établie au moyen d'un troisième (És. LV, 3, cité d'après la version grecque). Les *grâces assurées à David*, ce sont précisément les promesses mentionnées au v. 23 (comp. II, 30), savoir que le Messie naîtrait de sa race. Dieu affirme donc dans le passage d'Ésaïe que la promesse formulée au Ps. II serait réalisée, et dans le Ps. XVI il fait voir à quel signe on en reconnaîtrait l'accomplissement. La démonstration théologique se fait donc exclusivement au moyen de l'exégèse, et d'une exégèse qui s'en tient à la lettre sans se préoccuper du contexte.

Nous arrivons à la dernière partie du discours, à la péroraison pratique, dans laquelle Paul annonce la rémission des péchés, c'est-à-dire la participation au salut messianique, à ceux qui croiraient en Christ. Il y a littéralement : la rémission des péchés vous est *annoncée* par lui, ce qui doit signifier : il vous est annoncé qu'elle vous arrive par lui ; puisqu'il n'est pas question d'une prédication de Jésus. Cette péroraison est encore remarquable en ce sens, que c'est le seul passage des Actes, dans lequel nous trouvons un reflet, assez pâle du reste, de l'enseignement de Paul, tel que nous le connaissons par les épîtres. Aussi sans ces dernières on ne comprendrait guère la portée de ces paroles. Telles qu'elles sont conçues ici, on pourrait y trouver le sens

<sup>1</sup> Ce psaume est appelé, dans notre texte, le *premier*, nous ne savons trop pourquoi. Peut-être le premier de la collection actuelle était-il regardé comme une espèce de préambule. Mais il serait possible aussi que l'auteur n'ait point mis de chiffre du tout, et que les copistes aient introduit celui auquel ils étaient habitués, les uns le 1, les autres le 2.

qu'il y a des péchés dont on pouvait obtenir la rémission au moyen de la loi, mais qu'il y en a d'autres pour lesquels il faut avoir recours à la foi en Christ. Or, ce ne peut pas avoir été là la pensée de Paul. D'un autre côté, il est assez douteux qu'il ait à dessein glissé sur une partie essentielle de son évangile pour ne pas effaroucher ses auditeurs. Nous aimons mieux croire que sa thèse bien connue, que c'est la foi qui justifie et non les œuvres de la loi, n'est amoindrie ou restreinte qu'en apparence, par la tournure embarrassée de la phrase qui doit l'énoncer. — La citation finale est tirée de Habac. I, 5.

<sup>42</sup> Quand ils sortirent, on demanda qu'il fût encore parlé de ces mêmes choses le sabbat suivant. Et quand l'assemblée se fut dispersée, beaucoup de Juifs et de pieux étrangers suivirent Paul et Barnabas, qui s'entretinrent avec eux, en les exhortant à rester attachés à la grâce de Dieu. Le sabbat suivant, presque toute la ville se rassembla pour entendre la parole du Seigneur; et les Juifs, voyant cette foule, furent remplis de jalousie, et parlèrent contre ce que prêchait Paul, en le contredisant et en l'injuriant. <sup>46</sup> Alors Paul et Barnabas firent une déclaration franche et dirent: « C'était à vous d'abord qu'il fallait que la parole de Dieu fût prêchée; mais puisque vous la repoussez et que vous vous jugez vous-mêmes indignes de la vie éternelle, eh bien, nous allons nous adresser aux païens. Car ainsi le Seigneur nous l'a ordonné: « Je t'ai établi pour être le flambeau des nations, afin que tu deviennes leur salut jusqu'au bout de la terre! » <sup>48</sup> Les païens, en entendant cela, s'en réjouirent et glorifièrent la parole du Seigneur, et tous ceux qui étaient destinés à la vie éternelle devinrent croyants, et la parole du Seigneur se répandit dans toute la contrée. Cependant les Juifs excitèrent les dames de qualité parmi les affiliées de la synagogue, et les principaux de la ville, et provoquèrent une persécution contre Paul et Barnabas, et les expulsèrent de leur territoire. Mais ceux-ci, secouant contre eux la poussière de leurs pieds, se rendirent à Iconium, tandis que les disciples étaient remplis de joie et de saint esprit.

XIII, 42-52. L'issue de cet essai d'évangélisation fut le même que celui de beaucoup d'autres qui seront racontés ultérieurement. L'effet le plus immédiat fut une scission dans la communauté juive, dont la majorité refusa d'entrer dans le point de vue d'une prédication qui, plus ou moins ouvertement, se mettait en



opposition avec la loi. Une faible minorité, renforcée cependant par des prosélytes de la porte, accepte l'évangile et forme ainsi le noyau d'une église chrétienne. Le récit de Luc donne à entendre qu'à l'égard du rapport entre la loi et l'évangile, la seconde prédication fut plus explicite que la première, puisque c'est alors seulement qu'il se manifesta une opposition décidée et violente au sein même de l'auditoire. Le texte indique un second motif de ce mouvement hostile, mais qui se lie intimement au premier. C'est la présence de tant de païens, la plupart de simples curieux, dont l'empressement peut-être tout profane choquait la communauté et lui faisait d'autant plus facilement remarquer la tendance universaliste du discours de l'apôtre.

Le passage d'Ésaïe (XLIX, 6), que Paul paraît s'appliquer directement à lui-même, est proprement un passage messianique, rapporté ailleurs à Christ (Luc II, 32), comme en général tous ceux qui parlent du serviteur de Jéhova par excellence. Mais comme la citation est faite pour justifier l'évangélisation des païens, il n'est pas nécessaire d'insister sur l'application apparente dont nous parlions.

La phrase : *ceux qui étaient destinés à la vie éternelle*, est l'une de celles qui expriment le plus crûment l'idée de la prédestination individuelle. On voit d'ailleurs ici assez bien comment de pareilles conceptions, non encore discutées scientifiquement, ont pu se former dès le commencement. Tous les assistants avaient entendu les mêmes paroles, les mêmes invitations ; cependant tous n'ont pas cru. Pourquoi cette différence ? L'effet, dans la sphère religieuse, a toujours Dieu pour cause. Puisque le résultat heureux doit être attribué à la grâce de Dieu et non au mérite personnel, il s'ensuit que cette grâce a dû être refusée à ceux chez lesquels elle ne s'est pas montrée efficace. Et c'est tout juste à côté de cette phrase absolue, qui semble consacrer péremptoirement l'absoluité de la volonté de Dieu, qu'on en lit une autre, qui dit tout aussi positivement le contraire : *puisque vous vous jugez indignes* . . . Évidemment cette formule n'a de sens, qu'autant qu'on réserve à la liberté de l'individu le droit et les moyens de se décider. Cela prouve que des passages de ce genre, qui ne font que reproduire des locutions populaires, ne doivent pas servir de base à des discussions dogmatiques. (*Secouer la poussière*, voyez Matth. X, 14.)

<sup>1</sup> Or, il arriva qu'à Iconium ils entrèrent ensemble dans la synagogue des Juifs, et qu'ils prêchèrent de manière qu'un grand nombre de Juifs et de Grecs devinrent croyants. Mais les Juifs qui restèrent incrédules excitèrent et indisposèrent les esprits des païens contre les frères. Cependant ceux-ci firent un assez long séjour, parlant avec assurance et se confiant au Seigneur qui rendait témoignage à la prédication de sa grâce, en permettant qu'il se fit par leurs mains des miracles et des prodiges. <sup>4</sup> Et la population de la ville se divisa, les uns étant pour les Juifs, les autres pour les apôtres. Mais quand les païens et les Juifs, avec leurs chefs, firent mine de vouloir les maltraiter et les lapider, eux, en ayant eu connaissance, se réfugièrent dans les villes de la Lycaonie, à Lystre et à Derbé et aux environs, et là ils prêchaient l'évangile.

XIV, 1-7. Bien que les villes nommées dans toute cette relation du premier voyage des missionnaires n'existent plus actuellement, nous connaissons assez la géographie ancienne pour tracer leur route sur nos cartes. La province de Pamphylie est formée par le littoral du continent opposé à l'île de Chypre. De là, les apôtres se dirigèrent au nord, dans l'intérieur du pays. La Pisidie est la contrée contigue de ce côté-là à la Pamphylie. D'Antioche, en se dirigeant vers l'ouest, ils seraient entrés en Phrygie, du côté de Colosses, d'Hiérapolis et de Laodicée ; dans la direction du nord, ils se seraient trouvés dans la Galatie proprement dite. Ces différentes contrées n'ont pas été visitées par Paul dans le présent voyage. Pour le moment, en quittant Antioche, il se tourna de nouveau vers l'orient, se rapprochant ainsi de son pays natal, la Cilicie. Iconium, Lystres, Derbé, étaient également dans l'intérieur des terres. On verra tout à l'heure que nos voyageurs, pour cette fois, ne poussèrent pas plus loin, mais qu'ils prirent le plus droit chemin pour revenir sur leurs pas et pour regagner la côte.

<sup>8</sup> Or, il y avait à Lystres un homme impotent de ses jambes, paralysé depuis sa naissance et qui n'avait jamais marché. Cet homme était assis là et écoutait Paul qui prêchait. Celui-ci l'ayant regardé en face et voyant qu'il avait la foi pour être sauvé, lui dit à haute voix : « Lève-toi droit sur tes pieds ! » Et il se leva en sursaut et marcha. <sup>11</sup> La foule, voyant ce que Paul avait fait, se mit à pousser des cris et à dire en langue lycaonienne : « Les dieux sont descendus vers nous sous forme humaine ! » Et ils appelaient Barnabas Zeus et Paul Hermès, parce que c'était lui qui portait la parole.

Et le prêtre de Zeus, qui avait un temple hors de la ville, amena devant la porte des taureaux avec des couronnes et allait offrir un sacrifice, conjointement avec la foule. Mais les apôtres Barnabas et Paul, ayant appris cela, déchirèrent leurs habits et se précipitèrent au milieu de la foule, en s'écriant :

XIV, 8-14. Ce récit, assez clair du reste, a besoin de quelques explications de détail. Il faut d'abord admettre que les missionnaires se trouvent ici, pour la première fois, à ce qu'il paraît, devant un public exclusivement païen. La scène est une place publique. Le peuple lycéonien sait assez de grec pour suivre la prédication, et entre autres, il y avait en face de l'orateur un homme paralytique qui écoutait avec beaucoup d'attention. Paul le remarque, se rend compte de son état physique et le juge digne d'être guéri miraculeusement. On a cependant tort de traduire : *il avait la foi pour être guéri*, ce qui doit signifier : *il espérait l'être*. Car cet homme ne pouvait pas concevoir une pareille espérance, Paul n'ayant pas encore fait de miracle dans cette localité. Il s'agit de la foi qui conduit au salut de l'âme. Le miracle causa naturellement une grande agitation parmi les spectateurs, qui l'interprétèrent aussitôt à leur point de vue habituel et se pénétrèrent si bien de l'idée d'avoir affaire à des dieux, que (pendant que les apôtres s'étaient retirés dans la maison où ils demeuraient) on fit les préparatifs d'un sacrifice solennel. Paul et Barnabas, apprenant ce qui se passait, sortirent de nouveau, et tâchèrent de faire comprendre à cette population superstitieuse qu'elle se trompait étrangement à leur égard. Tout s'explique ainsi ; seulement on se demande ce que Paul peut avoir prêché à un auditoire de cette force-là.

On ne peut rien dire de certain sur l'idiome national des Lycéoniens, les langues de l'Asie mineure nous étant à peu près inconnues. En tout cas, Luc veut insinuer que les apôtres n'y comprenaient rien (et par conséquent n'avaient pas le prétendu don des langues), autrement ils n'auraient pas attendu l'arrivée des taureaux pour s'opposer à ces démonstrations païennes.

Quant à la distribution des rôles de Jupiter et de Mercure, le texte en donne une raison très-plausible. Les anciens y ont vu une indication relative à la taille moins apparente de Paul. (Comp. 2 Cor. X, 10.)

<sup>15</sup> « Hommes ! pourquoi faites-vous cela ? Nous aussi nous sommes des mortels, de la même nature que vous, et nous vous prêchons de vous détourner de ces vaines idoles, vers le Dieu vivant qui a fait le ciel, et la terre, et la mer et tout qui s'y trouve ; lequel, dans les générations passées, a laissé toutes les nations suivre leurs propres voies, bien qu'il se soit fait connaître par ses bienfaits, en vous envoyant les pluies du ciel et les saisons avec leurs fruits, pour vous rassasier et pour remplir vos cœurs de joie ! » Et en parlant ainsi, ils purent à peine empêcher la foule de faire un sacrifice en leur honneur.

XIV, 15-18. Quoi que les apôtres aient pu prêcher auparavant, ici ils en viennent à ce qu'il y avait de plus important pour commencer ; à l'instruction tout élémentaire dans les principes du monothéisme. L'esquisse du discours prononcé à cette occasion, toute succincte qu'elle est, nous rappelle l'argumentation de Paul dans le 1<sup>er</sup> chapitre de l'épître aux Romains, v. 20 ss. (comp. aussi Actes XVII, 24 ss.). Il est vrai, dit-il, que Dieu n'a pas donné à tous les peuples une révélation positive et verbale, comme il l'a fait pour Israël. Tout de même il n'a pas manqué de donner à tous, sur sa personne et sur sa volonté, des *témoignages* suffisants. De ces témoignages, parlant l'un dans la conscience, l'autre dans la nature, c'est le second qui est plus particulièrement relevé ici ; il aurait dû conduire les hommes à reconnaître la divinité et à la concevoir autrement qu'ils ne le font en ce moment. Aujourd'hui cependant, après ces siècles d'ignorance (XVII, 30) pendant lesquels Dieu a, pour ainsi dire, abandonné les peuples à eux-mêmes, il veut se révéler à tous d'une manière plus directe et plus explicite. Nous venons vous *prêcher*, dit-il, vous parler en son nom, vous inviter à tourner vos regards vers le Créateur, que vous avez négligé jusqu'ici en vous attachant aux vanités de votre religion superstitieuse.

<sup>19</sup> Cependant il survint des Juifs d'Antioche et d'Iconium qui, ayant gagné la populace, firent lapider Paul et le traînèrent hors de la ville, croyant qu'il était mort. Mais quand les disciples furent venus l'entourer, il se releva et rentra dans la ville, et le lendemain il partit avec Barnabas pour Derbé.

XIV, 19-20. L'esprit du peuple est vacillant et inconstant. Si ces étrangers n'étaient pas des dieux, il était évident qu'ils



devaient être des adversaires des dieux. Les Juifs n'auront pas manqué de faire comprendre cela aux gens de Lystres. Nous voyons cependant que la prédication n'avait pas été stérile ; il est question ici de disciples, et la suite de l'histoire nous en dira davantage (chap. XVI, 1 ss.). La manière dont il est parlé du sort de Paul, fait voir que l'auteur regarde sa conservation comme l'effet d'un miracle.

<sup>21</sup> Après avoir évangélisé cette ville et gagné beaucoup d'adhérents, ils retournèrent à Lystres et à Iconium et à Antioche, pour affermir l'esprit des disciples, en les exhortant à persévérer dans la foi, parce que, disaient-ils, c'est à travers beaucoup de tribulations qu'il nous faut entrer dans le royaume de Dieu. Et après leur avoir fait élire des anciens dans chaque communauté, ils les recommandèrent, par des prières accompagnées de jeûnes, au Seigneur en qui ils avaient cru. <sup>24</sup> Puis ils traversèrent la Pisidie et arrivèrent en Pamphylie, prêchèrent l'évangile à Pergé et gagnèrent la côte à Attalie ; là, ils s'embarquèrent pour Antioche d'où ils étaient partis, recommandés à la grâce de Dieu, pour l'œuvre qu'ils venaient d'accomplir. A leur arrivée, ils rassemblèrent la communauté, et racontèrent tout ce que Dieu avait fait par eux et comment il avait ouvert aux païens la porte de la foi. Ensuite ils demeurèrent assez longtemps avec les disciples.

XIV, 21-28. Le retour des apôtres se fait donc, à peu de chose près, par la même route que celle par laquelle ils avaient passé d'abord. C'est que leur but, cette fois-ci, était de consolider l'œuvre commencée, par une visite faite aux églises à peine formées, et probablement sans qu'il y eût de nouvelles prédications publiques. L'île de Chypre seule n'est pas visitée de nouveau, et à Pergé, où l'on ne s'était pas arrêté la première fois, à ce qu'il paraît (XIII, 13), l'évangile fut prêché maintenant.

En même temps, les églises s'organisent d'une manière régulière et indépendante. Les apôtres tracent le cadre ou la règle de cette organisation ; le choix des personnes à investir des fonctions administratives ou d'enseignement, est abandonné aux membres résidants, qui devaient mieux se connaître les uns les autres. Du moins, le verbe grec employé pour marquer l'élection, emporte par son étymologie même, et par l'analogie des institutions politiques de l'époque, la notion d'un suffrage populaire.

La chronologie de cette histoire reste toujours très-vague, comme on peut le voir encore par la phrase qui termine ce morceau. La mort d'Agrippa était arrivée en 44 ; les conférences de Jérusalem, dont il va être question, doivent se placer entre les années 50 et 52. Il reste donc six ou sept ans pour l'intervalle, dans lequel doit avoir été fait le voyage dont nous venons de lire le résumé. Mais nous n'avons pas même de moyen pour en apprécier la durée.

<sup>1</sup> Cependant quelques individus venus de la Judée enseignaient aux frères : «A moins que vous ne soyez circoncis selon le rite de Moïse, vous ne pouvez être sauvés!» Mais Paul et Barnabas ayant eu avec eux une contestation et une discussion très-vive, on décida que Paul et Barnabas et quelques autres des leurs iraient à Jérusalem, auprès des apôtres et des anciens, au sujet de cette question litigieuse. Ceux-ci donc, délégués par l'église, traversèrent la Phénicie et la Samarie, et causèrent une grande joie à tous les frères en leur racontant la conversion des païens. Arrivés à Jérusalem, ils furent reçus par l'Église, et les apôtres et les anciens, et leur firent part de tout ce que Dieu avait fait par eux.

XV, 1-4. Le récit qu'on va lire est peut-être le plus important de tout le livre, parce qu'il nous fait connaître l'état des esprits et des croyances dans la primitive Église, et qu'il peut servir à déterminer le point de vue duquel l'auteur lui-même apprécie les faits. Nous avons traité à fond cette partie de l'histoire, tant dans un article spécial inséré dans la *Revue de théologie* (Déc. 1858. Janv. 1859), que dans l'*Hist. de la théol. apost.*, 3<sup>e</sup> éd. (L. III, chap. 4 et ss.). Nous nous bornerons ici à une exposition plus succincte.

La question des rapports entre l'ancienne et la nouvelle alliance, est ici pour la première fois officiellement discutée au sein de l'Église même. Nous avons vu que déjà Étienne y touchait ; mais celui-ci s'adressait au public du dehors, et les apôtres ne paraissent pas avoir été engagés dans la controverse soulevée par lui. L'incident de Cornélius apparut à Pierre même comme un fait exceptionnel, et ne fut point élevé à la hauteur d'un principe. Ici encore, ce n'est pas la théorie religieuse elle-même qui sera discutée et fixée. C'est le point de vue pratique qui prédomine toujours, et c'est là ce qui nous expliquera comment on a pu, en

cette occasion, s'arrêter à un moyen terme qui ne décidait rien et qui devait bientôt se montrer insuffisant en face des exigences de deux théories contradictoires.

A Antioche donc, on ne faisait aucune difficulté de baptiser des hommes non circoncis et de les regarder comme membres légitimes de l'Église, et héritiers des promesses messianiques à titre égal avec les Juifs. A Jérusalem, on n'en était pas là. A la première occasion, les deux points de vue opposés devaient se heurter. Des chrétiens de la Judée, imbus des principes rigides du pharisaïsme (v. 5), c'est-à-dire reconnaissant à la loi rituelle un caractère absolument obligatoire, étant survenus, soit par hasard, soit exprès, proclamèrent à Antioche le principe qui prévalait toujours à Jérusalem, savoir qu'il n'y avait point de salut hors de la loi. Ils ne prétendaient pas se sauver au moyen de la loi, mais ils déclaraient ne pas pouvoir admettre que cette loi d'origine divine dût être abolie pour ceux qui voulaient obtenir la jouissance des biens, lesquels y avaient été rattachés par les promesses de Jéhova. En un mot, ils se plaçaient tout simplement au point de vue des anciens prophètes, qui avaient souvent prédit la conversion des païens, mais qui n'avaient jamais prédit l'abrogation préalable de la loi, dont l'origine mosaïque, par conséquent bien antérieure, n'était révoquée en doute par personne.

Paul et Barnabas ne prêchaient pas non plus l'abrogation de la loi, dans ce sens qu'ils se seraient affranchis de ses devoirs rituels. Ils les conservaient pour eux, comme des formes très-bonnes de la vie religieuse, mais ils comprenaient que ce n'étaient que des formes, et que toutes les formes étaient indifférentes en comparaison de la chose essentielle, c'est-à-dire de la régénération spirituelle et de la foi au Sauveur. Ils ne voyaient donc aucun inconvénient à ce que la porte de l'Église fût largement ouverte aux païens chez lesquels ils constataient cette foi, et auxquels ils n'entendaient pas imposer des formes étrangères à leurs habitudes.

Ces deux systèmes, disions-nous, ne pouvaient manquer de se heurter. Il y eut des discussions assez chaudes à Antioche, et l'on convint de consulter les chefs de l'église de Jérusalem, soit qu'on leur reconnût une autorité supérieure et normative, soit qu'on voulût simplement faire un effort pour rétablir la paix en plaçant la question sur un terrain moins étroit. Peut-être avait-on simplement en vue de justifier ce qui s'était fait jusqu'ici

en Syrie et à l'étranger. Le récit même de Luc, qui ne met guère dans la bouche de Paul que des arguments fournis par l'expérience des missionnaires, paraît appuyer cette dernière explication, et celui de Paul (Gal. II, 1-9) exclut formellement la première. Pour lui, les apôtres de Jérusalem n'ont aucune autorité prépondérante; il consent à leur *exposer* sa doctrine, mais non à accepter d'eux des ordres qui la contrediraient.

<sup>5</sup> Mais quelques-uns de ceux du parti des Pharisiens, qui étaient devenus croyants, s'opposèrent en disant qu'il fallait les circoncire et leur enjoindre d'observer la loi de Moïse; et les apôtres et les anciens se réunirent pour prendre cette affaire en considération. Une longue discussion ayant eu lieu, Pierre se leva et dit :

XV, 5-7. Luc affirme donc qu'il y eut une longue discussion, c'est-à-dire deux opinions au moins qui se trouvèrent en présence. Ceux qui s'opposaient à la prédication des apôtres d'Antioche étaient les croyants du parti pharisaïque, c'est-à-dire attachés fermement à la loi et la regardant comme obligatoire pour tous ceux qui voulaient avoir part au royaume de Christ. Tout cela est clair. Il n'y a de difficulté que dans la combinaison à faire de ce récit avec celui de Paul (Gal. II). D'après Luc, on croit avoir affaire (v. 12, 22, 25) à une assemblée générale de tous les chrétiens de Jérusalem, tandis que Paul ne parle que d'un entretien privé qu'il aurait eu avec les chefs. Ordinairement on se tire d'embarras en admettant deux séances successives, l'une intime, où l'on se serait entendu entre apôtres, l'autre publique, où l'on aurait tâché de diriger l'opinion des masses. Cette combinaison nous paraît inadmissible et même contraire au texte. Il n'y avait pas à Jérusalem de local suffisant pour une assemblée générale de tous les chrétiens (XXI, 20). Luc ne parle que d'une réunion des apôtres et des anciens (v. 6) (qui pouvaient être très-nombreux); et l'*assemblée* mentionnée au v. 12 doit encore avoir été composée des mêmes personnes; c'est parmi les anciens que se seront trouvés les Pharisiens en question. Ce sont eux que Paul (Gal. II, 4 ss.) récuse comme juges dans un pareil débat, en disant même qu'ils n'avaient rien à y voir, qu'ils étaient des intrus. A son gré, on aurait dû les laisser dehors. A plus forte raison aurait-il protesté contre le suffrage universel, qui aurait bien été la chose la plus absurde



au monde. Des questions de cette portée se décident par l'intelligence des hommes guidés par l'esprit de Dieu, fût-ce même celle d'un seul individu, et non par des votes de masses et de majorité. La résolution prise par les apôtres et les anciens est censée prise au nom de l'Église, voilà tout.

<sup>7</sup> « Mes frères, vous savez qu'autrefois déjà Dieu m'a choisi parmi vous pour faire entendre aux païens, par ma bouche, la parole de l'évangile, afin qu'ils devinssent croyants. Et ce Dieu qui sonde les cœurs leur a rendu témoignage en leur accordant le saint esprit aussi bien qu'à nous. Et il n'a point fait de différence entre eux et nous, en purifiant leurs cœurs par la foi. Maintenant donc, pourquoi provoquez-vous Dieu à l'effet d'imposer aux épaules des disciples un joug que ni nos pères ni nous-mêmes nous n'avons pu porter ? Mais c'est par la grâce du Seigneur Jésus que nous croyons être sauvés, de la même manière que ceux-là aussi. »

XV, 7-11. Pierre fait valoir, à l'appui du point de vue des apôtres d'Antioche, deux sortes d'arguments. D'abord il invoque les faits. Il rappelle la conversion du centurion Cornélius et de sa famille. Ces personnes étrangères à la synagogue avaient été baptisées sur une attestation manifeste de Dieu ; elles avaient reçu le baptême seulement après avoir reçu le saint esprit d'une manière visible et incontestable. Donc Dieu avait déclaré qu'il accepterait des croyants de cette condition, tout aussi bien que des Juifs. De cet argument de fait, Pierre passe à un autre plus théorique. Pour être membre de l'Église, il faut être *purifié*. Sous la loi, la circoncision était le symbole de cette purification ; sous la nouvelle alliance, il s'agit de la purification du cœur par la foi et par l'œuvre du saint esprit. Cette purification est nécessaire aux uns comme aux autres. Demander la purification symbolique comme une chose absolument nécessaire, c'est déclarer que l'autre, la purification intérieure, ne suffit pas ; c'est *provoquer* Dieu, c'est lui dire, d'autorité d'homme, de changer les conditions qu'il a posées au salut. Pierre dit plus encore ; il parle de la loi comme d'un joug qu'on ne doit pas imposer à d'autres, puisqu'on n'est pas capable de le porter soi-même. Cela ne veut pas dire que la loi doit être abolie par la simple raison que l'homme ne l'accomplit jamais d'une manière parfaite, car à ce prix on pourrait se débarrasser de tous les devoirs, de toutes les obligations morales. Il veut dire : si la loi

était la condition du salut, comme vous le prétendez à l'égard des païens, nous-mêmes, qui y sommes soumis, nous risquerions de manquer ce salut, puisque l'accomplissement du devoir légal, tel que nous nous en acquittons, laisse toujours beaucoup à désirer, comme c'était déjà le cas pour nos pères. Malgré cette imperfection, nous avons la confiance de pouvoir être sauvés, parce que, en dehors et à la place de la légalité, Dieu nous offre sa grâce en Christ comme moyen de salut. A cet égard, il ne saurait y avoir de différence entre les païens et les Juifs. Pierre ne fait ici que répéter ce qu'il a dit précédemment (II, 36 ss.; III, 19 ss.; IV, 11 ss.; X, 42); il ne prononce pas la déchéance de la loi comme règle du devoir *national*.

<sup>42</sup> Là-dessus toute l'assemblée garda le silence et l'on écoutait Barnabas et Paul qui racontaient tous les miracles et prodiges que Dieu avait faits parmi les païens par leur ministère. Et quand ils eurent cessé de parler, Jacques prit la parole et dit : « Mes frères, écoutez-moi ! Siméon vous a raconté comment Dieu, une première fois, a eu soin de choisir parmi les païens un peuple qui portât son nom. <sup>45</sup> Avec cela s'accordent aussi les paroles des prophètes, en ce qu'il est écrit : Après cela, je reviendrai et je reconstruirai la tente de David qui est renversée, et je reconstruirai ce qui en est ruiné, et je la redresserai, afin que le reste des hommes recherche le Seigneur, ainsi que tous les païens qui sont appelés de mon nom : le Seigneur le dit, lui qui fait ces choses, qui lui sont connues de toute éternité. <sup>49</sup> C'est pour cela que j'opine qu'il ne faut pas faire de difficultés à ceux d'entre les païens qui se convertissent à Dieu, mais leur mander de s'abstenir des souillures des idoles, de l'impudicité, des animaux étouffés et du sang. Car, quant à Moïse, il a, depuis un temps immémorial, ses prédicateurs dans chaque ville, étant lu chaque sabbat dans les synagogues. »

XV, 12-21. Après le discours de Pierre, il se fit un moment de silence dans l'assemblée, ce qui ne prouve pas précisément que tout le monde était de son avis, mais que, pris à l'improviste, les opposants n'étaient pas trop bien préparés à replacer la question sur un terrain plus favorable à leur point de vue. Les députés d'Antioche profitent de ce silence pour présenter leur rapport, et essaient de vaincre les scrupules de la théorie par le récit des faits. C'est le même genre d'argumentation qui a prévalu antérieurement (VIII, 14; X, 47; XI, 17; XV, 3, 4). Ce n'est pas

la théorie, c'est l'expérience qui décide de la pratique, et ce n'est que lentement et d'une manière plus ou moins inconsciente qu'on remonte aux principes.

A son tour, Jacques (XII, 17) prend la parole pour développer la pensée de son collègue et pour y rattacher des propositions pratiques. Son discours se compose de trois parties bien distinctes.

Dans la première, il reconnaît et prouve que l'admission des païens n'est pas contraire à la volonté de Dieu. Mais il ne puise sa preuve ni dans les principes de l'évangile, ni dans une déclaration positive de Jésus ; il la cherche dans l'Ancien Testament. Il cite, d'après le texte des Septante, un passage du prophète Amos (IX, 11, 12), qui doit prouver que lors du rétablissement de la maison de David, c'est-à-dire à l'avènement des temps messianiques, le *reste* des hommes, c'est-à-dire les nations étrangères, les *païens*, chercheraient le Seigneur. Comme ce texte ne parle pas d'une condition légale à leur imposer, l'apôtre y a trouvé sans doute l'autorisation de n'en point demander de son côté. Nous n'avons point à nous occuper ici du sens historique et prochain de ce passage d'Amos ; il suffit de constater celui que Jacques y signale. La dernière ligne de la citation est dans un grand désordre dans les manuscrits. Les anciennes éditions imprimaient : *Dieu connaît d'éternité tout ce qu'il se propose de faire*. Ce seraient alors des paroles de Jacques, ajoutées pour établir que Dieu pouvait aussi le prédire par les prophètes. Les éditions modernes portent simplement ces mots : *connues d'éternité*, qui ont le même sens, mais qui, ne formant pas de phrase à part, doivent se lier syntactiquement avec le texte d'Amos. Or, comme ils n'existent pas dans l'original, cette circonstance a sans doute porté les copistes à les en détacher et à en former une phrase nouvelle diversement rédigée dans les anciens documents.

Le second point du discours de Jacques, c'est une concession et une réserve. En disant qu'on ne doit pas faire de difficultés aux païens, il parle évidemment de la circoncision et des exigences légales du même genre. Mais tout en les dispensant de ce que les Pharisiens prétendaient leur imposer, il parle de certaines conditions à leur notifier, et ces conditions, à y regarder de près, étaient précisément celles auxquelles on astreignait les païens qui demandaient à fréquenter la synagogue,

les prosélytes de la porte, comme on les appelait (voy. XIII, 16). Ces conditions ont été considérées, soit à cette époque déjà, soit plus tard, comme un code antérieur à la loi du Sinäï, et octroyé ainsi à l'humanité entière; c'est pour cela qu'elles furent nommées les préceptes noachiques. C'étaient des devoirs puisés également dans la conscience religieuse des Juifs et portant ainsi, jusqu'à un certain point, le cachet du particularisme; mais ils étaient regardés comme plus indispensables que ce qui constituait le caractère théocratique du judaïsme proprement dit. Jacques en cite ici trois: 1° L'abstention des viandes (v. 29) provenant des sacrifices idolâtres, parce que l'usage de ces viandes était regardé comme une participation au culte païen. On n'avait pas besoin de défendre aussi les actes mêmes de ce culte, parce que celui qui les aurait accomplis ne pouvait pas avoir la prétention d'être chrétien. 2° L'abstention des viandes provenant d'un animal étouffé, c'est-à-dire mort de mort naturelle ou tué sans effusion de sang; car proprement c'était le sang qu'on ne devait pas faire servir comme aliment et qui était proscrit comme une abomination, déjà du temps de Noé (Gen. IX, 4). 3° L'abstention du mariage dans certains degrés de parenté, par conséquent de l'inceste, au sujet duquel le judaïsme était beaucoup plus exclusif et plus rigide que le paganisme. Il est impossible de prendre cette troisième condition dans le sens des péchés charnels en général, comme si l'apôtre avait voulu signaler la chasteté comme l'un des principaux devoirs chrétiens. Cela s'accorderait assez peu avec les autres conditions et à ce prix il aurait pu faire une énumération bien plus riche. Il ne s'agit pas ici de devoirs à recommander au nom de la morale chrétienne, mais bien de ce que les Juifs, antérieurement au christianisme déjà, avaient l'habitude de demander à leurs prosélytes; il s'agit, en un mot, de ce qui constituait la morale officielle, qui diffère de peuple à peuple.

Enfin le troisième point du discours de Jacques n'est pas le moins curieux. Il ajoute: *Car* Moïse est lu et prêché de mémoire d'homme, chaque sabbat, partout où il y a une synagogue. Qu'est-ce que cela veut dire? A qui Moïse est-il prêché? Nous pensons que c'est à des gens qui doivent l'écouter et lui obéir. Or, Jacques, qui vient de dire qu'on ne doit pas imposer le joug de Moïse aux païens, doit avoir en vue des personnes soumises à sa loi. Il ne peut pas parler des Juifs non-chrétiens qui ne sont



pas en cause. Il pense donc aux Juifs chrétiens qui, à son gré et d'après sa manière de voir, continueront à régler d'après la loi, qui reste la leur, la forme de leur vie religieuse. On traduit communément : Comme la loi est lue chaque sabbat à la synagogue, il faut imposer certaines conditions aux païens, autrement l'antipathie des Juifs contre ces derniers serait sans cesse réveillée et stimulée par la loi. Cette interprétation est absurde par deux raisons. D'abord, il faut convenir que si tel avait été le motif de Jacques, il aurait dû en conclure qu'il fallait rendre toute la loi obligatoire, puisque *autrement* l'effet indiqué subsistait toujours. Ensuite on oublie que les conditions imposées, qu'on pouvait fonder sur certains passages isolés de la loi, ne se reproduisaient que de loin en loin, et non chaque sabbat, à la lecture publique. D'ailleurs Jacques est lui-même le meilleur interprète de sa pensée, qu'il nous expliquera très-clairement chap. XXI, 20 ss.

<sup>22</sup> Alors les apôtres et les anciens, avec toute l'assemblée, résolurent de choisir quelques hommes dans leur sein et de les envoyer à Antioche avec Paul et Barnabas, savoir, Judas dit Barsabbas et Silas, des hommes éminents parmi les frères, en leur remettant la lettre que voici : « Les apôtres et les anciens et les frères, aux frères d'Antioche et de Syrie et de Cilicie, autrefois païens, salut ! Ayant appris que quelques personnes venues de chez nous vous ont troublés par leurs discours, et ont jeté la perplexité dans vos esprits, sans avoir reçu de mission de notre part, nous avons décidé d'un commun accord d'envoyer auprès de vous des personnes choisies, avec nos bien-aimés Barnabas et Paul, ces hommes qui ont exposé leur vie pour le nom de notre Seigneur Jésus-Christ. <sup>27</sup> En conséquence, nous avons délégué Judas et Silas, qui vous annonceront les mêmes choses verbalement. Car il a semblé bon au saint esprit et à nous de ne point vous imposer d'autre charge que les choses indispensables, savoir, que vous vous absteniez des viandes sacrifiées aux idoles, et du sang, et de ce qui a été étouffé, et de l'impudicité ; de quoi vous ferez bien de vous garder. Adieu ! »

XV, 22-29. Judas Barsabbas n'est nommé qu'en cette seule occasion. Il doit avoir été frère de Joseph Barsabbas, nommé plus haut (I, 23). Silas est le même que Sylvain, nom dont l'autre est une corruption ou abréviation judaïque. Il sera nommé ultérieurement dans cette histoire (v. 40) et dans les épîtres.

Les préceptes énoncés ici d'une manière plus précise et plus méthodique sont qualifiés d'*indispensables*, ce qui prouve avec la dernière évidence que dans la pensée des apôtres il ne s'agissait pas là d'une accommodation temporaire, d'une mesure provisoire, mais qu'ils entendaient bien faire une loi de l'Église. C'est ainsi que l'a compris l'antiquité, et il est resté des traces de cette loi dans les usages ecclésiastiques, et même dans les codes, jusqu'à nos jours.

Dans le 24<sup>e</sup> verset, nous avons biffé une glose parfaitement superflue : *en disant qu'il fallait vous faire circoncire et observer la loi.*

<sup>30</sup> Ceux-ci donc, ayant pris congé, se rendirent à Antioche, et remirent la lettre dans une réunion des fidèles, lesquels, après l'avoir lue, furent réjouis de cette adresse. Judas et Silas aussi, prophètes eux-mêmes, exhortèrent les frères dans de longs discours pour les fortifier dans la foi, et après y avoir séjourné quelque temps, ils partirent accompagnés des vœux des frères, pour rejoindre ceux qui les avaient envoyés.

XV, 30-33. Pour la notion de *prophètes*, voyez les notes sur XI, 27 et XIII, 1. Par le présent passage, on voit clairement qu'il ne s'agit pas de prédictions relatives à l'avenir, mais du talent d'enseignement, du don de la parole, considéré, sans doute, comme octroyé directement par l'esprit de Dieu et dans un but salutaire pour la communauté (1 Cor. XII, 4 ss.), mais parfaitement naturel quant à ses moyens d'application et quant à la sphère des idées à exprimer.

Le texte vulgaire ajoute ici tout un verset (34) : *Cependant Silas préféra y rester.* Un ancien lecteur aura ajouté cette phrase pour expliquer la présence de Silas mentionnée plus bas (v. 40). Mais comme Luc écrit que *les députés* (au pluriel) partirent, il faut bien admettre, puisqu'ils n'étaient que deux, que Silas retourna aussi à Jérusalem, d'où il a dû revenir plus tard. Il est vrai que notre texte (v. 36) paraît n'admettre qu'un intervalle de quelques jours entre le départ des députés et le second voyage de Paul. Cela prouverait une fois de plus que les données chronologiques sont partout vagues et incertaines. Mais ces quelques jours ne marquent que la distance entre le départ des députés et les *projets* de Paul, et l'on voit par la suite que

ces projets rencontrèrent des difficultés dans leur exécution immédiate.

<sup>35</sup> Cependant Paul et Barnabas restaient à Antioche, enseignant et prêchant la parole du Seigneur, avec beaucoup d'autres. Mais après quelque temps, Paul dit à Barnabas : Retournons voir comment vont les frères, dans toutes les villes où nous avons annoncé la parole du Seigneur. <sup>37</sup> Or, Barnabas proposa d'emmener aussi Jean dit Marc, mais Paul n'était pas d'avis d'emmener celui qui les avait quittés depuis la Pamphylie et qui avait refusé de les accompagner dans leur œuvre. Cela causa une mésintelligence, par suite de laquelle ils se séparèrent l'un de l'autre, et Barnabas s'embarqua pour l'île de Chypre en emmenant Marc.

XV, 35-39. Paul se rapprocha plus tard de Barnabas (1 Cor. IX, 6. Gal. II, 9) et de Marc (Col. IV, 10. 2 Tim. IV, 11). L'éloignement momentané, dont parle notre texte, était né de la conviction de Paul, que pour une œuvre pareille à la sienne, il fallait un courage à toute épreuve, et qu'une faiblesse même passagère en compromettait le succès. — Le mot de *mésintelligence*, que nous avons choisi pour traduire le terme employé par l'auteur, affaiblit peut-être le sens de ce dernier. On serait autorisé à mettre : *irritation*.

Luc, s'occupant désormais exclusivement des destinées de Paul, ne nous apprend rien sur les autres missionnaires. La tradition légendaire comble cette lacune et beaucoup d'autres, mais ce n'est pas ici le lieu de lui demander ses titres. On remarquera que chacun des deux apôtres commence sa nouvelle course par sa province natale.

<sup>40</sup> Paul, de son côté, s'étant adjoint Silas, partit après avoir été recommandé par les frères à la grâce du Seigneur, et alla parcourir la Syrie et la Cilicie en fortifiant les communautés. <sup>1</sup> Il arriva ainsi à Derbé et à Lystres, et là il trouva un disciple nommé Timothée, fils d'une femme juive devenue croyante et d'un père grec, et auquel les frères de Lystres et d'Iconium rendaient un bon témoignage. Paul conçut le projet de l'emmener avec lui ; il le prit donc et le circoncit, à cause des Juifs de ces contrées-là ; car tout le monde savait que son père était Grec. Et en passant par les différentes villes, ils leur recommandaient d'observer les résolutions arrêtées par les apôtres et les anciens de Jérusalem.

XV, 40 - XVI, 4. De tous les amis de Paul, Timothée est celui sur le compte duquel nous savons le plus de détails, bien qu'ils ne suffisent pas pour une biographie complète. A partir de ce moment, il est le compagnon presque inséparable de Paul ; nous le retrouverons plusieurs fois dans la suite de ce récit ; il est nommé dans la plupart des épîtres. Des détails sur sa famille se lisent 2 Tim. I, 5. Il alla rejoindre l'apôtre captif à Rome et paraît avoir subi un emprisonnement à une époque postérieure (Hébr. XIII, 23). On ne sait rien sur sa fin. Notre texte ne dit pas clairement s'il était de Derbé ou de Lystres (comp. XX, 4).

Paul jugea à propos de lui faire accepter la circoncision avant de l'emmener comme missionnaire. On a trouvé dans ce fait une inconséquence ; on a même été jusqu'à douter de sa réalité. Mais il n'est guère probable que l'auteur de notre livre, qui peut avoir connu Timothée personnellement, ou qui du moins a pu puiser à des sources contemporaines, se soit trompé à cet égard ; et quant à Paul, nous dirons que le succès de sa mission dépendait en grande partie de la possibilité de continuer à évangéliser les Juifs et d'avoir accès aux synagogues, ce qui n'aurait pas pu se faire en compagnie d'un collègue non circoncis. A cette époque, Paul avait une raison plus directe de s'engager dans la voie que nous lui voyons choisir ici. Timothée, en sa qualité de fils d'une femme juive, appartenait en quelque sorte au peuple israélite, et l'apôtre, comme le narrateur a soin de le dire à cette occasion, suivait encore partout la ligne de conduite tracée à Jérusalem, et d'après laquelle la loi était considérée comme obligatoire, ou comme ne l'étant pas, selon qu'on appartenait à l'une ou à l'autre nationalité.

<sup>5</sup> Les églises s'affermisssaient donc dans la foi et augmentaient de jour en jour relativement au nombre. Cependant les apôtres, ayant été empêchés par le saint esprit de prêcher la parole dans l'Asie, traversèrent la Phrygie et le pays des Galates ; puis, arrivés du côté de la Mysie, ils se proposaient d'entrer en Bithynie, mais l'esprit de Jésus ne le leur permit point. <sup>8</sup> Ils passèrent donc à côté de la Mysie et descendirent à Troas, où Paul eut une vision pendant la nuit : un homme macédonien se présentait devant lui, l'appelant et lui disant : « Passe en Macédoine et viens à notre secours ! » Quand il eut cette vision, nous cherchâmes aussitôt à partir pour la Macédoine, comprenant que c'était le Seigneur qui nous appelait à y prêcher l'évangile.



XVI, 5-10. En quittant la Lycaonie, Paul et ses compagnons allaient entrer dans des pays où l'évangile n'avait point encore été prêché. Ils avaient à choisir entre plusieurs routes ou directions, sans risquer de s'écarter du cercle dominé par la civilisation grecque, et rendu accessible pour eux par la présence de l'élément juif. En se dirigeant vers l'ouest, on entrait dans la province de l'Asie proconsulaire, dont Éphèse était le chef-lieu. En allant vers le nord on traversait la Phrygie et la Galatie. Les apôtres préférèrent cette dernière route; leurs motifs ne sont pas autrement expliqués, mais ils doivent en avoir eu de sérieux pour ne pas aller cette fois-ci dans la province d'Asie, car le texte les qualifie d'avertissements du saint esprit. Le même fait, expliqué de la même manière, se reproduit en Galatie. Ils pouvaient continuer la route vers le nord, traverser la Bithynie et déboucher sur les côtes de la mer Noire. L'esprit leur fit prendre maintenant une autre direction, qui offrait plus de chances de succès. A l'ouest, il n'y avait plus que la province de Mysie, qui les séparait de la mer Égée (de l'Archipel) et des côtes de l'Europe. C'est cette dernière qui les attirait, qui leur était désignée comme le but prochain de leur course. Aussi, sans s'arrêter, et laissant la Mysie de côté (dans le sens figuré du mot, car en réalité il fallait la traverser), ils gagnèrent la côte à Troas, ville moderne bâtie non loin de l'emplacement de l'ancienne Troie, et là, la vocation providentielle qui les appelait en Europe se manifesta à Paul d'une manière positive et indubitable.

On remarquera cette expression : *esprit de Jésus*; c'est la seule fois qu'elle se trouve dans le Nouveau Testament, tandis que les synonymes, esprit de Dieu, de Christ, du Seigneur, etc., se rencontrent à chaque page. Cette locution inusitée paraît avoir gêné les copistes; elle a été changée très-anciennement déjà; car dans les querelles relatives au Saint-Esprit et au texte du symbole de Nicée (où les Latins seuls disaient que l'Esprit procède aussi du Fils), personne n'invoque notre passage.

C'est dans la dernière ligne de ce morceau qu'apparaît pour la première fois le pronom *nous*, qui trahit un auteur actuellement présent, un témoin oculaire. Nous en avons parlé dans l'introduction.

<sup>11</sup> Nous nous embarquâmes donc à Troas, et nous fîmes voile directement vers l'île de Samothrace, et le lendemain vers Neapolis;

de là, vers Philippes, qui est la première de la province de Macédoine, ville de colonie. Nous passâmes quelques jours dans cette ville ; puis le jour du sabbat nous sortîmes hors de la porte, vers la rivière, là où était le lieu habituel de la prière, et nous y étant assis, nous nous mîmes à parler aux femmes qui s'y rassemblaient. <sup>14</sup> Or, il y avait là une femme nommée Lydie, marchande d'étoffes de pourpre de la ville de Thyatire, une prosélyte, qui nous écoutait et à laquelle le Seigneur ouvrit le cœur, de sorte qu'elle fût attentive à ce que disait Paul. Et quand elle eut été baptisée avec sa famille, elle nous invita en disant : « Si vous croyez que je suis fidèle au Seigneur, venez dans ma maison et restez-y ! » Et elle nous y engagea.

XVI, 11 - 15. Pour faire le trajet de l'Asie en Europe, nos voyageurs eurent à traverser la partie la plus septentrionale de la mer Égée. Neapolis, à cette époque, faisant encore partie de la Thrace, Philippes était la *première* ville de Macédoine à laquelle ils touchèrent. C'est toujours là l'explication la plus simple du mot que nous venons de souligner. Car Philippes n'était pas la première ville au point de vue politique et administratif. Cependant elle marquait dans le pays, depuis que le roi Philippe, père d'Alexandre-le-Grand, l'avait agrandie en lui donnant son nom, et depuis que l'empereur Auguste, qui y avait autrefois remporté une victoire célèbre sur Brutus et Cassius, lui avait donné le *jus italicum*, la jouissance des droits et privilèges possédés par les villes d'Italie, et par conséquent aussi des magistrats romains. Déjà César y avait établi une colonie romaine.

Dans cette ville il y avait si peu de Juifs, qu'il n'y existait pas de synagogue ; cependant hors de la ville, sur le bord de la rivière (pour faciliter en même temps les rites d'ablution), il y avait un lieu où l'on avait coutume de se réunir pour les actes de dévotion. Ce lieu n'était peut-être qu'un enclos découvert et non un bâtiment. C'est là que les missionnaires se rendirent pour commencer leur œuvre d'évangélisation. On s'est beaucoup tourmenté pour savoir comment ils n'y rencontrèrent que des femmes. Le fait est que nous n'en savons rien ; et ce serait un jugement bien précipité, que d'accuser ici les hommes de tiédeur.

Thyatire est une ville de la Lydie, province comprise dans l'Asie proconsulaire, l'une des sept villes nommées dans l'Apocalypse. La Lydie fabriquait beaucoup d'étoffes de pourpre, et le nom de la personne ici désignée pourrait bien n'avoir été qu'un surnom d'origine et non un véritable nom propre (la Lydienne).

<sup>16</sup> Or, il arriva, quand nous nous rendions au lieu de prière, qu'il se présentait dans notre chemin une esclave qui était possédée d'un esprit devin, et qui faisait gagner beaucoup d'argent à ses maîtres en disant la bonne aventure. Cette fille suivait Paul et nous autres, en répétant à haute voix : « Ces hommes-là sont des serviteurs du Dieu suprême et vous annoncent le chemin du salut ! » Comme elle faisait cela pendant plusieurs jours, Paul impatienté se retourna et dit à l'esprit : « Je t'enjoins au nom de Jésus-Christ de la quitter ! » Et il la quitta à l'heure même. <sup>19</sup> Cependant ses maîtres, voyant que l'espoir de leur gain était perdu, se saisirent de Paul et de Silas, les traînèrent à la place publique devant les magistrats et les présentèrent aux préteurs, en disant : « Ces hommes-là troublent notre ville ; ce sont des Juifs qui prêchent des institutions que nous, en notre qualité de Romains, nous ne devons ni accepter, ni pratiquer ! » <sup>22</sup> Et comme la populace s'attroupa contre eux, les préteurs leur firent arracher les vêtements, ordonnèrent qu'on les frappât de verges, et après les avoir maltraités de coups, les firent jeter en prison, en recommandant au geôlier de les garder en lieu sûr. Celui-ci, ayant reçu cette injonction, les jeta dans le cachot intérieur et assujettit leurs pieds aux ceps.

XVI, 16 - 24. Philippes, la première ville d'Europe où fut prêché l'Évangile, fut aussi le théâtre de la première persécution excitée par la populace païenne, sans que les Juifs y eussent trempé ou en fussent les instigateurs. Le récit qu'on vient de lire nous fait connaître l'occasion de cet événement. Nous y voyons très-clairement ce que l'auteur veut nous raconter, et comment lui, il s'explique le fait au point de vue (juif et) chrétien. D'après cela, il s'agit d'un cas de possession démoniaque, comme il y en a tant dans les évangiles synoptiques, avec cette différence très-essentielle, qu'il n'est pas question ici d'une maladie physique, infligée par le démon à la personne dont il s'est emparé, encore moins d'une maladie mentale ; au contraire, le mauvais esprit se complait à prédire l'avenir par la bouche de cette personne, à lui faire faire le métier de devineresse, et comme c'est une simple esclave, ce n'est pas elle, ce sont ses maîtres qui profitent de cette faculté extraordinaire et qui l'exploitent dans leur intérêt. Aussi l'exorcisme, c'est-à-dire l'expulsion du démon, fait-il aussitôt tarir cette source de revenu. Si l'auteur avait voulu nous faire entendre qu'il n'y eu là qu'une vulgaire imposture, une exploitation de la crédulité par la ruse et la fourberie, l'issue de

cette histoire n'aurait pas pu être celle qui est rapportée. — Le texte grec nomme cet esprit un *Python*, c'est-à-dire un esprit devin ; le nom est celui du fameux serpent que la mythologie mettait dans la grotte de Delphes, et rappelait en général tout ce qui concernait ce célèbre oracle. La seule chose que le texte n'explique pas, c'est le motif de l'acte de Paul. Pourquoi ne se prévaut-il pas, dans l'intérêt de la cause évangélique, du témoignage rendu par une bouche à la fois indépendante et mystérieuse, et devant ainsi, à double titre, favoriser l'action de l'évangile sur l'esprit d'une population encore si arriérée ? Il faut supposer que l'apôtre, plein de confiance dans la puissance intrinsèque de la vérité qu'il prêchait, repoussait ce qu'il pouvait regarder comme un aveu extorqué à l'ennemi, aveu de peu de valeur et même compromettant par son origine. L'évangile, qui doit détruire l'œuvre du diable, n'a pas besoin de son appui pour triompher.

Si la critique historique, non satisfaite de cette manière de se représenter le fait, voulait l'expliquer autrement, elle devrait au moins reconnaître que le texte ne lui en fournit pas les moyens, et qu'elle devra se hasarder à y substituer un récit passablement arbitraire. Ainsi beaucoup de commentateurs, s'appuyant sur l'emploi incontestable du mot *python* pour désigner un ventriloque, prétendent appliquer ce sens à notre histoire. Mais on n'exorcise pas un ventriloque, et comme Luc ne raconte pas que la fille exorcisée devint chrétienne, nous ne voyons pas pourquoi elle n'aurait pas pu continuer son métier ? D'autres ont cru qu'il s'agissait d'une personne plus ou moins dérangée dans ses facultés, et qui, ayant entendu par hasard les apôtres parler de la voie du salut, aurait machinalement répété cette phrase sans savoir ce qu'elle disait. Rien n'étant plus commun dans l'antiquité que les rapports entre la folie et la divination, Paul, en guérissant sa maladie mentale, aurait fait cesser l'exploitation à laquelle on faisait servir cette malheureuse. On oublie que dans toutes les guérisons analogues, racontées dans les évangiles, les malades eux-mêmes se savent ou se croient possédés par des démons ; cette croyance étant absolument étrangère aux populations païennes, une explication psychologique, qui pouvait avoir sa raison d'être à l'égard de faits appartenant à la sphère judaïque, nous paraît inapplicable ici. Nous devons nous en tenir à l'impression qu'avait reçue du fait le témoin oculaire qui nous le



raconte. Enfin si, pour faire la part des croyances locales, nous mettons à la place du diable un prétendu dieu, un Apollon pythien, par exemple, il restera toujours le fait de la guérison instantanée et miraculeuse.

La ville de Philippes possédant le *jus italicum* ou droit italien, la justice y était administrée par deux *prêteurs* (*duumviri, praetores*), que les Grecs avaient l'habitude de désigner par un titre militaire. Ces magistrats ne trouvent pas nécessaire d'instruire selon les règles le procès des apôtres accusés. On les leur dénonce comme des novateurs politiques et religieux (car au fond, l'un n'allait point sans l'autre), et ils se hâtent de couper le mal dans sa racine par un procédé sommaire et expéditif; et cela d'autant plus volontiers, qu'il s'agissait de Juifs, généralement mal vus des autorités romaines. Le prosélytisme exercé en faveur d'une religion étrangère était d'ailleurs sévèrement défendu par les lois.

<sup>25</sup> Or, vers le milieu de la nuit, Paul et Silas étaient en prières et chantaient la louange de Dieu, et les prisonniers les écoutaient. Tout à coup il se fit un grand tremblement de terre, de manière que les fondements de la prison s'ébranlèrent, que toutes les portes s'ouvrirent aussitôt, et que les liens de tous les captifs se relâchèrent. Le geôlier, réveillé en sursaut et voyant les portes de la prison ouvertes, tira son épée et allait se donner la mort, parce qu'il croyait que les prisonniers s'étaient échappés. <sup>28</sup> Mais Paul lui cria à haute voix : «Ne te fais point de mal, nous sommes tous ici.» Alors, ayant demandé de la lumière, il se précipita dans le cachot et tomba tout tremblant aux pieds de Paul et de Silas; puis, les ayant conduits dehors, il leur dit : «Seigneurs, que faut-il que je fasse pour être sauvé?» Et ils répondirent : «Crois au Seigneur Jésus, et tu seras sauvé, toi et ta famille.» Et ils lui exposèrent la parole du Seigneur, ainsi qu'à tous ceux de sa maison. <sup>33</sup> Puis, à cette même heure de la nuit, il les prit avec lui, lava leurs blessures, et se fit aussitôt baptiser, lui et tous les siens. Et les ayant conduits dans son appartement, il leur servit à manger, et toute la famille était dans la joie pour avoir cru en Dieu.

XVI, 25-34. Plus d'une fois de nos jours, on a eu recours à des tremblements de terre pour expliquer d'une manière prétendue naturelle des événements présentés comme des miracles par les récits bibliques. Le morceau qu'on vient de lire semblerait écrit

tout exprès pour démontrer l'absurdité de pareilles explications. Car ici il s'agit d'un véritable tremblement de terre, et pourtant les circonstances absolument miraculeuses abondent dans le récit. Si l'ébranlement est assez fort pour faire sauter les portes, et même pour briser les chaînes des captifs, comment ces derniers n'ont-ils pas les membres démis et broyés par la violence du coup ? Si le geôlier a pu vouloir se tuer, parce qu'il ne voyait que les portes ouvertes et rien de plus, comment Paul voit-il, lui, le geôlier et son épée ? Qu'est-ce qui porte ce geôlier à se jeter aux pieds des apôtres, comme si c'était à eux qu'il attribuait le tremblement de terre ? L'événement restera donc miraculeux, malgré la cause purement physique assignée à la délivrance des prisonniers, et il rentre dans la catégorie de ceux qui représentent l'établissement premier du christianisme comme un effet tout spécial de l'intervention directe et permanente de la Providence. Les formes de cette intervention varient dans la tradition, l'idée reste toujours la même. Dans le cas actuel on entrevoit clairement que le geôlier avait connaissance de la prédication des apôtres, autrement il n'aurait pu leur adresser la question qui est mise dans sa bouche.

<sup>35</sup> Quand le jour fut venu, les préteurs envoyèrent les licteurs pour dire : « Relâche ces hommes ! » Et le geôlier en informa Paul, en disant : « Les préteurs ont envoyé pour vous faire relâcher : sortez donc et partez en paix ! » Mais Paul leur dit : « Après nous avoir battus publiquement et sans jugement, nous qui sommes citoyens romains, ils nous ont jetés en prison, et maintenant ils nous renvoient secrètement ? Oh que non ! Qu'ils viennent eux-mêmes pour nous reconduire ! »

<sup>38</sup> Les licteurs ayant rapporté ces paroles aux préteurs, ceux-ci, apprenant que c'étaient des citoyens romains, eurent peur et vinrent leur parler amicalement, et les reconduisirent, en les priant de quitter la ville. Étant ainsi sortis de la prison, ils se rendirent chez Lydie, et après avoir vu et exhorté les frères, ils partirent.

XVI, 35 - 40. Les formes judiciaires avaient été violées dès l'abord à l'égard des missionnaires, et les magistrats ne trouvaient pas de moyen plus simple de réparer leur première faute, qu'en les violant une seconde fois. Après avoir cédé la veille à la pression impérieuse d'une populace ameutée, et infligé une peine sans aucune instruction préalable, ils comptent aujourd'hui se débarrasser de toute cette affaire en relâchant les prisonniers,

qui, pensaient-ils, devaient se trouver fort heureux d'en être quittes à si bon marché.

Mais Paul ne veut pas partir comme un criminel gracié. Il demande une réparation d'honneur. Il fait valoir son droit de citoyen romain, qui aurait dû le protéger contre la peine infamante de la flagellation. En demandant satisfaction pour sa personne, il veut en même temps sauvegarder l'honneur de l'évangile, aux yeux de ceux dont les convictions encore mal affermées pouvaient être ébranlées par des expériences pareilles ou par des craintes assez naturelles. Paul possédait les droits civiques par sa naissance (XXII, 18) ; or, comme la ville de Tarse, à cette époque, n'avait point ce privilège, il faut admettre que son père, ou l'un de ses ancêtres, l'a obtenu à titre de récompense personnelle, à l'occasion d'un service qu'il a pu rendre à l'un des chefs de l'état, pendant les guerres civiles. Pour ce qui est de Silas, son nom même pourrait trahir son origine latine (Sylvanus). Les magistrats avaient à craindre une réclamation judiciaire de la part de ces hommes, pour abus de pouvoir et attentat à leurs droits et leur honneur. Ils firent donc leurs excuses en personne et tâchèrent ainsi de prévenir les conséquences fâcheuses que cette affaire pouvait avoir pour eux-mêmes. Cependant ils prièrent en même temps les étrangers de quitter la ville, de peur que leur présence prolongée ne donnât lieu à de nouveaux troubles.

On remarquera que dans la dernière partie de ce récit le narrateur ne parle plus à la première personne ; il n'a donc pas partagé la captivité de ses deux compagnons. En général, cette trace se perd complètement dans les chapitres suivants, et ne reparaît qu'au 20<sup>e</sup> chapitre, précisément à l'endroit où Paul se trouve de nouveau dans cette même ville de Philippes.

<sup>4</sup>Après avoir passé par Amphipolis et Apollonie, ils arrivèrent à Thessalonique, où les Juifs avaient leur synagogue. Selon son habitude, Paul entra chez eux, et discuta avec eux, pendant trois sabbats, en expliquant et en exposant, d'après les Écritures, que le Christ devait souffrir et ressusciter des morts, et que ce Jésus, qu'il leur annonçait, était le Christ. Et quelques-uns d'entre eux se laissèrent convaincre et furent gagnés par Paul et Silas, ainsi qu'un grand nombre de prosélytes grecs et beaucoup de femmes des premières familles. <sup>5</sup>Mais les Juifs restés incrédules, ayant ramassé sur la place publique quelques hommes méchants, excitèrent une émeute et

mirent le trouble dans la ville; puis, s'attroupant autour de la maison de Jason, ils cherchaient à les emmener devant l'assemblée populaire. Ne les ayant pas trouvés, ils trainèrent Jason et quelques frères devant les magistrats de la ville, en criant que ces gens, qui avaient porté le désordre dans le monde entier, étaient maintenant venus ici, que Jason les avait accueillis, qu'ils agissaient contrairement aux lois de l'empire en proclamant un autre roi dans la personne de Jésus. <sup>8</sup> Ils effrayèrent ainsi la foule et les magistrats, et ceux-ci, ayant entendu cela, se firent donner une caution par Jason et les autres, et les laissèrent aller.

XVII, 1 - 9. Paul, conformément à sa méthode de commencer ses prédications dans les synagogues, traversa rapidement une grande partie de la Macédoine, sans s'arrêter dans les villes qu'il rencontrait sur son chemin. Il a hâte d'arriver dans le chef-lieu politique de la province, le siège du proconsul, et, à ce qu'il paraît, le seul endroit dans cette contrée où les Juifs étaient alors assez nombreux pour avoir un culte organisé. Aujourd'hui encore, *Saloniki* est l'un des grands centres commerciaux de la Turquie d'Europe, et les Israélites forment une partie notable de la population.

Ses prédications, qui d'après notre texte prenaient quelquefois la forme de la discussion, roulaient ici comme ailleurs sur les deux thèses fondamentales de l'enseignement apostolique primitif : 1° Il démontrait, par l'interprétation de certains passages de l'Écriture, que le Christ promis et attendu ne devait pas immédiatement fonder son royaume glorieux, mais souffrir d'abord et mourir, puis ressusciter. Cette thèse était absolument étrangère aux croyances traditionnelles des Juifs et de leurs docteurs. 2° Il prouvait par la résurrection et d'autres arguments, que les promesses messianiques s'étaient réalisées dans la personne de Jésus de Nazareth. Il n'y a là absolument rien que nous n'ayons aussi trouvé dans les discours de Pierre, d'après le récit des premiers chapitres. Rien de ce que nous pouvons regarder comme élément particulier de la théologie paulinienne n'est mentionné à cette occasion, et pourtant l'animosité des Juifs ne se comprend guère qu'avec la supposition que Paul a dû s'expliquer sur ses vues relatives à la loi et à l'admission des gentils.

Aussi l'effet produit par ses discours semble-t-il confirmer cette supposition. Les conversions qui s'ensuivent se font principale-



ment parmi les païens habitués à assister aux exercices pieux de la synagogue. Les Juifs circoncis ne s'y associent que dans une proportion très-faible. (*Ils furent gagnés*, littéralement : mis par Dieu dans le lot, la part de Paul.) La majorité était animée d'un esprit tout opposé. Profitant de la facilité avec laquelle on peut amener la populace d'une grande ville, avec le secours d'un certain nombre de prolétaires désœuvrés stationnant dans les places publiques, ils lancèrent la foule contre la maison d'un Juif nommé Jason, dans laquelle les missionnaires avaient reçu l'hospitalité, à l'effet de s'emparer de leurs personnes et de les faire juger immédiatement devant l'assemblée populaire, c'est-à-dire par les magistrats siégeant sur la place publique. L'accusation formulée contre eux (par contumace) est d'une nature politique ; non que les Juifs se fussent mépris sur le caractère de l'évangile, ou qu'ils aient été animés d'un esprit éminemment gouvernemental ; mais ils savaient qu'une accusation pareille avait plus de chances qu'une autre d'être accueillie et écoutée ; c'était une tactique déjà employée contre Jésus devant Pilate. Dans l'absence des accusés principaux, les juges se contentent de faire donner caution à leurs prétendus auteurs, pour les astreindre à ne rien entreprendre contre la paix publique.

<sup>10</sup> Cependant les frères firent partir Paul et Silas immédiatement et dans la nuit même pour Bérée. Arrivés là, ils se rendirent à la synagogue des Juifs. Ceux-ci avaient des dispositions plus nobles que ceux de Thessalonique et accueillirent leur prédication avec beaucoup de bonne volonté, en examinant chaque jour les Écritures pour vérifier ce qu'on leur enseignait. Aussi beaucoup d'entre eux devinrent croyants, ainsi qu'un grand nombre de femmes grecques de distinction, et d'hommes. Mais dès que les Juifs de Thessalonique eurent appris que la parole de Dieu avait été prêchée par Paul à Bérée aussi, ils y vinrent pour porter l'agitation dans les masses. Aussitôt les frères firent partir Paul dans la direction de la côte, tandis que Silas et Timothée restèrent sur place. Quant à Paul, ceux qui l'escortèrent le conduisirent à Athènes, et en repartirent après avoir reçu l'ordre pour Silas et Timothée de le rejoindre aussitôt que possible.

XVII, 10-15. Les dispositions plus ou moins favorables d'une petite communauté juive n'exerçaient pas une grande influence sur les chances générales de succès que les missionnaires

pouvaient rencontrer dans les diverses localités. Car les superstitions païennes, les antipathies religieuses et nationales, les soupçons des autorités, étaient partout les mêmes. D'un autre côté, on peut constater, de plus en plus directement, que Paul devient le personnage principal, non plus seulement sous la plume du narrateur, mais dans la réalité de l'histoire. Ici, c'est lui qui paraît avoir été le plus exposé, le plus recherché par la passion hostile ; c'est lui qu'il s'agit de mettre en lieu sûr ; les autres, sans être plus courageux, ont moins à risquer, parce qu'ils ont été moins en évidence.

Entre Bérée et Athènes, dans la Thessalie, la Phocide, la Béotie, il ne doit pas y avoir eu de communautés juives. Paul préfère donc la route de mer, qui présentait plus de sécurité et moins de fatigue, et qu'il pouvait choisir sans s'attirer le reproche de négliger un champ propre à l'évangélisation. — Pour l'époque où Silas et Timothée l'ont rejoint, elle sera plus utilement discutée dans l'introduction aux épîtres aux Thessaloniens.

<sup>16</sup> A Athènes, pendant que Paul les attendait, son esprit était indigné de voir la ville toute remplie d'idoles. Cependant il s'entretenait dans la synagogue avec les Juifs et les prosélytes, et dans la place publique chaque jour avec ceux qu'il y rencontrait. Entre autres, il fut accosté par quelques philosophes épicuriens et stoïciens, dont les uns disaient : « Qu'est-ce que ce blagueur prétend nous dire ? » les autres, l'ayant entendu parler de Jésus et de la résurrection, disaient : « Il paraît vouloir proclamer des dieux étrangers. » <sup>19</sup> Et ils le prirent avec eux et l'emmenèrent à l'Aréopage, en disant : « Pourrons-nous savoir quelle est cette nouvelle doctrine que tu enseignes ? Car tu nous dérites là des choses étranges ; nous voudrions donc savoir ce que cela signifie. » (Or, tous les Athéniens et les étrangers domiciliés dans la ville, n'avaient pas de plus grande préoccupation que de dire et d'entendre quelque chose de nouveau.) Alors Paul, placé au milieu de l'Aréopage, s'exprima ainsi :

XVII, 16-22. La ville d'Athènes n'était pas, tant s'en faut, plus superstitieuse à cette époque et plus adonnée de cœur au paganisme, que d'autres villes moins célèbres. Au contraire, on est autorisé à dire que l'enseignement libre et contradictoire des divers systèmes de philosophie y savait de plus en plus les croyances traditionnelles. Mais nulle part peut-être le goût de l'art, et le luxe des décorations d'architecture n'était davantage

les symboles de ces mêmes croyances. C'est là ce qui avait dû le plus frapper les yeux et l'esprit de Paul, chez lequel ce spectacle ne pouvait que réveiller les sentiments déjà formulés par les prophètes. Ce fut sans doute ce même ordre d'idées qui défrayait les conversations engagées par lui avec les personnes qu'il rencontrait stationnant sur la place du marché, ou se promenant selon l'usage sous les portiques voisins.

Parmi ces personnes se trouvaient aussi des philosophes, nous dirions aujourd'hui, soit des professeurs, soit des auditeurs ou étudiants, des hommes qui avaient l'habitude des questions abstraites et qui aimaient la discussion. Luc signale de préférence des Épicuriens et des Stoïciens, parce que ces deux écoles ou tendances avaient les plus nombreux partisans, même en dehors du cercle plus étroit des gens de lettres proprement dits. Les hommes du monde, en tant qu'ils avaient reçu une teinte d'éducation littéraire, sans se vouer particulièrement aux études, embrassaient généralement, et selon leurs dispositions morales ou la tournure de leur esprit, l'une ou l'autre de ces deux tendances. Les doctrines de Platon et d'Aristote étaient plutôt l'affaire des philosophes de profession.

Les discours de Paul sont diversement accueillis par ce public de circonstance. Tel auditeur leur opposait un injurieux dédain, tel autre y voyait un objet de curiosité. On comprenait qu'il s'agissait d'une question religieuse, d'un enseignement foncièrement différent du cercle des idées courantes. Mais on n'y comprenait rien de plus. Le terme de : *divinités étrangères*, est employé pour classer tant bien que mal ce genre particulier de doctrine. Il est fort superflu de demander à quoi il s'applique, ou de railler les Athéniens pour avoir pris la Résurrection pour une déesse. Les noms mêmes du Sauveur annoncé, Jésus, Christ, Fils, suffisaient pour amener le pluriel.

Cependant ces curieux — car aucun motif plus sérieux ne les dirigeait — ne se trouvaient pas à leur aise au milieu du bruit du marché ou de la presse du portique. Ils emmènent donc Paul à un endroit isolé et plus tranquille, à l'Aréopage ou Champ de Mars. C'était une localité élevée dans le voisinage de l'Acropolis, où se tenaient aussi les séances d'un tribunal qui en reçut son nom. Ici cependant il ne s'agit ni du tribunal, ni d'un jugement. On veut faire parler Paul, on veut l'entendre à loisir, on veut satisfaire cette curiosité que Luc, d'accord en cela avec tous les

anciens, signale comme un trait caractéristique des Athéniens. Paul va donc s'expliquer d'une manière moins incohérente, plus suivie, plus méthodique ; il sait à quel auditoire il a affaire, il adapte son discours à la circonstance.

<sup>22</sup> «Athéniens, je vois que vous êtes à tous égards des hommes très-religieux. Car en me promenant dans votre ville et en visitant vos lieux saints, j'ai trouvé entre autres un autel avec cette inscription : au Dieu inconnu. Or, ce que vous révérez sans le connaître, moi je vous l'annonce. Le Dieu qui a fait le monde et tout ce qui s'y trouve, ce Dieu maître du ciel et de la terre, ne demeure point dans des temples faits de main d'homme, pas plus qu'il n'est servi par des mains humaines, comme s'il avait besoin de quelque chose, tandis que c'est lui qui donne à tous la vie et le souffle et tout. <sup>27</sup> Et il a fait que toutes les nations, issues d'un seul homme, habitent sur toute la surface de la terre, en réglant les temps déterminés et les limites fixées de leur habitation, afin qu'ils cherchassent Dieu, si peut-être ils parvenaient à le trouver et à le toucher de la main, bien qu'il ne soit pas loin d'un chacun de nous : car c'est en lui que nous vivons, que nous avons le mouvement et l'être, ainsi que l'ont aussi dit quelques-uns de vos poètes : «Nous sommes de sa race...» <sup>29</sup> Or, si nous sommes de la race de Dieu, nous ne devons pas croire que la divinité soit semblable à l'or et à l'argent ou à la pierre, à quelque chose d'artisement sculpté et produit par l'imagination de l'homme. Cependant Dieu, sans tenir compte des temps de l'ignorance, fait inviter aujourd'hui les hommes, tous et partout, à changer de sentiment, parce qu'il a fixé un jour auquel il jugera le monde selon sa justice, par un homme qu'il a désigné pour cela, l'accréditant auprès de tous en le faisant ressusciter des morts...»

XVII, 22 - 31. L'exorde de ce discours a été toujours regardé avec raison comme un chef-d'œuvre de l'art rhétorique. C'est de la manière la plus spirituelle que Paul s'insinue dans l'esprit de ses auditeurs si peu préparés à l'écouter et à le comprendre, et qu'il captive l'attention de ces hommes raisonnateurs et superficiels.

Il prend pour point de départ ce fait, attesté aussi par des auteurs classiques, qu'il se trouvait à Athènes des autels avec l'inscription mentionnée dans notre texte. L'origine de ces autels, et la signification authentique et primitive de l'inscription, même la vraie forme de cette dernière, ne peut plus être établie d'une



manière parfaitement sûre. L'explication la plus probable est qu'il s'agissait d'un hommage de propitiation à rendre dans une calamité publique, à une divinité qu'on ne pouvait déterminer, parce qu'on ne savait pas laquelle, dans sa colère, avait envoyé le fléau qu'on voulait éloigner. En tout cas, l'érection de pareils autels a dû rentrer dans les idées du polythéisme national. Quoi qu'il en soit, Paul interprète évidemment l'inscription dans le sens monothéiste ; il suppose la présence de l'article (*au* Dieu inconnu) et affecte d'attribuer aux Athéniens une aspiration, un pressentiment de quelque vérité religieuse, dont il se propose de leur donner aujourd'hui la conscience plus directe. C'est à ce point qu'il faut aussi apprécier la qualification de gens *religieux*, que l'orateur donne aux habitants de la ville. Ce n'est pas du tout une ironie ; encore moins faut-il traduire : *superstitieux*. C'est comme qui dirait un demi-éloge, car le sentiment y est, l'intelligence seule manque encore.

Et c'est à cela que l'apôtre rattache une prédication relative aux points suivants : 1° Il y a un Dieu unique, créateur de l'univers. 2° Ce Dieu est absolument indépendant du monde matériel ; le culte qui lui revient doit être conforme à ce principe. 3° Les hommes sont tous issus d'un même sang, et ne peuvent par conséquent avoir tous qu'un seul et même Dieu. La différence des nationalités était, comme on sait, l'une des bases principales du polythéisme antique. 4° La différence des nations, dépendant de circonstances de lieux et de temps, est réglée par la volonté suprême de Dieu, le souverain arbitre de leurs destinées. Elle n'empêche pas que le but commun des hommes, le but qui leur est proposé par Dieu, soit un seul, et élevé bien au-dessus de leurs intérêts matériels : ils doivent tous arriver à la connaissance de Dieu, et leurs destinées représentent l'éducation par laquelle Dieu les conduit vers ce but. Cette connaissance doit même être parfaite, intime, c'est pour cela qu'elle est comparée à un attouchement par la main. 5° Cette connaissance de Dieu n'est rien moins que difficile ; Dieu est près de nous, il est en nous, ou, ce qui revient ici au même, ce n'est que par l'intimité et la continuité du rapport entre lui et nous que nous possédons l'existence. Il y a dans la nature de l'homme quelque chose de divin, un lien secret qui le rattache au ciel. Cette idée, des poètes païens l'ont déjà exprimée antérieurement. A ce propos, Paul cite un fragment de vers tiré du poëme d'Aratus de Tarse sur les phénomènes,

qu'il pouvait connaître comme appartenant à un compatriote. Des vers semblables se lisent dans le célèbre hymne à Jupiter, du stoïcien Cléanthe, et dans ce qu'on appelle le chant d'or des Pythagoriciens. 6° Ce n'est donc que par une déplorable aberration de l'esprit, que l'homme a pu assimiler la divinité aux productions de l'art, à la matière façonnée par sa propre main. 7° Cependant ce n'est pas pour châtier cette aberration que l'apôtre se présente aujourd'hui. Au contraire, il annonce que Dieu veut bien ne pas regarder au passé. Il s'agit de tourner les yeux vers l'avenir, de commencer une nouvelle vie, de rompre avec des croyances qui ne peuvent que détourner l'homme de son Dieu, de son devoir et de son bonheur.

C'est à cette dernière considération que se rattachaient naturellement les éléments de l'évangile : le jugement, le Christ, sa résurrection considérée comme preuve de sa mission. Mais le récit de notre texte nous laisse entrevoir que cette dernière partie n'a plus été développée par l'orateur ; ces éléments ne présentaient aucune prise à l'intelligence des Grecs et n'avaient rien de commun avec les tendances de la philosophie contemporaine, tandis que celle-ci avait pu jusque-là suivre le discours avec une certaine adhésion ou du moins de manière à se rendre compte des théories qu'il exposait.

<sup>32</sup> Quand ils entendirent parler de la résurrection des morts, les uns s'en moquèrent ; les autres disaient : « Nous t'entendrons là-dessus une autre fois. » C'est ainsi que Paul quitta cette réunion. Cependant quelques hommes s'attachèrent à lui et devinrent croyants, entre autres Denys l'Aréopagite et une femme nommée Damaris, et d'autres avec eux.

XVII, 32-34. Ce qui rend le récit de ce chapitre si intéressant, c'est moins encore le discours de l'apôtre que nous venons d'analyser, que le fait même de cette première rencontre de l'évangile, de ce germe d'une toute nouvelle civilisation, avec la philosophie, ce fruit le plus exquis de la civilisation ancienne. Ce que nous contemplons ici pour la première fois, l'historien le constate, dans le cours de plusieurs siècles, sur un terrain de plus en plus vaste, et avec des chances de triomphe de plus en plus différentes de celles du début. Ici nous ne voyons encore que l'insouciant ironie de la pensée grecque, qui ne reconnaît pas même le besoin de s'engager dans une lutte sérieuse contre un

élément pour lequel elle n'a aucune mesure, et qui, loin de pressentir le conflit que l'avenir ne manquera pas d'amener, se borne à une formule de politesse railleuse pour éconduire un enseignement contre lequel elle suscitera plus tard les colères officielles, quand sa dialectique n'y suffira plus. La scène racontée ici est en quelque sorte commentée par Paul lui-même, 1 Cor. I, 20 ss.

La légende s'est emparée du nom de ce Denys, membre du tribunal de l'Aréopage ; elle en a fait un évêque d'Athènes, puis un missionnaire en Gaule, mis à mort sur la butte Montmartre à Paris, enterré à Saint-Denys et patron de France. Au moyen-âge son nom était fameux comme celui de l'auteur supposé d'ouvrages mystiques.

<sup>1</sup>Après cela, ayant quitté Athènes, il vint à Corinthe, et y ayant trouvé un certain Juif nommé Aquila, originaire du Pont et récemment arrivé d'Italie avec sa femme Priscilla, parce que Claude avait ordonné que tous les Juifs sortissent de Rome, il s'attacha à eux ; et comme il exerçait le même métier, il demeura chez eux pour travailler ; car de leur métier ils étaient fabricants de tentes. Mais chaque sabbat il discourait dans la synagogue et gagnait des Juifs et des Grecs.

XVIII, 1-4. Corinthe était à cette époque la capitale de la province romaine d'Achaïe, laquelle comprenait le Péloponnèse et l'Hellade proprement dite, c'est-à-dire à peu près le territoire qui forme le royaume de Grèce actuel. La ville avait été détruite l'an 146 av. J.-C. César l'avait rétablie, et en peu de temps elle s'était élevée au premier rang des cités grecques par son commerce et son excellente situation maritime sur l'isthme.

Le fait de l'expulsion des Juifs de Rome par l'empereur Claude est raconté aussi par Suétone (Claude 25), et plus obscurément par Dion Cassius (60, 6). Le premier de ces auteurs se sert à cette occasion de cette expression devenue fameuse : *Judæos impulsore Chresto assidue tumultuantes*, qui a donné lieu à des interprétations très-diverses. On y a vu une persécution des chrétiens, ou bien des discordes plus ou moins bruyantes entre les Juifs et les chrétiens ; mais il est plus probable qu'il y a ici une méprise de la part de l'historien, qui aurait confondu les chrétiens, devenus déjà plus célèbres de son temps, avec les

Juifs contre lesquels l'empereur avait rendu son édit. Quoi qu'il en soit, cet incident nous servira de jalon pour la chronologie apostolique, en tant qu'on en peut fixer la date avec assez de vraisemblance à l'an 52 de l'ère chrétienne. L'édit d'ailleurs n'eut point d'effet durable. A peu d'années de là, il y a une communauté juive nombreuse à Rome, et de plus, des chrétiens auxquels Paul a pu écrire une épître.

Aquila est dit Juif, et rien n'empêche d'admettre qu'il l'était encore au moment de son arrivée à Corinthe. Cependant nous ne lisons pas que Paul l'ait converti et partout ailleurs il est nommé comme membre de l'Église. Ce nom de Juif lui revient donc plutôt à cause de son origine et nous comprenons que par l'édit de Claude les chrétiens de Rome, qui ne s'étaient pas encore séparés de la synagogue, ont dû être frappés tout aussi bien que les Juifs proprement dits.

Le métier d'Aquila et de Paul a été pris tour à tour pour celui de tapissier, de corroyeur, de bourrelier, de mécanicien, voire même de machiniste de théâtre. Le mot grec dit littéralement *fabricant de tentes* ; or, les tentes étaient faites de grosses toiles de poil de chèvre, qui se fabriquaient surtout dans la patrie de Paul, en Cilicie, d'où leur est venu le nom de *cilice*, usité surtout au moyen-âge. Nous voyons ici que l'apôtre, tout en faisant des études de théologie, avait aussi appris un métier, d'après le principe des rabbins de son temps, qui recommandaient aux savants le travail manuel. Cela était d'autant plus facile et plus utile, que les études se faisaient alors uniquement de mémoire et jamais au moyen de la plume. Les épîtres nous font voir en maint endroit que Paul était fort heureux de pouvoir gagner son pain par son propre travail, sans être à charge à personne.

<sup>5</sup> Mais quand Silas et Timothée furent arrivés de la Macédoine, Paul se consacra tout entier à la prédication, en proclamant devant les Juifs le Christ Jésus. Mais comme ils lui faisaient opposition et qu'ils l'injuriaient, il secoua ses vêtements et leur dit : « Que votre sang retombe sur votre tête ! Moi, j'en suis innocent, et désormais je m'adresserai aux païens. » Et il sortit de là et vint à la maison d'un prosélyte nommé Just, laquelle était contiguë à la synagogue.

<sup>6</sup> Cependant Crispus, le chef de la synagogue, crut au Seigneur avec toute sa famille, et beaucoup de Corinthiens qui l'entendaient embrassaient la foi et se faisaient baptiser. Et le Seigneur, pendant la nuit, dans une vision, dit à Paul : « N'aie pas peur, mais parle



et ne te tais point! Car je suis avec toi et personne ne mettra la main sur toi pour te faire du mal; car un peuple nombreux est à moi dans cette ville.» Et il demeura là un an et six mois, continuant à enseigner parmi eux la parole de Dieu.

XVIII, 5-11. A Corinthe, comme partout ailleurs, Paul avait essayé d'abord d'enter l'Église sur la Synagogue. L'opiniâtreté des Juifs lui ayant fait manquer ce but, il la constitua à part. C'est cette circonstance qui est indiquée par ces mots : *Il sortit de là*. On ne veut pas dire qu'il quitta la maison d'Aquila pour demeurer ailleurs, mais qu'il ne fréquentait plus la synagogue et qu'il organisa des réunions privées de chrétiens dans la maison de Just, prosélyte, c'est-à-dire non-circoncis.

Depuis l'arrivée de ses deux collègues (qui, d'après ce récit, ne l'auraient pas rejoint à Athènes), Paul *se consacra tout entier à la prédication* (texte vulgaire : *il était pressé par l'esprit*); il donna plus d'extension à son enseignement et cessa probablement de réserver la majeure partie de son temps à son métier de tisserand. Cela fait voir en même temps que la besogne croissait et que le nombre des croyants allait en augmentant. (Pour Crispus, voyez 1 Cor. I, 14.)

*Secouer les habits* (la poussière), est un acte symbolique, et par suite une locution proverbiale pour marquer la séparation complète, la rupture de toute espèce de lien et de rapport, comp. Matth. X, 14. Le *sang* est nommé également dans un sens figuré. Paul veut dire : Je décline toute responsabilité relativement à votre destinée future. La phrase s'explique d'autant plus facilement que la perte spirituelle est nommée une mort, par les Juifs comme par les chrétiens. — L'expression : *un peuple nombreux est à moi*, rappelle l'idée exprimée plus haut, chap. XIII, 48. Dieu sait et connaît ceux qui lui appartiennent et qui, dans un moment donné, se prononceront dans ce sens. Il faut que l'évangélisation continue pour que ce moment arrive.

C'est dans les dix-huit mois du séjour de Corinthe qu'on place avec le plus de vraisemblance la rédaction des deux épîtres aux Thessaloniens, les plus anciennes de Paul que nous possédions.

<sup>12</sup> Cependant lorsque Gallion fut devenu proconsul de l'Achaïe, les Juifs s'élevèrent d'un commun accord contre Paul et le traduisirent devant le tribunal, en disant que cet homme engageait les gens à rendre à Dieu un culte contraire à la loi. <sup>14</sup> Mais au moment où

Paul allait prendre la parole, Gallion dit aux Juifs : « S'il s'agissait d'un délit ou d'une méchante fraude, ô Juifs, j'accueillerais votre plainte, comme de raison ; mais s'il s'agit de discussions relatives à un enseignement et à des noms propres et à votre loi particulière, regardez-y vous-mêmes : moi je ne veux pas me faire juge dans de pareilles causes. » Et il les renvoya du tribunal. <sup>17</sup> Alors la foule se saisissant de Sosthènes, le chef de la synagogue, le battit en face du tribunal, sans que Gallion s'en souciât aucunément.

XVIII, 12-17. M. Annæus Novatus, surnommé Gallio, d'après son père adoptif L. Junius Gallio, était fils du rhéteur Sénèque et frère du philosophe (Tacite, Ann. XV, 73 ; XVI, 17). Son frère rend un témoignage très-flatteur à la douceur de son caractère. Il fut nommé proconsul de l'Achaïe à l'époque même du séjour de Paul à Corinthe et les Juifs profitèrent de son arrivée pour se débarrasser de l'importun novateur. Le nouveau proconsul, pensaient-ils, se laissera facilement entraîner à le condamner pour un prétendu délit politique, l'introduction d'un nouveau culte étant sévèrement défendue *par la loi*. Quelques interprètes cependant traduisent : contraire à *notre loi*. En apparence, cette explication est favorisée par la réponse de Gallion, mais cette réponse sera encore parfaitement sensée, si nous admettons l'autre arrière-pensée dans l'accusation. Le proconsul, qui affecte un suprême dédain pour les Juifs et qui le montre si bien que la populace ose, en sa présence, le traduire en action, veut bien ne voir, dans ce qu'on lui dit des enseignements de Paul, qu'une querelle d'école, et pas du tout une nouvelle religion. C'est chose curieuse, que l'opinion traditionnelle, qui s'est formée sur Gallion, n'ait pas remarqué ce qu'il y avait de mépris pour l'évangile, du moins d'inintelligence, dans son arrêt ainsi formulé. On a fait de lui à peu près un chrétien, comme de Gamaliel, et ce préjugé a profité à son frère, dont la fable a fini par faire un ami intime de Paul.

Le *tribunal*, c'est-à-dire le siège du juge, était sur la place publique ; les demandeurs présentaient leur requête, et étaient *admis*, si la plainte paraissait fondée. Le défendeur était entendu seulement quand la cause était retenue. On voit par l'arrêt de Gallion que les Juifs avaient développé l'accusation en y introduisant des *noms* (Jésus, Christ).

Il va sans dire que c'était la populace grecque qui profita de l'occasion pour se ruer sur les Juifs, bien que les éditions

modernes aient biffé le nom des *Grecs* dans le texte. *Sosthènes* a pu être chef de la synagogue conjointement (XIII, 15) avec Crispus ou après lui. Il ne faut pas le confondre avec celui qui est nommé dans la suscription de la première épître aux Corinthiens.

<sup>18</sup> Cependant Paul, après s'être arrêté assez longtemps encore, prit congé des frères et s'embarqua pour la Syrie, et avec lui Priscilla et Aquila, après s'être fait couper les cheveux à Cenchrées : car il avait fait un vœu. On prit terre à Éphèse et il y laissa les autres. Lui-même alla à la synagogue et s'y entretint avec les Juifs ; mais quand ils lui demandèrent de s'y arrêter plus longtemps, il n'y consentit point, mais en prenant congé d'eux il dit : « Il faut absolument que je passe la prochaine fête à Jérusalem ; mais je reviendrai chez vous s'il plaît à Dieu. » Puis il s'embarqua pour quitter Éphèse, descendit à Césarée, monta à Jérusalem, et après avoir salué l'Église, il descendit à Antioche, d'où il partit, après un court séjour, en traversant successivement le pays des Galates et la Phrygie, pour fortifier tous les disciples.

XVIII, 18-23. Ce voyage de Paul est raconté ici avec une extrême brièveté, et les épîtres ne nous fournissent pas de plus amples détails sur cette époque. Voyez cependant l'introduction à l'épître aux Galates. — Le voyage allait de Corinthe en Syrie, ce dernier nom pris dans le sens de la géographie politique des Romains, où il comprend tout le gouvernement du proconsul résidant à Antioche, lequel s'étendait sur tout le littoral de la Méditerranée, depuis le mont Taurus jusqu'à l'isthme de Suez. Paul voulait se rendre à Jérusalem avant d'aller à son ancienne station d'Antioche. Mais n'ayant pas trouvé à Corinthe de bâtiment frété pour un port de la Palestine, il alla d'abord à Éphèse et y resta jusqu'à ce qu'il trouvât une occasion directe pour Césarée, alors chef-lieu politique de la Judée.

A Éphèse, il se sépara d'Aquila qui voulut s'établir dans cette ville et que nous y trouvons encore bien plus tard (1 Cor. XVI, 19. 2 Tim. IV, 19). Paul lui-même profita des quelques jours dont il disposait, pour jeter dans les esprits les premières semences de l'évangile. A la synagogue il pouvait agir sur des Juifs et sur des prosélytes, et il paraît que les premières impressions ne lui furent pas défavorables. Mais pressé d'atteindre le but prochain de son voyage, il ne put profiter de

cette occasion et résolut dès lors d'y revenir pour exploiter ce nouveau champ de la mission.

Arrivé à Césarée, il *monta*, le texte ne dit pas où, mais il faut sans doute suppléer le nom de Jérusalem. Car ce ne pouvait être que pour aller à Jérusalem qu'il avait débarqué à Césarée, où il n'avait rien à faire. Nous savons d'ailleurs par l'usage constant de l'Ancien Testament qu'on disait simplement *monter* et *descendre*, quand il s'agissait de voyages aboutissant à, ou partant de la ville sainte et de son temple. Pour un voyage direct de Césarée à Antioche, il était impossible de se servir du mot *descendre*. Cependant le nom même de Jérusalem manquant dans le texte (v. 22), d'anciens copistes ont omis toute la phrase du v. 21 (*il faut que je passe la fête à Jérusalem*), parce qu'on n'admettait pas que l'apôtre eût fait une pareille déclaration sans la réaliser. Plusieurs éditions modernes ont consacré cette omission. Ces copistes ignoraient l'usage local du terme.

Enfin, d'Antioche à Éphèse, la route la plus courte et la moins pénible aurait été la voie de mer. Paul préféra passer par l'intérieur du continent en traversant les provinces montagneuses de l'Asie mineure (les provinces *supérieures*, XIX, 1), où il avait des églises à visiter.

Il reste une difficulté dans cette partie du récit relativement à ce qui s'est passé à Cenchrées, l'un des deux ports de Corinthe, avant l'embarquement. Il y est question d'un vœu, mais on n'est pas d'accord sur son objet, ni sur ses conditions, ni même sur la personne qui l'aurait fait. D'après la construction de la phrase, dont nous avons cherché à conserver l'équivoque dans notre traduction, on peut supposer que c'est Aquila qui avait fait le vœu et beaucoup d'interprètes ont adopté cette manière de voir, de peur de mettre sur le compte de Paul quelque acte de dévotion purement judaïque. Nous ne partageons pas ce scrupule, et nous admettons que c'est de Paul que Luc veut parler. Voici nos raisons : 1° un acte d'Aquila n'était d'aucun intérêt pour le lecteur, surtout dans un morceau si avare de détails ; 2° Paul est le principal sujet de tout ce qui précède et de ce qui suit ; 3° Luc raconte lui-même (XXI, 26) un acte pareil comme accompli par Paul ; 4° les vœux des Juifs pouvaient avoir des motifs variés, la forme en consistait habituellement en ce que, pendant un temps librement déterminé, on laissait croître les cheveux, et on s'abstenait de vin, et à la fin on offrait un



sacrifice. Or, les sacrifices ne pouvaient être offerts qu'à Jérusalem et nulle part ailleurs. Ce seul fait décide la question. C'est Paul, et non Aquila, qui va à Jérusalem. C'est Paul qui déclare qu'il *faut* qu'il y aille (car autrement il aurait manqué à sa parole engagée à Dieu). Il se fit donc couper les cheveux au moment de s'embarquer, pour commencer la période votive, et rien ne nous empêche de penser que le vœu se rapportait au voyage même, aux dangers qu'il pouvait amener, et en vue desquels Paul, selon le pieux usage de sa nation, promettait un acte spécial d'action de grâces après une heureuse issue. Tant qu'il n'y attachait pas l'idée d'un acte méritoire, il ne se trouvait pas en contradiction avec ses principes théologiques.

<sup>24</sup> Cependant il arriva à Éphèse un certain Juif nommé Apollos, originaire d'Alexandrie, un homme éloquent et versé dans les Écritures. Cet homme était instruit dans la doctrine du Seigneur et fervent d'esprit, il prêchait et enseignait soigneusement ce qui concernait Jésus, bien qu'il ne connût que le baptême de Jean. Or, quand il commença à se produire comme orateur à la synagogue, Priscilla et Aquila, qui l'entendirent, le prirent avec eux et lui exposèrent la doctrine plus exactement. <sup>27</sup> Comme il se proposait de passer en Achaïe, les frères l'y encouragèrent et écrivirent aux disciples de lui faire bon accueil, et quand il y fut arrivé, il se rendit très-utile aux croyants par la grâce, car il réfutait les Juifs publiquement et avec vigueur, en leur démontrant par les Écritures que Jésus était le Christ.

XVIII, 24-28. Apollos, abréviation hellénistique d'un nom grec plus long, Apollonius ou Apollodore. Quelle était la position ou croyance religieuse de cet homme, quand il arriva à Éphèse ? On le dit instruit dans la doctrine (litt. : le *chemin*) du Seigneur ; les éditions modernes impriment même qu'il enseignait ce qui concernait *Jésus*. Mais alors qu'est-ce que le tisserand Aquila a pu avoir à apprendre encore à un homme certainement plus savant que lui ? Et qu'est-ce que signifie cette note : *il ne connaissait que le baptême de Jean*. Dans le morceau suivant, nous verrons d'autres personnes qui également ne connaissent que le baptême de Jean et qui ne savent rien de Jésus et du saint esprit. Paul les instruit et les baptise. Ainsi ceux qui ne connaissent que le baptême de Jean ne sont pas chrétiens. Apollonius ne l'était donc pas non plus. Il prêchait en sa qualité de savant théologien

et exégète juif dans la synagogue d'Éphèse, où Aquila l'entendit. Cela prouve que les chrétiens d'origine juive, les amis de Paul même, n'étaient pas nécessairement séparés de la synagogue. Aquila l'entendit donc, le trouva *servent d'esprit*, prêchant avec force et conviction *ce qui concernait Jésus* (c'est-à-dire les éléments messianiques de l'Ancien Testament que les *chrétiens* savaient devoir être rapportés à Jésus), car il était instruit dans la *doctrine du Seigneur*, dans cette théologie de l'espérance et de l'avenir, dont beaucoup de Juifs se nourrissaient dès avant l'avènement de Jésus ; mais il ne connaissait que le *baptême de Jean*. Or, Jean avait baptisé *en vue de celui qui devait venir* (XIX, 4). Apollos étudiait les Écritures et les interprétait en vue de cette espérance qu'il partageait du fond de son cœur. Ce qui lui manquait encore, c'était le nom propre, le nom historique du Messie attendu, c'était la certitude qu'il s'était déjà manifesté. Voilà ce que le simple tisserand pouvait lui apprendre. Les copistes ont eu tort d'effacer le nom de Jésus au v. 25. Comprenant parfaitement que Luc n'a pas pu vouloir dire qu'Apollonius prêchait Jésus nominativement, ils voyaient une contradiction, une absurdité même dans l'emploi de ce nom. Notre explication fait voir que cette contradiction n'existe pas.

Apollonius alla s'établir comme prédicateur à Corinthe, où il resta jusqu'au second séjour de Paul dans cette ville. Paul fit sa connaissance à cette occasion (et le recommanda à Tite (III, 13), quand Apollonius passa par l'île de Crète en se rendant de nouveau à Éphèse?) Plus tard, nous le trouvons avec Paul dans cette dernière ville (1 Cor. XVI, 12). Voyez, en général, les introductions à ces deux épîtres. On y constatera l'importance et la portée de sa prédication à Corinthe, où il rendit de grands services *par la grâce*, c'est-à-dire, à l'aide de Dieu qui lui avait accordé des talents particuliers pour ce ministère.

<sup>1</sup> Or, pendant qu'Apollos était à Corinthe, Paul, après avoir parcouru les provinces supérieures, arriva à Éphèse, et ayant rencontré quelques disciples, il leur dit : «Avez-vous reçu le saint esprit en devenant croyants?» A quoi ils répondirent : «Mais nous n'avons pas même entendu dire qu'il y ait un saint esprit.» Et il reprit : «En vue de quoi donc avez-vous été baptisés?» Ils répondirent : «C'était pour le baptême de Jean.» <sup>4</sup> Alors Paul dit : «Jean baptisait d'un baptême de repentance, en disant au peuple de croire à celui qui allait venir après lui, c'est-à-dire, à Jésus.» Ayant entendu cela,

ils se firent baptiser au nom du Seigneur Jésus. Et lorsque Paul leur eut imposé les mains, le saint esprit vint sur eux et ils parlèrent en langues et prophétisèrent. Ils étaient en tout au nombre d'environ douze hommes.

XIX, 1-7. Après ce qui a été raconté à la fin du chapitre précédent, le fait mentionné ici ne saurait présenter aucune difficulté sérieuse. Évidemment les *disciples*, dont il est question, n'ont pas été chrétiens, puisqu'ils ne savent rien de Jésus ni du saint esprit. Ils auront été disciples dans le même sens qu'Apollonius, se nourrissant d'espérances messianiques plus ou moins vagues, ou mieux encore disciples d'Apollonius lui-même, et formant après son départ l'école ou le troupeau qu'il était parvenu à s'attacher. Car il ne faut pas perdre de vue qu'en ce moment il n'y avait pas encore de communauté chrétienne à Éphèse ; Aquila et Priscilla paraissent avoir été provisoirement les seuls croyants, et Apollonius lui-même, instruit par eux, s'était hâté de chercher une autre sphère d'action, ne voulant pas tout à coup produire ses nouvelles convictions devant son auditoire accoutumé. Or, ce qu'Aquila avait dû faire pour le maître, Paul le fit pour les disciples. Mais ce n'était pas de prime abord qu'il s'était rendu compte de la nature des choses. Ayant rencontré de manière ou d'autre les personnes en question, qui pouvaient lui avoir été désignées comme des croyants, ou qui s'étaient présentées à lui à ce titre (car en tout cas Luc veut les signaler comme le premier noyau de l'église d'Éphèse), il supposait naturellement qu'il avait affaire à des chrétiens et se mit à les interroger sur leurs dispositions et leurs expériences intimes. La conversation ayant touché la communication et l'action du saint esprit, il découvrit l'ignorance dans laquelle ces hommes se trouvaient relativement aux faits élémentaires de la foi chrétienne, et remontant ainsi de question en question, il constata que le nom même de Jésus était encore étranger à ses interlocuteurs. Dès lors il comprit que l'instruction à leur donner devait commencer par les origines mêmes de la prédication évangélique, et faire ressortir la différence entre le point de vue judaïque représenté par le baptême de Jean, et celui de la nouvelle économie.

La phrase : *c'était pour le baptême de Jean*, donne une tournure bien incomplète à la pensée quelle doit exprimer ; elle dépend de la forme de la question précédente, question dont les Éphésiens

ne pouvaient comprendre la portée : «Ce qui s'est passé, ce qu'on nous a fait, c'était *pour que* nous eussions ce qu'on appelait le baptême de Jean ; voilà tout ce que nous en savons.» Paul leur explique alors ce que c'était que ce baptême de Jean : il avait *en vue* un Messie futur, non encore manifesté, il s'en tenait là. Depuis, nous savons que ce Messie s'est révélé dans la personne de Jésus ; c'est donc au fond et virtuellement en vue de Jésus que Jean baptisait, et moi je vous dis cela pour vous expliquer le sens et la portée de ce qui vous a été donné.» Naturellement il y joignit aussitôt une instruction plus développée, à la suite de laquelle les douze hommes acceptèrent le baptême chrétien. Au sujet de ce dernier, nos anciens exégètes, fourvoyés par des préjugés dogmatiques, ont débité les choses les plus singulières, au point de nier l'accomplissement même de l'acte du baptême dans cette occasion. Le texte étant positif, nous ne nous arrêterons pas à les réfuter.

L'imposition des mains produisit sur les nouveaux croyants un effet analogue à celui que le récit de notre livre a déjà constaté dans plusieurs autres occasions (comp. surtout X, 46). Le moment solennel amena une manifestation de sentiments religieux, telle qu'on n'aurait pas dû les attendre de la part de gens du commun. Chez les uns c'était l'expression d'une éloquence inspirée rendant compte avec une vivacité pleine de feu de ce qui se passait au fond de leur âme ; chez les autres c'était des phénomènes plus insolites encore, l'excitation intérieure ne leur permettant pas de s'expliquer sur leurs sentiments d'une manière suivie et cohérente. La *prophétie* et les *gloses* (langues) marquent une seule et même chose, le saisissement momentané opéré par l'esprit divin, mais à deux degrés ou sous deux formes, avec ou sans les moyens de le communiquer à d'autres d'une manière intelligible.

<sup>8</sup> Dès lors il fréquentait la synagogue et y prêcha durant trois mois sur le royaume de Dieu avec une entière franchise, et en cherchant par ses discours à produire la conviction. Mais comme quelques-uns restaient endurcis et refusaient de croire, en décrivant son enseignement devant la foule, il se sépara d'eux, et prenant à part ses disciples, il s'entretenait avec eux journellement dans l'auditoire de Tyrannus. Cela se continua pendant deux ans, de manière que tous les habitants de l'Asie, tant Juifs que Grecs, entendirent la parole du Seigneur.



XIX, 8-10. Nous voyons ici, d'une manière plus directe encore que précédemment, comment se formaient les églises chrétiennes dans la sphère d'action de Paul. Il débutait toujours dans les synagogues, et y prêchait jusqu'à ce que l'opposition conservatrice, arrivée à avoir une conscience nette de la différence des points de vue, prit des mesures pour gêner sa prédication et pour la lui interdire définitivement. Il cherchait alors un local convenable en ville (ici c'est l'auditoire d'un certain Tyrannus, rhéteur ou philosophe, sans doute); le louait, et y réunissait ceux qui étaient disposés à l'entendre. Dans un local pareil (profane, si l'on veut), les Grecs se présentaient plus librement, et formaient bientôt la majorité du public.

Éphèse était un grand centre politique et commercial, où la population des alentours affluait pour ses affaires privées. Bien des personnes du dehors, amenées d'abord par la curiosité, pouvaient ainsi occasionnellement prendre connaissance de la prédication évangélique, et c'est ainsi qu'au bout de quelques années (deux à trois, comp. XX, 31), des noyaux de communautés chrétiennes avaient pu se former sur différents points de la province (l'Asie proconsulaire, la partie sud-ouest de ce que nous appelons l'Asie mineure, comp. VI, 9; XVI, 6), sans qu'il soit nécessaire de supposer que Paul ait été directement à l'œuvre dans chaque localité. Le Nouveau Testament nous fait connaître, pour une époque antérieure à l'an 68, les églises de Smyrne, de Thyatires, de Pergame, de Colosses, de Laodicée, d'Hiéropolis, de Sardes, de Philadelphie. Voyez du reste la note sur Col. II, 1.

<sup>14</sup> Cependant Dieu faisait des miracles extraordinaires par les mains de Paul, au point qu'on emportait les linges ou les vêtements de son corps pour les mettre sur les malades, et que les maladies les quittaient et que les esprits malins sortaient d'eux. <sup>15</sup> Or, quelques-uns d'entre les exorcistes juifs ambulants essayèrent d'invoquer le nom du Seigneur Jésus sur ceux qui étaient possédés par des esprits malins, en disant : « Je vous adjure par ce Jésus que Paul prêche. » C'étaient certains fils d'un archiprêtre juif, nommé Skeuas, au nombre de sept, qui faisaient cela. Mais l'esprit malin répliqua et dit : « Je connais Jésus et je sais qui est Paul, mais vous qui êtes-vous ? » Et l'homme en qui se trouvait l'esprit malin, s'élança sur eux, en terrassa deux et eut si bien le dessus, qu'ils durent s'enfuir de cette maison couverts de blessures et en laissant leurs habits. <sup>17</sup> Ce fait

parvint à la connaissance de tous les Juifs et Grecs qui habitaient Éphèse et tout le monde était saisi de stupeur ; le nom du Seigneur Jésus était glorifié, et un grand nombre de personnes devenues croyantes vinrent confesser et déclarer leurs pratiques, et plusieurs de ceux qui avaient exercé des arts futiles, apportèrent leurs livres et les brûlèrent publiquement ; et en en faisant l'estimation, on trouva une valeur de cinquante mille pièces d'argent. C'est ainsi que la parole du Seigneur gagnait en force et en autorité.

XIX, 11-20. La foi populaire se manifeste ici sous une face où elle touche de bien près à la superstition (comp. V, 15). L'historien n'en a pas moins le droit d'enregistrer des faits qui, tout singuliers qu'ils paraissent, peuvent bien avoir été très-réels. Sans doute ce n'étaient pas les linges de Paul qui guérissaient les malades par une vertu magique, et l'apôtre aurait été le dernier à les prêter pour un pareil usage (bien que l'auteur s'exprime de manière à autoriser en apparence une telle interprétation) ; mais toujours c'était la foi en une telle vertu qui opérait les guérisons, comme cela s'est vu à toutes les époques de l'histoire et de nos jours encore (comp. Matth. IX, 21).

L'histoire évangélique nous offre aussi le premier exemple de l'usage magique que des exorcistes juifs prétendaient faire du nom de Jésus, pour chasser les démons (Luc IX, 49). La scène qui nous est racontée ici n'a rien d'incroyable. Des exorcistes viennent trouver un homme possédé, c'est-à-dire atteint d'une maladie incurable, mentale ou nerveuse, et, en tout cas, persuadé d'avoir un diable dans son corps. Ils l'ennuient de leurs opérations mystérieuses et de leurs adjurations solennellement absurdes. L'individu, qui avait évidemment entendu Paul, parle au nom de la personne du démon qu'il sent en lui (Matth. VIII, 29), et puis se jette furieux sur les importuns qui l'obsèdent<sup>1</sup>, et qui, effrayés par son paroxysme inattendu, gagnent le large, non sans avoir été maltraités, et à la grande satisfaction de ceux qui, tout en croyant à la réalité des possessions diaboliques, regardaient avec raison ces magiciens vagabonds comme des trompeurs et des escrocs. Ce métier cependant doit avoir été bien lucratif, puisqu'un prêtre juif d'un rang élevé l'avait fait apprendre à ses sept fils.

<sup>1</sup> Le texte vulgaire laisse supposer la présence de sept exorcistes. La leçon préférée par la critique moderne ne parle que de deux, mais d'une manière passablement obscure.

Il était même élevé à la dignité d'une science qu'on étudiait dans des livres rares et curieux, remplis sans doute de formules magiques et de règles d'art. Le prix de ces livres était en proportion des effets qu'on en attendait. Les exorcistes convertis, à eux seuls, en brûlèrent, est-il dit, pour une valeur de 50,000 drachmes grecques (au-delà de 45,000 fr.).

Cette dernière circonstance est de la plus haute importance pour l'histoire, et même pour l'intelligence de quelques épîtres (par ex. de la 1<sup>re</sup> à Timothée), où il y est fait allusion. Il y avait donc parmi les personnes d'Éphèse, devenues croyantes, un certain nombre qui avaient pratiqué la magie et qui n'y avaient pas renoncé pour se convertir, mais qui gardaient soigneusement encore leurs livres magiques. Ces personnes s'étaient donc affiliées à l'Église, précisément dans la supposition qu'elles y profiteraient pour la connaissance des sciences occultes. On venait à la communauté comme à une société d'adeptes, et non pas toujours dans un but religieux et par un besoin du cœur. Cela nous laisse entrevoir, pour la jeune Église, des périls que n'avait guère prévus le généreux enthousiasme des missionnaires, peu familiarisés avec l'état des esprits dans cette société grecque, toute gangrenée et en pleine décomposition. La mauvaise tournure qu'avait prise l'affaire des fils de Skeuas intimida les gens de cette catégorie, qui vinrent enfin *confesser leurs pratiques*, faire l'aveu de leurs superstitions, aussi vaines qu'égoïstes, et pour montrer la sincérité de leur repentir, ils firent le sacrifice de ce qu'ils possédaient de plus précieux, de ces livres achetés à grand prix et désormais inutiles.

<sup>24</sup> Après ces événements, Paul conçut le projet de se rendre à Jérusalem, en traversant la Macédoine et l'Achaïe. «Quand j'aurai été là, disait-il, il faut aussi que j'aie à visiter Rome.» Il envoya donc en Macédoine deux de ses aides, Timothée et Éraste, tandis que lui-même s'arrêta encore quelque temps en Asie.

XIX, 21, 22. Nous voici à la fin de la période biennale (triennale, comp. XX, 31), assignée par l'auteur au séjour de Paul à Éphèse. L'apôtre considère son œuvre comme terminée dans cette province. Il va chercher un nouveau centre d'activité. Il jette les yeux sur la capitale de l'empire. Mais auparavant, dans la prévision que le retour vers l'Orient pourrait être bien éloigné ou même hors de sa perspective, il veut encore une fois

visiter ses églises dans les deux provinces grecques, et faire ses adieux aux chrétiens de Jérusalem, qui ne l'aimaient pas, mais qu'il tenait à ne pas avoir pour ennemis. En ce moment même, il s'occupait d'organiser une collecte en faveur de leurs pauvres (1 Cor. XVI. 2 Cor. VIII, IX), et c'est surtout dans ce but qu'il se fit précéder par son disciple Timothée et son ami Éraсте de Corinthe, qui furent spécialement chargés de cette œuvre.

<sup>23</sup> C'est vers cette époque qu'il éclata une émeute assez considérable, au sujet de l'enseignement de l'évangile. Il y avait un certain Démétrius, un orfèvre, qui faisait gagner beaucoup d'argent à ses ouvriers en fabriquant des figures en argent du temple d'Artémis. Cet homme rassembla ses gens et tous les ouvriers du même état, et leur dit : « Citoyens, vous savez que notre bien-être dépend de ce gain, et vous voyez et entendez que, non-seulement à Éphèse, mais presque dans toute l'Asie, ce Paul a gagné et débauché une masse de monde en disant que ce ne sont pas des dieux, ceux qui se font de la main. <sup>27</sup> Et ce n'est pas seulement notre intérêt à nous qui risque d'en souffrir, mais le temple même de notre grande déesse Artémis n'est plus compté pour rien, et bientôt c'en sera fait de la majesté de celle que révère toute l'Asie et le monde entier. » Après ce discours, transportés de colère, ils se mirent à crier : « Vive l'Artémis des Éphésiens ! » <sup>29</sup> Le tumulte se répandit par toute la ville ; ils se précipitèrent tous ensemble vers le théâtre, en y entraînant les Macédoniens Gaïus et Aristarque, les compagnons de Paul. Paul lui-même voulait se présenter devant le peuple, mais les disciples le retinrent. Quelques-uns même d'entre les Asiarques, qui étaient de ses amis, envoyèrent vers lui pour l'engager à ne pas se rendre au théâtre. <sup>32</sup> Cependant l'assemblée était dans la confusion ; chacun criait de son côté, et la plupart ne savaient pas pourquoi l'on s'était réuni. Enfin on poussa vers la tribune, du milieu de la foule, un certain Alexandre, que les Juifs voulaient mettre en avant ; et cet Alexandre ayant fait signe de la main, s'appréta à prendre leur défense devant le peuple. Mais quand on reconnut que c'était un Juif, on se mit à crier tout d'une voix et pendant près de deux heures : « Vive l'Artémis des Éphésiens ! » <sup>35</sup> Enfin le secrétaire public parvint à apaiser la foule et tint ce discours : « Citoyens d'Éphèse ! Quel est donc l'homme qui ne saurait que cette cité est la gardienne du temple de la grande Artémis et de son symbole tombé du ciel ? Cela étant incontestable, il convient que vous restiez calmes, et que vous ne fassiez rien avec précipitation. Vous avez amené là ces hommes qui ne se sont rendus coupables ni de sacrilège ni de blasphème envers votre déesse. Or donc, si Démétrius et ses ouvriers



ont affaire à quelqu'un, il y a des jours d'audience et des magistrats ; qu'on se fasse assigner ! Si, au contraire, vous êtes venus réclamer pour autre chose, cela pourra être réglé dans une assemblée légalement convoquée. Autrement nous risquons d'être accusés de sédition, pour ce qui s'est passé aujourd'hui, attendu qu'il n'y a aucun motif à faire valoir pour justifier cet attroupement. » Et après avoir dit cela, il congédia l'assemblée.

XIX, 23-41. La scène décrite ici, est peut-être la plus pittoresque de tout le livre ; elle porte à un si haut point le cachet de la vérité psychologique, qu'elle trahit à chaque ligne le témoin oculaire.

D'abord nous apprenons ici de la manière la plus authentique, que la prédication de l'évangile faisait dans la province d'Asie des progrès tels, que l'industrie fondée sur les croyances anciennes et les superstitions populaires en ressentait déjà le contre-coup et commençait à languir. Éphèse possédait un sanctuaire fameux d'origine sémitique, et consacré à la grande déesse des peuples de l'Orient qui, dans leur système religieux, représentait le principe de la fécondité maternelle de la nature. Les Grecs lui avaient donné, dans cette localité, le nom d'*Artémis* (Diane). Ailleurs on l'appelait Aphrodité (Vénus). Son temple était compté parmi les sept merveilles du monde. On y conservait une pierre tombée du ciel (*Diopetès*), un aérolithe, qui était censé être un symbole (plutôt qu'un simulacre) de la divinité, comme c'était le cas dans d'autres sanctuaires sémitiques, par exemple pour la Vénus de Paphos et dans la Caaba de La Mecque. Le culte de cette divinité se célébrait avec une grande pompe, et en attirant la foule des pèlerins il était à la fois un lien politique pour les populations environnantes, et une source de revenus pour toutes sortes d'industries. La ville se paraît du titre de *Néocoros*, littéralement *nettoyeuse du temple*, c'est-à-dire, tenant à honneur de l'entretenir avec splendeur et d'y faire ses dévotions. On fabriquait de petites figures de ce temple, en argent, lesquelles se vendaient aux pèlerins et aux indigènes, en guise de souvenirs et pour des usages superstitieux.

Démétrius n'exagérait pas, sans doute, quand il se plaignait de l'influence de la prédication de Paul, qui ruinait son industrie. Pline atteste des faits analogues, cinquante ans plus tard, dans son rapport à Trajan sur le christianisme de Bithynie (Epp. X, 97). C'est d'ailleurs chose très-caractéristique que l'orfèvre parle

d'abord de ses intérêts personnels et en seconde ligne seulement de ceux du culte. Du reste, dans une grande ville grecque, une émeute s'improvisait facilement. Le lieu du rendez-vous était désigné d'avance, c'était le théâtre. Les simples curieux formaient ici, comme toujours, la majorité, sans savoir de quoi il était question. Les meneurs même paraissent avoir ignoré ce qu'ils voulaient. Cependant on avait rencontré dans la rue quelques personnes de l'entourage ordinaire de Paul. On s'en saisit, on les traîna dans l'assemblée. Mais dans l'absence d'un magistrat, d'un président, d'une forme régulière quelconque, il ne pouvait y avoir qu'un tumulte, qui allait en croissant avec le nombre des gens qui accouraient.

Dans le premier moment, Paul avait voulu généreusement braver l'orage et proclamer la vérité devant un auditoire tel qu'il ne l'avait jamais encore eu. Ses amis et les chefs de la cité l'en dissuadèrent. Ces derniers sont nommés les *Asiarques*, c'est-à-dire les membres d'un corps électif de représentants des différentes villes de la province d'Asie, corps qui, dans l'origine, avait été ce que nous appellerions aujourd'hui le conseil fédéral de toutes ces petites républiques municipales indépendantes. Depuis la conquête des Romains, cette institution n'avait plus d'importance politique; les *Asiarques* ne surveillaient plus que les affaires du culte et les jeux publics, qui rentraient, les uns et les autres, dans la sphère des intérêts fédéraux.

Cependant il était à craindre que cette assemblée tumultueuse n'en vînt à des excès. Comme il résulte de notre texte, les Juifs, présents en nombre, finirent par comprendre qu'il s'agissait d'antipathies religieuses, et craignant que la haine populaire ne se portât contre eux dans cette occasion, comme elle avait coutume de le faire périodiquement, ils essayèrent de séparer leur cause de celle des chrétiens, avec lesquels on les confondait encore habituellement. Ils poussèrent donc un des leurs à la tribune, mais celui-ci ne parvint pas à se faire entendre.

Enfin, un magistrat, le greffier ou secrétaire qui fonctionnait ordinairement dans les assemblées du peuple et que tout le monde connaissait, parut sur la scène et obtint un moment de silence. Il en profita pour faire comprendre à cette masse de gens, qui ne savaient pas ce qu'ils voulaient, que les affaires privées se traitaient ailleurs, et les affaires publiques tout autrement. La bourgeoisie et la populace d'Éphèse étaient assez bien disciplinées

déjà sous la férule romaine, pour comprendre à demi-mot qu'il y avait tout à perdre et rien à gagner à ce que l'ordre public fût troublé. Il restait si peu de libertés aux Grecs, sujets de Rome, que les hommes sensés étaient forcément conservateurs.

<sup>1</sup> Lorsque ce tumulte eut cessé, Paul réunit les disciples, prit congé d'eux et partit pour se rendre en Macédoine. Après avoir parcouru ces contrées, où il adressa aux fidèles de nombreuses exhortations, il passa en Grèce et s'y arrêta trois mois. De là il voulait se rendre par mer en Syrie, mais les Juifs méditant un guet-à-pens, il se décida à retourner par la Macédoine. <sup>4</sup> Il était accompagné jusqu'en Asie par Sopater, fils de Pyrrhus de Bérée, les Thessaloniciens Aristarque et Secundus, Gaïus de Derbé et Timothée, enfin par les Asiates Tychicus et Trophime. Ceux-ci prirent les devants et nous attendirent à Troas ; nous-mêmes nous quittâmes Philippe après les fêtes de Pâques, et, après une traversée de cinq jours, nous les rejoignîmes à Troas où nous restâmes sept jours.

XX, 1-6. Les événements que l'historien mentionne ici d'une manière assez rapide et superficielle peuvent se placer dans l'hiver de l'année 59 de notre ère. Les Pâques dont il est question seraient celles de l'an 60. Les épîtres de Paul servent à compléter ce récit. C'est pendant le premier séjour de Macédoine que fut écrite la deuxième aux Corinthiens ; un peu plus tard, à Corinthe même, Paul composa celle aux Romains. La relation est tellement abrégée ici, que nous devinons plutôt que nous n'apprenons explicitement différentes circonstances plus ou moins intéressantes. Ainsi nous pouvons supposer que les Juifs avaient pris des mesures pour tuer Paul, soit au moment de son embarquement, soit en pleine mer, et qu'ayant eu connaissance de leur dessein, il changea le plan de son voyage, de manière à reprendre sans autre motif la longue et fatigante route de terre. Ainsi encore, nous voyons tout à coup reparaître sur la scène ce compagnon inconnu qui parle à la première personne et qu'on a de tout temps identifié avec l'auteur du livre, et ce qui plus est, c'est à Philippe que nous le retrouvons, dans l'endroit même où nous avons perdu sa trace (XVI, 16). Ainsi enfin, nous sommes abandonnés à nos conjectures pour nous expliquer la présence de tant de personnes dans l'entourage de Paul. Serait-ce que nous aurions à les considérer comme les délégués de diffé-

rentes communautés, porteurs du produit de la collecte organisée au profit des chrétiens de Jérusalem, et dont il est plus d'une fois question dans les épîtres aux Corinthiens? On pourrait dire alors que Paul, voulant prévenir tout soupçon offensant pour son caractère, aurait refusé de se charger lui-même de ces sommes. Toutefois il y a dans cette société plusieurs personnes qui étaient antérieurement déjà attachées à l'apôtre (par ex. Timothée), d'autres qui restèrent avec lui bien au-delà du terme du présent voyage, comme Aristarque et l'inconnu. — Du reste, plusieurs de ces disciples sont aussi nommés dans les épîtres, voyez Éph. VI, 21. Col. IV, 7. 2 Tim. IV, 12, 20. Gaïus doit être un autre que le Macédonien qui a été nommé au chap. XIX, 29, et le Corinthien de Rom. XVI, 23.

<sup>7</sup> Le premier jour de la semaine, comme nous étions réunis pour le repas commun, Paul, qui voulait partir le lendemain, parla à l'assemblée et prolongea son discours jusque vers minuit. La salle de l'étage supérieur où nous étions réunis était éclairée par beaucoup de lampes. Or, il arriva qu'un jeune homme, nommé Eutyclus, qui était assis sur l'appui d'une fenêtre, tomba dans un profond sommeil, pendant que Paul continuait toujours à parler, et entraîné dans son sommeil, se laissa choir du haut du troisième étage et fut relevé mort. <sup>10</sup> Cependant Paul descendit, se pencha sur lui et le prit dans ses bras, en disant : « Ne vous troublez pas ! Son âme est encore en lui ! » Puis il remonta, rompit le pain et mangea, en continuant à parler longtemps encore et jusqu'au point du jour, où il partit. Le garçon fut ramené vivant, à la grande satisfaction des autres.

XX, 7-12. Le premier jour de la semaine, c'est le dimanche. On pourrait en conclure que ce jour était dès lors consacré aux réunions des chrétiens. Nous croyons cependant que ce raisonnement n'est pas bien solide, ces réunions paraissant avoir été alors bien plus fréquentes (II, 46), et ici il s'agit d'une réunion extraordinaire et plus solennelle peut-être, parce qu'elle était motivée par le départ de l'apôtre et de ses amis, qui devait avoir lieu le lendemain. Tout de même la célébration du dimanche remonte à une très-haute antiquité et s'explique moins justement par la séparation ou l'opposition des chrétiens et des Juifs, que par les rapports plus intimes des deux éléments, les chrétiens continuant à fréquenter la synagogue et voulant pourtant aussi s'assembler à part.



Le *repas commun* (l'agape, comp. II, 42) était suivi de la sainte-cène. Il s'agit donc ici d'une assemblée tenue fort tard, et dans laquelle le repas n'eut lieu qu'à une heure très-avancée de la nuit, parce que le sermon s'était prolongé, et l'accident arrivé au jeune Eutychus avait momentanément interrompu l'entretien. Quant à cet accident, les paroles de Paul pourraient facilement être interprétées dans le sens d'une chance heureuse, par suite de laquelle le jeune homme ne se serait pas fait de mal. Mais ce n'est pas là ce que Luc veut raconter. Il ne dit pas qu'il fut relevé *pour* mort, *comme* mort. Et ce que Paul fait en se rendant auprès du malheureux, est identiquement la même chose que ce qui est raconté sur le compte d'Élie et d'Élisée, dans des cas pareils. D'ailleurs, le parallélisme constant, dans notre livre, entre Paul et Pierre (voyez IX, 40), ne nous permet pas d'amoindrir la portée du fait. L'apôtre est si sûr d'avoir rendu la vie à ce garçon, qu'il remonte aussitôt, prêche et mange comme si de rien n'était. C'est un miracle, ce n'est pas un accident que l'auteur veut raconter.

<sup>13</sup> Cependant nous autres nous primes les devants en allant par mer jusqu'à Assos, où nous devons reprendre Paul; car c'est ainsi qu'il l'avait arrangé, voulant lui-même faire la route à pied. Quand il nous eut rejoint à Assos, nous le primes à bord et nous allâmes à Mitylène. Étant partis de là, nous arrivâmes le lendemain à la hauteur de Chios, le jour suivant nous cinglâmes vers Samos, et après nous être arrêtés à Trogylium, nous touchâmes le jour suivant à Milet. Car Paul avait résolu de passer devant Éphèse, pour ne pas être arrêté trop longtemps en Asie. Car il avait hâte de se trouver à Jérusalem, si cela était possible, pour le jour de la Pentecôte.

XX, 13-16. Le voyage se poursuit le long de la côte de l'Asie mineure, dans la direction du nord au sud. On se tient tout près de la terre, sans doute parce qu'on n'avait qu'une petite embarcation, ou plutôt peut-être parce qu'on en avait une autre à chaque station où il se trouvait des bateliers caboteurs à la disposition du public. D'abord Paul fait une journée à pied, de Troas à Assos. Il pouvait suivre ainsi la base d'un triangle très-avancé dans la mer, tandis que les autres avaient à faire un grand détour pour doubler le cap. La prochaine station fut la ville de Mitylène sur la côte orientale de l'île de Lesbos, en face du continent, dont elle n'est séparée que par un détroit. Chios et

Samos restèrent de même à la droite des voyageurs. Cette dernière île est située entre Éphèse et Milet, et le cap Trogylium, où l'on s'arrêta, se trouve en face de l'île. Cela seul prouve déjà que les commentateurs ont tort de leur faire prendre terre à la fois sur l'île et près du cap. A Milet enfin, ils s'arrêtèrent pour quelques jours.

<sup>17</sup> Depuis Milet il envoya à Éphèse pour faire appeler près de lui les anciens de cette église. Quand ils furent arrivés auprès de lui, il leur dit : « Vous savez comment, depuis le premier jour où j'ai mis le pied en Asie, j'ai passé tout ce temps avec vous, servant le Seigneur en toute humilité, malgré les larmes et les épreuves que me causaient les embûches des Juifs ; comment, loin de rien négliger de ce qui pouvait vous être utile, je vous ai prêché et enseigné, en public et dans vos maisons, vous recommandant avec instance, tant aux Juifs qu'aux Grecs, la conversion à Dieu et la foi en notre Seigneur Jésus. <sup>22</sup> Et maintenant, voyez, je vais à Jérusalem, où mon esprit me pousse irrésistiblement, sans que je sache ce qui m'y arrivera ; si ce n'est que le saint esprit m'avertit dans chaque ville, en me disant que des chaînes et des persécutions m'attendent. Mais ma vie ne vaut pas à mes yeux la peine que j'en parle, puisqu'il s'agit d'accomplir ma carrière, et le ministère dont j'ai été chargé par le Seigneur Jésus, à l'effet d'annoncer l'évangile de la grâce de Dieu. <sup>25</sup> Or, voyez, moi je sais bien que vous ne verrez plus ma face, vous tous au milieu desquels j'ai séjourné pour prêcher le royaume. Je vous prends donc à témoins en ce jour, de ce que je ne suis responsable du sang d'aucun de vous ; car je n'ai point négligé de vous annoncer toute la volonté de Dieu. Prenez donc garde à vous-mêmes et à tout le troupeau auprès duquel le saint esprit vous a placés comme surveillants, afin de paître l'église du Seigneur, qu'il s'est acquise au prix de son propre sang. <sup>29</sup> Je sais bien qu'après mon départ des loups dangereux se glisseront parmi vous qui n'épargneront pas le troupeau, et que du milieu même de vous il s'élèvera des hommes qui, par des enseignements pervers, entraîneront les disciples à leur suite. Veillez donc, en vous rappelant que pendant trois ans je n'ai cessé de vous exhorter nuit et jour, individuellement et les larmes aux yeux. <sup>32</sup> Quant à présent, je vous recommande à Dieu et à la parole de sa grâce, à celui qui peut vous édifier de plus en plus et vous assurer votre héritage parmi ceux qui lui sont consacrés. Je n'ai demandé l'argent, ni l'or, ni le vêtement de personne : vous savez vous-mêmes que ces mains-là ont pourvu à tous mes besoins et à ceux de mes compagnons, et je vous ai montré que c'est en travaillant ainsi qu'il

faut soutenir les faibles, et se rappeler les paroles du Seigneur Jésus, qui a dit lui-même : Il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir.»

XX, 17-35. Nous lisons ici le plus beau d'entre tous les discours insérés dans notre livre, et qui, dans la forme abrégée même sous laquelle il nous est parvenu, révèle une profondeur de sentiments et une conception du devoir apostolique telle, qu'il peut être comparé aux plus touchantes pages des épîtres. Tout nous fait sentir que nous avons ici un résumé fait par un auditeur immédiat.

Paul, prêt à faire son grand voyage d'Occident, duquel il n'espérait guère revenir, ne voulait pas quitter les rivages de l'Asie, où il avait travaillé pendant plus de dix ans, sans prendre congé de la communauté au sein de laquelle il avait vécu en dernier lieu. Mais craignant d'y être arrêté trop longtemps s'il s'y rendait de sa personne, il se ménagea une entrevue avec les *anciens* (presbytres) de l'église. Ces anciens sont désignés par lui-même, dans la suite du discours, comme *surveillants* (évêques), ce qui prouve clairement qu'au gré du rédacteur et de son époque, les deux noms étaient équivalents, l'un d'origine juive, l'autre usité parmi les Grecs. L'opinion contraire, défendue par la tradition catholique, conformément à ce qui, à partir du second siècle, est devenu la forme régulière de la constitution ecclésiastique, ne se soutient pas en présence de notre texte et d'autres analogues (Tite I, 5, 7. Phil. I, 1). Elle prétend qu'il s'agit ici non pas seulement des anciens d'Éphèse, mais des évêques de toutes les autres églises de la province.

Le discours lui-même est ce que nous appellerions un sermon d'adieu; la personne de l'apôtre y est sans doute mise en évidence, mais on aurait tort d'y trouver l'expression d'une vanité personnelle, peu en harmonie avec la manière dont il a l'habitude de parler de lui-même dans ses épîtres (1 Cor. XV, 8 ss. 2 Cor. I, 12. IV, 7 ss., etc.). Il se résume en cette simple idée : j'ai tâché de faire de mon mieux, pour accomplir la mission que le Seigneur m'avait confiée auprès de vous; je crois avoir fait mon devoir, faites le vôtre! Ce cadre, si simple et si naturel, est rempli par quelques développements sans artifice rhétorique, comme sans vaine prétention; et l'orateur ne manque pas, en rappelant sa riche part de peines, d'attribuer le succès obtenu, et surtout le

progrès à désirer, à l'action de Dieu et de son esprit. Du reste, le texte n'a guère besoin de commentaires, et nous pourrions nous borner à quelques remarques de détail. Nous relèverons surtout les nombreux éléments qui nous rappellent des passages parallèles des épîtres ou auxquels ces derniers peuvent servir de commentaires. Voyez, par exemple, pour les *larmes* et *épreuves*, que Paul signale comme ayant été l'accompagnement ordinaire de ses travaux apostoliques, l'éloquent tableau qu'il en fait 2 Cor. VI, 4 ss. ; pour le dévouement avec lequel il fait le sacrifice de sa vie, Phil. II, 17 ; pour la comparaison de celle-ci avec une course, 2 Tim. IV, 7 ; pour l'assimilation de son œuvre à un ministère, c'est-à-dire à un service officiellement imposé, 2 Cor. III, 6 ; pour les pleurs versés à l'occasion des exhortations individuelles, 2 Cor. II, 4 ; pour le soin qu'il met à signaler son entier désintéressement, 1 Cor. IX. 2 Cor. VII, 2. 2 Thess. III, 8, etc.

Ce que Paul dit de son voyage de Jérusalem est très-simple, et n'aurait pas dû arrêter ou dérouter les commentateurs. Il se dit irrésistiblement poussé (litt. : *lié*) par son esprit vers cette ville, bien que, de ce côté-là, l'horizon fût bien sombre et que les avertissements, que le saint esprit lui donnait en route (par la bouche de ses amis), dans chaque ville où il séjournait, fussent de nature à l'arrêter. Cette explication est exigée par ce que nous lisons au chapitre suivant (XXI, 4, 11). L'antipathie, l'exaspération des Juifs fanatiques, qui suscitait partout des dangers à Paul, et qui ne reculait plus déjà devant des pensées d'assassinat (XX, 3), devait être bien autrement menaçante à Jérusalem, où leur haine avait les coudées bien plus franches. L'événement ne prouva que trop que ces appréhensions étaient fondées. Elles devaient lui apparaître comme des manifestations dictées par l'esprit de la prophétie. Mais elles ne devaient pas l'arrêter. Les périls et la mort ne devaient pas l'effrayer, car il les rencontrait partout sur son chemin, et à moins d'abdiquer son apostolat, il n'avait pas à reculer. Son voyage avait un but noble, conciliateur ; il y tenait (comp. XXI, 13).

Nous signalerons encore deux variantes du texte. La phrase que nous avons rendue à la lettre par ces mots : *ma vie ne vaut pas la peine que j'en parle*, est énoncée ainsi dans la plupart des éditions : *Je ne tiens compte de rien, et je ne prise pas tant ma vie*. C'est la difficulté syntactique de la leçon primitive, qui a pu engager les anciens copistes à la changer. La seconde variante



est plus fameuse : au lieu de ces mots : *l'église du Seigneur qu'il s'est acquise au prix de son sang*, on lisait autrefois : *l'église de Dieu*, etc., et on y voyait un passage à citer à l'appui du dogme de la divinité du Christ. La critique moderne a rétabli le mot de *Seigneur*, sur la foi des anciens témoins ; d'ailleurs, ni le Nouveau Testament, ni l'ancienne orthodoxie patristique (en tant qu'elle est représentée par S. Athanase, qui blâme explicitement cet usage), ne se servent de la phrase : *le sang de Dieu*. Ce qui a pu provoquer le changement, c'est que Paul, dans ses épîtres, se sert exclusivement de la formule : *église de Dieu*. — Quant à la locution : *je ne suis pas responsable de votre sang*, voy. XVIII, 6. — La *parole de la grâce de Dieu*, c'est l'évangile. — L'image des *loups* était naturellement donnée par celle du troupeau (Jean X, 12) ; il s'agit évidemment des éléments hétérogènes et corrupteurs qui, soit du dehors, soit du dedans, introduiront l'erreur et la perte dans le bercail ; et les tristes prévisions de l'apôtre n'étaient que trop justifiées par l'expérience qu'il avait déjà faite antérieurement (voyez les introductions à ses diverses épîtres).

En terminant, Paul cite un mot de Jésus que nos évangiles n'ont pas conservé dans cette forme, bien qu'on puisse trouver des sentences qui s'en rapprochent plus ou moins. Ce fait n'a rien d'étonnant ; dans les premiers temps, les souvenirs des nombreux auditeurs immédiats du Seigneur ont dû garder un trésor plus ou moins riche de pareilles maximes, qui ont naturellement fini par se perdre, en tant que les recherches des évangélistes ne s'en emparèrent point pour les préserver de l'oubli. — En traduisant : *soutenir* (ménager) *les faibles*, et non : *secourir les malades* ou *les nécessiteux*, nous nous éloignons de l'interprétation reçue. Le contexte ne nous paraît pas favoriser cette dernière, tandis qu'il est naturel que Paul dise : j'ai mieux aimé gagner mon pain par le travail de mes mains, que de me laisser entretenir par les fidèles, pour ne point affaiblir dans certains esprits la puissance de l'évangile (1 Cor. IX, 18. 2 Cor. VII, 2).

<sup>36</sup> Quand il eut fini de parler, il se mit à genoux et pria avec tous les assistants, qui versèrent des larmes abondantes et se jetèrent au cou de Paul en l'embrassant avec effusion. Ils étaient surtout affligés au sujet de cette parole qu'il avait dite, savoir qu'ils ne verraient plus sa face. Et ils l'accompagnèrent jusqu'au bateau.

XX, 36-38. Cette scène n'a pas besoin de commentaire, et nous ne nous y arrêtons que parce qu'elle confirme pleinement la supposition que le bateau avec lequel on voyageait, n'était pas toujours le même. Pour s'arrêter à Milet, en attendant l'arrivée des Éphésiens, il avait fallu quitter ou congédier le précédent bateau ; au départ on en monte un autre. La même chose arriva probablement à chaque station nommée dans le texte.

<sup>1</sup> Quand nous eûmes repris la mer après nous être séparés d'eux, nous fîmes voile en droite ligne sur Cos; le lendemain nous arrivâmes à Rhodes, de là à Patara, et y ayant trouvé un bâtiment qui allait faire la traversée vers la Phénicie, nous y montâmes et nous reprîmes la mer. Arrivés en vue de l'île de Chypre et l'ayant laissée à gauche, nous fîmes voile vers la Syrie, et nous prîmes terre à Tyr. Car c'était là que le bâtiment devait décharger sa cargaison. <sup>4</sup> Nous allâmes trouver les disciples et nous y restâmes sept jours. Ils disaient à Paul, par la suggestion de l'esprit, de ne pas monter à Jérusalem. Après y avoir passé tout ce temps, nous sortîmes pour partir et tous nous accompagnèrent, avec femmes et enfants, jusque hors de la ville, et là, sur le rivage, nous nous agenouillâmes pour prier; puis, ayant pris congé les uns des autres, nous nous rendîmes à bord, et les autres retournèrent chez eux.

XXI, 1-6. Le trajet de Milet à Jérusalem ne se fait pas non plus d'une seule traite, bien que Paul n'eût aucun motif de s'arrêter en route. C'étaient les occasions qui manquaient, et l'on dut continuer à profiter de quelques bateaux qui, soit exprès, soit d'habitude, faisaient le service entre des ports voisins. Ainsi on arrivait successivement aux îles de Cos et de Rhodes, puis au port de Patara en Lycie, à l'angle sud-ouest de l'Asie mineure. Dans ce dernier endroit seulement on eut la bonne chance de trouver un bâtiment qui allait directement en Phénicie, sans longer la côte, en coupant le golfe de Chypre en diagonale, par la haute mer et de manière à laisser l'île à gauche. Probablement ce même vaisseau devait aussi aller de Tyr à Césarée, après avoir terminé ses affaires dans la première de ces villes ; car cela seul nous explique pourquoi la société de Paul passe toute une semaine à Tyr.

A Tyr il y avait une communauté de chrétiens qui donna l'hospitalité aux voyageurs. Les frères de Tyr cherchèrent à dissuader Paul de son voyage de Jérusalem. Ils connaissaient,

mieux encore que ceux d'Éphèse, les dispositions des Juifs de la Palestine à l'égard de l'apôtre, et l'effervescence des esprits, dans le centre de l'orthodoxie traditionnelle, au sujet des prédications subversives qu'on savait ou qu'on supposait avoir été faites par lui. Ils l'avertirent donc avec instance, et comme l'événement prouva qu'ils n'avaient point eu tort, Luc dit qu'ils parlaient par la *suggestion de l'esprit*, comme prophètes (comp. XX, 23). Leurs conseils étaient dictés par l'intérêt qu'ils prenaient à la conservation de la personne de Paul. Celui-ci suit l'impulsion du même esprit, qui lui trace la ligne du devoir. L'esprit est le même des deux côtés, mais nous ne dirons pas qu'il se met en contradiction avec lui-même, quand ce sont ses organes qui apprécient les faits à deux points de vue différents.

<sup>7</sup> Quant à nous, notre navigation se termina par le trajet de Tyr à Ptolémaïde, où nous saluâmes les frères et passâmes un jour avec eux. Partis le lendemain, nous arrivâmes à Césarée, où nous nous rendîmes dans la maison de l'évangéliste Philippe, qui était l'un des sept, et nous demeurâmes chez lui. Il avait quatre filles non mariées qui étaient prophétesses. <sup>10</sup> Comme nous y restâmes plusieurs jours, il survint de Judée un certain prophète nommé Agabus, lequel, étant venu chez nous, prit la ceinture de Paul et se lia les pieds et les mains, en disant : «Voici ce que dit l'esprit saint : l'homme à qui est cette ceinture, les Juifs le lieront ainsi à Jérusalem et le livreront aux païens.» Quand nous entendîmes cela, nous le conjurâmes, nous et les personnes de l'endroit, de ne pas monter à Jérusalem. <sup>13</sup> Mais Paul répondit : «Que faites-vous-là, pleurant et me brisant le cœur ? car, pour ma part, je suis prêt non-seulement à me laisser lier, mais à mourir à Jérusalem pour le nom du Seigneur Jésus !» Et comme il ne se laissait pas persuader, nous cessâmes d'insister en disant : «Que la volonté du Seigneur se fasse !» Après ce séjour, nous primes nos effets et nous montâmes à Jérusalem. Il vint aussi avec nous des disciples de Césarée qui nous conduisirent chez un certain Mnason Cypriote, un disciple, qui devait nous donner l'hospitalité.

XXI, 7-16. Ptolémaïde (Saint-Jean d'Acre), l'ancienne Acco, était le dernier port de quelque importance vers le sud, sur la côte de la Syrie. La grande navigation s'arrêtait là ; le reste du voyage devait se faire à pied.

Philippe, autrefois l'un des sept diacres de Jérusalem, était maintenant établi à Césarée. Il était *évangéliste*, c'est-à-dire qu'il

parcourait la contrée pour évangéliser les populations des environs. Il est assez vraisemblable que ce nom et celui d'apôtre avaient déjà alors un sens différent, selon l'étendue du cercle d'action que chaque missionnaire s'était tracé, ou bien la différence des termes venait de ce qu'en Palestine on réservait le nom d'apôtres aux Douze. Notre récit mentionne un séjour prolongé de la société de Paul dans la maison de Philippe. Cela nous fait supposer que, malgré les lenteurs du voyage, on était arrivé en Palestine quelque temps avant la Pentecôte et que par conséquent on n'était pas trop pressé de se rendre à Jérusalem. Il va sans dire que pendant ce séjour les voyageurs assistèrent à toutes les réunions de prières des chrétiens de l'endroit, et là ils entendirent, entre autres orateurs, les *quatre filles* de Philippe, qui prêchaient également quand l'esprit les y poussait. Ce fait n'a rien de choquant, ni même de surprenant. Les relations fraternelles qui unissaient tous les membres de ces petits troupeaux primitifs en faisaient autant de familles, et les femmes y pouvaient prendre la parole tout aussi bien que si ç'avait été des réunions domestiques. L'énergie particulière du sentiment religieux à cette époque donnait d'ailleurs à bien des personnes, qui dans les temps ordinaires se seraient tenues sur l'arrière-plan, le courage et les forces de se produire en public, et en même temps les talents nécessaires pour contribuer à l'édification commune. Il n'y a dans tout cela rien d'extraordinaire. Ces quatre jeunes personnes ne sont pas nommées prophétesses parce qu'elles auraient fait métier de prédire l'avenir, encore moins étaient-elles des nonnes qui auraient fait vœu de virginité. Ce sont là des explications incompatibles avec ce que nous savons des origines de l'Église. Tout de même nous avons lieu de penser que Paul, en assistant à ces discours de femmes en assemblée publique, devait en être médiocrement satisfait. Sa sagesse pratique, tout en reconnaissant l'action du saint esprit partout où elle se manifestait, aimait aussi à faire des réserves au nom des convenances et de la prudence (1 Cor. XIV, 34. 1 Tim. II, 12), en vue des défauts de la nature humaine, qu'il n'avait pas l'habitude d'oublier pour se laisser entraîner à une exaltation périlleuse.

Le prophète *Agabus* est déjà nommé plus haut (XI, 28). La démonstration qu'il fait rentre dans la catégorie des actes symboliques des prophètes de l'Ancien Testament (1 Rois XI, 30.



Ésaïe XX. Jér. XIII. Éz. IV, etc.). Nous dirons de cette prophétie et de la réponse de Paul ce que nous avons dit sur la scène de Tyr. Il était permis aux amis de Paul de le retenir, il leur était facile surtout de prédire les dangers qu'il courait. (*Livrer aux païens*, veut dire *faire mourir*, l'autorité romaine seule ayant le droit de vie et de mort, le *jus gladii*, la haute justice criminelle.) Leurs prévisions et leurs instances leur étaient également inspirées, puisque les unes ne les trompèrent pas et que les autres étaient dictées par les motifs les plus nobles. Mais Paul aussi pouvait dire : si je m'arrête aux portes de Jérusalem, sous le prétexte que ma présence n'y est pas nécessaire, et que je ne dois pas m'exposer à un danger imminent (raisonnement sans contredit prudent et légitime), autant vaut renoncer à l'apostolat ; car les mêmes dangers se présentent partout, et une fois que des considérations de ce genre auront prévalu, ç'en sera fait de l'énergie de mon courage, de la fermeté d'un dévouement qui doit être élevé au-dessus de toute réserve et faiblesse (Matth. X, 28, 39, etc.). Les amis comprennent la grandeur de cette résolution, et entrant dans le point de vue de l'apôtre, bien qu'avec une douloureuse résignation, ils disent : *Que la volonté de Dieu se fasse!* Car ils sont pénétrés de cette conviction, qu'une aussi belle et généreuse déclaration ne peut être aussi que l'œuvre du saint esprit.

<sup>17</sup> Lorsque nous arrivâmes à Jérusalem, les frères nous accueillirent avec empressement. Dès le lendemain, Paul se rendit avec nous chez Jacques ; tous les anciens s'y trouvèrent. Après les avoir salués, il leur raconta en détail tout ce que Dieu avait fait parmi les païens par son ministère. <sup>20</sup> Quand ils l'eurent entendu, ils louèrent Dieu ; cependant ils lui dirent : « Tu vois, cher frère, combien de myriades de Juifs sont devenus croyants, et tous sont partisans zélés de la loi. Or, on leur a rapporté sur ton compte que tu prêches l'apostasie à tous les Juifs qui sont dans les pays des païens, en leur disant de ne point circoncire leurs enfants et de ne plus vivre selon les rites de Moïse. Qu'y a-t-il donc à faire ? On saura nécessairement que tu es arrivé. Fais donc ce que nous allons te dire : Il y a parmi nous quatre hommes qui sont engagés par un vœu ; va te joindre à eux pour les rites de consécration et charge-toi de la dépense commune, afin qu'ils arrivent à se couper les cheveux ; de cette manière, tout le monde saura que rien n'est vrai de ce qu'on a rapporté sur ton compte, mais que toi aussi tu pratiques et observes

la loi. <sup>25</sup> Relativement aux païens devenus croyants, nous avons décidé et nous leur avons mandé qu'ils eussent à s'abstenir des viandes provenant d'animaux immolés aux idoles ou étranglés, ainsi que du sang et de l'impudicité.» Sur cela, Paul s'associa à ces hommes, et s'imposant les rites de la consécration dès le lendemain, il se rendit au temple pour annoncer d'avance l'époque de l'accomplissement du vœu où le sacrifice devait être offert pour chacun d'eux.

XXI, 17 - 26. Cette entrevue de Paul avec Jacques est de la plus haute importance pour l'histoire. On y voit d'abord que les chefs de la communauté de Jérusalem (parmi lesquels les apôtres ne sont pas mentionnés, de sorte qu'on peut les croire absents de la ville) sont tout disposés à faire bon accueil au célèbre apôtre des gentils. On écoute le récit de ses travaux, on se réjouit de ses succès, on veut bien croire qu'il y a toujours entre lui et la métropole communauté d'intérêts et de sentiments. Mais on ne peut lui cacher que tout le monde ne partage pas cette opinion. Il y avait à Jérusalem et dans la Palestine des myriades d'hommes qui partageaient sincèrement les espérances chrétiennes et professaient le nom du Seigneur Jésus, sans entendre le moins du monde rompre avec la loi. Au contraire, ils en étaient les *zélés partisans*, on pourrait même traduire, les adhérents fanatiques, et ils regardaient comme un *apostat* quiconque aurait osé faire bon marché de l'institution mosaïque. On dit donc à Paul : «Tu vois cela, tu ne peux pas l'ignorer, tu dois en tenir compte. Or, c'est précisément à ton nom que s'attache à cet égard un terrible soupçon et ta présence ne manquera pas d'échauffer les esprits et de faire éclater un orage qu'il faut tâcher de conjurer. On s'assemblera, on criera : il faut prévenir un fâcheux conflit. Il faut faire quelque chose qui puisse calmer l'effervescence, en donnant des garanties matérielles d'adhésion à la foi et à l'église de nos pères. Il faut faire une démonstration éminemment judaïque, une profession publique, moins en paroles qu'en actes.» On lui indique même une occasion et des formes qui permettraient d'atteindre ce but. Parmi les usages religieux usités chez les Juifs, il y en avait qui servaient à manifester des sentiments de piété et de dévotion tout particuliers. C'étaient les vœux personnels et spontanés. On prie donc Paul de faire un vœu ou plutôt d'agir comme s'il l'avait fait antérieurement ; c'est-à-dire de s'associer à quelques personnes qui étaient dans ce

cas et qui d'ici à quelques jours achevaient la période de la consécration extraordinaire qu'ils s'étaient imposée (et pendant laquelle on se soumettait à certaines abstinences, voy. XVIII, 18), et qui devaient à cette occasion faire offrir en leur nom un sacrifice solennel et se faire couper les cheveux en signe de cessation des obligations ascétiques. « Joins-toi, lui dit-on, à ces hommes ; fais avec eux les dévotions obligées, et ce qui plus est, supporte à toi seul les frais de la solennité prochaine pour tous les cinq ; cela te vaudra la considération publique et l'on se convaincra que les rapports qui circulent sur ton compte sont de pures calomnies. » Paul, pour avoir la paix, accepte la proposition et fait les démarches indiquées.

Les cérémonies en question appartenaient aux formes traditionnelles du culte et ne rentraient pas toutes dans les prescriptions textuelles de la loi (Nombres VI). Elles ne créent point ici de difficulté. Le texte ne détermine pas la durée de l'abstinence. Il va être question de sept jours ; cependant ceux-ci ne paraissent pas devoir représenter la durée entière du vœu, mais plutôt la période pendant laquelle Paul y a pris part, à moins qu'on ne préfère rapporter le chiffre à la fête de la Pentecôte. Ce qu'il y a de bien plus difficile à concevoir, c'est le rôle que Paul joue en cette occasion. Si les choses se sont passées comme notre texte le raconte (et il est presque impossible de ne pas voir dans le narrateur un témoin oculaire), il faut convenir que l'apôtre a été ici sous la pression des circonstances, et surtout d'un entourage auquel il n'était pas habitué, et qu'il s'est laissé aller à un mouvement de faiblesse dont nous ne l'aurions guère cru capable. En effet, on peut dire que l'accusation portée contre lui était fondée quant à ce qu'elle avait d'essentiel. Car s'il n'était pas vrai que Paul prêchait aux Juifs l'apostasie, et qu'il les empêchait directement de circoncire leurs enfants, il leur répétait du moins que la circoncision n'avait aucune valeur religieuse, qu'elle était une forme désormais superflue de la foi. Et rien n'est plus vraisemblable que la cessation de fait de cette pratique dans beaucoup de familles juives, affiliées aux églises pauliniennes. Les épîtres récemment écrites aux Galates et aux Romains justifient pleinement les soupçons des chrétiens de Jérusalem, dont les théories étaient positivement opposées à celles de Paul. Celui-ci, étant pour ainsi dire mis en demeure de s'expliquer nettement sur sa position vis-à-vis du mosaïsme, au lieu de rendre un hommage

sincère à la vérité telle qu'il l'a reconnue, préfère éluder la nécessité de répondre et s'accommoder aux circonstances. On peut dire à sa décharge que les actes de dévotion, dans les formes judaïques, ne lui étaient pas étrangers ou antipathiques (XVIII, 18, 21; XX, 6, 16. 1 Cor. IX, 20, etc.), qu'il s'en acquittait librement et fréquemment; qu'en s'y prêtant ici, il n'entendait pas les élever à la dignité de conditions du salut, ou leur attribuer une valeur méritoire, contrairement à ses convictions évangéliques. Tout cela est très-vrai; mais la question n'est pas là. Si les chrétiens de Jérusalem lui reprochent de dispenser les Juifs de la circoncision, il devait leur répondre directement sur ce fait et l'expliquer, faire voir la différence entre cette dispense et la prédication de l'apostasie. Il agit de façon à faire prendre aux autres le change sur ses convictions intimes. Il n'aurait rien gagné, sans doute, à faire parade de ces dernières, mais fallait-il les voiler ?

On ne se décidera jamais qu'à grand regret à reconnaître ce qu'il y a d'insolite et d'inattendu dans la conduite de Paul; mais ce n'est certes pas une raison d'accuser l'historien d'infidélité. Il y a même dans sa narration un élément qui montre que les faits n'ont point été altérés. Jacques tient aux engagements pris, et pris, on le sait, avec quelque scrupule, avec quelque hésitation. Il veut rester fidèle à ce qui a été convenu autrefois (chap. XV) : liberté relativement à la circoncision pour les païens, mais en revanche, maintien des obligations légales pour les Juifs. Lui et ses amis ne refuseront pas aux premiers ce qu'ils leur ont accordé; Paul, de son côté, n'enfreindra pas ce qui a été réservé pour les seconds. C'est à ce point de vue surtout que Jacques pouvait dire à Paul : Je veux bien admettre que tu n'as pas violé les engagements pris d'un commun accord, mais il faut que tu le prouves par des actes. Ainsi, ce que Paul va faire n'est pas une pure accommodation de forme, c'est une déclaration de principe : il doit montrer que, pour sa personne, il est encore Juif, se sachant et se disant astreint à la loi. Son acte était donc ou une profession de judaïsme ou une comédie jouée, comme il le dit lui-même de tout ce qui n'est pas conforme à la conviction (Gal. II, 13). Devait-il aller jusque-là ?

<sup>27</sup> Au moment où les sept jours allaient être accomplis, les Juifs d'Asie, l'ayant aperçu au temple, ameutèrent la foule entière et mirent la main sur lui, en criant : « Au secours, Israélites ! Le voilà,



cet homme, qui prêche partout et devant tout le monde contre notre nation et la loi et ce lieu-ci, et maintenant il a même introduit des païens au temple et a profané ce lieu saint!» Car ils avaient vu auparavant l'Éphésien Trophimus avec lui dans la ville, et ils croyaient que Paul l'avait introduit au temple. <sup>30</sup> Sur cela, toute la ville fut en émoi; le peuple accourut de tous côtés; on saisit Paul, on le traîna hors du temple, et aussitôt les portes furent fermées. Pendant qu'on s'apprêtait à le tuer, le commandant de la cohorte fut averti que tout Jérusalem était dans l'agitation. A l'instant il prit des soldats et des officiers et descendit en courant vers les Juifs, et ceux-ci, voyant le commandant et les soldats, cessèrent de frapper Paul. <sup>33</sup> Alors le commandant s'approcha, le fit arrêter, ordonna qu'on le liât de deux chaînes et demanda qui il était et ce qu'il avait fait? Comme la foule répondait par des cris divers, le commandant, ne pouvant rien apprendre de positif à cause du tumulte, le fit conduire à la citadelle. Arrivé sur les marches, il se trouva être porté par les soldats, tellement la foule les pressait, car une masse de gens les suivait en criant : A bas! <sup>37</sup> Pendant au moment où l'on allait le faire entrer dans la citadelle, Paul dit au commandant : «Me serait-il permis de te parler?» Et celui-ci répondit : «Tu sais le grec? Tu n'est donc pas cet Égyptien qui naguère a soulevé les quatre mille brigands et les a emmenés au désert?» Et Paul reprit : «Je suis un Juif de Tarse, citoyen d'une ville assez considérable de la Cilicie; je te prie, permets-moi de haranguer le peuple.» <sup>40</sup> Le commandant lui en ayant donné la permission, Paul, placé sur les marches, fit signe de la main au peuple, et un profond silence s'étant établi, il lui adressa le discours suivant en langue hébraïque :

XXI, 27-40. Pour l'intelligence de cette scène, il est essentiel qu'on connaisse la disposition des lieux. Le mot *temple* désigne, on le sait, toute la vaste enceinte du lieu saint, avec ses cours et autres dépendances. L'accès de cette enceinte était interdit aux non-circoncis. L'auteur a soin de nous dire que Paul n'avait point violé cette règle, mais que la haine fanatique des Juifs, rapprochant dans leur imagination l'entourage ordinaire de Paul de sa personne seule présente, fit éclater contre lui l'orage qui le menaçait depuis longtemps.

Une émeute était facilement excitée au milieu de cette foule immense, rassemblée à l'occasion de la fête. Il suffisait de crier : Un païen au temple! Sus aux intrus! A bas l'apostat! et en un clin d'œil l'attroupement se faisait, les violences éclataient, le *lynch-law* s'appliquait. On traîne Paul hors de l'enceinte,

parce qu'on veut le tuer, et le meurtre dans l'intérieur de la cour aurait été une profanation. La police lévitique fit fermer les portes, pour ne pas laisser troubler le culte.

La *citadelle* (*arx Antonia*), dont il est question ici, était un fort construit à l'angle nord-ouest de la colline du temple, et dominait ce dernier. Elle servait de *castra*, ou de caserne, à la cohorte qui composait la garnison de Jérusalem. L'autorité militaire était ainsi toujours à même de surveiller les mouvements populaires qui, à Jérusalem, pour des raisons matérielles tout aussi bien que religieuses, ne pouvaient s'organiser que dans les vastes cours du saint lieu. Voilà ce qui explique comment un piquet de soldats, sous la conduite personnelle du chef de la cohorte, pouvait se trouver sur les lieux dès le premier moment, et sauver la vie de Paul. On n'avait pour cela qu'à descendre les marches du perron par lesquelles on montait à la citadelle.

Le commandant d'ailleurs soupçonnait un mouvement politique ; en conséquence, il prit des mesures de rigueur contre l'individu qui lui était désigné comme la cause de cette échauffourée. Il ne se rendait pas compte, sans doute, de l'acharnement de la populace contre un homme qu'il croyait être un démagogue. En tout cas, il voulait s'assurer de sa personne. Récemment un faux prophète égyptien (Joseph, Antiqq. XX, 8. Guerre des Juifs, II, 13) avait embauché beaucoup de monde, et avait conduit sa troupe sur la montagne des oliviers, en leur promettant qu'ils verraient les murs de Jérusalem s'écrouler sur son ordre. Le procureur Félix avait fait disperser ce rassemblement. Le commandant croyait voir dans Paul le chef qui avait échappé à cette occasion. Les *brigands* (style officiel) sont les adhérents d'un parti politique opposé au gouvernement de fait, des insurgés ; le texte grec et les usages romains les appellent même des *sicaires*, c'est-à-dire des assassins. Il est fort possible que le poignard jouait là son rôle, comme nous le voyons encore de nos jours ; il est possible encore, que des excès de tout genre se produisaient à la suite de la surexcitation des passions politiques ou sous des prétextes puisés dans la position respective des partis. Tout *zélateur* (Luc VI, 15) n'était pas pour cela un voleur ou un brigand.

<sup>1</sup> « Mes frères et mes pères, écoutez la justification que je vais vous présenter . . . . » (Quand ils entendirent qu'il leur parlait en idiome hébraïque, ils se tinrent plus tranquilles encore, et il dit :)

« Je suis un homme juif, né à Tarse, en Cilicie, et élevé dans cette ville-ci; j'ai fait mes études aux pieds de Gamaliel, selon toute la rigueur de la loi de nos pères, plein de zèle pour la cause de Dieu, comme vous l'êtes tous aujourd'hui. J'ai persécuté cette doctrine jusqu'à la mort, faisant arrêter et mettre en prison hommes et femmes, comme le grand-prêtre et tout le Sanhédrin peuvent me l'attester. Car c'est d'eux que je reçus des lettres pour nos frères de Damas, où je me rendis pour emmener prisonniers à Jérusalem ceux qui se trouveraient là, afin de les faire punir. <sup>6</sup> Or, il m'arriva en chemin, comme je m'approchais de Damas, que vers midi, tout à coup, une vive lumière venue du ciel éclata autour de moi; et je tombai à terre, et j'entendis une voix qui me disait : Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu? Et je répondis : Qui es-tu, Seigneur? Et il me dit : Je suis Jésus de Nazareth, que tu persécutes. Ceux qui étaient avec moi virent bien la lumière, mais ils n'entendirent point la voix de celui qui me parlait. Cependant je dis : Que dois-je faire, Seigneur? Et le Seigneur me dit : Lève-toi et va-t'en à Damas; là on te dira tout ce qui t'est ordonné de faire. Et comme j'avais perdu l'usage de mes yeux, par l'éclat de cette lumière, j'arrivai à Damas en me laissant conduire à la main par ceux qui étaient avec moi. <sup>12</sup> Or, un certain Ananias, un homme selon la loi, qui jouissait d'une bonne réputation auprès de tous les Juifs de cet endroit, vint se présenter chez moi et me dit : Saul, mon frère, ouvre les yeux! Et à l'instant même je recouvrai la vue et je le vis. Et il me dit : Le Dieu de nos pères t'a prédestiné à connaître sa volonté, et à voir le Juste et à entendre la voix de sa bouche; car tu dois être son témoin auprès de tous les hommes, relativement à ce que tu as vu et entendu. Et maintenant, pourquoi tarderais-tu? Lève-toi, reçois le baptême et lave-toi de tes péchés, en invoquant son nom. <sup>17</sup> Et quand je fus de retour à Jérusalem, comme je faisais ma prière dans le temple, il m'arriva de me trouver en extase, et de le voir qui me disait : Hâte-toi de sortir au plus tôt de Jérusalem, car ils n'accepteront pas ton témoignage à mon égard. Et je répondis : Seigneur, ils savent eux-mêmes que je faisais jeter en prison et fustiger dans les synagogues ceux qui croyaient en toi, et que, lorsque coula le sang d'Étienne, ton témoin, moi aussi j'y étais, applaudissant à sa mort, et gardant les vêtements de ses bourreaux. Et il me répondit : Va, car je veux t'envoyer au loin chez les païens . . . . . »

XXII, 1-21. Pour toutes les observations essentielles à faire sur le récit qu'on vient de lire, nous renvoyons nos lecteurs à notre commentaire sur le passage parallèle du neuvième chapitre. Nous n'ajouterons que peu de mots sur ce qui est nouveau dans cette seconde narration.

L'entrevue avec Ananias est racontée avec des détails omis plus haut, mais très-naturels et très-nécessaires. Paul tient d'abord à constater l'orthodoxie judaïque de ce disciple, *homme selon la loi* (ou, d'après une autre leçon, *pieux selon la loi*), comme il avait aussi insisté sur ses propres précédents. Ainsi, ni chez l'un, ni chez l'autre, les tendances et convictions chrétiennes ne proviennent d'un sentiment hostile à la loi, au contraire, elles s'allient toujours à un attachement sincère aux institutions nationales. La *doctrine* (le christianisme) n'est donc point quelque chose d'opposé au mosaïsme, et ce dernier a tort de la haïr et de la persécuter. Témoins les Juifs de Damas, qui portaient un jugement tout à fait favorable sur le chrétien Ananias. Car ce dernier est à la fois un Juif fidèle à la loi et un organe de Christ (le *Juste* par excellence, III, 14 ; VII, 52) pour faire connaître à Paul sa vocation nouvelle.

Le second fait, l'apparition de Jésus au temple, n'est pas mentionné ailleurs. Mais nous voyons par 2 Cor. XII, I, que des visions de ce genre n'étaient pas absolument rares dans la vie de Paul. Ce qui est raconté ici de paroles échangées entre Jésus et Paul, nous permettrait de jeter un regard dans l'âme de ce dernier et de reconnaître le travail qui se faisait en lui, à l'époque où il dut prendre une résolution définitive sur son futur ministère. Car il est très-probable que ce fait se rattache au voyage de Jérusalem mentionné au chap. IX, 26. Malheureusement le texte n'est pas bien clair. Jésus dit : Quitte Jérusalem, car les Juifs ne t'écouteront pas. Paul répond : Ils savent que j'ai persécuté les chrétiens. Jésus insiste et le fait apôtre des païens. Dans quel sens devons-nous prendre la réponse de Paul? Veut-il simplement dire que c'est chose naturelle que les Juifs ne veuillent pas l'écouter, un homme qui change de conviction étant toujours mal vu de ceux qu'il quitte? Ou bien le sens de sa réponse est-il que ses antécédents, son ancien fanatisme, dont le souvenir n'est pas effacé, devrait prouver aux Juifs que sa conversion est bien sérieuse et pourrait être un motif de plus pour eux de l'écouter? Dans le premier cas, Paul abonderait dans le sens de l'invitation qui lui est adressée, dans le second, il ferait une objection. Si nous consultons notre sentiment, cette dernière interprétation nous paraît préférable; Paul voudrait rester, se consacrer aux Juifs, les faire arriver là où il est arrivé lui-même. Une impulsion supérieure domine son secret désir, et lui assigne un champ à la



vue duquel il pouvait éprouver une certaine hésitation, comme on l'éprouve en face de l'inconnu. De nombreux passages des Épîtres militent en faveur de cette conception ; c'est Christ lui-même qui l'a envoyé au dehors (Gal. I, 16. Éph. III, 2 ss., etc.), lui, il aurait voulu rester dans la sphère que lui assignait sa naissance (Rom. IX, 1 ss.).

On peut admettre que Paul voulait continuer son apologie pour expliquer ses relations avec les païens. Mais la mention seule du fait éveille les antipathies de ses auditeurs, qui ne lui permettent pas de continuer.

<sup>22</sup> Ils l'écoutèrent jusqu'à ce mot ; mais alors ils élevèrent la voix et crièrent : « Qu'on ôte cet homme de la terre ! Il ne devrait pas vivre ! » Comme ils vociféraient, et jetaient leurs vêtements et lançaient de la poussière en l'air, le commandant le fit conduire dans l'intérieur de la citadelle et ordonna qu'on lui appliquât la question au moyen du fouet, pour savoir à cause de quoi on criait ainsi contre lui. Mais comme on l'étendit pour le frapper avec les courroies, il dit au capitaine qui assistait : « Vous est-il permis de flageller un citoyen romain qui n'est pas même condamné ? » Le capitaine ayant entendu cela, se rendit chez le commandant et le lui rapporta en disant : « Que vas-tu faire ? Cet homme est un Romain ! » Alors le commandant se rendit auprès de lui et dit : « Dis-moi, tu es un Romain ? » Et il répondit : « Oui ! » Le commandant répliqua : « Moi j'ai acheté ce droit de cité pour un grand capital ! » Et Paul reprit : « Et moi je l'ai eu en naissant ! » Aussitôt ceux qui allaient lui appliquer la question se retirèrent et le commandant, de son côté, quand il sut que c'était un Romain, conçut des craintes, parce qu'il l'avait fait mettre aux fers.

XXII, 22-29. Les démonstrations hostiles de la foule doivent sans doute être interprétées dans ce sens, qu'on s'apprêtait de nouveau à arracher Paul aux mains des soldats. Les plus rapprochés se débarrassaient de leurs manteaux qui gênaient leurs mouvements, et les plus éloignés ramassaient ce qu'ils trouvaient sous leurs pieds pour le lui jeter à la tête. Car on devait le voir au loin, puisqu'il était placé sur les marches. Le commandant, qui ne comprenait pas ce qui avait été dit, parce qu'il ne savait pas l'hébreu, et qui probablement n'y aurait pas compris davantage s'il l'avait su, prit le parti de se servir de moyens coercitifs pour apprendre la vérité. De pareils moyens ont toujours été en usage

dans les interrogatoires criminels. Il ordonne donc de flageller son prisonnier avec des courroies (peut-être armées de pointes de fer — les détails archéologiques sont incertains), pour le forcer de faire des aveux. Paul proteste en sa qualité de citoyen romain (XVI, 37). Le commandant ne comprenait pas d'abord qu'un homme qui évidemment était Juif et étranger à l'Italie, lequel d'ailleurs par son extérieur ne se présentait pas comme appartenant à une classe élevée de la société, fût en possession d'un privilège que lui, officier supérieur, n'avait obtenu qu'au prix d'une forte somme. Cependant les explications que Paul put lui donner le satisfirent et il le laissa en repos, songeant à d'autres moyens de s'éclairer au sujet de cette affaire mystérieuse.

<sup>30</sup> Le lendemain, voulant savoir d'une manière plus certaine pour quel motif il était accusé par les Juifs, il lui fit ôter les fers et ayant provoqué une réunion des chefs des prêtres et de tout le Sanhédrin, il y conduisit Paul et le mit en leur présence. <sup>1</sup> Paul, le regard fixé sur l'assemblée, parla ainsi : « Citoyens et frères, c'est en toute bonne conscience que j'ai jusqu'à ce jour réglé ma conduite sur la loi de Dieu... » Sur cela, le grand-prêtre Ananias ordonna à ceux qui étaient placés près de lui de le frapper sur la bouche. Alors Paul se tourna vers lui et s'écria : « Dieu te frappera à ton tour, mur recrépi que tu es ! Tu es assis là pour me juger selon la loi, et c'est au mépris de la loi que tu me fais battre ! » Mais ceux qui étaient près de lui dirent : « Tu oses injurier le grand-prêtre de Dieu ? » Et Paul répondit : « Je ne savais pas, mes frères, que ce fût le grand-prêtre de Dieu ! Car il est écrit : Tu ne parleras pas mal du chef de ton peuple. » <sup>6</sup> Cependant Paul, reconnaissant qu'une partie de l'assemblée était composée de Sadducéens, et l'autre de Pharisiens, s'écria en plein Sanhédrin : « Citoyens et frères, moi je suis Pharisien, fils de Pharisiens ; c'est pour mes espérances et pour la résurrection des morts que je suis mis en jugement ! » Quand il eut dit cela, il se fit une scission entre les Pharisiens et les Sadducéens et l'assemblée se divisa en deux camps. Car les Sadducéens prétendent qu'il n'y a point de résurrection, ni d'ange ou d'esprit ; les Pharisiens au contraire professent ces deux doctrines. <sup>9</sup> Il s'éleva alors un grand tumulte et les scribes du parti des Pharisiens prirent sa défense en disant : « Nous ne trouvons pas de faute à cet homme ! Eh, si un esprit lui a parlé ou un ange... ? » Le tumulte étant devenu extraordinaire, le commandant, craignant que Paul ne finit par être mis en pièces par eux, fit descendre la troupe pour l'enlever de l'assemblée et le reconduire à la citadelle. <sup>11</sup> Cependant dans la

nuit suivante le Seigneur lui apparut et lui dit : «Rassure-toi ! Car de même que tu as rendu témoignage de moi à Jérusalem, de même tu dois aller rendre témoignage à Rome!»

XXII, 30 - XXIII, 11. La scène que nous venons de lire donne lieu à bien des questions dont la solution n'est pas facile. Très-probablement le rédacteur, qui n'a pas assisté lui-même à la séance du Sanhédrin, ne fait que résumer les incidents les plus saillants, et son récit présente des lacunes qui ne nous permettent pas de nous faire une idée bien nette de tout ce qui a pu se passer en cette occasion. Ainsi de prime abord, c'est Paul qui prend la parole, sans qu'il soit fait mention d'aucune formalité préalable. Or, comme ce n'est jamais l'accusé qui parle le premier dans une procédure solennelle, on voit par là déjà que nous sommes autorisés à parler de résumé et de lacunes. Ainsi encore, on dirait que Paul a été interrompu dès la première phrase qu'il prononçait et dans laquelle il protestait de sa soumission aux commandements de Dieu. Cela n'est pas précisément impossible ; le fanatisme pouvait faire oublier au président le premier devoir de sa charge. Mais alors comment s'expliquer que quelques instants plus tard la moitié de l'assemblée se lève avec une espèce de fureur en faveur de l'accusé tout à l'heure si indignement traité ? Il sera plus naturel de supposer que Paul a parlé plus longtemps, et qu'il a pu dire des choses à la fois éloquemment exprimées et puissamment motivées, de sorte que le grand-prêtre, se sentant impuissant à lutter de raisons et d'arguments contre une pareille défense, aura amené un éclat si indigne d'un juge. Si l'on voulait dire qu'Ananias a pu faire frapper Paul pour lui apprendre à se taire jusqu'à ce qu'on lui accordât la parole, cela ne rendrait pas le fait plus naturel qu'il ne paraîtra avec notre explication. Car cela rendrait la sortie de Paul absolument inexplicable, et puis l'on voit clairement par la question adressée par les Pharisiens aux Sadducéens : *eh ! si un ange ou un esprit lui a parlé . . . ?* que Paul avait eu l'occasion et le loisir de reproduire son récit de la veille, et de raconter sa conversion et ses visions. Et dès que nous supposons un discours apologétique, dont cette narration formait l'exorde, la difficulté de cette partie du texte disparaîtra.

Mais en voici une d'une nature toute différente. La conduite de Paul lui-même n'a pas été à l'abri de toute critique. Oubliant la maxime de son maître (Matth. V, 39), il se laisse emporter à

son tour à préférer des injures. Blessé dans sa dignité d'homme et dans ses droits d'accusé, il dit crûment à un prêtre injuste et fanatique ce qu'il avait amplement mérité en manquant à son devoir : qui oserait l'en blâmer ? Il se sert même à cette occasion d'un terme figuré et proverbial (*mur blanchi* pour *hypocrite*), que Jésus avait également employé en parlant des Pharisiens (Matth. XXIII, 27). Tout de même nous mesurons du premier coup d'œil la grande distance qui sépare le disciple du maître, tant pour le principe, qu'à l'égard de la pratique (Jean XVIII, 23). Cependant ce n'est pas tout ; la suite du récit est de nature à nous embarrasser davantage. Quand Paul eut jeté au président ses paroles pleines d'une juste indignation et que les sergents lui firent l'observation qu'il était dans son tort en injuriant le grand-prêtre, il s'excuse, d'un ton tout à coup radouci (*mes frères*), en disant : *je ne savais pas* que ce fût le grand-prêtre. Que penser de cette excuse ? Il ne suffit pas de dire que Paul ne connaissait pas personnellement Ananias ; il voyait en tout cas qu'il avait affaire au président du Sanhédrin, au *chef de son peuple*. Beaucoup de commentateurs croient pouvoir prendre l'excuse dans un sens ironique. Vraiment, aurait dit Paul, je ne pouvais pas m'imaginer que ce fût le grand-prêtre ; je ne reconnaissais pas dans la personne qui usait de pareils procédés envers un simple prévenu, un juge, le chef du premier tribunal du pays ! Mais cette interprétation nous semble exclue d'abord par le mot grec (*je ne savais pas*) qui est mis dans la bouche de l'apôtre, et surtout par la citation (Exod. XXII, 27) qu'il ajoute pour prouver qu'il sait bien que la loi prescrit le respect des magistrats. En effet, en admettant l'ironie, on lui fait dire : si j'avais su à qui j'avais affaire, je n'aurais pas parlé ainsi, car la loi m'interdit de parler mal d'un *chef* ; moi je croyais parler à un simple membre du tribunal ; et de cette manière on revient par un détour inutile, non à écarter la difficulté, mais à la constater plus explicitement. Le plus simple sera toujours de dire que Paul, revenu à son sang-froid, et comprenant son tort, veut aussi l'avouer ; c'est dans ce but qu'il cite le texte mosaïque qui condamnait son emportement. L'expression *je ne savais pas* (traduite de l'hébreu, sans doute, de la langue officielle du Sanhédrin), pourrait être jugée mal rendue, ou s'expliquer par le trouble du premier moment. Car prise rigoureusement à la lettre, elle ne serait qu'un bien faible prétexte.



Nous passons à la seconde partie de la scène, qui n'est pas non plus exempte de difficultés. D'abord il sera nécessaire d'admettre encore une lacune dans le récit ; car le nouvel incident, raconté v. 6 ss., n'est point motivé directement par ce qui précède, et il suppose très-évidemment un discours apologétique antérieur, dans lequel Paul aurait parlé de résurrection, d'espérances, de communications célestes. Rien n'est plus naturel qu'un pareil discours en pareille circonstance. Le rédacteur, qui plus d'une fois déjà a introduit Paul parlant de tout cela dans diverses circonstances, et qui y reviendra plus d'une fois encore, pouvait se dispenser de consigner ici ces mêmes détails. Or, Paul pouvait, tout en parlant plus ou moins longuement, s'apercevoir de l'effet que son discours produisait sur l'assemblée : des marques de croissante impatience, de sentiments hostiles d'un côté, de l'autre, par cette raison même, des démonstrations contraires, les préventions primitives se perdant peu à peu sous la double action des antipathies de l'esprit de parti et d'une défense habile. Saisissant enfin le moment favorable, il enlève pour ainsi dire les suffrages de l'un des deux partis et achève de jeter la discorde dans l'assemblée. Jusque-là tout est clair. Mais ce qu'on comprend moins facilement, c'est que les Pharisiens du Sanhédrin aient pu ignorer ou oublier si vite que Paul était accusé comme apostat, que la question qui l'amenait ici n'était pas celle de la résurrection et des espérances messianiques, mais celle de la valeur de la loi, que Paul contestait ; ce qu'on ne comprend pas davantage, c'est que Paul, l'auteur des épîtres aux Romains et aux Galates, affecte de se faire passer pour un Pharisien. Il faut convenir qu'il a fait preuve dans cette circonstance d'une grande habileté oratoire, d'une remarquable présence d'esprit, mais pour ce qui est de la noblesse du caractère, de la grandeur d'âme qui naguère commandaient notre respect et notre admiration à Milet et à Césarée, elles ne se dessinent pas avec une égale énergie dans une circonstance où l'apôtre cache ses véritables convictions, et déplace la question pour détourner l'orage de sa tête. Car il ne s'agissait pas de la résurrection *des morts*, ni de l'espérance messianique *en théorie*, mais de Jésus-Christ et de la loi. Et à cet égard, les Pharisiens étaient positivement contre lui. Si donc il a pu réussir à les mettre *pour un moment* (voyez la suite du récit) aux prises avec leurs adversaires, et que dans ce moment-là, au milieu d'un tumulte comme les passions politiques et religieuses ne le

produisent que trop facilement dans les assemblées délibérantes, le commandant, accoutumé aux formes sévères de la justice romaine, ait mis fin à la scène en ramenant son prisonnier, avant que le Sanhédrin n'eût le temps de se reconnaître et de reprendre le procès, c'était une chance heureuse pour Paul, mais le lecteur se tromperait fort, s'il interprétait le récit de manière à croire que les Pharisiens aient pris définitivement fait et cause pour leur adversaire. Ainsi nous pensons que les phrases mises dans la bouche des scribes (v. 9) ne forment qu'un incident du tumulte et ne représentent pas un arrêt, un vote définitif de la majorité de la cour. Par la brusque résolution du commandant, la séance est interrompue, le procès n'est pas jugé.

Nous avons essayé de tirer le meilleur parti possible de cet étrange récit, mais nous avouons que l'exactitude nous en paraît être fort sujette à caution.

<sup>12</sup> Le lendemain de bonne heure, les Juifs firent un complot et se dévouèrent en jurant qu'ils ne mangeraient ni ne boiraient qu'ils n'eussent tué Paul. Il y en avait plus de quarante qui avaient fait cette conjuration, et s'étant rendus chez les chefs des prêtres et les anciens, ils leur dirent : « Nous nous sommes dévoués par serment de ne rien goûter avant d'avoir tué Paul. Or donc, vous vous adresserez au commandant, au nom du Sanhédrin, pour obtenir qu'il l'amène devant vous, sous prétexte que vous voulez examiner son affaire plus exactement. Mais nous, avant qu'il n'arrive jusqu'à vous, nous serons là tout prêts à nous défaire de lui. »

XXIII, 12-15. Les termes dont le narrateur se sert et la nature même du complot font voir qu'il s'agit d'un acte réputé religieux. Il y a serment, il y a ce qu'on appelait en grec judaïque *anathème*, en hébreu *hérem*, une *dévotion*, dans le sens étymologique de ce mot : car on se dévouait, on s'engageait par un vœu à faire une chose, plus particulièrement ici à exterminer quelqu'un qui était considéré comme ennemi de Dieu. C'est dans ce sens qu'il est fréquemment question du *hérem* dans les livres historiques de l'Ancien Testament, quand il s'agit de l'extermination des Cananéens.

<sup>16</sup> Cependant le fils de la sœur de Paul ayant entendu parler de cette embuscade projetée, alla se rendre à la citadelle et en fit part à Paul. Sur cela, Paul fit appeler l'un des capitaines et lui dit :

« Conduis ce jeune homme chez le commandant, car il a quelque chose à lui rapporter. » Celui-ci l'emmena donc chez le commandant et dit : « Le prisonnier Paul m'a fait appeler et m'a demandé de conduire ce jeune homme auprès de toi, comme ayant quelque chose à te dire. » <sup>19</sup> Alors le commandant le prit par la main, se retira à l'écart et lui demanda : « Qu'est-ce que tu as à m'annoncer ? » Et il répondit : « Les Juifs se sont concertés pour te prier d'amener demain Paul au Sanhédrin, sous prétexte de vouloir prendre des informations plus exactes à son sujet. Or, garde-toi de céder à leurs instances, car il y a plus de quarante hommes parmi eux qui veulent se mettre en embuscade et qui se sont dévoués en jurant de ne manger ni de boire avant de l'avoir tué, et maintenant ils sont tout prêts et n'attendent que la nouvelle de ton consentement. »

XXIII, 16-21. Le commandant représente dans toute cette affaire non seulement l'autorité suprême, mais encore l'ordre et le droit. Les Romains, tout despotes qu'ils étaient, avaient des notions bien plus nettes de la justice et de l'administration que les peuples corrompus de l'Asie, qui ne connaissaient guère que la force brutale ou l'anarchie. D'ailleurs Paul était toujours encore pour cet officier un personnage mystérieux, et eût-il été un criminel aux yeux de la loi de l'État, il importait d'autant plus de voir clair dans son affaire. Une justice expéditive et populaire ne pouvait pas être tolérée ici. Le commandant prend donc le parti de mettre son prisonnier à la disposition de l'autorité supérieure.

<sup>22</sup> Le commandant congédia le jeune homme, après lui avoir recommandé de ne dire à personne qu'il lui avait fait cette confidence. Puis il fit appeler deux capitaines et leur dit : « Tenez prêts deux cents soldats, pour aller vers Césarée, et soixante-dix cavaliers, et deux cents hommes du train, après la troisième heure de la nuit, et faites amener des chevaux pour y faire monter Paul et le conduire sain et sauf auprès du gouverneur Félix. » <sup>25</sup> Il avait écrit une lettre dont voici la teneur : « Claude Lysias au très-excellent gouverneur Félix, salut ! L'homme que voici a été arrêté par les Juifs, et allait être tué par eux, quand je survins avec la troupe pour le leur arracher, ayant appris qu'il est citoyen romain. Voulant connaître le motif pour lequel ils l'accusaient, je l'amenai devant leur Sanhédrin, et j'appris qu'il était accusé au sujet de certaines questions controversées relatives à leur loi, mais qu'il n'y avait contre lui aucun chef d'accusation qui pût motiver un arrêt de mort ou l'emprisonne-

ment. Cependant comme il me fut rapporté qu'il se préparait contre cet homme un guet-à-pens, j'ai pris le parti de te l'envoyer sans délai, en invitant en même temps ses accusateurs à plaider eux-mêmes devant toi.»

XXIII, 22-30. La garnison de la citadelle ne se composant que de 600 hommes d'infanterie régulière (une cohorte), c'était beaucoup que d'en détacher tout un tiers pour servir d'escorte à un simple prisonnier civil. Aussi bien ce détachement n'a-t-il accompagné ce dernier qu'à moitié chemin, comme on le voit par la suite du récit qui précise les dispositions indiquées ici plus vaguement. Pour le reste du voyage, on se contente d'un faible escadron de cavalerie, renforcé d'une troupe nombreuse de *gens du train*. Car c'est ainsi que nous croyons devoir traduire un terme militaire dont se sert l'auteur et qui ne se rencontre nulle part dans la littérature classique. Un corps d'infanterie aurait mis trop de temps à faire le trajet et le commandant craignait une attaque de la part des Juifs. Nous ne saurions donc admettre les interprétations recommandées par les commentateurs qui parlent d'archers, de troupes légères, de frondeurs, de licteurs, etc. Pour tout cela, la langue avait d'autres termes très-connus. Le commandant fait accompagner ses cavaliers, les seuls probablement dont il pouvait disposer, par une masse de gens des équipages, qui étaient là pour faire nombre, pour tenir en respect les téméraires qui auraient tenté un coup de main. Les légions traînaient à leur suite un grand matériel de guerre et de campement, et un *dexiolabe* doit avoir été un homme qui tenait un second cheval par la main droite.

Antonius Félix, frère du fameux Pallas, favori de l'empereur Claude, et comme lui affranchi de ce dernier, était beau-frère d'Agrippa II, et gendre du roi Hérode Agrippa (chap. XII), dont il avait épousé la fille Drusille. Il était un des plus détestables gouverneurs de la Judée. Tacite (Hist. V, 9) le dépeint par un seul mot, en disant qu'il exerça le pouvoir royal avec une âme d'esclave, en commettant toutes sortes d'actes cruels et arbitraires.

La lettre du commandant nous est donnée *selon sa teneur*, et non comme document textuellement transcrit. Aussi bien le style de cette pièce ne trahit-il nulle part un original latin; et pour ce qui est du grec, si l'on veut admettre que Lysias, qui paraît



n'avoir pas été Italien de naissance (XXII, 28), se soit servi de cet idiome, c'est celui du Nouveau Testament, avec ses hébraïsmes bien caractérisés. Mais quant au fond, la présente rédaction est certainement exacte, car elle contient un effronté mensonge, tel que cet officier l'a dû écrire pour effacer ce qu'il y avait d'irrégulier dans sa propre conduite. Il prétend avoir sauvé Paul, *parce qu'il* aurait reconnu en lui un citoyen romain (voir XXII, 24 ss.). Ce qu'il dit de la séance du Sanhédrin confirme pleinement notre supposition que le récit de notre texte est incomplet. Car les *questions controversées relatives à la loi*, qu'il dit avoir fait le sujet de l'accusation, ont dû être plus amplement débattues que cela n'a été raconté ici. (On pourrait encore demander comment le commandant a pu suivre les débats du Sanhédrin? Y discutait-on en grec?)

<sup>34</sup> Cependant les soldats, selon les ordres qu'ils avaient reçus, prirent Paul et le conduisirent pendant la nuit jusqu'à Antipatris; le lendemain, ils laissèrent les cavaliers continuer la route avec lui et rentrèrent à la citadelle. Les autres, quand ils furent arrivés à Césarée, remirent la lettre au gouverneur et lui présentèrent en même temps Paul. Après avoir lu la lettre, le gouverneur lui demanda de quelle province il était, et ayant appris qu'il était de la Cilicie, il lui dit: « Je t'entendrai dès que tes accusateurs seront arrivés aussi, » puis il ordonna de le garder dans le prétoire d'Hérode.

XXIII, 31-35. Antipatris était à peu près à moitié chemin entre Jérusalem et Césarée, à huit lieues environ de chacune de ces deux villes. On y sera donc arrivé dans le courant de la matinée, après une marche très-rapide pour un si fort détachement.

Paul n'est pas jeté dans une prison, mais mis aux arrêts dans l'hôtel même du gouverneur. Car le *prétoire*, ou comme nous dirions aujourd'hui, l'hôtel de la préfecture, n'était autre que le palais qu'Hérode-le-Grand avait fait construire autrefois, quand il créa la ville moderne de Césarée sur les ruines de l'ancienne « Tour de Straton ».

<sup>1</sup> Cinq jours plus tard arriva le grand-prêtre Ananias, avec les anciens et un certain Tertullus, avocat, lesquels introduisirent devant le gouverneur une action contre Paul. Celui-ci ayant été appelé,

Tertullus commença son plaidoyer en ces termes : « C'est par toi, ô très-excellent Félix, que nous jouissons d'une paix profonde ; c'est à ta prévoyance que ce peuple doit en tout et partout les bienfaits d'une bonne administration : nous le reconnaissons avec une entière gratitude. <sup>4</sup> Cependant, pour ne pas t'importuner trop longtemps, je te prie d'écouter notre requête sommaire avec ta bonté habituelle. Nous avons trouvé cet homme, qui est une vraie peste, qui a excité des troubles parmi les Juifs du monde entier et qui est le chef de la secte des Nazaréens, comme il tentait de profaner le temple, et nous l'avons arrêté. Si tu veux procéder à son interrogatoire, tu pourras apprendre de sa propre bouche tout ce dont nous l'accusons. » Les Juifs s'associèrent à cette accusation, en déclarant que les choses s'étaient passées ainsi.

XXIV, 1-9. Paul étant désormais entre les mains de l'autorité romaine, le Sanhédrin, de juge qu'il avait été, se fait partie civile et envoie quelques-uns de ses membres, son président en tête, accompagné d'un avocat romain, pour introduire une action judiciaire devant le gouverneur. On ne voit pas clairement à quelle fin ils plaident ; du moins, l'esquisse du discours de l'avocat que nous venons de lire n'en parle pas. Cependant nous ne risquons guère de nous tromper, en disant qu'on demandait l'extradition de l'accusé. Nous avons vu ailleurs que les missionnaires chrétiens étaient accusés de tentatives politiques et de forfaiture contre les lois de l'État, par ceux qui espéraient ainsi surprendre la religion des juges. Ici, on se garde bien de placer l'accusation sur ce terrain ; le gouverneur pouvait trop facilement la vérifier et la réduire à sa juste valeur, ou plutôt la lettre du commandant lui épargnait d'avance toute peine à cet égard. On suit donc une autre tactique : Paul n'est qu'un chef de secte, un fauteur de troubles intérieurs, un profanateur du sanctuaire. Tout cela ne regardait pas la justice romaine. Le Sanhédrin seul peut connaître de pareils faits, il réclame son prisonnier, qu'on lui a enlevé sans motif valable. Nous devinons sans peine l'arrière-pensée du Sanhédrin. Ils n'auraient eu garde de se laisser entraîner une seconde fois à des querelles de parti. Aujourd'hui ils étaient parfaitement d'accord et l'on voit clairement que l'effervescence de l'autre jour ne provenait pas le moins du monde de quelque sympathie dogmatique des Pharisiens pour l'apostat, l'adversaire de la loi.

Le discours de l'avocat, qui dans cette légère esquisse même se fait reconnaître pour un chef-d'œuvre d'habileté, est encore remarquable par son exorde et sa péroraison. Il débute par de basses et viles flatteries pour l'un des plus méchants gouverneurs que la Judée ait subis, et dont l'administration a pu fournir, peu de temps après, ample matière aux Juifs pour lui intenter un procès en cour impériale. Après cela, l'orateur exprime une espèce de regret de ce qu'il vient importuner le magistrat pour une affaire si simple, et dans laquelle celui-ci devait reconnaître immédiatement son incompetence ; enfin, en terminant, il a le front d'en appeler à l'accusé lui-même, qui ne manquera pas de confirmer les faits exposés.

Voilà l'analyse du discours d'après le texte authentique. Cependant comme celui-ci présente une petite faute de rédaction que nous avons dû faire disparaître, les copistes l'ont complètement dénaturé en intercalant une longue phrase qui a passé dans les imprimés. Voici ce qu'ils font dire à Tertullus : « . . . Nous l'avons arrêté et nous voulions le juger conformément à notre loi. Mais le commandant Lysias survint, l'arracha avec violence de nos mains et l'emmena en disant que ceux qui voulaient l'accuser auraient à s'adresser à toi. Si tu veux l'interroger, tu sauras, etc. » Certes, l'avocat aurait été un grand sot, s'il avait ainsi incriminé un officier supérieur ; il devait s'attendre à ce que les deux Romains ne se querelleraient pas entre eux pour mieux faire les affaires des Juifs ; Lysias aurait hautement protesté contre cette manière de critiquer ses actes, et en tout cas cela n'aurait jamais abouti à l'extradition immédiate de Paul, la seule chose que le Sanhédrin devait désirer. D'ailleurs, toute cette phrase manque dans les meilleurs manuscrits, et si elle était authentique, on ne s'expliquerait pas qu'elle en ait pu être retranchée.

<sup>40</sup> A cela Paul, quand le gouverneur lui eut donné la parole, répondit ainsi : « Comme je sais que tu es magistrat de ce peuple depuis de longues années, c'est avec une pleine confiance que je te présente ma justification. Car tu pourras constater qu'il n'y a pas plus de douze jours que je suis arrivé à Jérusalem pour y faire ma dévotion, et qu'on ne m'a trouvé ni dans le temple, ni dans les synagogues, ni en ville, haranguant qui que ce soit, ou provoquant un attroupement de la foule ; et ils ne peuvent pas prouver ce dont

ils m'accusent maintenant. <sup>14</sup> Mais je confesse que j'adore le Dieu de mes pères d'après la doctrine que ceux-ci appellent une secte, croyant à tout ce qui est écrit dans la loi et les prophètes, et espérant, sur la foi de Dieu (comme d'ailleurs eux aussi l'admettent), qu'il y aura une résurrection des justes et des injustes. Et c'est dans cette espérance que je m'efforce moi-même d'avoir une conscience pure devant Dieu et les hommes, en tout temps. Je suis venu ici après une absence de plusieurs années, dans le but d'apporter à mon peuple des aumônes et des offrandes, et c'est à cette occasion qu'ils m'ont rencontré dans le temple occupé à des rites sacrés, et non dans un attroupement, ni dans un tumulte ; mais c'étaient quelques Juifs d'Asie, et ce sont eux qui auraient dû se présenter pour m'accuser, s'ils avaient quelque chose à dire contre moi. <sup>20</sup> Ou bien que ceux-là même qui sont ici présents disent de quel méfait ils m'ont trouvé coupable, quand je comparais devant le Sanhédrin : si ce n'est peut-être au sujet de ce seul mot que j'ai prononcé devant leur assemblée : C'est pour la résurrection des morts que je suis mis en jugement devant vous aujourd'hui ! »

XXIV, 10-21. Le discours de Paul reprend un à un les éléments de celui de la partie adverse. Sans s'abaisser jusqu'à flatter son juge, l'apôtre en appelle à la longue expérience du gouverneur, qui était alors dans la huitième année de sa magistrature et qui devait suffisamment connaître l'état des choses et des esprits en Palestine (comp. v. 22), pour ne pas se laisser influencer par des insinuations dictées par le fanatisme et la mauvaise foi. Passant aux faits, Paul démontre d'abord combien il sera facile de les constater exactement, puisqu'ils ne remontent qu'à quelques jours ; puis il défie ses adversaires de prouver leurs assertions, de produire des témoins qui oseraient ou pourraient donner à des démarches parfaitement innocentes, une couleur douteuse ou compromettante, à quelque titre que ce fût. Il saurait d'autant moins être question d'une profanation du temple, qu'au moment même de son arrestation il était engagé dans des actes religieux, conformes à la lettre et à l'esprit de la loi. D'ailleurs, s'il y avait eu là un motif de procéder contre lui, c'était bien à ceux qui avaient été sur les lieux dans ce moment, qui avaient pris l'initiative dans cet esclandre, de se présenter ici pour justifier leurs actes et pour formuler leurs griefs. L'accusé a le droit d'être mis en face de ses accusateurs.



Paul avait encore été signalé comme le chef de la secte des Nazaréens. Il relève cette accusation, pour en montrer la véritable valeur. Oui, dit-il, j'adhère à cette doctrine, mais je repousse la qualification de sectaire; ma religion est celle de mes pères, leur code sacré est aussi le mien; quant à mes espérances, mes adversaires les partagent. Mes convictions m'imposent le devoir et la volonté de mener une vie irréprochable. Il n'y a là rien de criminel, rien d'hétérodoxe même. On pourrait objecter que Paul, dans l'intérêt de sa défense, réduit ici le christianisme à une expression bien décolorée, et qu'à vrai dire il n'en relève aucun élément distinctif, qu'il affecte, au contraire, d'effacer la différence entre l'Évangile et la Loi, qu'il sait si bien caractériser dans ses écrits. On aurait tort de vouloir méconnaître ce fait, et de nier qu'il en a agi ainsi en vue des exigences du moment; cependant il ne faut pas oublier qu'il était sincèrement convaincu que tout ce qui est essentiel à l'Évangile se trouve déjà implicitement contenu dans la Loi, sous une forme prophétique ou symbolique (Rom. III, 31, etc.), et que ce sont les Juifs incrédules qui sont les véritables apostats (Rom. X, 1 ss., etc.). Aussi la fin du discours doit-elle être comprise comme une ironie. Du reste, il convient encore ici de faire, à l'égard de la parfaite exactitude des paroles mises dans sa bouche, les mêmes réserves que nous avons déjà faites au chapitre précédent.

<sup>22</sup> Sur cela, Félix, qui était assez exactement renseigné sur ce qui concernait cette doctrine, remit la cause en disant: «Quand le commandant Lysias sera venu ici, j'examinerai votre affaire.» En attendant, il ordonna au capitaine de faire garder Paul, mais de manière à lui accorder une certaine liberté et à n'empêcher aucun de ses amis de l'assister.

XXIV, 22-23. Comme il existait à Césarée même une communauté chrétienne, le gouverneur savait parfaitement bien à quoi s'en tenir à ce sujet. Les Juifs ne lui en imposèrent donc point avec leurs incriminations, et il ne leur livra pas son prisonnier. Mais il ne le relâcha pas non plus, pour ne pas provoquer de leur part une explosion de colère, ce qu'il voulait éviter par les motifs personnels que nous avons indiqués plus haut. Il prend donc pour prétexte la nécessité d'entendre le commandant Lysias, que nous ne voyons plus reparaitre sur la scène, et prononce la

formule *Amplius*, c'est-à-dire l'ajournement de la cause et du jugement. Cependant Paul est traité avec tous les ménagements possibles. Il reste aux arrêts dans l'hôtel même du préfet; mais il n'est nullement gêné dans ses rapports avec ses amis du dehors.

<sup>24</sup> Quelques jours après, Félix, avec sa femme Drusille, qui était juive, fit appeler Paul, pour l'entendre parler sur la foi en Christ. Mais quand celui-ci lui parla de justice et de continence et du jugement à venir, Félix fut troublé et dit : «Tu peux te retirer pour le moment; je te ferai rappeler quand j'en trouverai le loisir.» Il espérait aussi que Paul lui donnerait de l'argent, et c'est pour cela qu'il le faisait appeler assez fréquemment pour s'entretenir avec lui.

XXIV, 24-26. En deux traits de plume, l'auteur peint le caractère des trois personnes qui sont en scène. La princesse (XXIII, 24), qui ne paraît pas s'être préoccupée du christianisme antérieurement, a la curiosité de voir l'homme dont on parlait tant depuis quelques jours. On invite Paul à exposer ses croyances. L'apôtre, au lieu de faire un cours de métaphysique ou de polémique, comme peut-être on s'y attendait, profite de l'occasion pour adresser à son auditoire quelques paroles sérieuses, et Félix, dont la justice administrative était suffisamment appréciée dans le pays, et qui avait enlevé Drusille à son mari, trouve bientôt qu'il en a entendu assez pour cette fois. Il est assez débonnaire pour ne pas s'emporter contre le fâcheux prédicateur, ou plutôt, comme il lui connaît beaucoup d'amis, il espère que tout cela finira, comme d'autres affaires avaient fini aussi, par une somme d'argent, sur laquelle il y aurait moyen de s'entendre.

<sup>27</sup> Deux années se passèrent ainsi, et Félix eut pour successeur Porcius Festus. Et comme il désirait obliger les Juifs, Félix laissa Paul dans sa prison. <sup>1</sup> Or, Festus étant arrivé dans sa province, se rendit dès le troisième jour de Césarée à Jérusalem. Aussitôt les chefs des prêtres et les principaux Juifs reproduisirent leur accusation contre Paul et insistèrent auprès de lui, en demandant comme une faveur (mais dans un but hostile) qu'il le fit venir à Jérusalem. En même temps, ils préparèrent un guet-apens pour se défaire de lui en chemin. <sup>4</sup> Festus répondit que Paul resterait prisonnier à Césarée, et que lui-même allait bientôt y retourner. «Or, vos chefs, ajoutait-il, pourront m'y accompagner, et formuler leur accusation, s'il y a quelque charge contre cet homme.»

XXIV, 27 - XXV, 5. Les intrigues recommencent de plus belle à l'arrivée du nouveau gouverneur. Les partis fanatiques ont toujours aimé à s'emparer de l'esprit des hommes haut placés, mais peu au courant des discussions d'école. Festus n'a pas plus tôt paru à Jérusalem pour recevoir les hommages des autorités locales, qu'on l'obsède de sollicitations, très-inoffensives en apparence. On ne veut plus lui enlever son prisonnier, on n'élève plus de conflit de compétence. Il ne s'agit que d'une toute petite faveur : il jugera lui-même l'accusé, comme son prédécesseur l'a voulu, sans en rien faire ; seulement il le fera ici à Jérusalem. En attendant ils prenaient leurs mesures pour lui en épargner la peine. Festus refuse. A-t-il été averti de l'intention secrète des Juifs ? ou n'avait-il réellement d'autre motif que le peu de temps qu'il se proposait de rester à Jérusalem ? Notre auteur n'en sait rien. Le résultat fut le même dans les deux cas.

<sup>6</sup>Après s'y être arrêté huit ou dix jours au plus, il retourna à Césarée, et dès le lendemain, ayant pris place sur son tribunal, il ordonna d'amener Paul. Celui-ci s'étant présenté, les Juifs venus de Jérusalem l'entourèrent, en formulant de nombreuses et graves accusations qu'ils ne pouvaient prouver, tandis que Paul se défendait en disant qu'il n'avait rien fait de mal, ni contre la loi des Juifs, ni contre le temple, ni contre l'empereur. <sup>9</sup>Cependant Festus, qui voulait obliger les Juifs, prit la parole et dit à Paul : « Veux-tu aller à Jérusalem et y être jugé en ma présence relativement à ces choses ? » Mais Paul répondit : « C'est devant le tribunal de l'empereur que je suis placé ; c'est là que je dois être jugé ! Je n'ai fait aucun tort aux Juifs, comme tu le sais parfaitement toi-même. Si je suis coupable et que j'aie fait quelque chose qui doit être puni de mort, je ne demande pas grâce. Mais si je n'ai rien fait de ce dont ceux-ci m'accusent, personne n'a le droit de me livrer à eux par complaisance. J'en appelle à l'empereur ! » <sup>12</sup>Alors Festus, après en avoir délibéré avec son conseil, répondit : « Tu en as appelé à l'empereur, tu paraîtras devant l'empereur. »

XXV, 6-12. On reconnaît facilement la nature des accusations formulées par les Juifs, par les dénégations que leur oppose Paul. Le gouverneur a dû comprendre sans peine que l'accusé était innocent au point de vue de la loi romaine, et il ne pouvait être question de livrer un citoyen romain à un tribunal étranger. Mais il lui répugnait aussi d'inaugurer son administration par

un acte qui aurait évidemment indisposé au plus haut point l'aristocratie du Sanhédrin. Il cherche donc un moyen de satisfaire à la fois sa conscience de juge et les exigences de sa politique. Il propose à Paul de se faire juger à Jérusalem *en sa présence*. C'était ce que les Juifs lui avaient demandé. Il ne pouvait pas légalement forcer Paul d'accepter cette proposition; il pouvait même prévoir que celui-ci la rejeterait; mais, dans ce cas même, il s'était montré favorable aux Juifs, et c'était tout ce qu'il désirait. A son tour, Paul fait une démarche à laquelle Festus ne s'attendait pas. Il interjette appel, non contre un arrêt qui n'avait pas été rendu, mais pour décliner la compétence d'un juge qui paraissait assez disposé à faire fléchir le droit par *complaisance*. A cet effet, il divise les divers chefs d'accusation en deux catégories: la première, ce seraient des torts contre les Juifs et leurs lois; quant à ceux-là, le gouverneur ne sait que trop bien (mieux qu'il ne veut en avoir l'air) qu'ils sont purement imaginaires. Il n'y a donc pas lieu de prononcer un renvoi au Sanhédrin. La seconde catégorie, la seule qui soit en question ici, ce seraient des crimes prévus par la loi romaine. Eh bien, quant à ceux-ci, dit Paul, de deux choses l'une: ou bien je suis coupable, qu'on me juge, qu'on me condamne; ou bien je suis innocent, comme on paraît le reconnaître; dans ce cas, on n'a pas le droit de me livrer à un autre tribunal. Et, fatigué de ces éternels délais et chicanes, il demande à être jugé par la cour de l'empereur. Le conseil de préfecture consulté, ayant reconnu que Paul était recevable dans sa demande, le gouverneur lui en donne acte.

<sup>13</sup> Quelques jours après, le roi Agrippa et Bérénice arrivèrent à Césarée, pour complimenter Festus. Comme ils s'y arrêtèrent plusieurs jours, Festus exposa au roi l'affaire de Paul, en disant: «Il y a ici un homme que Félix a laissé prisonnier, au sujet duquel, lors de ma présence à Jérusalem, les chefs des prêtres et les anciens des Juifs introduisirent une plainte, en demandant contre lui un arrêt de condamnation. Je leur répondis que les Romains n'avaient pas l'habitude de livrer un homme par complaisance, avant que l'accusé ait été confronté avec ses accusateurs, et qu'il ait obtenu la faculté de se justifier à l'égard de l'accusation. <sup>17</sup> En conséquence, ils se rendirent ici avec moi, et dès le lendemain, sans plus de délai, je pris place au tribunal et je fis amener cet homme. Mais les accusa-



teurs qui se présentèrent n'articulèrent aucun des griefs auxquels je m'attendais; c'étaient des controverses relatives à leur propre religion, qu'ils avaient à débattre avec lui, entre autres au sujet d'un certain Jésus, qui était mort, et que Paul prétendait être en vie. Moi, ne sachant que faire à l'égard d'un pareil différend, je lui demandai s'il consentirait à aller à Jérusalem pour y faire juger ce procès. Mais Paul ayant interjeté appel, à l'effet de faire réserver sa cause à la connaissance de Sa Majesté, j'ordonnai de le garder jusqu'à ce que je pusse l'envoyer vers l'empereur.»<sup>22</sup> Surcela, Agrippa dit à Festus : «Je désirerais bien entendre cet homme moi-même.» — «Eh bien, dit-il, demain tu l'entendras!»

XXV, 13 - 22. Cet Agrippa était le fils du roi Hérode Agrippa, dont la mort a été racontée au chap. XII. L'empereur Claude lui avait donné une petite principauté au nord-est de la Palestine, sur le versant oriental du Liban, celle-là même qu'avait autrefois gouvernée son grand-oncle Philippe, dont il est question dans l'histoire évangélique. Il résidait habituellement à Jérusalem, où il exerçait une certaine influence sur les affaires publiques. La visite qu'il vient faire au nouveau gouverneur était un acte de politesse de la part d'un petit vassal de l'empire envers le représentant du gouvernement de l'empereur, et cet acte aura été d'autant plus significatif, si Agrippa venait directement de sa province pour faire la première visite; s'il était venu de Jérusalem, ce n'aurait été sans doute qu'une courtoisie rendue. Bérénice, sa sœur (et sœur de Drusille, XXIV, 24), était veuve d'un petit prince syrien, également vassal des Romains; elle vivait à cette époque à la cour de son frère, se remaria plus tard à un roi (vassal) cilicien, et acquit une certaine célébrité dans l'histoire et dans la littérature (par la tragédie de Racine), comme maîtresse des deux empereurs Flaviens, père et fils, Vespasien et Tite.

L'exposition de la cause, telle que Festus la fait à Agrippa, est assez simple et naturelle, au point de vue du droit romain. Il s'y dessine d'une manière non méconnaissable une certaine indifférence dédaigneuse. On entrevoit même que le gouverneur se serait exprimé d'une manière plus ironique encore, s'il n'avait eu à parler à un prince juif, dont il devait ménager les susceptibilités, tout en présument, et non sans raison probablement, qu'il se mettrait, lui aussi, au-dessus de pareilles querelles.

<sup>23</sup> Le lendemain donc, Agrippa et Bérénice étant arrivés en grande pompe, et s'étant rendus à la salle d'audience avec les officiers supérieurs et les personnes les plus considérées de la ville, Paul fut introduit également sur l'ordre de Festus, et Festus dit : O roi Agrippa, et vous tous, citoyens ici présents, vous voyez cet homme au sujet duquel le peuple entier des Juifs a insisté auprès de moi, tant à Jérusalem qu'ici, en demandant à grands cris de ne pas le laisser vivre plus longtemps. Pour moi, ayant reconnu qu'il n'avait rien fait qui méritât la mort, et lui-même d'ailleurs en ayant appelé à Sa Majesté, j'ai décidé qu'il serait envoyé à Rome. Mais je n'ai rien de bien certain à écrire à son sujet au Maître ; c'est pour cette raison que je l'ai fait paraître devant vous, et surtout devant toi, ô roi Agrippa, afin que, à la suite de cet examen, je sache ce que je dois écrire. Car il me semble absurde d'envoyer un prisonnier, sans notifier en même temps les charges à produire contre lui.»

XXV, 23-27. Il est essentiel de constater qu'il ne s'agit pas ici d'un acte judiciaire, d'un incident officiel du procès de Paul. Du moment que le gouverneur, sur l'avis de son conseil de préfecture, avait admis l'appel interjeté, il n'avait plus qualité pour revenir au fond de la cause. Mais il détermine nettement la nature et le but de la présente réunion. Le prisonnier devait être traduit devant ce que nous pourrions appeler la cour impériale, c'est-à-dire jugé à Rome même. À cet effet, le premier juge devait présenter un *rapport* sur la cause, et sur l'état dans lequel elle se trouvait actuellement. Il est disposé à faire un rapport favorable à Paul, ne lui trouvant pas de crime au point de vue de la loi romaine ; mais comme les cris fanatiques des Juifs l'ont un peu intimidé, il feint de ne pas encore y voir assez clair (ce en quoi il pouvait même être sincère), et demande l'avis du roi Agrippa et des principaux Juifs de Césarée, qu'il suppose être moins prévenus contre Paul, moins aveuglés par la passion, et dont l'assentiment pouvait justifier ses conclusions et mettre à couvert sa responsabilité. Il est donc simplement question d'un *examen*, fait par des personnes intelligentes et compétentes, et non d'une *enquête* judiciaire ou d'un *interrogatoire*. (*Maître*, titre usuel à cette époque, pour désigner les empereurs, *Dominus*.)

<sup>1</sup> Là-dessus Agrippa dit à Paul : «Tu as la permission de parler de ton affaire.» Alors Paul, faisant un geste de la main, se justifia en ces termes : «Je m'estime heureux, ô roi Agrippa, de ce que ce

soit en ta présence que j'aie à me justifier aujourd'hui de tout ce dont je suis accusé par des Juifs, parce que tu connais parfaitement toutes les coutumes des Juifs et les questions qui s'agitent parmi eux : je te prie donc de m'écouter avec patience. Quant à ma conduite pendant ma jeunesse, telle qu'elle s'est passée depuis le commencement au milieu de mon peuple et à Jérusalem, tous les Juifs la savent ; ils me connaissent d'ancienne date, s'ils veulent bien en convenir, pour avoir vécu selon les principes du parti le plus rigide de notre religion, c'est-à-dire comme Pharisien. <sup>6</sup> Et maintenant me voilà mis en cause au sujet de l'espérance fondée sur la promesse faite par Dieu à nos pères, et que notre nation tout entière, priant avec instance nuit et jour, espère enfin voir s'accomplir : c'est pour cette espérance-là que je suis accusé par des Juifs ! Est-ce donc chose incroyable à votre gré que Dieu ressuscite des morts ? <sup>9</sup> Eh bien, moi, j'avais regardé comme un devoir d'agir hostilement à l'égard du nom de Jésus de Nazareth ; et c'est aussi ce que je fis à Jérusalem : je fis mettre en prison un grand nombre de fidèles, m'étant fait donner des pouvoirs par les chefs des prêtres ; et quand on les mettait à mort, moi j'y applaudissais hautement ; je sévissais contre eux maintes fois dans toutes les synagogues, en les forçant à blasphémer, et me livrant contre eux à des fureurs extrêmes, je les persécutais jusque dans les villes du dehors. Entre autres, je me rendis à Damas avec des pleins pouvoirs et un mandat de la part des chefs des prêtres, et là, en plein jour, sur la route, je vis, ô Roi, une lumière venant du ciel et plus brillante que celle du soleil, qui m'enveloppait de son éclat, ainsi que mes compagnons de voyage. Et comme nous tombâmes tous à terre, j'entendis une voix qui me parlait et qui me disait en hébreu : Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu ? Il te sera difficile de regimber contre l'aiguillon. Et moi je dis : Qui es-tu, Seigneur ? Et le Seigneur répondit : Je suis Jésus que tu persécutes. Mais lève-toi et tiens-toi debout ; car c'est pour cela que je te suis apparu, pour t'élire comme mon ministre et comme témoin de ce que tu viens de voir, et de mes apparitions futures, te protégeant contre ce peuple et contre les païens, vers lesquels je t'envoie pour leur ouvrir les yeux, afin qu'ils se convertissent des ténèbres à la lumière et de la puissance de Satan à Dieu, pour obtenir, par la foi en moi, le pardon des péchés et une part de l'héritage des saints. <sup>49</sup> Par cette raison, ô roi Agrippa, je n'ai pas voulu désobéir à la vision céleste, mais j'ai prêché, à ceux de Damas d'abord, et à ceux de Jérusalem, et par toute la Judée, et aux païens, qu'ils eussent à se repentir et à se convertir à Dieu, en faisant des œuvres dignes de la repentance. C'est pour cela que les Juifs m'ont saisi dans le temple et ont

essayé de me mettre à mort. Mais avec le secours de Dieu j'y suis resté jusqu'à ce jour, rendant témoignage devant les petits et les grands, et ne disant rien en dehors de ce que les prophètes et Moïse ont annoncé comme devant arriver : savoir que le Christ devait souffrir, et que, comme le premier des ressuscités, il devait annoncer la lumière au peuple et aux païens. »

XXVI, 1 - 23. Le discours de Paul est qualifié de justificatif et par lui-même et par son biographe ; cependant il conviendra de ne pas perdre de vue que ce n'est pas le plaidoyer d'un accusé qui se défend devant son juge, mais un exposé de la cause, adressé à une personne non seulement tout à fait désintéressée, mais supposée assez bien instruite de la situation générale, pour comprendre ce qui avait pu rester obscur au juge romain. C'est à ce point de vue qu'Agrippa invite Paul à parler *de son affaire*, et non pas, comme le texte vulgaire lui fait dire, à *se défendre*. C'est à ce point de vue encore que Paul se félicite dans son exorde d'être enfin mis en présence d'un homme qui comprend de quoi il s'agit au fond, et qui, Juif lui-même, n'aura pas de peine à apprécier à leur juste valeur les accusations produites par *des Juifs* (sans article, comp. v. 7, Paul voulant insinuer que c'était de la part de ces Juifs-là une espèce de contradiction, de défection, de reniement, que de faire un sujet d'accusation d'une conviction qui, à vrai dire, devait être celle de tous les Juifs). Les deux termes de *coutumes* et de *questions* résument en quelque sorte toute la vie religieuse des Juifs, ce sont, comme nous dirions, les doctrines et les formes du culte.

Après cet exorde, Paul en vient à parler de ses antécédents, jusqu'à l'époque de sa conversion (v. 4 - 11). Il rappelle toutes les garanties qu'il a données à la synagogue, par sa conduite rigoureusement légale d'abord, ensuite même par son zèle fanatique contre la secte prétendue novatrice. C'est dans cette partie que se reproduit naturellement l'argumentation déjà employée dans les occasions précédentes (XXIV, 14 ; comp. plus bas, v. 22). Au fond, dit Paul, je suis accusé pour une croyance qui est celle de notre nation *tout entière* (litt. : des *douze tribus*). Tous les Juifs reconnaissent que Dieu a fait des promesses à notre peuple relativement à son avenir ; ces promesses sont le fondement de leurs plus chères espérances ; ils ne cessent d'en demander l'accomplissement (en un mot : ils attendent avec impatience le



salut et le Sauveur promis); eh bien, moi je dis que cette promesse est accomplie, l'espérance réalisée. Je dis que le Sauveur est venu, je le prouve par le fait positif de la résurrection de Jésus; or, à moins de nier d'une manière absolue la possibilité de la résurrection d'un mort par la volonté du Tout-Puissant (négarion qu'aucun Juif orthodoxe n'osera faire), vous ne pourrez trouver aucun motif de douter de cette résurrection particulière et individuelle, si fortement documentée.

Par ce raisonnement, l'apôtre a déjà établi de fait que l'accusation était injuste, et reposait soit sur un mal-entendu, soit sur la malveillance et la mauvaise foi. Il peut admettre la première de ces explications, la moins sévère; du moins, il en réclame le bénéfice pour lui-même. Moi aussi, dit-il, j'étais animé des sentiments les plus hostiles contre ceux qui professaient le nom que je prêche aujourd'hui, — mais, va-t-il ajouter, j'en suis revenu et par des motifs décisifs. A cette occasion, il entre dans des détails sur la part qu'il a prise aux anciennes persécutions dirigées contre les chrétiens (comp. VIII, 3). On voit que le nombre des victimes a dû être assez considérable; qu'il y avait aussi des peines correctionnelles, infligées, selon la coutume, dans les synagogues, et des contraintes morales tendant à provoquer des abjurations (*blasphémer*, maudire Jésus), etc.

Puis il raconte sa conversion miraculeuse sur le chemin de Damas (comp. chap. IX et XXII), dont l'exposé ne nous arrêtera ici que pour quelques détails. La phrase proverbiale: *regimber contre l'aiguillon*, est empruntée à la coutume des cultivateurs, qui stimulaient les bœufs attelés à la charrue par un bâton terminé en pointe ferrée, contre lequel les ruades étaient un vain moyen de défense. Cette image doit représenter ici l'inutilité des efforts du fanatisme contre les desseins de Dieu, tendant à faire avancer son règne par la propagation de l'évangile. — Dans la suite du récit mis ici dans la bouche de Paul, les instructions par lesquelles Paul est constitué apôtre de Jésus-Christ, sont présentées comme émanant directement de ce dernier, sans l'intervention du disciple de Damas, nommé dans les autres relations. Cette différence peut être facilement expliquée, soit tout simplement par le besoin du rédacteur d'abrégier un récit suffisamment connu des lecteurs, soit, si l'on veut, par celui de Paul même, de s'en tenir à la chose essentielle, qui était toujours l'origine divine de la mission que Paul s'attribue. Ce qu'il y a de plus

intéressant, c'est que cette mission, d'après notre texte, ne s'adresse pas aux païens seuls ; cela résulte non seulement de ce que l'apôtre dit de ses prédications à Damas, à Jérusalem et dans la Judée, mais aussi de la construction grecque de la phrase précédente, dans laquelle le pronom (*vers lesquels je t'envoie*) ne peut pas se rapporter aux Grecs seuls, ce que la traduction n'a pu faire ressortir. Ainsi les Juifs aussi, tant qu'ils ne se convertissent pas, sont sous la puissance de Satan et dans les ténèbres, et n'ont point part à l'héritage qui appartient aux saints seuls, c'est-à-dire à ceux qui se sont consacrés à Dieu par la foi en Christ. Si cette interprétation est juste, notre passage est, dans tout le livre des Actes, le plus explicitement paulinien qu'on puisse trouver.

Relevons encore : 1° La phrase : mes *apparitions futures*, litt. : les choses à cause desquelles je t'apparaîtrai, — nous aurions pu traduire : *ce que je te révélerai encore plus tard*, si nous n'avions craint d'effacer l'allusion positive à la forme de ces révélations. 2° La phrase : *te protégeant*, au lieu de : *te choisissant*. Notre traduction se fonde sur l'usage constant des Actes (VII, 10 ; XII, 11 ; XXIII, 27 ; comp. Gal. I, 4). Paul ne pouvait pas dire que Dieu l'avait choisi d'entre les païens ; mais il pouvait avoir un intérêt à constater que le secours céleste lui était assuré contre *tous* ses ennemis. 3° La phrase finale (comp. v. 6, 7) reproduit l'idée que l'évangile prêché par l'orateur n'est pas contraire à la loi, dont il n'est que l'accomplissement quant à son élément prophétique. La forme en apparence dubitative d'une partie de cette phrase (si *Christ devait souffrir*?) s'explique par l'omission d'une idée intermédiaire : Je n'ai pas prêché *contre* la loi en prêchant Christ crucifié et ressuscité ; mais comme c'est là une chose contestée parmi les Juifs, j'ai dû examiner *si*, et démontrer *que* les textes sacrés l'enseignent ainsi. Avec ce mot-là, Paul caractérise très-nettement le point de divergence entre la théologie juive et celle du christianisme. La *lumière* à annoncer aux Juifs et aux païens, est le vrai salut dans le sens évangélique.

<sup>24</sup> Comme il parlait ainsi pour sa justification, Festus s'écria à haute voix : « Tu es fou, Paul ! Ce sont tes longues études qui te poussent à la folie. » Et il répondit : « Je ne suis pas fou, ô excellent Festus ; ce sont des paroles de vérité et de bon sens que je

prononce. Le roi sait ces choses et c'est à lui que j'en parle avec confiance ; car je ne crois pas qu'il ignore rien de tout cela, parce que cela ne s'est pas fait en cachette. Crois-tu aux prophètes, ô roi Agrippa ? Je sais que tu y crois ! » <sup>28</sup> Et Agrippa dit à Paul : « Tu vas me persuader bientôt de devenir chrétien ! » A cela Paul répliqua : « Que ce soit tôt ou tard, je souhaiterais par Dieu que non seulement toi, mais tous ceux qui m'écoutent aujourd'hui, devinssent tels que je suis, moi, sauf ces chaînes-là ! » Alors le roi et le gouverneur et Bérénice se levèrent, ainsi que toute l'assemblée, et en se retirant ils s'entretinrent entre eux en disant que cet homme ne faisait rien qui méritât la mort ou la prison. Et Agrippa dit à Festus : « Cet homme aurait pu être relâché, s'il n'en avait appelé à l'empereur. »

XXVI, 24-32. Le discours de Paul peut être considéré comme complet et terminé ; tout de même le rédacteur, à en juger par la forme grammaticale de son récit, paraît avoir voulu introduire les paroles de Festus comme une interruption. Le gouverneur ne comprenait pas grand'chose, cela va sans dire, à la plupart des faits allégués, et plus Paul parlait, plus il était impatienté, parce qu'il se voyait trompé dans son attente de voir jaillir quelque nouvelle lumière de cet examen réitéré de la cause. Sachant que Paul passait ses longs loisirs à étudier des livres inconnus à lui, Festus, il pense que ces études ont pu lui faire tourner la tête. Il parle donc très-sérieusement, et bien décidé à mettre fin à cette séance. Paul a recours à un moyen bien simple pour prouver qu'il ne déraisonnait pas ; il en appelle au témoignage du prince Agrippa, qui, en sa qualité de Juif, était au fait de la question, qui connaissait les idées et les espérances de son peuple, la source sacrée à laquelle ces dernières étaient puisées, la notoriété toute populaire des questions qui s'y rattachaient, et qui, après tout, à moins de renier sa nationalité et la foi de sa famille même, ne pouvait pas ne pas s'associer en quelque sorte aux intérêts défendus par l'apôtre. Cet appel est adressé au prince d'une manière tellement directe, que celui-ci devait se trouver dans un singulier embarras. En présence de Juifs nombreux et distingués, il ne pouvait pas se prononcer de manière à opposer à Paul une dénégation plus ou moins raide et explicite ; en présence des Romains, il ne voulait pas faire une profession qui l'aurait mis au niveau d'un homme que Festus venait de déclarer fou. Il se tire d'affaire par une plaisanterie ; il évite de faire la

profession juive, la seule que Paul lui demandait en ce moment, et affecte de croire qu'on lui demande une profession chrétienne. « Tu vas me persuader, dit-il, de devenir *chrétien*. » Il se sert d'un terme inventé par les païens, et usité chez eux seuls. La phrase adverbiale que nous avons rendue par *bientôt*, peut être prise dans le sens du temps ou de l'énergie de l'action ; en tout cas, c'est en souriant qu'Agrippa la prononce ; aussi Paul la relève-t-il seulement pour l'écarter et pour y substituer, de son plus grand sérieux, le désir de voir en réalité ce que la frivole ironie du prince affectait de présenter comme une possibilité. En même temps, avec une tournure très-spirituelle, il fait allusion à sa captivité et rappelle à la fois l'injustice de sa détention et l'entière conviction qu'il a de la bonté de sa cause.

<sup>4</sup> Lorsqu'il fut décidé que nous partirions pour l'Italie, on remit Paul et quelques autres prisonniers à un capitaine de la cohorte impériale, nommé Julius. Nous montâmes un bâtiment d'Adramyttium, qui était frété pour différents endroits de la province d'Asie, et nous mîmes à la voile, ayant avec nous le Macédonien Aristarque de Thessalonique. Le second jour, nous touchâmes à Sidon, et Julius, usant de bienveillance envers Paul, lui permit d'y aller voir ses amis et de recevoir leurs soins. Après être partis de là, nous longeâmes l'île de Chypre, parce que les vents nous étaient contraires, et après avoir traversé la mer qui baigne la Cilicie et la Pamphylie, nous arrivâmes à Myra en Lycie. <sup>6</sup> Là, le capitaine, ayant trouvé un bâtiment alexandrin, qui devait faire voile pour l'Italie, nous y embarqua. Cependant notre marche fut bien lente durant plusieurs jours, et ayant atteint à grand'peine la hauteur de Cnide, où le vent ne nous permit pas d'aborder, nous suivîmes la côte de l'île de Crète dans la direction de Salmone ; et après avoir doublé ce cap non sans difficulté, nous finîmes par arriver à un endroit nommé Beau-Hàvre, près de la ville de Laséa. Un long espace de temps s'étant ainsi écoulé, et la navigation devenant déjà périlleuse, parce que l'époque du grand-jeûne était passée, Paul leur fit des représentations, en disant : « Camarades, je vois qu'en continuant notre voyage nous aurons beaucoup à souffrir, et nous courrons de grands risques non seulement pour la cargaison et le vaisseau, mais encore pour nos personnes. » <sup>11</sup> Mais le capitaine s'en rapporta plutôt au pilote et au patron qu'à tout ce que disait Paul, et comme le port n'était pas commode pour y hiverner, la majorité de l'équipage fut d'avis d'en repartir et de tâcher d'atteindre le port de Phénix, ouvert au sud-ouest et au nord-ouest, pour y passer l'hiver.



XXVII, 1-12. La société de Paul, dans ce voyage, se composait, à ce qu'il paraît, uniquement du Macédonien Aristarque et du narrateur qui parle à la première personne (Luc). Les autres prisonniers, dont il est question, n'en faisaient point partie. Le nom particulier de la cohorte à laquelle appartenait le chef de l'escorte militaire, revient plusieurs fois dans les inscriptions et pour différentes légions. Il paraît que les cohortes étaient distinguées par des désignations d'origine ou d'honneur (chap. X, 1).

Les détails de l'histoire de ce célèbre voyage font surtout ressortir l'exiguité des moyens de la navigation des anciens, pour lesquels les expéditions de long cours étaient des affaires très-graves et très-chanceuses. D'abord on dépendait généralement des occasions, comme nous l'avons déjà vu plusieurs fois, et de cette manière on faisait des détours et l'on perdait du temps ; mais on préférait cette méthode à des courses à l'aventure par la haute mer. Ici, on prend d'abord un bâtiment de commerce d'Adramyttium, ville de la côte méridionale de l'Asie mineure, lequel rentrait sans doute chargé de marchandises de provenance d'Orient. On permet à Paul de prendre terre à Sidon et de se pourvoir d'objets nécessaires pour un voyage lointain.

On suit généralement la côte, d'abord celle de la Syrie, ensuite celle de Chypre du côté de l'est et du nord, puis celle de l'Asie mineure jusqu'à l'angle sud-ouest de ce continent ; de là, par le même vent de nord-est qui avait empêché l'entrée du dernier port asiatique, on parvint directement à l'île de Crète, où la navigation devint de plus en plus difficile, la saison étant déjà très-avancée. Le *grand-jeûne* des Juifs (soit la fête de l'expiation célébrée le 10 du mois de Tisri, vers la fin de septembre, époque de l'équinoxe), était passé, les gros temps devenaient plus fréquents et plus dangereux, et il fallait sérieusement songer à gagner un refuge pour l'hiver ; on abandonnait l'idée de pousser tout de suite jusqu'en Italie. Paul, ne voyant que le danger, conseille à l'équipage de s'arrêter immédiatement, mais les gens du métier ne trouvent pas la place praticable et veulent gagner un port où l'on fût mieux à l'abri des coups de vent.

<sup>13</sup> Un léger vent du sud s'étant levé, ils croyaient déjà être à même d'exécuter leur dessein, et ayant levé l'ancre, ils serraient de près la côte de Crète. Mais bientôt un ouragan, connu sous le nom

d'Euroclydon, fondit sur l'île et le vaisseau fut entraîné sans pouvoir résister au vent, de sorte que nous dûmes céder à sa force et nous laisser aller au gré du vent. Nous passâmes sous une petite île nommée Claudé et nous eûmes à peine la force de manœuvrer la chaloupe qu'on prit pour garantir le vaisseau au moyen de câbles et de poutres; puis craignant d'être jetés sur la Syrte, ils carguèrent les voiles et se laissèrent aller à la dérive. <sup>18</sup> Le lendemain, comme nous étions en butte à une violente tempête, on commença à jeter à la mer le lest et la cargaison, et le troisième jour nous dûmes nous-mêmes mettre la main à l'œuvre pour jeter les agrès du vaisseau. Plusieurs jours se passèrent sans que nous vissions ni le soleil, ni les étoiles, et comme la tempête continuait à nous tourmenter, tout espoir de salut était désormais perdu.

XXVII, 13 - 20. Comme on longeait la côte méridionale de l'île de Crète <sup>1</sup>, le vent du sud, tant qu'il ne soufflait pas avec trop de force, était très-favorable à l'équipage, qui se trouvait toujours à proximité de la terre et pouvait entrer dans tel port qu'il voulait choisir. L'ouragan qui survint tout à coup dut souffler du nord-est, d'après la direction ultérieure du cours du vaisseau, ou de l'est-nord-est, et c'est là probablement ce qui a engagé les copistes à remplacer le nom inconnu d'Euroclydon (*aux larges vagues*) par celui d'Euro-Aquilon, qu'on trouve dans diverses éditions, mais qui est inadmissible, parce qu'il est composé d'éléments tirés de deux langues différentes. Cet ouragan jeta le vaisseau dans la haute mer, dans la direction du sud-ouest, et le ciel restant couvert, on eut bientôt perdu tout moyen de s'orienter. On vint à passer tout près des récifs de l'île de Claudé (ou Caudé), qu'on croit pouvoir identifier avec celle de Gozzo, et ce danger imminent avertit l'équipage de prendre des mesures pour garantir le bâtiment des effets d'un choc contre les rochers de la côte. On mit la chaloupe dehors, manœuvre très-difficile par une mer grosse et houleuse, et l'on mit au vaisseau la *ceinture*, c'est-à-dire qu'on passa des câbles autour des parois latérales, et en-dessous de la quille, de manière à les attacher à bord, et entre les parois et les câbles on introduisait des poutres qui, dans l'occasion, devaient amortir les chocs. (Les commentateurs font au contraire retirer la chaloupe de la mer, comme si elle avait été traînée à la

<sup>1</sup> Per suite d'une ridicule méprise, un grand nombre d'éditions et de traductions introduisent ici le nom d'une ville d'Assos, qui n'a que faire dans ce texte.

remorque tout le long du voyage ; mais dans ce cas on ne voit pas comment la manœuvre des câbles et des poutres a pu se faire.) Ce premier danger passé, un autre se présentait ; on allait tout droit contre les grands bancs de sable (les Syrtes), qui bordent le littoral de l'Afrique, en face de la Sicile, sur une très-grande étendue. Pour y obvier, on commença par ôter les voiles, d'autres disent le mât ; puis on débarrassa le vaisseau de tout ce qu'on pouvait sacrifier, de manière qu'il risquât moins d'échouer sur des bas fonds. Le récit de cette aventure est très-pittoresque et gagne en intérêt quand on songe que c'est un laïque qui nous la raconte ; la part que les simples passagers sont obligés de prendre à la manœuvre, par suite de l'excès de fatigue qui accablait les matelots, n'est pas la circonstance la moins significative dans cette occurrence.

<sup>21</sup> Comme on n'avait pas mangé depuis longtemps, Paul parut au milieu de l'équipage et dit : « Camarades, il fallait vous rendre à mon avis et ne pas vous éloigner de l'île de Crète ; vous vous seriez épargné et ces peines et cette perte. Or, pour le moment, je vous exhorte à avoir bon courage : aucun de vous ne périra, le vaisseau seul sera perdu. Car cette nuit, un ange du Dieu auquel j'appartiens et que j'adore m'est apparu et m'a dit : Ne crains rien, Paul ! tu dois comparaître devant l'empereur et Dieu t'accorde la vie de tous tes compagnons de voyage. Ayez donc bon courage, camarades ! car j'ai pleine confiance en Dieu, qu'il en sera comme il m'a été dit. Il faut que nous soyons jetés sur une île. »

XXVII, 21 - 26. La circonstance qu'on n'avait pas pris de nourriture depuis plus ou moins longtemps, s'explique très-naturellement par la nécessité d'un travail continu, par l'angoisse et le mal de mer. Il n'est pas question d'un manque de vivres (v. 34). C'est dans ce moment d'abattement physique et moral que Paul seul conserve assez de force d'âme pour en donner aussi aux autres. Mais il ne s'en fait pas gloire à lui-même. C'est Dieu, ce Dieu qu'il proclame devant son entourage païen et en face des éléments déchaînés, qui lui a donné l'assurance victorieuse d'un salut dont tout le monde désespérait. En face de cette scène sublime, digne du pinceau d'un grand maître, la question de savoir si l'ange lui apparut en songe ou autrement est souverainement absurde.

<sup>27</sup> C'était la quatorzième nuit depuis que nous étions ainsi ballottés dans l'Adriatique, lorsque, vers le milieu de la nuit, les matelots soupçonnèrent la proximité d'une terre. Car en jetant la sonde ils trouvèrent vingt brasses, et peu de temps après, l'ayant jetée de nouveau, ils en trouvèrent quinze. Craignant alors de donner quelque part sur des récifs, ils mirent quatre ancres dehors à la poupe et attendirent le jour avec impatience. Mais les matelots ayant conçu le projet de s'échapper du vaisseau, et ayant mis la chaloupe à la mer sous prétexte de vouloir aussi descendre des ancres de la proue, Paul dit au capitaine et aux soldats : « Si ces gens ne restent pas à bord, vous ne pouvez être sauvés. » Alors les soldats coupèrent les cordes de la chaloupe et la laissèrent tomber.

XXVII, 27-32. La situation du vaisseau devenait de plus en plus critique. Le sondage indiquait, à ne pouvoir s'y tromper, la proximité de la terre ; cependant, comme il faisait nuit et qu'on était complètement désorienté, on ignorait où l'on se trouvait et il fallait prendre des précautions extraordinaires, chaque instant pouvant faire échouer le bâtiment ou le briser. On en arrêta donc la marche en jetant des ancres dehors, manœuvre qui ne rassurait pas les gens de mer, qui savaient mieux que d'autres l'imminence du péril. Ils prirent donc le parti de fuir, c'est-à-dire de gagner la terre avec la chaloupe et d'abandonner le vaisseau à son sort. Paul, qui, de manière ou d'autre, avait eu connaissance de ce projet, en avertit les militaires, qui se hâtèrent d'égaliser les chances pour tout le monde par un acte d'une imprudence désespérée.

Paul avait promis, au nom de Dieu, la vie sauve à tout l'équipage, sans condition ni réserve. Maintenant il déclare que la présence des gens du métier est absolument nécessaire pour assurer le salut de tous. S'est-il contredit et rétracté ? A-t-il perdu cette confiance qui l'animait naguère ? Nous croyons plutôt que sa démarche prouve combien peu sa foi en la protection de la Providence était superstitieuse, et combien il était éloigné de penser que la certitude même d'une promesse divine dispensait l'homme d'user de ses moyens naturels pour en assurer la réalisation. Aide-toi, le ciel t'aidera !

<sup>33</sup> Cependant jusqu'à ce que le jour parût, Paul exhortait tout le monde à prendre de la nourriture, en disant : « Voici le quatorzième jour que vous êtes dans l'attente, toujours à jeun et sans rien



prendre. Je vous exhorte donc à prendre de la nourriture ; c'est dans l'intérêt de votre salut : car aucun de vous ne perdra un cheveu de sa tête.» <sup>35</sup> En disant cela, il prit du pain, rendit grâce à Dieu en présence de tous, le rompit et se mit à manger. Alors tous, reprenant courage, prirent également de la nourriture. Nous étions en tout deux cent soixante-seize personnes à bord. Après s'être rassasiés, ils allégèrent le vaisseau en jetant le reste des provisions à la mer.

XXVII, 33-38. La probabilité croissante d'un naufrage amenait aussi la nécessité de s'assurer les forces physiques indispensables dans le moment suprême ; or, par suite du mal de mer et d'une alimentation plus qu'irrégulière, prolongée depuis des semaines, les voyageurs devaient avoir le corps exténué et incapable du moindre effort. La prévoyante prudence de Paul pourvoit encore à ce besoin, et, prêchant d'exemple, il apprend aux autres à vaincre la faiblesse et le dégoût mortel qui jusque-là les avait empêchés de manger. Après cela, on n'avait plus qu'une seule préoccupation, c'était d'arriver à flot aussi près de terre que possible. Tout fut sacrifié à cette nécessité.

<sup>39</sup> Quand il fit jour, on ne reconnut pas la terre, cependant on entrevoyait une baie avec une plage, et c'est là qu'ils résolurent de pousser le navire, si cela était possible. En conséquence, ils coupèrent les ancres et les laissèrent tomber à la mer ; en même temps ils relâchèrent les attaches des gouvernails, tendirent la voile d'artimon au vent, et mirent le cap vers la plage. Mais ils rencontrèrent une langue de terre où ils enfoncèrent le vaisseau, de manière que la proue qui avait touché restait immobile, tandis que la poupe se brisa par la force du choc. <sup>42</sup> Alors les soldats conçurent le dessein de tuer les prisonniers, de peur qu'ils ne s'échappassent à la nage. Mais le capitaine, qui voulait sauver Paul, les empêcha d'exécuter leur projet et ordonna que ceux qui savaient nager se jetassent les premiers à la mer, pour gagner la terre, puis les autres devaient les suivre, soit sur des planches, soit sur d'autres débris du vaisseau. Et de cette manière tous parvinrent à se sauver à terre.

XXVII, 39-44. En constatant la présence d'une plage, c'est-à-dire d'une côte sablonneuse descendant insensiblement vers la mer et se prolongeant sans doute plus ou moins loin sous la surface des eaux à une petite profondeur, les marins ne pouvaient

plus songer qu'à s'approcher aussi près du rivage que possible. Ils sacrifient donc encore les ancres, et profitant d'un vent favorable, ils se dirigent vers la côte, après avoir remis en usage les (deux) gouvernails, rendus immobiles pendant la nuit précédente au moyen de cordages, pour qu'ils ne fussent pas brisés par les vagues. Le hasard voulut qu'on donna précisément sur une pointe ou un promontoire sous-marin qu'on n'avait pas découvert à temps, de sorte que la proue s'enfonça dans le sable et que le naufrage se trouva amené dans des conditions encore aujourd'hui très-fréquentes.

L'idée des soldats de tuer les prisonniers s'explique par la responsabilité qu'ils croyaient avoir envers l'autorité supérieure, responsabilité appréciée exclusivement au point de vue de la rigueur de la consigne. Le capitaine seul sut mettre dans la balance de son devoir des considérations d'un ordre plus élevé.

<sup>1</sup>Ce ne fut qu'après nous être sauvés que nous apprimes que cette île s'appelait Malte. Les indigènes nous accueillirent avec une humanité peu commune, car ils avaient allumé un grand feu et nous y réunirent tous, à cause du froid et de la pluie qui était survenue. Cependant Paul ayant ramassé une quantité de bois sec et l'ayant jeté sur le bûcher, une vipère en sortit par l'effet de la chaleur et s'attacha à sa main. Or, quand les indigènes virent l'animal suspendu à sa main, ils se dirent les uns aux autres : Assurément cet homme-là est un meurtrier, puisque, à peine échappé à la mer, la justice du ciel n'a pas voulu le laisser vivre. <sup>5</sup>Mais lui, ayant secoué l'animal dans le feu, n'en éprouva aucun mal. Cependant ils s'attendaient à ce qu'il y aurait une inflammation ou qu'il tomberait mort subitement. Mais comme, après avoir longtemps attendu, ils virent qu'il ne lui arrivait rien de fâcheux, ils changèrent de sentiment et dirent que ce devait être un dieu. <sup>7</sup>Il y avait aux environs de ce lieu une campagne appartenant au principal personnage de l'île, nommé Publius : celui-ci nous reçut chez lui et nous fit l'hospitalité pendant trois jours avec beaucoup de bienveillance. Le père de ce Publius se trouvant justement alité de la fièvre et de la dysenterie, Paul entra chez lui, fit une prière, lui imposa les mains et le guérit. Sur cela, les autres personnes de l'île qui avaient des maladies venaient aussi et obtenaient leur guérison. Aussi nous honorèrent-ils de toutes manières, et à notre départ ils pourvurent à nos besoins.

XXVIII, 1-10. Les *indigènes*, et non les *barbares*; car ce dernier mot a aujourd'hui une tout autre signification que dans

les temps anciens. Pour Luc et ses contemporains, un barbare était un homme qui ne parlait ni le grec, ni le latin (en général, une langue qu'on ne comprenait point). Or, dans l'île de Malte on rencontrait alors probablement des habitants d'origine sémitique, des colons phéniciens ou carthaginois. — Les naufragés, obligés de se sauver à la nage, ou autrement, n'avaient pas tous abordé à la même place. On les recueillait de côté et d'autre, pour les amener à l'endroit où les premiers secours avaient été préparés dès qu'on eut découvert le vaisseau.

L'accident avec la vipère est positivement raconté comme un miracle, et c'est ainsi que la tradition la plus ancienne l'a compris (Marc XVI, 18). La suite même du récit nous y conduit également. Le jugement contradictoire sur Paul, de la part des spectateurs, qui passent d'un extrême à l'autre, nous rappelle un fait analogue raconté plus haut (XIV, 11, 19). Ce que nous avons rendu, d'après le sens, par la *justice du ciel*, est à vrai dire le nom propre de la divinité, plus ordinairement appelée Némésis.

Le terme de *principal* de l'île est obscur. Était-ce un magistrat, lieutenant du préteur de la Sicile, dont Malte était une dépendance? Était-ce un riche propriétaire des environs? Le nom de Publius étant un simple prénom, il est naturel de supposer qu'il s'agit d'un indigène qui l'avait adopté. Nous en avons vu d'autres exemples dans cette histoire. Il est d'ailleurs probable que ce personnage reçut chez lui, non les deux cent soixante-seize individus naufragés, mais le capitaine romain avec sa société.

<sup>41</sup> Au bout de trois mois, nous nous embarquâmes sur un vaisseau alexandrin à l'enseigne des Dioscures, lequel avait hiverné dans l'île, et ayant relâché à Syracuse, nous nous y arrêtâmes trois jours. De là, toujours en longeant la côte, nous gagnâmes Rhégium, et le lendemain, un vent du sud s'étant levé, nous arrivâmes en deux jours à Putéoli. <sup>44</sup> Là, nous trouvâmes des frères qui nous engagèrent à rester chez eux pendant une semaine, et c'est ainsi que nous vinmes à Rome. Depuis cette ville, les frères, ayant eu de nos nouvelles, vinrent à notre rencontre jusqu'à Forum Appii et aux Trois-Tavernes. Paul, en les voyant, rendit grâces à Dieu et fut plein de confiance. Quand nous fûmes arrivés à Rome, le capitaine remit les prisonniers au préfet du prétoire. Cependant Paul reçut la permission de rester dans un appartement particulier avec le soldat qui le gardait.

XXVIII, 11-16. A partir d'ici, le récit se raccourcit sensiblement et présente plusieurs obscurités. Ainsi on n'apprend pas comment il fut possible à Paul et à ses amis de s'arrêter une semaine entière à Pozzuoli, comme s'ils avaient été tous en pleine liberté. Nous ne voyons pas non plus comment Paul put savoir qu'il y avait là des chrétiens. L'auteur oublie même de nous dire en toutes lettres qu'à partir de Pozzuoli le voyage se fit à pied. Peut-être cette circonstance explique-t-elle le séjour prolongé dans cette localité. La narration reprend les allures de brièveté que nous avons souvent remarquées pour la période antérieure à la captivité. Quant à la possibilité pour les chrétiens de Rome de venir à la rencontre de Paul, elle ne doit pas être révoquée en doute. Les relations entre Naples et Rome étaient fréquentes et journalières, et dans l'intervalle de sept jours la nouvelle de l'arrivée de Paul pouvait parvenir dans cette dernière ville.

*Forum Appii* était à 43 milles (14 lieues) de la capitale; *Tres Tabernæ* à 33 milles (11 lieues). La première impression reçue par Paul à la vue des chrétiens de Rome était la confiance dans l'avenir, moins au sujet de son procès, pour lequel il ne concevait encore aucune crainte, que relativement à ses futurs rapports avec la communauté, laquelle, comme on va le voir, n'était point encore séparée de la synagogue et pouvait ainsi inspirer des appréhensions à l'apôtre, qui ne savait que trop bien les dispositions des Juifs à son égard.

Le préfet du prétoire, ou gouverneur militaire de Rome, en sa qualité de commandant en chef de la garde impériale, était chargé aussi de la garde des prisonniers politiques. Les pièces du procès de Paul, envoyées par Festus, étant de nature à ne pas le compromettre, on le traita avec des égards particuliers et l'on se contenta de le faire surveiller par un planton, au lieu de le mettre en prison.

<sup>17</sup> Cependant au bout de trois jours il fit convoquer les principaux d'entre les Juifs, et quand ils furent réunis, il leur dit : « Mes frères, sans avoir rien fait de contraire à notre peuple ou aux institutions de nos pères, j'ai été arrêté à Jérusalem et livré de là entre les mains des Romains. Ceux-ci, après avoir fait une enquête, voulaient me relâcher, parce qu'il ne se trouvait aucune charge contre moi qui pût motiver un arrêt capital. Mais les Juifs y ayant fait opposition, je fus dans la nécessité d'en appeler à l'empereur,



sans avoir l'intention de porter plainte contre mon propre peuple. C'est pour cette raison que je vous ai appelés pour vous voir et vous parler, car c'est à cause de l'espérance d'Israël que je porte ces chaînes.»

XXVIII, 17-20. La première préoccupation de Paul à Rome était, d'après cela, de se mettre en rapport avec les Juifs et de leur inspirer sur son compte des dispositions plus favorables que ne les avaient montrées ceux de la Palestine. Comme les Juifs eux-mêmes se trouvaient dans une position difficile et sous la double pression du préjugé populaire et de lois exceptionnelles, plutôt momentanément oubliées qu'abrogées officiellement, ils pouvaient avoir un intérêt à se déclarer avec éclat contre un homme suspect à la police, plutôt que de se compromettre en prenant fait et cause pour lui. Ils pouvaient d'ailleurs avoir été prévenus contre Paul, soit par des émissaires, soit par des lettres, et lui nuire ici, comme d'autres l'avaient fait en première instance. L'apôtre réunit donc chez lui les personnes qu'on lui signalait comme les plus influentes de la communauté et leur expose sa situation.

A cet effet, il affirme : 1° que son arrestation n'avait été provoquée par aucun acte hostile au judaïsme, dont il se serait rendu coupable ; 2° que les Romains ont reconnu son innocence à tout autre égard aussi ; 3° que son pourvoi ne lui a pas été suggéré par de mauvaises intentions contre ses coreligionnaires, comme s'il était venu à Rome pour acheter sa liberté par des dénonciations contre les Juifs, lesquelles n'étaient que trop facilement écoutées ; enfin 4° que la cause première de tout son procès, c'était la foi messianique partagée par tout pieux israélite. Il va sans dire que nous n'avons ici que le cadre du discours que Paul a dû adresser à son auditoire ; mais on voit par ces quelques lignes qu'il savait à merveille apprécier la situation et les nécessités qui en résultaient pour lui. Dans les trois premiers points, les paroles que lui prête son biographe sont absolument conformes aux faits et aucune arrière-pensée ni réticence n'en affaiblit la valeur. Quant au quatrième point, nous avons plusieurs fois déjà eu l'occasion d'expliquer comment l'apôtre était amené à présenter sa prédication sous ce jour particulier et dans quel sens il pouvait le faire sans renier ses principes. Par la réponse des Juifs, on entrevoit que Paul a dû dire quelque chose de plus au sujet des chrétiens.

<sup>21</sup> Ils lui répondirent : « Nous n'avons point reçu de la Judée des lettres à ton sujet, et aucun de nos frères n'est venu nous faire un rapport, ni dire du mal sur ton compte. Cependant nous désirerions apprendre de ta propre bouche ce que tu penses ; car pour ce qui est de ce parti, il est à notre connaissance qu'il rencontre partout de l'opposition. »

XXVIII, 21, 22. La réponse de ces hommes est très-sensée. Quant aux faits du procès, ils disent n'en rien savoir, et cela est très-vraisemblable ; car avant l'appel, personne à Jérusalem ne pouvait avoir intérêt à nuire à Paul à Rome même, et depuis, l'occasion de l'y prévenir pouvait avoir manqué aux plus malveillants. La seconde partie de leur réponse est bien plus importante pour nous. Les Juifs de Rome ont besoin d'apprendre de Paul même ce que c'est au fond que cette prédication messianique pour laquelle il a pu être arrêté à Jérusalem. Tout ce qu'ils en savent, c'est que partout (parmi les Juifs) elle rencontre une opposition bien décidée. Il en résulte : 1° que ces personnes admettent qu'il peut y avoir une prédication messianique non orthodoxe ; 2° qu'elles n'ont rien vu chez les chrétiens de Rome qui eût pu leur expliquer la cause de cette opposition. En d'autres termes, le christianisme, tel qu'il existait dans leur voisinage, ne leur avait inspiré aucun soupçon pareil à celui qui poursuivait Paul en Palestine. Ils demandent donc à l'apôtre de s'expliquer franchement sur ses croyances et son enseignement, et la discussion que Paul avait engagée sur le terrain personnel, se trouva portée sur celui des principes.

<sup>23</sup> Sur cela, ils prirent jour avec lui et vinrent le trouver en plus grand nombre à son logis. Et il leur exposa ce que c'était que le royaume de Dieu, en leur faisant des instances et en cherchant à les convaincre au sujet de Jésus, par la loi et les prophètes, depuis le matin jusqu'au soir. Et les uns se laissèrent convaincre par ce qu'il disait, les autres restèrent incrédules. <sup>25</sup> Comme ils allaient se retirer sans avoir pu se mettre d'accord, Paul leur dit cette seule parole : « C'est bien avec raison que le saint esprit a parlé à vos pères par le prophète Ésaïe, en disant : Va vers ce peuple et dis-lui : vous entendrez de vos oreilles et vous ne comprendrez point, et vous regarderez de vos yeux et vous ne verrez point. Car le cœur de ce peuple est endurci et ils ont fait la sourde oreille et ils ont fermé les yeux, afin de ne pas voir de leurs yeux et de ne pas entendre

de leurs oreilles et de ne pas comprendre de leur cœur, pour se convertir, de sorte que je puisse les guérir. Sachez donc que ce salut de Dieu a été envoyé aux païens ; aussi ceux-ci l'écouteront-ils ! »

XXVIII, 23-28. La seconde conférence devant être plus importante et plus solennelle, on y va en plus grand nombre ; il devait y avoir aussi de simples curieux. Quoique ici encore l'exposé de notre historien soit on ne peut plus maigre en ce qui concerne le discours de Paul, nous ne saurions douter qu'il n'ait franchement exposé sa doctrine concernant la loi, et non pas seulement le caractère messianique de Jésus. Car le refus des Juifs à l'égard de ce dernier point n'aurait pas motivé la conclusion par laquelle Paul déclare que le salut sera offert aux païens. Au point de vue du judéo-christianisme, le Messie Jésus s'alliait parfaitement avec l'observation de la loi, comme notre livre le constate à chaque page. Mais la conclusion de l'apôtre nous fait voir clairement qu'il a dû dire à peu près ce que nous lisons dans l'épître aux Romains. L'auteur a donc glissé encore une fois sur la chose essentielle pour s'en tenir à des généralités. Mais ce qui nous frappe bien davantage, c'est le silence du texte sur les chrétiens de Rome, qui pourtant sont allés au-devant de Paul, par intérêt pour sa personne, et qui s'éclipsent ici tout à fait.

Le passage cité (Ésaïe VI, 9 ss.) est plusieurs fois invoqué dans le Nouveau Testament (Matth. XIII, 14. Jean XII, 40), mais dans des rédactions différentes. Ici, il a la forme d'une simple prédiction, et Paul lui donne un sens typique en se l'appliquant à lui-même et à ses interlocuteurs présents. Ceux-ci voient et entendent les textes scripturaires qui annoncent le salut gratuit et extra-légal ; mais ils se refusent à l'évidence. Paul apprit encore une fois que dans les choses religieuses les démonstrations purement exégétiques n'ont jamais la puissance des inspirations directes du cœur et de la conscience ; sa méthode ne suffisait guère à sa tâche, bien que son but et ses conceptions fussent au-dessus de toute contestation au point de vue absolu, et quant à leur valeur intrinsèque.

Les éditions vulgaires ajoutent encore tout un verset après ce discours. v. 29 : *Et quand il eut dit cela, les Juifs s'en allèrent, ayant entre eux une longue discussion.*

<sup>30</sup> Cependant Paul demeura deux ans entiers dans un appartement qu'il avait loué à ses frais et où il pouvait recevoir tous ceux qui venaient le voir, en prêchant le royaume de Dieu et en enseignant ce qui concernait le Seigneur Jésus-Christ, en toute liberté et sans être gêné.

XXVIII, 30, 31. Sur cette fin abrupte du livre, voyez l'introduction.





## LITTÉRATURE

---

- J. C. RIEHM. De fontibus Actuum ap. Traj., 1821.
- ADR. CORN. DE MEIJER. De Lucæ axiopiastia in scribendo Actuum ap. libro. Hag., 1827.
- M. SCHNECKENBURGER. Ueber den Zweck der Apostelgeschichte. Bern, 1841.
- EUG. AL. SCHWANBECK. Ueber die Quellen der Apostelgeschichte. Darmst., 1847.
- A. W. VAN CAMPEN. De iure quo nonnulli consilium apologetico-irenicum auctori Actuum ap. tribuant. L. B., 1849.
- L. HORST. Essai sur les sources de la deuxième partie des Actes des Ap. Strasb., 1849.
- BR. BAUER. Die Apostelgeschichte, eine Ausgleichung des Paulinismus und des Judenthums in der chr. Kirche. B., 1850.
- ED. LEKEBUSCH. Die Composition und Entstehung der Apostelgeschichte von neuem untersucht. Goth., 1854.
- ED. ZELLER. Die Apostelgeschichte, nach ihrem Inhalt und Umfang kritisch untersucht. Stuttg., 1854.
- C. BRUSTON. De l'authenticité des Actes des Apôtres. Toul., 1859.
- A. KLOSTERMANN. Vindiciæ Lucanæ. Gœtt., 1866.
- ARTH. KÖNIG. Die Echtheit der Apostelgeschichte. Br., 1867.
- J. R. OERTEL. Paulus in der Apostelgeschichte, der historische Charakter dieser Schrift an den paulinischen Stücken nachgewiesen. Hall., 1868.
-

- S. F. N. MORUS. Versio et explicatio Actuum ap. L., 1794. 2 t.  
 J. HY. KISTEMAKER. Geschichte der Apostel mit Anmerk. Münster, 1821.  
 T. W. HILDEBRAND. Die Geschichte der Ap. nach Lucas, exegetisch bearbeitet. L., 1824.  
 M. WIRTH. Die Apostelgeschichte von Lucas. Ulm, 1831.  
 THOM. SCOTT. Les Actes des Apôtres, avec des notes explicatives, trad. de l'anglais. P., 1834, in-4.  
 Fz. OVERBECK. Kurze Erklärung der Apostelgeschichte. L., 1870.
- 

- A. NEANDER. Geschichte der Pflanzung und Leitung der chr. Kirche durch die Apostel. Hamb., 1832. 2 t.  
 Traduction française par F. FONTANÈS.  
 C. WIESELER. Chronologie des ap. Zeitalters. Gøtt., 1848.  
 M. BAUMGARTEN. Die Apostelgeschichte oder der Entwicklungsgang der Kirche von Jerusalem bis Rom. Halle, 1852.  
 H. W. JOS. THIERSCH. Die Kirche im ap. Zeitalter. Frkf., 1852.  
 J. P. LANGE. Das ap. Zeitalter. Brg., 1853. 2 t.  
 PH. SCHAFF. Gesch. der ap. Kirche. 2<sup>e</sup> édit. L., 1854.  
 GTTH. V. LECHLER. Das ap. und nach-apostolische Zeitalter. 2<sup>e</sup> édit. Stuttg., 1857.  
 H. EWALD. Geschichte Israels. 3<sup>e</sup> édit. Tomes VI et VII.  
 E. RENAN. Les Apôtres. P., 1866.
-







22647

Author Bible. French

Title La Bible; ed. by Reuss. Vol.11.

Bible  
French  
R

University of Toronto  
Library

DO NOT  
REMOVE  
THE  
CARD  
FROM  
THIS  
POCKET

Acme Library Card Pocket  
Under Pat. "Ref. Index File"  
Made by LIBRARY BUREAU

